
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01595242 7



MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

Villes et Tribus du Maroc

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DE LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE

CASABLANCA

ET LES

CHÂOUÏA

TOME II

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE (VIe)

1915

Villes et Tribus du Maroc

VOLUME SECOND

CASABLANCA

ET LES

CHÂOUÏA

TOME II

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

Villes et Tribus du Maroc

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DE LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE

CASABLANCA

ET LES

CHÂOUÏA

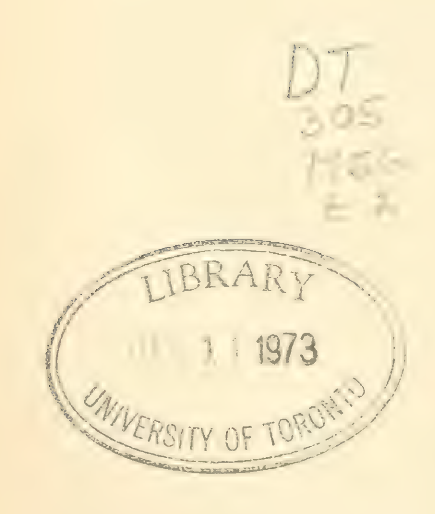
TOME II

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE (VIe)

1915

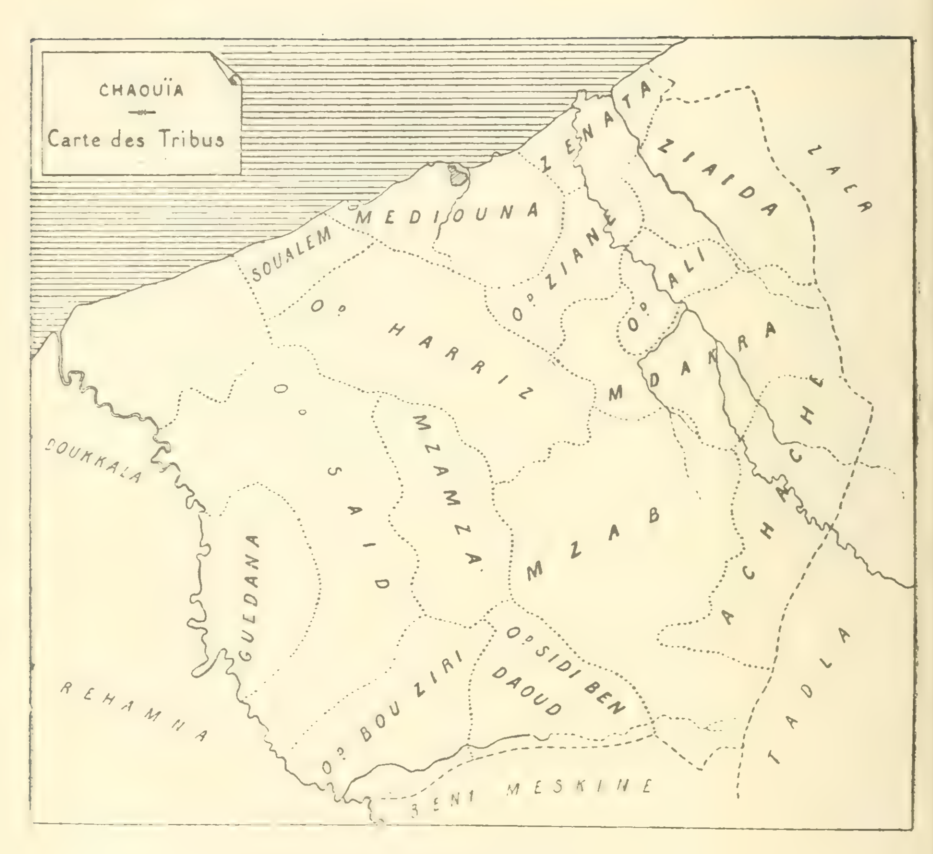




Cavaliers Chàouïa.

(Cliché de M. Ch. Ratel, Phot. à Casablanca.)

LES TRIBUS



Bureau Topographique du Maroc occidental.

LES TRIBUS

DIVISION ADMINISTRATIVE

Les populations auxquelles s'applique la dénomination de Chaouïa, forment actuellement treize tribus (*Qebila*) :

Mediouna.
Oulad Ziyân (avec la fraction isolée des Soualem).
Zenata.
Ziyaïda.
Oulâd Hâriz.
Oulâd ʿAli.
Mdhakra.
Mzâb.
Aʿchâch.
Mzamza.
Oulâd Sidi Ben Dâoud.
Oulâd Bou Ziri.
Oulâd Saïd.

Cette nomenclature représente l'ordre géographique circulaire, en partant de Casablanca vers le Nord, pour revenir à Casablanca par le Sud.

Anciennes divisions administratives.

Le pays des Châouïa faisait autrefois partie de la grande province makhzen de Tamesna, qui eut souvent à sa tête un Qâïd, chargé en même temps du gouvernement des Doukkâla et du Tadla. Ces trois provinces étaient tantôt gouvernées chacune par son propre Qâïd, tantôt réunies sous les ordres d'un seul Qâïd, au gré du Sultan. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'au dix-neuvième siècle, à la fin duquel on voit apparaître un groupement plus administratif.

Vers la fin du dix-septième siècle, la confédération des Chaouïa se subdivisait, pour l'impôt, en trois groupes, payant chacun un tiers du total :

Oulâd Bou Rezq (Mzamza, Guedana, Oulâd Saïd, Oulâd Bou Ziri, Oulâd Sidi Ben Dâoud, Zenata).

Oulâd Bou Atiya (Mzâb, Mdhakra, Oulâd Hâriz).

Chehaouna (Mediouna, Oulad Ziyân et Ziyaïda).

Moulay Ismaël modifia ce régime.

Pendant son règne, vers 1689, l'impôt achour de la Chaouïa se trouva réparti sur de nouvelles bases : les tribus de la Châouïa représentant 100 douars pour l'impôt, les Oulâd Bou Rezq en formaient la moitié ; les Oulâd Bou Atiya un quart, et les Chehaouna un quart. Une autre répartition des douars d'impôt fixait la part des tribus dans chaque groupe comme suit :

Oulâd Bou Rezq.

Mzamza et Guedana.	14 douars	
Oulâd Saïd.	13 —	1 4
Oulâd Bou Ziri.	14 —	
Oulâd Sidi Ben Dâoud. . . .	2 —	
Zenata.	7 —	
	50 douars	1/4

Oulâd Bou 'Atiya.

Mzâb	25 douars.
Mdhakra	
Oulâd Harîz	

Chehaouna.

Mediouna	25 douars.
Oulâd Ziyân	
Ziyaïda.	

Cette répartition aurait été imposée à la suite d'une lutte entre les Oulâd Bou Rezq et les Oulâd Bou Atiya, qui voulaient se partager les produits de l'impôt achour des Châouïa, ensilotés aux Mers El-Guemanet, près de Settat.

Plus tard, au temps de Griran El-Hârizi, les Mzamza et les Oulâd Bou Ziri, difficiles à commander, se révoltèrent contre le Qâïd de Moulay Slimân, qui les obligeait à apporter des pierres pour la construction de sa Qaçba de Mardjana, dont les ruines sont encore visibles dans la fraction de Kriz, près de Si Aïdi, dans l'Oued El-Ahmour.

Les Oulâd Bou Rezq prirent parti pour les Mzamza et les Oulâd Bou Ziri, tandis que Griran disposait des contingents des Chehaouna et des Oulâd Bou Atiya. Dans un violent combat à la limite des Mzamza, les Oulâd Bou Rezq disposèrent en première ligne des cavaliers montés sur des poulains. Cette cavalerie provoqua les moqueries de leurs adversaires; mais ceux-ci se trouvèrent tout à coup chargés à fond par des guerriers, montés sur des chevaux vigoureux, qui venaient derrière, et ils s'enfuirent jusque chez les Ziyaïda. La victoire des Oulâd Bou Rezq ne devait pas maintenir l'union entre eux, non plus que chez leurs adversaires. Les Mzâb, les Oulâd Saïd et les Oulâd Harîz s'allièrent en se faisant « frères de poudre ». Les Mediouna, les Oulad Zian, les Zenata, les Mzamza, les Oulâd Bou Ziri et

les Oulâd Sidi Ben Dâoud constituaient le Çoff opposé, qui accueillit avec faveur le chérif Sidi Mohammed Ben Tayeb ben Mohammed ben Abdallah, cousin du Sultan Moulay 'Abderrahman ben Hichâm, et son successeur Si El-Ghâzi ben El-Madani.

La division des Châouïa en trois groupements, pour l'impôt, s'est maintenue jusqu'aux environs de 1860. A cette époque un nouveau groupe apparaît, celui des Mzâb, qui se détache des Oulad Ben 'Atiya et comprend les Oulâd Mrâh, les Mlal et les A'châch. Les quatre groupements Châouïa se trouvent alors partagés en 15 tribus (*Qebîla, pl. Qebâïl*) :

1° Chehaouana : *Mediouna ; — Oulad Ziyân ; — Ziyaïda ; — Beni Oura ; — Zenata.*
2° Oulâd Bou Rezq : *Oulâd Saïd ; — Mzamza ; — Oulâd Bou Ziri ; — Oulâd Si-ben Dâoud.*
3° Oulâd Bou Atiya : *Oulad Hariz ; — Mdhakra ; — Oulâd Ali.*
4° Mzab : *Oulâd Merah ; — Achach ; — Mlal.*

Comptée dans le groupe des Oulad Bou Rezq, la quinzième tribu, celle des Zenata, n'en faisait pas partie en réalité ; elle ne leur était rattachée que pour compte, administrativement.

Depuis l'occupation française les dénominations de Chehaouna, d'Oulâd Bou Atiya et d'Oulâd Bou Rezq sont tombées en désuétude. Après notre installation à Casablanca, le pays des Châouïa a d'abord été réparti, pendant la période des opérations militaires, entre cinq *détachements régionaux* et une *colonne mobile*, rattachés à la base de Casablanca. Chacun de ces détachements comprenait un certain nombre de *postes*, dont les emplacements répondaient à des considérations d'ordre militaire.

Détachement de Sidi Bou Beker : poste supérieur.
— des Oulâd Saïd : poste de la Qaçba.
Colonne mobile des Mzamza : poste de Settat.
Détachement régional des A'châch : poste de Ben Ahmed.
— — Mdhakra : poste du Boucheron.
— — Ziyaïda : poste du Boulhaut.

Postérieurement, les tribus des Châouia ont été réparties en *Cercles*, de compositions variables, suivant les opportunités, comme par exemple au début, les Cercles nord, sud, est. — Au fur et à mesure des progrès de la pacification, ces répartitions se sont stabilisées, en se modifiant. Elles ont abouti à une double organisation civile et militaire, encore en vigueur au commencement de 1914.

« La Chaouïa civile », qui dépend du Contrôle civil, comprenait les territoires de : Casablanca (banlieue), — Ber-Rechid, — Boulhaut, — Boucheron.

« La Châouïa militaire », ou *territoire de* Settat, comprenait Settat, Ben Ahmed et les Oulâd Saïd. Elle a fait place, en 1914, au Contrôle civil de Settat (1).

Des tribus étrangères aux Chaouïa leur ont été rattachées à différents moments : des fractions de Zaers par exemple. Une tribu qui, ethnographiquement, fait partie du Tadla, celle des Beni Meskîn, comptait dans le territoire militaire de Settat. Elle est rattachée à la circonscription civile de Settat, avec l'annexe d'El-Boroudj. Depuis le 12 septembre 1914, tout le pays des Châouïa est territoire civil.

(1) Par arrêté résidentiel en date du 26 juillet 1914, le territoire militaire de Settat a été supprimé et remplacé par une circonscription administrative de Contrôle civil, comprenant : la ville de Settat, les tribus des Mzamza, Oulâd Bou Ziri, Oulâd Sidi Ben Dâoud, Guadana, Oulâd Saïd ; le centre de Ben Ahmed ; les tribus des Mzâb et A'châch.

La nouvelle circonscription a son siège à Settat et porte le nom de Contrôle de Settat.

Cet arrêté est applicable à partir du 1er août 1914. (*Bulletin officiel* du 21 août 1914.)

DIVISIONS ADMINISTRATIVES EN 1914

I. — *Circonscription administrative de Contrôle civil de Casablanca-banlieue :* 3 tribus.

1° ZENATA : 8 fractions.

a) Oulâd Sidi Ali ; — *b*) Khalta ; — *c*) Oulad Hedjala ; — *d*) Oulâd Sidi Ali ; — *e*) Oulâd Maza ; — *f*) Berada ; — *g*) Beni Meghîth ; *h*) Ghezouan.

2° MEDIOUNA : 7 fractions.

a) Oulâd El-Medjatiya ; — *b*) Hâreth Ahl et Tirs ; — *c*) Oulâd Haddou ; *d*) Oulâd Mes'oûd ; — *e*) Hefafra ; — *f*) Oulâd Ben 'Amar ; — *g*) Amamra.

3° OULÂD ZIYÂN : 6 fractions.

a) Oulâd 'Ayâd ; — *b*) Deghaghia ; — *c*) Souâlem ; — *d*) Oulâd Moûsa ben Brâhîm ; — *e*) Soualem Trifia Abbas ; — *f*) Souâlem Trifia Houaoura.

II. — *Circonscription administrative de Contrôle civil de Ber Rechid* (siège d'un commandement de région) : 1 tribu.

OULÂD HARÎZ : 5 groupes et 19 fractions.

A) *Oulâd Ya'qoûb :* 6 fractions.

a) Halâlfa ; — *b*) Tala'out ; — *c*) Mbarkîn Oulâd Ali ; — *d*) Mbarkîn Oulad Mhammed ; — *e*) Habbacha Dheroua ; — *f*) Habbacha Tal'a.

B) *Oulâd Djabâr :* 5 fractions.

a) Oulad Çalâh el-A'ïn ; — *b*) Oulad Çalah Ech-Chaouï ; — *c*) Riah ; — *d*) Oulâd Rahal el-Keraïz ; — *e*) Oulâd Ghoufir.

C) *Oulâd Yoûsef :* 6 fractions.

a) Foqra Oulâd 'Allal; — *b*) Foqra Oulâd 'Abdallah; — *c*) Oulâd Hadjâdj Tirs; — *d*) Oulad Hadjâdj Sahel; — *e*) Dranna et Beni Meniar; *f*) Abbara et Oulâd Moûsa.

D) *Chorfa :* 1 fraction.

a) Zaouïa En-Nouâçer.

E) *Mourâbitîn :* 1 fraction.

a) Fraction des Mzamza, rattachée administrativement à la fraction du Hadj bel-Ayyâchi des Oulâd Harîz.

III. — *Circonscription administrative de Contrôle civil du Camp Boulhaut*, siège d'un commandement de région (Sidi Ben Sliman) : 1 tribu.

Ziyaïda : 4 fractions.

a) *Mouâlin el-Outa* (9 s. fr.); — *b*) *Moualin el-Ghâba* (33 s. fr.); — *c*) *Beni Oura* (8 s. fr.); — *d*) *Feddalat* (5 s. fr.).

IV. — *Circonscription administrative de Contrôle civil du Camp du Boucheron* (El-Gara), siège d'un commandement de région : 2 tribus Chaouïa et fraction non Chaouïa (Zaers).

1° Mdhakra : trois groupes et 19 fractions.

A) *Oulâd Çebbâh :* 9 fractions.

a) Zebirat (2 s. fr.); — *b*) Oulâd Faïda; — *c*) Oulâd 'Atiya (2 s. fr.); — *d*) Oulâd Zidân (3 s. fr.); — *e*) Oulâd Korra (2 s. fr.); — *f*) Maatga; — *g*) Mzoura (3 s. fr.); — *h*) 'Athmana; — *i*) Kerarma.

B) *Ahlâf :* 3 fractions.

a) Oulad El-Hasan (3 s. fr.); — *b*) Oulâd Djaïch (2 s. fr.); — *c*) Zegarna.

C) *Mellila :* 7 fractions.

a) Oulâd Çalâh (3 s. fr.); — *b*) Oulâd 'Isa (2 s. fr.); — *c*) O Treuch; — *d*) Oulâd Mousa; — *e*) Ouzikha; — *f*) Khobzyin; — *g*) Oulâd Ouhab.

2° Oulâd Ali (camp du Boucheron) : 10 fractions.

a) Ahlâf; — *b*) Ma'iznâ; — *c*) Oulâd Malek; — *d*) Dellaldja ; *e*) Redadna; — *f*) Oulâd Ibrahîm; — *g*) Oulad Ghanem; — *h*) Dersa; — *i*) Oulâd Ben Smaïn; — *j*) Oulâd Sidi Ahmed.

3° Fractions Zaers.

V. — *Circonscription administrative de Contrôle civil de Settat* (siège d'un commandement de région).

Quatre postes : *Settat*, *Qaçbat El-Ayâchi* des Oulâd Sa'ïd, *Qaçba Ben Ahmed* et *El-Boroûdj*.

Six tribus Châouïa :

1° Mzamza ; — 2° Oulâd Bou Ziri ; — 3° Oulâd Sidi Ben Dâoud ; — 4° Mzâb ; — 5° A'châch ; — 6° Oulâd Saîd ; — et Beni Meskin, non Chaouïa.

1° Mzamza : 8 fractions.

a) Les Oulâd 'Aroûs; — *b*) El-Araïr; — *c*) Oulâd Ydder; — *d*) Derbala; — *e*) Mouâlîn el-Oued; — *f*) Oulâd Hamed; — *g*) Beni Medjrich; — *h*) Baours.

2° Oulâd Bou Ziri : 2 groupes « Oulâd Bou Ziri du Qâïd Tounsi » et « Oulad Bou Ziri du Qâïd Messaoud ».

A) *Oulâd Bou Ziri du Qâïd Tounsi :* 8 fractions.

a) Oulâd M'hammed ; — *b*) Oulâd 'Amrân; — *c*) Oulad Yoûsef; — *d*) Mellila; — *e*) Oulad Hafif; — *f*) Toualet; — *g*) Rebaa; — *h*) Touama.

B) *Oulâd Bou Ziri du Qâïd Messaoud :* 3 fractions.

a) Sennat; — *b*) Beni Agrin; — *c*) Rebaa ou Douar El-Arbaa.

3° Oulâd Sidi Ben Dâoud : 3 fractions.

a) Oulâd-Abd El-'Azîz; — *b*) Oulâd Eç-Çeghîr; — *c*) Rima.

4° Mzâb : 4 groupes.

A) *Oulâd Mrâh :* 5 fractions.

a) Djemouha; — *b*) Meni'; — *c*) Oulâd Feres; — *d*) Oulâd Yoûsef ben Hammou ; — *e*) Beni Senjaj.

B) *Mlal :* 4 fractions.

a) Hamdaoua; — *b*) Ahlâf; — *c*) Beni Ritoun ; — *d*) Beni 'Amer.

C) *Beni Brâhîm :* 4 fractions.

a) Beni Yeddou ; — *b*) Meni Mlih ; — *c*) Oulad Sidi 'Aïsa ; — *d*) Kenarcha.

D) *Oulad Chebana :* 2 fractions.

a) Abadla ; — *b*) Oulâd Bou Hadîd.

5° A'CHÂCH, 2 groupes : *A'châch* et *Oulâd M'hammed.*

A) *A'châch* : 7 fractions.

a) Oulâd Ben 'Arif ; — *b*) Beni Yman; — *c*) Yssouf; — *d*) Ma'ârif; — *e*) Khezazra ; — *f*) Oulâd ; — *g*) Ouled Zireg.

B) *Oulad M'hammed :* 5 fractions.

a) Oulâd Attou ; — *b*) Oulâd 'Abdallah ; *c*) Oulâd Hamama ; — *d*) Oulâd Chaïb ; — *e*) Khlot.

6° OULÂD SAÏD : 6 groupes.

a) Hedani ; — *b*) Oulâd Abbou ; — *c*) Oulâd 'Arif ; — *d*) Mzoura ; — *e*) Moûlîn el-Hofra ; — *f*) Gdana.

Tribu étrangère aux Chaouïa : BENI MESKÎN (1).

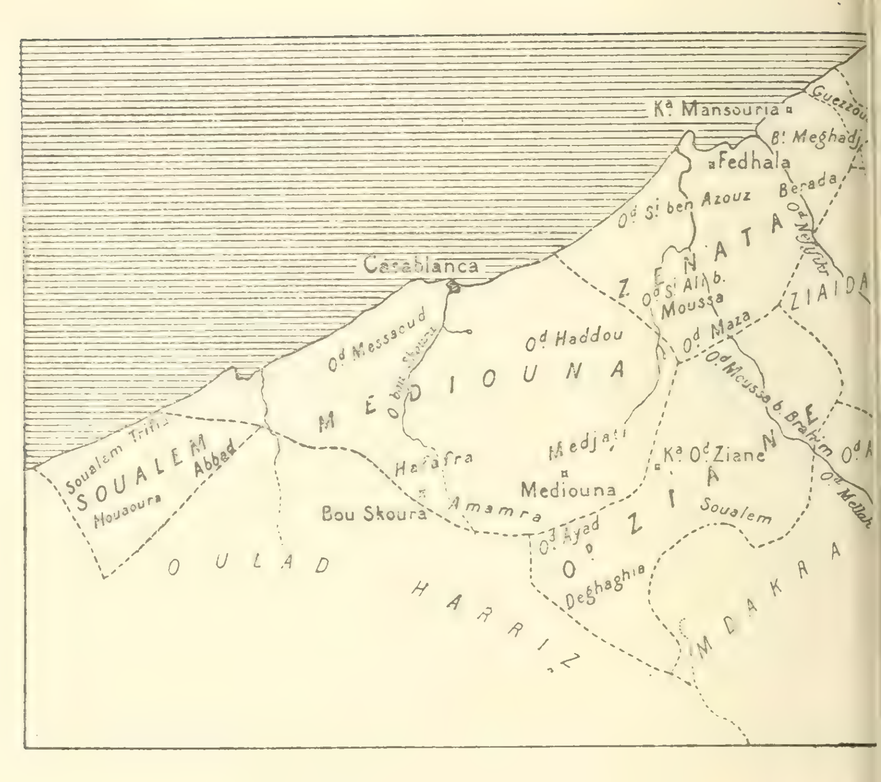
(1) *Bulletin officiel* du 21 septembre 1914 :
« Pour tenir compte des intérêts économiques des Beni Meskîn, l'annexe d'El-Boroûdj est rattachée à la circonscription de Settat. »



Porte de la Qaçba de Fedhala.

(Cliché de la Compagnie Marocaine.)

CASABLANCA-BANLIEUE



Bureau Topographique du Maroc occidental.

Tribus de Casablanca-banlieue (Mediouna, Oulâd Ziyân, Souâlem et Zenata).

MEDIOUNA

LE PAYS

La tribu des Mediouna est comprise entre les Zenata à l'E., les Oulad Ziyân et les Oulâd Harîz au S., les Soualem à l'O. et l'Océan, qui la limite au N. sur une longueur de 38 kilomètres ; c'est par excellence la tribu banlieue de Casablanca. **Territoire.**

La superficie de son territoire est d'environ 450 kilomètres carrés ; c'est donc des trois tribus de Casablanca-banlieue la plus importante par son étendue ; elle l'est aussi par le nombre toujours croissant des Européens qui viennent s'y établir et l'activité commerciale qui a suivi la venue de ces derniers.

Divisée en sept Cheikhats, sa population indigène d'environ 9.000 individus se répartit entre 1.960 tentes.

Sauf à la lisière sud, où se trouve une bande de *tirs*, riche mais restreinte, la plus grande partie du sol des Mediouna rentre dans la catégorie des terres légères et caillouteuses dites *Sâhel*. Du bord de l'Océan jusqu'à Mediouna le sol s'élève progressivement, par larges seuils, d'où émergent de longues arêtes rocheuses parallèles au rivage et dans l'intervalle desquels l'agriculteur sème l'orge, le blé, le maïs et le lin. Mais, souvent aussi, le rocher est à si

faible distance de la surface du sol que la charrue ne saurait remuer la couche de terre arable, trop mince. Elle est abandonnée aux palmiers nains et sert de terrain de parcours aux troupeaux du voisinage.

Les terres de la tribu des Mediouna sont donc en général peu fertiles ; cependant, en utilisant les endroits où la terre est plus profonde, les Européens et certains riches indigènes ont su créer de belles exploitations agricoles.

Le sol. Le pliocène forme, en bordure de la mer, un plateau légèrement incliné qui porte le marabout de Sidi Moumen. En arrière, les schistes rocheux affleurent dans une dépression où ils sont recouverts par les *tirs*. Ils forment tout le substratum du plateau de Sidi Moumen et viennent ressortir au niveau de la mer, à 'Aïn Mazi, où ils sont cachés en partie par les dunes actuelles.

La nappe aquifère que renferment ces couches alimente, aux environs de Casablanca, des puits qui atteignent de 4 à 5 mètres de profondeur. Mais, par suite du développement des affleurements pliocènes, la nappe n'est pas très renouvelée et reste peu abondante.

Les principaux cours d'eau qui sillonnent le territoire des Mediouna sont l'Oued Bou Skoura, l'Oued Tit Mellil, l'Oued Merzek et l'Oued Hasan, affluent de l'Oued El-Melah.

Les sources les plus importantes sont Aïn Khadour, près de l'Oued Qouria, 'Aïn Seba, 'Aïn Sidi Brahim, 'Aïn Rebouilha près de Sidi Brahim, 'Aïn Tehenga, 'Aïn Ðissa, 'Aïn Mâzi, 'Aïn Bourdja et 'Aïn Sidi 'Abdallah Bel-Hàdj.

Il y a en moyenne un puits dans chaque douar. La tribu est donc très bien pourvue en eau. La profondeur des puits varie de 5 à 10 mètres.

Les principaux gisements d'argile se trouvent à Marif, à 6 kilomètres de Casablanca, et, sur la route de Ber-Rechîd, il y en a également deux carrières.

L'extraction de la pierre à chaux se fait en quantité assez

considérable dans le Merchich. Aussi rencontre-t-on un peu partout des fours à chaux chauffés au *doum*.

LES HABITANTS

Les Mediouna sont d'origine berbère et font sans doute partie de la fraction Zenète des Beni Faten, issus, suivant les généalogistes, de Faten fils de Tenzit, fils de Daris, fils de Zahhik, fils de Madghis El-Abter. Les Beni Faten s'étaient, avant l'Islam, convertis au Judaïsme, puis partiellement au Christianisme. Ils habitaient alors les régions voisines de Tlemcen, depuis la montagne appelée encore aujourd'hui Djebel Beni Râched, jusqu'à celle qui s'élève au midi d'Oudjda et qui porte leur nom. Lors de la conquête de l'Espagne, un grand nombre passèrent dans ce pays, et une autre fraction s'établit au Sud de Salé. Quand les Beni Toudjin et les Beni Râched eurent conquis le Maghreb central, les Mediouna, trop faibles pour opposer une résistance efficace à ces tribus également Zénètes, furent expulsés des territoires qu'ils occupaient et se répandirent un peu partout. C'est à ce moment sans doute qu'un certain nombre d'entre eux vinrent s'établir dans la zone littorale de la Tamesna. **Histoire.**

Les Mediouna du pays des Châouïa seraient donc un des restes de la grande tribu Zénète des Beni Faten. Il est intéressant de remarquer que les Mediouna, chassés de leur pays par deux tribus Zénètes, firent probablement partie, dans la Tamesna, d'une nouvelle confédération Zénète, puisqu'ils devinrent les voisins des Zenata établis dans la même région.

Au dix-neuvième siècle les Mediouna se rattachèrent au

groupe des Chehaouna et se partagèrent avec les Zenata et les Oulâd Bou Rezq tout le plateau littoral, d'où ils furent refoulés vers la côte.

Des trois tribus avoisinant Casablanca, celle des Mediouna fut celle qui montra le plus d'acharnement dans la lutte contre les Français. Après avoir déversé sur la ville des bandes de cavaliers, les Mediouna la mirent au pillage ; ils résistèrent avec opiniâtreté à la pénétration française et ne se soumirent qu'après les Zenata et les Oulad Ziyân.

Organisation administrative.

La tribu des Mediouna se compose de 8 fractions :

1° Oulâd Medjatiya ; — 2° Hâreth Ahl et Tirs ; — 3° Oulâd Haddou ; — 4° Oulâd Mes'oûd ; — 5° Hefafra ; — 6° Oulâd Ben 'Omar ; — 7° Amamra.

Fraction	Nombre de tentes	Chioukh
Oulâd Medjatiya	360	Hamida ben Abdallah El-Medjati
Hâreth Ahl et Tirs . . .	280	Mohammed ben el Hadj El-Harithi
Oulâd Haddou.	238	Abd El-Qader ben El-Arbi El-Haddaoui
Oulâd Mes'oûd	340	Ahmed ben Abderrahman el-Mesoudi
Hefafra	220	Mohammed ben Cheikh Abd-El Khalaq
Oulâd Ben 'Amar. . . .	200	Bouchaib ben Mohammed
Amamra.	274	Si Mohammed ben Ech-Cheikh Sidi Mesoud El-Ammari.
TOTAL :	1.912	

TABLEAU DE COMMANDEMENT

Qâïd : Si Ahmed ben El-'Arbi. — *Khalîfa :* Si Mohammed ben Hammou. *Qâdhi :* Si Habîb ben Chemder. — *'Adoul.*

Qaçbas.

En dehors du Poste de Bou Zqoura, dont l'existence n'était justifiée, en dernier lieu, que par la surveillance et l'exploitation de la voie ferrée Casablanca-Ber-Rechîd, la

seule localité importante à signaler dans la Tribu des Mediouna est la Qaçba de Mediouna.

Cette grande Qaçba, à laquelle le Sultan faisait parfois les honneurs d'un séjour, est située au carrefour des pistes de Settat, du Boucheron, du Camp Boulhaut et de Casablanca.

Elle a été construite au dix-huitième siècle par le qâïd Ali ben El-Hasan El-Mediouni. D'après le *Kitâb El-Istiqça*, elle fut mise au pillage par les troupes de Moulay Slimân en 1211 de l'hégire (1797 de J.-C.) ; les vainqueurs y trouvèrent un butin considérable.

La Qaçba de Mediouna était un lieu de *mi'âd* avant l'occupation française.

Comme la plupart des autres Qaçbas des Châouïa, elle est en grande partie détruite. Seule, son enceinte crénelée, réduction de celle de Ber-Rechîd, existe encore, ainsi qu'une muraille qui la partage intérieurement en deux parties sensiblement égales.

A l'intérieur de la Qaçba se trouve la maison du Qâïd, dominée par une grosse tour.

Une grande porte, ouverte dans la face orientale, permet de pénétrer dans la Qaçba. Au moment de la conquête, tout était déjà ruiné dans l'enceinte. Les maisons, d'un jaune sale, semblaient sur le point de s'écrouler et des mauves envahissaient les rues désertes.

Depuis la conquête française l'aspect intérieur de Mediouna a complètement changé. A la place des décombres, on trouve maintenant des rangées de tentes bien alignées. Tout a été nivelé, nettoyé et aplani, par les soins de l'armée.

Quelques habitations s'élèvent déjà autour de la Qaçba. L'achèvement et la mise en service des routes, destinées à remplacer les pistes qui convergent vers ce point, détermineront certainement la création à Mediouna d'un gros centre agricole, à proximité de la fertile région des tirs des Oulâd Ziyân et des Oulâd Harîz.

*
* *

Taddert est une petite localité située près de Mediouna. C'est là qu'un qâïd des Chaouïa, Abou Ishaq Brâhîm El-Ouraoui, fut assassiné au cours d'une partie de chasse par El-Hachmi ben 'Abbâs Ez-Ziyâni. Ceci se passait en l'année 1824 sous le règne du Sultan Moulay 'Abd Er-Rahman. Ignorant d'abord le meurtre, le sultan donna à El-Hachmi le commandement de sa tribu, jusqu'au jour où, apprenant la vérité, il se décida à faire décapiter le meurtrier à l'endroit même où le crime avait été commis.

Principaux groupements.

On distingue dans la tribu des Mediouna quatre groupements principaux, dont les Oulâd Haddou, mélangés de Mzabis et de Doukkala, et les 'Abd Ed-Dâïm sont les deux moins importants.

Les deux autres groupes comprennent les *fakhdas* suivantes :

1° Haraouiyîn (grande fakhda);
Oulâd Moumen (petite fakhda);
Oulâd Medjatiya (très grande fakhda);
Rouâdja (petite fakhda);

2° Oulâd Mes'oûd (petite fakhda);
Oulâd 'Abbou (fakhda moyenne);
Oulâd Ahmed — —
Oulâd Isef — —
Ma'ârif.

Chacun de ces groupes est commandé par un cheikh.

Les deux derniers occupent le territoire actuel de la tribu depuis une époque reculée et s'attribuent une origine commune.

La fraction des Ma'ârif n'est citée ici que pour mémoire; elle a presque complètement disparu depuis quelques an-

nées. Ses indigènes ont vendu leurs terres aux Européens de Casablanca, ou à leurs censaux ; ils se sont éparpillés soit à Casablanca, soit dans la tribu des Mzâb. Leurs terres se trouvaient sur la côte, au N.-E. et à la sortie de Casablanca.

Sanctuaires.

Les Mediouna comptent très peu de Chorfa ; on cite les Oulâd Haddou, qui se prétendent originaires de la Sâguïat El-Hamra, de même que les Oulâd Sidi ʿAbbou, frères des Hadjâdjma ; les ʼAzzouqa se disent également Chorfa. Aucune de ces familles ne possède de *dhâhir*.

Comme familles de Mourâbitîn on connaît les Oulâd Sidi Mesʿoûd, en possession de plusieurs *dhâhirs*, et les Oulad Sidi M'hammed ben ʿOmar.

Chorfa.

Au point de vue religieux, il est intéressant de remarquer que, depuis l'occupation française, des tendances religieuses plus intenses se sont manifestées au sein de cette tribu berbère arabisée, qui n'avait pas montré jusqu'à ce jour un prosélytisme marqué.

Les principales qoubbas que l'on rencontre dans le territoire des Mediouna sont celles de :

Sidi ʿAbdallah Bel-Hadj ;

Sidi ʿAbd Er-Rahman ;

Sidi Ahmed Bel-Hasan, en face de l'entrée de la Qaçba de Mediouna ;

Sidi Merchich, derrière et à l'Ouest de la Qaçba de Mediouna.

On peut citer encore les qoubbas de Taddert, de Sidi Naïmi, de Sidi Brâhîm, de Sidi Mbârek, de Sidi Ghânem, de Sidi Khaddâr, de Sidi Moumen et de Sidi Hadjâdj.

Il n'existerait pas (?) de biens habous dans le territoire des Mediouna, mais on y trouve un certain nombre de biens Makhzen. On n'y rencontre pas non plus de biens *Guich*.

Enseignement. Une école franco-arabe, a été installée en juin 1912, à l'intérieur de Qaçba Mediouna ; elle était dirigée par un instructeur militaire.

Elle comptait 59 élèves le 28 février 1913 et 64 le 31 mars 1914.

Condition économique. Cultures. — Les cultures principales sur le territoire des *Mediouna* sont constituées par le blé dur et l'orge. Cependant, depuis trois ans environ et à l'instigation de certaines maisons d'exportation, les indigènes cultivent l'avoine et le lin. Ils font en outre produire à leurs terres du maïs rouge et blanc, des fèves, du fenugrec, du coriandre, de l'anis et quelques autres graines aromatiques.

Marchés. — La proximité de Casablanca où le Mediouni fait souvent apparition, a nui au développement des marchés de cette tribu ; le Soûq El-Khemîs qui se tient à Mediouna, est un marché dont l'importance décroît de jour en jour, en raison de sa proximité de la grande ville ; le Soûq Et-Tlata (6 km. au N. O. de Bou Zqoura) périclite aussi. Le chiffre approximatif des transactions, est de 100 à 300 douros par jour de marché, à Soûq El-Khemîs (Mediouna).

Routes. — Toutes les pistes ou routes qui partent de Casablanca passent sur le territoire des *Mediouna* avant de rayonner vers les différents points importants des Châouïa.

Six pistes principales mettent en communication :

Casablanca avac Rabat par Fedhala, et Bouzniqa ;
— avec le camp Boulhaut par Si Hadjâdj ;
— avec le Boucheron, par la Qaçba des Oulâd Ziyân ;
— avec Ber-Rechîd par Médiouna ;
— avec Ber-Rechîd par Taddert et Bou Zqoura ;
— avec Sidi 'Ali et Mazagan par Dâr Ben 'Abîd.

Plusieurs de ces pistes ont été aménagées au moyen de prestations indigènes, et délimitées par des fossés, en vue d'éviter les empiétements des riverains.

En outre, le Service des Travaux Publics a fait commencer après le 1er janvier 1912 la construction de la route de Casablanca à Mediouna, achevée dès 1914, et amorcer les routes de Casablanca à Azemmour par Dar Ben Abid et à Rabat par 'Aïn Sba, 'Aïn Tekki.

Une voie ferrée Decauville de 0 m. 60 reliant Casablanca à Ber-Rechîd traverse la tribu des Mediouna ; elle suit dans la première partie de son parcours la vallée de l'Oued Bou Zqoura. Une seconde voie ferrée du même genre reliant Casablanca à Rabat traverse la partie nord de la tribu.

OULÂD ZIYÂN

LE PAYS

Territoire. TERRITOIRE. — La tribu des Oulâd Ziyân est scindée en deux territoires, éloignés d'environ 30 kilomètres l'un de l'autre. Le premier, celui des Oulâd Ziyân Mouâlîn el-Oued et Moualin Dheroua, le plus important des deux, est enserré entre les Ziyaïda au N.-E., les Mdhakra au S.-E., les Oulâd Harîz au S.-O., les Mediouna au N.-O. et les Zenata au N.

Le deuxième territoire, celui des Oulad Ziyan Soualem Trifia, s'étend au bord de l'océan sur une longueur de rivage de 12 kilomètres, séparant la tribu des Mediouna de celle des Chiadma.

Le territoire des Oulâd Ziyân Mouâlîn el-Oued et Mouâlîn Dheroua, d'une superficie d'environ 430 kilomètres carrés, est divisé en quatre Cheikhats, comprenant 1.200 tentes ; les Oulâd Ziyân Souâlem ne comptent que deux Cheikhats, soit 450 tentes réparties sur une superficie d'environ 120 kilomètres carrés.

La continuation et le développement des belles et profondes terres noires (*tirs*) des Mediouna font de la région des Oulâd Ziyân Mouâlîn El-Oued et Mouâlîn Edh-Dheroua une des parties les plus riches de « la Chaouïa ».

Le *tirs* ne correspond à aucun étage géologique déterminé.

Les terrains dont les éléments ont participé à sa formation sont de nature et d'âge différents. Deux conditions caractérisent cependant toujours cette formation. La couche sous-jacente du *tirs* doit être imperméable, d'où naissance d'un marécage; les couches d'humus se déposent horizontalement dans la dépression.

Chez les Oulâd Ziyân Souâlem Trifia, on ne trouve que le *Sahel*, commencement d'un plateau sableux où la croûte calcaire est très développée. La formation de cette croûte calcaire, qui existe presque toujours à la surface des sables et manque sur les schistes, est due à l'évaporation des eaux du sous-sol. Amenées à la surface par capillarité, elles déposent le calcaire tenu en suspension. Il se produit de ce fait, à la surface du terrain, un dépôt considérable de calcaire, que les pluies de l'hiver sont impuissantes à dissoudre.

Eaux. — L'Oued El-Melah est la seule rivière qui traverse le territoire des Oulâd Ziyân. Mais auprès de cet Oued, on remarque plusieurs sources. Les principales sont : ʿAïn Achbad, ʿAïn Chkour, Bou Staïla; ʿAïn Seba, située près du marabout de Sidi Tahami, Aïn Alilifia à 3 kilomètres de ʿAïn Seba et ʿAïn Zahara près de Soûq El-Had.

Puits et abreuvoir. — Un puits et un abreuvoir sont actuellement en construction à Dâr Ben ʿAbîd.

Chaque douar a ordinairement son puits, dont la profondeur moyenne est de 3 ou 4 mètres. Cette profondeur peut atteindre jusqu'à 30 mètres chez les Oulâd Ziyân Soualem.

LES HABITANTS

Histoire. Nous savons par Ibn Khaldoun que les Oulâd Ziyân sont probablement une fraction de la tribu arabe des Beni Malek ben Zoghba et qu'ils proviennent des Oulâd Khalfîa. Leur

ancêtre est en effet Ziyân Ibn 'Askar Ibn Khalîfa. Les Oulâd Ziyân étaient donc anciennement considérés comme une sous-fraction des Oulâd Khalîfa. Mais des modifications se sont produites au cours des siècles dans le fractionnement des tribus, si bien qu'aujourd'hui les Oulâd Khalîfa sont devenus une sous-fraction des Oulâd Ziyân. Les Oulâd Ziyân faisaient jadis partie du groupe des Chehaouna. Établis primitivement sur le plateau central, ils furent un peu bousculés mais parvinrent à se maintenir entre les Oulâd Harîz, les Mdhakra, les Ziyaïda, les Zenata et les Mediouna.

La Qaçba des Oulâd Ziyân a été construite par le Qâïd Mohammed ben Mchîch, sous le règne de Moulay 'Abd Er Rahmân (1822-1859).

Organisation administrative.

La tribu des Oulâd Ziyan se divise en six fractions :

Oulâd 'Ayâd ; Deghaghia ; Souâlem ; Oulâd Moûsa ben Brâhîm ; Souâlem Trifia 'Abbâd ; Souâlem Trifia Houaoura.

Fractions	Nombre de tentes	Chioukh
Oulâd 'Ayâd	400	Mohammed ben Tahami
Deghaghia	280	Mes'oud ben Khallouq
Souâlem	185	Mohammed ben Mekki
Oulâd Moûsa ben Brâhîm . .	290	Mohammed ben Ahmed
Souâlem Trifia 'Abbâd. . .	250	Mohammed ben 'Abîd
Souâlem Trifia Houaoura. .	200	Tahâmi ben El-Hadj
	1.605	

Organisation sociale.

Vie religieuse. — On remarque de nombreuses *qoubbas* sur le territoire des Oulâd Ziyân ; celles de Sidi Mohammed El-Tahâmi, de Si Khiyati, de Si 'Allâl, de Sidi Ahmed El-Medjdhoûb, de Sidi 'Isa Zaak, de Sidi 'Isa Moûl Ourden, des Oulâd ben 'Amar et de Sidi Ahmed Es-Soûsi.

Quatre de ces qoubbas se trouvent dans la Zaouïa de Sidi Mohammed ben 'Amar.

La tribu des Oulâd Ziyân compte de nombreux affiliés à la taïfa des Bou 'Azzaouyîn, rares au contraire chez les Me-

diouna et les Zenata. Le moqaddem a sa demeure chez les Mouâlìn Edh-Dheroua ; de temps à autre les affiliés viennent se grouper autour de lui pour recevoir ses instructions, réciter le Ouerd et accomplir leurs cérémonies habituelles.

Les autres confréries religieuses ne comptent que très peu d'adhérents dans la tribu.

Quant aux Chorfa, ils passent pour être représentés par les Oulâd Sidi Zidân ; les Khiyaïta, des Souâlem Mouâlìn Trifia et les Oulâd ben Slimân, des Oulâd Moûsa ben Brâhîm. Les premiers descendraient de Sidi Mohammed ben Sma'ïn et seraient des Chorfa Alaouites ; les deuxièmes se disent Idrisites et appartiendraient aux Khiyaïta des Ziyaïda ; quant aux derniers, on verra plus loin dans l'étude consacrée à la tribu des Ziyaïda, qu'un dhâhir de Moulay Ismael leur attribue la qualité de Mourâbitîn, mais non celle de Chorfa.

On ne trouve plus de biens habous dans la tribu des Oulâd Ziyân, mais elle comprend un certain nombre de biens Makhzen.

On compte, au total, chez les Mediouna et les Oulâd Ziyân, 237 biens Makhzen. Leur superficie peut être évaluée à 4.000 hectares. Ils sont administrés par l'Amîn El-Moustafâd de Casablanca.

CONDITION ÉCONOMIQUE

Terrains.

Terrains. — La tribu possède les belles terres profondes et noires du *Tirs* qui en font une des régions les plus riches de la « Châouïa ». Le sol, à l'humus épais, convient merveilleusement à la culture des céréales et à la plantation des arbres, qui trouvent, dans les parties profondes, une humidité constante, même au plus fort de l'été.

En dehors de quelques champs bien cultivés, le territoire de la tribu est recouvert en grande partie de bois et de

broussailles très hautes et très denses. C'est ce qu'on appelle la *Ghâba*. D'impénétrables fourrés de lentisque et de palmier nain en forment la plus grande partie.

Produits du sous-sol.

On ne trouve pas de gisements d'argile dans les territoires occupés par les deux fractions des Oulâd Ziyân. Aussi les indigènes vont-ils chercher les terres argileuses dont ils ont besoin chez les Oulâd Hârîz.

On extrait de la pierre à plâtre chez les Oulâd Ziyân Mouâlîn el-Oued, à proximité de l'Oued El-Melah. Les indigènes de la tribu exploitent, dans ces régions, des carrières de gypse pour les Européens, notamment dans les propriétés situées à Aïn El-Hâdj et près de Sidi Far Dheroua.

Pierre a bâtir et pierre dure. — On trouve dans le Merchich, chez les Oulâd Ziyân Mouâlîn el-Oued, de la pierre excellente pour le ballast et pour les routes.

Le sable n'existe pas chez les Oulâd Ziyân Mouâlîn el-Oued, mais on le trouve en grande quantité chez les Souâlem, sur la plage.

Centres et marchés.

Centres. — Aucun centre important n'est à signaler chez les Oulâd Ziyân. Tout au plus peut-on citer celui d'Ahmed El-Medjdhoûb, où se tient l'important marché de Soûq El-Had.

Quant à la Qaçba des Oulâd Ziyân, dite aussi Dâr el-Aïdi ou Dar Si El-Hasan, elle n'est guère qu'une réunion de maisons en ruines, au milieu desquelles se détache la demeure mieux conservée du Qâïd des Oulâd Ziyân.

Chez les Souâlem un seul point attire l'attention, Dâr Ben 'Abîd, gîte d'étape de la route de Casablanca à Azemmour.

Marchés. — Le plus important marché de la tribu est le Soûq el-Had (Mouâlîn el-Oued); il existe également deux autres marchés mais dont l'importance est moindre : le *Soûq-Et-Tenîn* des Mouâlîn Deroua et le *Soûq El-Had* des

Souâlem. Voici, pour chacun, le chiffre approximatif des transactions par jour de marché :

Soûq El-Had	200 à 400 douros
Soûq Et-Tenîn	150 à 300 —
Soûq El-Had	100 à 200 —

Les taxes des marchés dans cette tribu ont atteint 10.000 P. H. en 1912.

Routes. — Deux pistes importantes traversent du Nord au Sud le territoire des Oulâd Ziyân Mouâlîn el-Oued et Mouâlîn Dheroua : l'une, qui réunit Mediouna à Ber-Rechid, ne le dessert que sur un faible parcours ; l'autre met en liaison Mediouna et le Boucheron ; une troisième piste réunit ce dernier point à Mediouna, en passant par la Qaçba du Qâïd.

Le territoire des Souâlem est traversé par la piste de Casablanca à Sidi ʿAli ; cette piste longe les bords de l'Océan.

Colonisation.

Les Européens. — Le territoire des Oulâd Ziyân Mouâlîn el-Oued et Mouâlîn Dheroua a vu se multiplier les associations agricoles. De nombreux Européens ont aussi créé de beaux domaines dont ils accroissent chaque jour l'étendue.

Quelques propriétaires français s'adonnent même à la grande culture et n'ont pas hésité à importer aux Oulâd Ziyân de puissants instruments agricoles mûs par la vapeur.

Malheureusement, à côté de cette intéressante colonisation, la troupe turbulente et peu scrupuleuse des spéculateurs de terrains a fait également son apparition. Il en résulte une grande gêne pour les véritables travailleurs, ce coin du territoire de Casablanca-banlieue, si favorisé par la nature, étant devenu un véritable nid à procès.

Chasse. — Les sangliers abondent dans la Ghâba des Oulâd Ziyân Souâlem. De nombreuses battues sont organisées par les Européens de concert avec les indigènes ; ces derniers chassent le sanglier pour le vendre aux Européens.

ZENATA

LE PAYS

Territoire. La tribu des Zenata s'étend en bordure de l'Océan sur une longueur d'environ 30 kilomètres. Sa limite O. n'est qu'à 8 kilomètres de Casablanca.

Bornés à l'E. par le territoire des Arabes et des Ziyaïda; au S. par celui des Oulad Ziyan et à l'O. par celui des Mediouna, les Zenata occupent un territoire d'environ 350 kilomètres carrés qui forme la pointe N.-E. du territoire de Casablanca-banlieue.

Les Zenata constituent une tribu d'environ 6.000 individus répartis en huit cheikhats de 200 à 250 tentes chacun.

Le sol. — Si de la mer on jette un coup d'œil sur la région des Zenata, on remarque d'abord, en bordure, une zone de dunes reposant sur les couches primaires ; puis, en arrière, une petite bande de poudingues et de grès pliocènes à laquelle fait suite une légère dépression de 5 à 600 mètres de large, occupée par des « tirs » et à la surface de laquelle se trouve souvent des *ghedirs ;* plus en arrière encore, on distingue un nouvel ilot de pliocène, suivi d'une autre dépression et d'un *tirs.*

Tout le substratum est constitué par des schistes imperméables primaires et l'on peut constater à la bordure nord

de chaque îlot de pliocène une source qui alimente le *ghedir*, en hiver du moins. En été, le *ghedir* et toutes les petites sources disparaissent à peu près complètement.

Les schistes forment en relief une série de petites arêtes dirigées sensiblement est-ouest. Leurs couches plongent fortement à l'est. Le pliocène de cette région, situé au-dessus de schistes et composé de poudingues et de masses coquillifères, donne naissance à quelques sources. A l'affleurement des schistes correspondent encore le *ghedir* et le *tirs*.

Eaux. — Le territoire des Zenata est arrosé par deux grandes rivières : l'Oued Neffifikh et l'Oued El-Melah.

Les principales sources de cette région sont : l'Aïn Tekki, l'ʿAïn Harraouda, l'ʿAïn Mouïlah, l'ʿAïn Mizab, l'ʿAïn Mahidjiba, l'ʿAïn Bou Acheb, l'ʿAïn Ber-Rahal, l'ʿAïn Guetita, l'ʿAïn Zerqa près du mausolée de Sidi El-Bernousi et l'ʿAïn Oumm El-Ghenoudj dans les marais du même nom.

Puits. — Près du douar Harraouda deux puits de 4 à 5 mètres de profondeur contiennent en temps normal 2 mètres d'eau. Ce sont les puits de Sidi Ahmed ben Hicham. Le Bir el Haïmer, situé entre la qaçba du Qaïd et le Soûq et-Tnîn, a 5 à 6 mètres de profondeur et est à proximité de plusieurs douars. Le puits de Zoulia se trouve entre la route de Casablanca-Fedala et la mer, à proximité de l'Oued el-Melah.

LES HABITANTS

Origines du peuplement.

La tribu des Zenata, établie sur le territoire des Châouïa, est une fraction de la grande tribu berbère des Zenata, qui pénétrèrent sans doute au Maroc avec les conquérants Almoravides. Les Zenata étaient déjà installés dans le pays, lors du passage du géographe arabe Edrisi, qui les mentionne dans son itinéraire de Marrakech à Slâ (Salé). Ils

furent refoulés, à une époque ancienne, par les Oulâd Ziyân, qui les poussèrent jusqu'au bord de la mer, en les séparant ainsi des Oulâd Saïd dont ils paraissent avoir été anciennement les voisins. Sans faire partie des quatre groupes makhzen des Châouïa, au dix-neuvième siècle, ils figuraient pour les besoins administratifs parmi les Oulâd Bou Rezg.

En 1907, lors du débarquement des troupes françaises à Casablanca, les Zenata prirent les armes contre elles ; ils le firent sans conviction et furent les premiers à se soumettre.

Organisation administrative (1).

La tribu des Zenata est divisée en huit fractions :

Oulâd Sidi ʿAli ; — Khalta ; — Oulâd Hedjala ; — Oulâd Sidi ʿAli ; — Oulâd Mâza ; — Berada ; Beni Meghith ; — Ghezouân.

Fractions	Nombre de tentes	Chioukh
Oulâd Sidi ʿAli	200	Djilali ben Mousa.
Khalta	250	Djilali ben Ahmed.
Oulâd Hedjala	190	El-Arbi ben Sliman.
Oulâd Sidi ʿAli	208	Azzouz ben Lebza.
Oulâd Mâza	220	El-Amri ben Ahmed
Berada	206	Zemmouri ben Abbou
Beni Meghith	170	Ali ben Bouchaib
Ghezouan	202	Ben Taïbi ben Ahmed
TOTAL.	1.076	

Vie religieuse.

Parmi les qoubbas que l'on rencontre sur le territoire de la tribu des Zenata, il faut citer celle de Sidi ʿAli Bou Anouar et celle de Sidi Mohammed El-Mleh.

On peut encore citer les qoubbas de Sidi Moûsa El-Medjdhoûb, de Sidi Bou Chaïb, de Sidi Ahmed ben Ichchou et de Sidi Ben Izgaren.

Il n'existerait pas de biens habous importants sur le terri-

(1) *Tableau de commandement* en 1913.
Qâïd : Si Tahâmi ben Ali. — *Khalîfa* : Si Idrìs ben Tahâmi. — *Qadi :* Si El-Hâdj El-Hoseïn ben ʿAzzoûz. — *ʿAdoul :* 9.



Qoubba de Sidi Bou Chaïb, près de Fedhala.

(Cliché de M. P. Grébert, Phot. à Casablanca.)

toire de la tribu, mais on connaît quelques petites propriétés habous, dans le voisinage des sanctuaires.

Un important mousem se tient chaque année dans la fraction des Cherqaoua, le septième jour après le Mouloûd (Sâbaʿ El-Mouloûd). Il a un caractère spécial, ayant pour objet la circoncision en commun de tous les enfants mâles des Zenata et d'une partie de ceux des Ziyaïda (1), nés depuis le mousem précédent. Quatre cents enfants environ ont été circoncis le 15 février 1914. Il est intéressant de noter ici que cette coutume existe surtout dans les tribus berbères, comme les Rifains et chez les Djebala.

Plusieurs milliers d'indigènes venus de toutes les tribus Châouïa assistent à cette fête, qui donne lieu pendant trois jours à des réjouissances et à des fantasias (2).

Qaçbas.

Sur le territoire des Zenata se trouvent deux qaçbas historiques : Mançoûriya et Fedhala.

Mançoûriya. — Mançouriya, décrite par Léon l'Africain et Marmol, était déjà en ruines au quatorzième siècle. Ibn Khaldoûn nous apprend qu'elle fut fondée au douzième siècle par le khalife Yaʿqoûb El-Mançoûr, pour servir d'asile aux pèlerins et aux voyageurs. Les habitants s'enfuirent à Rabat, lors de l'arrivée des Portugais à Casablanca. Seules, les murailles en sont restées debout. Battista Agnesi est le seul ancien cartographe qui signale Mançoûriya, mais il la place à tort après Anafa (Casablanca). La Qaçba Mançoûriya constitue un abri pour les caravanes et les convois de passage.

(1) On raconte que les fils d'un Qaïd des Ziaïda mouraient tous en bas âge ; on conseilla au Qaïd de venir les faire circoncire au Mousem des Zenata, ce qu'il fit; depuis lors ses enfants vécurent.

(2) D'après les dires des indigènes, un des gouverneurs de Moulay El-Hasan ayant voulu, il y a trente ans environ, réduire les Zenata, qui manifestaient un certain esprit de révolte, les fit entourer lors du mousem par d'autres tribus des Châouïa. Les Zenata étaient armés, suivant la coutume générale, pour la fantasia; ils repoussèrent leurs agresseurs. Cette affaire ayant eu lieu en violation d'une fête, on n'osa pas lui donner suite.

Fedhala. Fedhala est située à 9 kilomètres plus loin. D'après Élie de la Primaudaie, ce petit port aurait emprunté son nom à une tribu berbère. Suivant le géographe italien Graberg de Hemsö et aussi d'après Godard, Fedhala serait une corruption de Feidh Allah qui signifie « présent de Dieu ». Fedhala est mentionnée par le géographe arabe Edrisi dans sa description du littoral. On la trouve marquée sur tous les anciens routiers. Les portulans gênois et vénitiens écrivent Fadula, les autres Fedela et Fedalla.

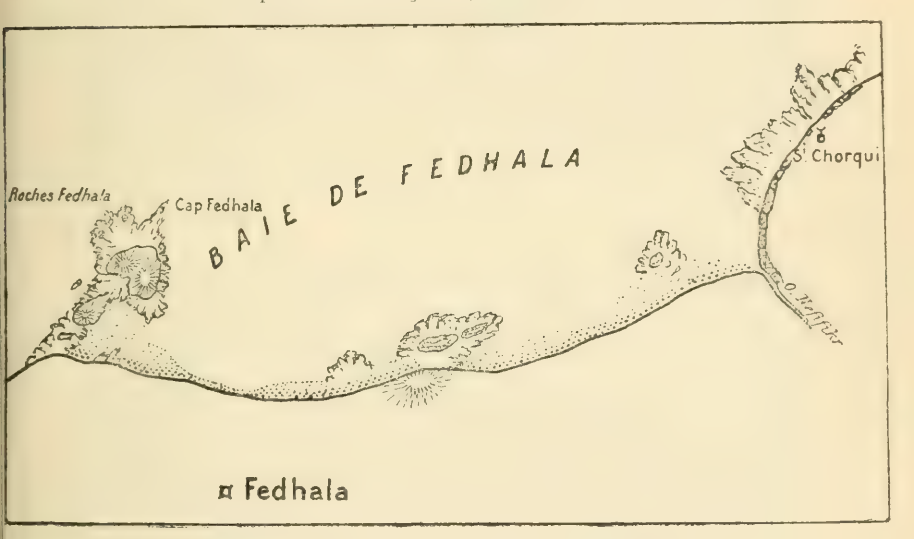
L'atlas ancenitain des Benincasa et celui de Biance mentionnent un îlot au nord du port. Les cartes du dix-huitième siècle le marquent également. Il y a en réalité deux îlots reliés entre eux et à la terre par une bande rocheuse; mais cette bande rocheuse, recouverte à marée haute, est à découvert à marée basse, et permet le passage; de sorte que ce sont effectivement des îles à marée haute et une presqu'île à marée basse. La petite baie formée par le promontoire offre une certaine sécurité. On peut y mouiller très près de terre, avec un fond de sable de 9 à 11 mètres.

Aux quatorzième et quinzième siècles, les marchands chrétiens de la Méditerranée visitaient le port de Fedhala. On trouvait surtout à y acheter du blé, de l'orge et des fruits secs. En 1773 Sidi Mohammed eut la pensée de faire de Fedhala un entrepôt des céréales de la province de Tamesna. Il y fit construire de vastes magasins pour les marchands européens. Quelques-uns vinrent s'y fixer, mais l'année suivante il retira les privilèges qu'il avait accordés pour l'exportation. Il les attribua dans la suite à la compagnie espagnole des *cinco gremios mayores* de Madrid, qui eut le privilège exclusif du commerce dans ce port. Puis Fedhala fut de nouveau abandonnée et il ne s'y fit plus aucun commerce jusqu'au moment de l'occupation française.

Fedhala est, dans la tribu, la seule agglomération qui mérite le nom de centre. Constituée par une simple qaçba de forme carrée, d'une superficie d'environ 4 à 5 hectares,

elle renferme à l'intérieur une mosquée en assez mauvais état, quelques vieilles maisons portugaises ruinées et surtout de nombreuses *nouâlas*. La venue des Européens a déterminé un mouvement de constructions ; de simples baraques d'abord, et maintenant des maisons.

Avant l'occupation française, Fedhala était un lieu de



Bureau Topographique du Maroc occidental.

réunion des *Mï'âd*, qui s'assemblaient aussi quelquefois dans le lit de l'Oued.

Un poste militaire de la tribu, établi sur un mamelon voisin, domine aujourd'hui la Qaçba.

La baie de Fedhala offre une sorte d'abri naturel, qui de tout temps attira sur ce point de la côte, très poissonneuse, de nombreux pêcheurs, portugais et espagnols.

La Société française Hersent frères et Cie, qui a acquis les propriétés d'un Allemand dans le voisinage immédiat de la baie, a déjà entrepris d'améliorer l'état de cet abri et de le transformer en port, auxiliaire de celui de Casablanca.

Après avoir été seulement utilisé d'abord pour recevoir les navires affrétés et les approvisionnements militaires, le petit port de Fedhala, relié à Casablanca et à Rabat par un chemin de fer militaire à voie de 0 m. 60, a été ouvert au commerce international par dahir de Moulay Yoûsef en date du 22 Rebî Ier 1332 (18 février 1914).

Un autre dahir chérifien, du 8 Djoumada II 1332 (4 mai 1914), a concédé la construction et l'exploitation d'un port public à Fedhala, à la Compagnie marocaine de Fedhala (Hersent frères et Cie).

CONDITION ÉCONOMIQUE

Les terres. La tribu des Zenata occupe un territoire entièrement compris dans la région dite « Sahel ». Ses terrains *hamri* et *remliya* entrent dans la catégorie des terres légères et sablonneuses qui conviennent surtout à la culture de l'orge, du maïs, du lin et, en certains endroits, du blé. Très inférieures aux terrains de « tirs » comme rendement, certaines parties des terres des Zenata ne peuvent même être utilisées que comme terrains de parcours.

Chez les Zenata la propriété est très morcelée. Les indigènes aisés possèdent 4 à 5 charrues (40 à 50 hectares) mais la majorité des cultivateurs n'a qu'une charrue, ou plus souvent une demi-charrue (ferd).

Produits du sous-sol. GISEMENTS D'ARGILES. — On trouve chez les Zenata de l'argile qui sert à faire des poteries grossières. Mais la plupart des indigènes, quand ils ont besoin d'argile, vont la chercher chez les Oulâd Ittou pour fabriquer leur poterie chez eux.

Pierre a chaux. — La pierre à chaux est abondante dans la région et, en particulier, à Mers Begad, à 12 kilomètres de la Qaçba, sur la route de Fedhala à Bir Hadjara d'où les indigènes l'extraient pour les Européens, et pour eux-mêmes.

Pierre a plâtre. — On trouve de la pierre à plâtre en petites quantités dans les environs de Souq el-Had.

Pierre a bâtir. — Il y en a un peu partout, mais elle est tendre et légère.

Fours a chaux. — Il en existe entre Mançouriya et Fedhala : on en trouve en assez grande quantité près de la Qaçba de Fedhala, près du douar des Zouaghat chez Bou 'Azza ben Medjdhoûb.

Marchés. Transports.

Marchés. — Il n'existait autrefois chez les Zenata qu'un seul marché, le Soûq el-Had (4 kilomètres à l'E. de Fedhala). Depuis notre arrivée dans le pays et à notre instigation, un autre marché, le Soûq et-Tenîn a été créé près de la Qaçba du Qâïd des Zenata (9 kilomètres au S. de Fedhala) ; ce marché a pris rapidement une très grande importance.

Voici le chiffre approximatif des transactions par jour de marché :

Soûq el-Had . . .	100 à 300 douros
Soûq et-Tenîn . .	100 à 300 douros

Les taxes des marchés se sont élevées à 8.500 p. h. en 1913(1).

Routes. — Une seule piste importante, longeant de très près le rivage de l'océan, traverse la tribu des Zenata et met leur territoire en communication avec Casablanca et Rabat.

Cette piste est doublée actuellement par un chemin de fer

(1) *Mercuriale des principaux marchés pendant les premiers mois de 1913.*

	Janvier	Février	Mars	Avril
Chameaux		375	350	520
Bœufs	160	125	125	125
Chevaux	400	500		

militaire à voie de 0 m. 60, qui traverse l'Oued El-Melah sur un pont de pierre commun à la piste et à la voie ferrée, et l'Oued Neffifikh sur une estacade en bois.

Enfin le Service des Travaux Publics est sur le point d'entreprendre l'exécution d'une route qui relierait Casablanca à Rabat, en traversant le territoire des Zenata, à 4 ou 5 kilomètres de l'océan, par El-Bernousi et l''Aïn Tekki.

Du pont de l'Oued Neffifikh, une piste relie plus longuement, mais plus commodément, le camp Boulhaut à Casablanca par Fedhala.

Écoles. Une école franco-arabe a été installée dans la qaçba de Fedhala, en mars 1912; elle compte actuellement 53 élèves dont les parents habitent Fedhala et les environs immédiats.

Avant 1913, l'enseignement était donné par un moniteur militaire, sous la direction du bureau de Casablanca-banlieue.

Depuis 1914, l'enseignement est donné, aux garçons indigènes, par un instituteur de carrière, et aux enfants européens par une institutrice. La Direction de l'Enseignement a créé, à cet effet, deux salles d'école, l'une à proximité de la gare et l'autre au port.

Voici la progression du nombre des élèves à Fedhala, depuis le mois de février 1913 jusqu'au mois de mars 1914.

	28 février 1913	1er juin	15 novembre	15 décembre	31 mars 1914
Ecole française . .	10	»	25	45	45
Ecole franco-arabe.	55	55	46	45	53

Les Européens. — Sous l'influence des Européens, le système des associations agricoles s'est beaucoup développé dans la tribu. Les Allemands, en particulier, avaient, chez les Zenata, un grand nombre de mokhalets (Associés agricoles). Ils avaient en outre acquis de grandes étendues de terrain, dont une importante partie (1.300 hectares) avait

été rachetée avant la guerre par une société française (Société Hersent frères et Cie).

Cinq cents hectares environ appartenaient encore à des Allemands (Waetjen, Carl Ficke, Mannesmann).

Quelques Anglais, Espagnols et Portugais se partagent environ 40 hectares. L'ensemble des propriétés françaises dépassait 1.500 hectares au milieu de 1914.

APPENDICE

ÉTUDE SOMMAIRE DU TERRITOIRE OCCUPÉ PAR LES TROIS TRIBUS DE CASABLANCA-BANLIEUE (1).

La région occupée par les Mediouna, les Oulâd Ziyân et les Zenata et qui s'étend au bord de l'Océan sur une longueur de 72 kilomètres, présente, au point de vue géologique, deux caractères bien distincts.

A. — Jusqu'à une vingtaine de kilomètres de la côte, de petites collines schisteuses, orientées du nord-est au sud-ouest, alternent avec des dépressions labourées, dans lesquelles se trouvent localisées les fameuses terres noires ou *Tirs.*

Ces petites arêtes rocheuses sont constituées par des schistes et des quartzites ; elles sont complètement entourées par le pliocène, en couches à peu près horizontales. Elles se prolongent jusqu'à la mer, où elles forment la base de l'escarpement rocheux de la berge. C'est la région généralement désignée sous le nom de *Sahel,* terres légères et caillouteuses où les indigènes sèment le maïs sans s'inquiéter des nombreux cailloux qui les parsèment. On y trouve surtout une végétation broussailleuse, où dominent le palmier nain et l'asphodèle, dans les parties les plus élevées. Des bœufs et des moutons y pacagent. Dans les parties moins élevées poussent quelques figuiers de Barbarie, dont les indigènes font des clôtures à peu près impénétrables.

B. — En arrière de cette ligne de collines, le terrain s'abaisse à l'est du Merchich et c'est alors la longue plaine ondulée, monotone, bien cultivée et fertile. C'est la région des *Tirs* dont la fertilité est bien connue.

(1) Extrait du *Bulletin Économique du Maroc,* juillet 1913, *Étude sur le territoire de Casablanca-banlieue,* par M. Prinier.

LES TERRES

Modifications apportées a l'état de la propriété depuis notre occupation dans le territoire du contrôle de Casablanca. — Avant notre occupation la propriété foncière rurale était l'apanage à peu près exclusif des indigènes du pays.

L'insécurité qui régnait partout ne permettait pas toujours à l'indigène de disposer entièrement de toutes ses terres. Obligés par la nécessité de se grouper et de se fortifier, les habitants établissaient des *gota*ʿ, véritables camps retranchés, que l'on rencontre partout dans la campagne.

L'état d'hostilité qui existait de tribu à tribu, quelquefois de fraction à fraction, avait pour résultat de créer des zones neutres, des tampons où les troupeaux ne s'aventuraient point. Ces périmètres étaient totalement perdus pour l'agriculture.

Les événements de Casablanca se déroulent et une période d'incertitude se prolonge quelque temps sans apporter de modification sensible à l'état de la propriété.

Puis le calme se rétablit sous la poussée de nos colonnes; des Européens s'enhardissent et commencent à acheter dans l'intérieur. Les zones dangereuses disparaissent et les tribus ou fractions rentrées dans l'ombre se disputent toutes leurs terres pour les utiliser ou les vendre. Le développement agricole progresse rapidement.

Malheureusement tous ces acquéreurs ne sont pas des colonisateurs et une partie d'entre eux se contente de spéculer. Des exploitations modèles sont cependant créées; des fermes sont établies sur différents points.

L'indigène se montre peu disposé à aliéner son bien; mais il cherche à se débarrasser de tout ce qui est litigieux par crainte d'être dépossédé ou pour déposséder lui-même l'adversaire. De là de nombreux procès.

Propriétés européennes. — Des Européens sont propriétaires de 5.919 hectares cultivés sur le territoire de Casablanca-banlieue.

Ces propriétaires habitent pour la plupart Casablanca et ne résident pas sur leurs domaines où, cependant, ils viennent faire des séjours au moment de la préparation des terres, ou à l'époque des moissons et récoltes.

La valeur totale de ces exploitations agricoles, comprenant le prix du terrain, celui des bâtiments et la valeur du cheptel (animaux et matériel d'exploitation), s'élève à la somme de 3.310.650 francs.

Le tableau ci-dessous donne le nombre des propriétaires par nationalité avec la superficie et la valeur de chaque groupe de propriétés.

Propriétés européennes.

Nationalités.	Nombre.	Superficie en hectares.	Valeur en francs.
Français	53	4.381	2.564.750
Allemands (en 1914) .	8	405	302.400
Anglais	8	130	138.800
Belges	1	10	3.500
Espagnols	12	803	248.700
Portugais	3	40	22.500
Suédois	1	150	30.000
Totaux. . .	86	5.919	3.310.650

D'une manière générale, les propriétaires fonciers européens, surtout ceux qui ont acquis de vastes étendues de terrains de culture, ne les mettent pas en valeur eux-mêmes.

Le mode d'exploitation habituellement employé est le métayage (par les khammâs) ou l'association avec des indigènes protégés. Rares sont les propriétés dont les travaux agricoles sont dirigés par un gérant européen.

Cela tient à ce fait que la culture indigène reste de beaucoup la plus économique, en attendant le développement, l'outillage du pays comme travaux publics et l'abaissement des droits d'exportation. Le jour où l'exploitation se fera d'une façon rationnelle et méthodique, avec un matériel approprié à la grande culture, comme cela se pratique en Algérie et en Tunisie, le rendement de ces terres progressera considérablement si l'organisation du pays s'améliore en même temps.

La main-d'œuvre indigène est la base de toute exploitation. Mais la substitution progressive des fermiers ou régisseurs européens aux khammâs et gérants indigènes ne contribuera pas peu à l'essor économique de la région. Il y aura là un débouché tout indiqué pour les connaissances techniques et pratiques des jeunes gens qui sortent de nos écoles d'agriculture, pour les paysans français, à qui le morcellement de la propriété dans la Mère Patrie ne permet plus de vivre sur le sol qui les a vus naître, et aussi pour les fils de colons algériens, trop à l'étroit sur les propriétés paternelles.

Main-d'œuvre. — Les indigènes employés en qualité de terrassiers touchent un salaire quotidien de 2 P. H. et sont nourris par l'em-

ployeur. Les journaliers sont rétribués à raison de 2 à 2 P. H. 50, suivant les travaux auxquels on les occupe, et sont nourris. Les moissonneurs, également nourris, reçoivent une rémunération de 2 P. H.

Quant aux khammâs, ils sont rétribués par un prélèvement d'un cinquième sur les récoltes.

Prix des terres. — Le prix moyen des terres rurales, avant l'occupation française, était de 100 à 200 douros hassani la charrue (10 hectares environ) dans la banlieue de Casablanca, et de 50 à 150 douros hassani dans l'intérieur, suivant leur qualité. Aujourd'hui, les prix, beaucoup plus élevés, sont excessivement variables.

La proximité de la ville influe sur leur élévation, et l'hectare défriché de *Sâhel* atteint 80 à 100 douros dans un rayon de 10 kilomètres. Au delà de cette zone, on paie 30 à 45 douros l'hectare défriché et de 10 à 20 douros l'hectare en friche.

La spéculation ne perd ses droits nulle part. Elle les exerce sur une certaine partie des terrains de culture acquis par les Européens. C'est ainsi que, dans les environs immédiats de Fedhala, depuis deux ans environ, plusieurs petits propriétaires n'ont procédé à des acquisitions que pour revendre plus tard leurs terrains, avec l'espoir que l'aménagement d'une darse-abri à Fedhala leur donnera une plus-value appréciable. Ces terrains restent incultes pour l'instant.

Colonisation. — Nous avons dit plus haut que la superficie des terrains de culture entre les mains des Européens (1914) est de 5.919 hectares. La plupart des achats ont été faits de 1910 à 1913. Il est intéressant de constater que, dans la poussée qui s'est produite vers les exploitations agricoles, ce sont les Français qui ont donné le plus gros effort. Ils possèdent en effet les 74 p. 100 de la propriété et les 78 p. 100 de sa valeur totale. Il est d'ailleurs à prévoir que les chiffres donnés ci-dessus ne tarderont pas à être dépassés dans de notables proportions.

TERRAINS MAKHZEN — TERRES GUICH — HABOUS

Il existe des biens makhzen dans les 3 tribus de la circonscription. Ces biens sont administrés par l'Amîn El-Mostafâd, de Casablanca.

Les tribus des Oulâd Ziyân et des Mediouna possèdent un total de 237 terrains makhzen, couvrant une superficie d'environ 4.000 hectares. Avant notre occupation le Makhzen aurait disposé de 40 terrains par *tenfîd* au profit de divers ; il en aurait vendu 43 autres à un Fran-

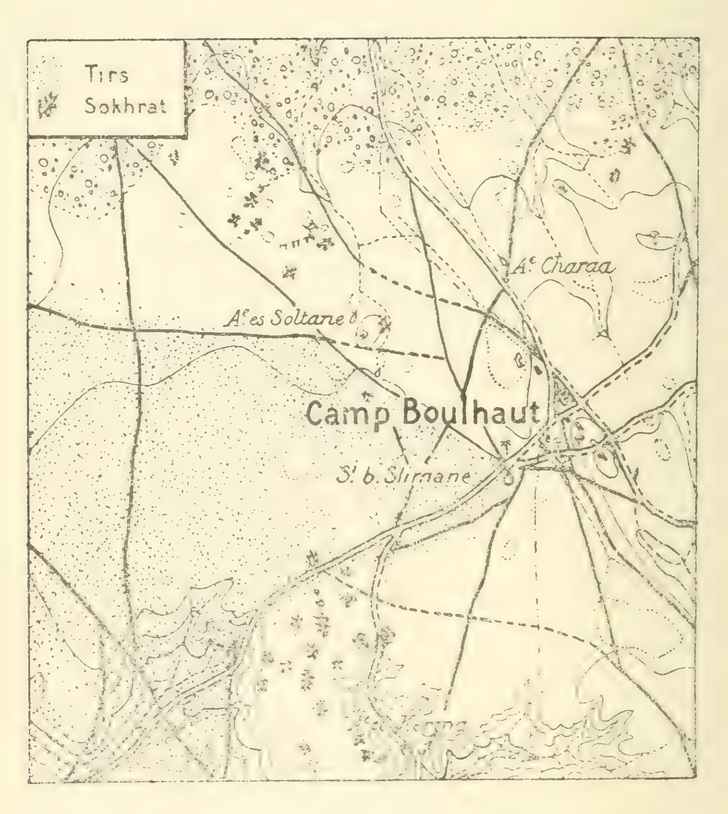
çais. Enfin près de quatre-vingt-deux seraient détenus par des tiers qui en revendiquent la propriété.

Il n'y a pas, dans la tribu des Zenata, de biens makhzen inscrits au sommier des biens domaniaux.

Il n'existe pas de terrains *guich* sur le territoire de Casablanca-banlieue, où la propriété est exclusivement *melk*.

On n'y trouve pas non plus de biens habous avoués de quelque importance.

ZIYAÏDA



Echelle : 1 : 125000. — *Bureau topographique du Maroc occidental.*

Chez les Ziyaïda (Camp Boulhaut).

ZIYAÏDA

(CAMP-BOULHAUT)

LE PAYS

Les Ziyaïda occupent la région comprise entre l'Océan Atlantique et les 'Arab au N., — les Zenata et les Oulâd Ziyân, dont ils sont séparés par l'Oued El-Qantara, appelé Oued El-Melah dans son cours supérieur, à l'O., — les Oulâd 'Ali, dont ils sont séparés par l'Oued Neffifikh, au S. — et les Zaers, dont ils sont séparés par l'Oued Cherrât, à l'E. Presque plat dans la partie du *Sâhel* (Rivage), leur territoire se relève ensuite pour former un plateau vaste et accidenté surtout au sud, et dans la partie centrale, où le poste de Boulhaut est établi sur un plissement gréseux. **Territoire.**

Une vaste forêt de chênes-lièges s'étend en majeure partie du côté de l'E., sur le territoire des Mouâlîn El-Ghâba et des Beni Oura, fractions des Ziyaïda. Un autre massif forestier, moins important, couvre la région très accidentée comprise entre les cours supérieurs de l'Oued Neffifikh et de l'Oued Cherrât. Elle s'étend au S. du territoire des Mouâlîn El-Ghâba sur une surface d'environ 140 kilomètres carrés.

Plusieurs cours d'eau sillonnent le territoire des Ziyaïda; les plus importants sont : l'Oued Bou Zniqa, l'Oued Man-

çoûriya et l'Oued Neffifikh ; ce dernier est de beaucoup le plus considérable. Les deux premiers prennent naissance dans la forêt et vont se jeter dans l'Océan, l'un à peu de distance de la Qaçba Mançoûria ; l'autre un peu au N. de la Qaçba Bou Zniqa. L'Oued Neffifikh traverse toute la tribu ; son embouchure se trouve dans la baie de Fedhala.

Enfin, deux grandes rivières, l'Oued Cherrât et l'Oued El-Melah, longent le territoire et forment ses limites à l'E. et à l'O.

L'eau. Le territoire des Ziyaïda est abondamment pourvu d'eau. Les trois principales rivières qui le limitent ou le traversent ont, en hiver et au printemps, un débit assez important pour interrompre les communications ; il est encore très appréciable à la fin des saisons les plus sèches. Au cours de l'automne 1912, par exemple, après plusieurs mois sans pluie, l'eau courante avait encore de 20 à 50 centimètres de profondeur, sur 2 mètres de largeur au moins.

En dehors des rivières, les sources sont nombreuses et quelques-unes, très abondantes, donnent naissance à de véritables ruisseaux ; telles sont celles de : ʿAïn El-Qrîb, ʿAïn Cherrât, ʿAïn Zamit, ʿAïn Mardhifa, ʿAïn Difilet, etc. On en découvre fréquemment au pied des arêtes rocheuses.

Elles sont généralement tièdes et ont une température d'environ 25° ; celles de Sidi ʿAmer, chez les Mouâlîn El-Ghâba, atteignent même 30°. Malgré cette particularité elles n'ont pas auprès des indigènes la réputation de posséder des vertus thérapeutiques spéciales ; elles ne sont placées sous l'invocation d'aucun saint et aucun malade n'y vient chercher la guérison.

Ces eaux sourdent d'une très grande profondeur ; elles ont pu traverser les couches argileuses et arriver à la surface en s'infiltrant le long des roches profondes.

En outre, les puits sont faciles à creuser ; il n'est jamais nécessaire de descendre à de grandes profondeurs, quand

le choix d'un endroit peu propice ne se trouve pas imposé par des considérations particulières. On a l'eau, en général, de 4 à 10 mètres.

Dans ces conditions, la création d'abreuvoirs pour les troupeaux ne s'impose pas en prévision de la saison sèche. Ils ne se trouvent jamais à plus de 2 à 3 kilomètres d'un point d'eau.

Produits du sous-sol.

Le territoire des Ziyaïda renferme des gisements d'argile abondants, mais disséminés. Les indigènes en font usage pour la confection d'ustensiles de ménage, de modèle rudimentaire.

Ces gisements d'argile se trouvent particulièrement :

à Zaouïat El-Graa (Oulâd Yahya des Mouâlîn El-Ghâba),
à Qiâmet El-Kraza (Oulâd Ahmed —),
chez les Ghenimyîn
et dans la vallée de l'Oued Neffifikh.

On trouve également de la pierre à chaux sur de nombreux points du territoire de la tribu, mais elle est de qualité variable. La meilleure paraît être dans la région de Si Amar ben Er-Rahhal, de Soûq Et-Tlata et des Ghenimyîn.

La cuisson dure deux ou trois jours. Le combustible le plus employé est le palmier-nain, très abondant dans ces régions.

En dehors des points ci-dessus, les indigènes font de la chaux un peu partout. Certains, pour ne pas avoir de transport à faire, utilisent même des pierres de *daïas* très dures et qui exigent six ou huit jours de cuisson. La chaux ainsi obtenue est néanmoins de bonne qualité ; elle absorbe une quantité d'eau très considérable. Bien employée et séchée à l'ombre elle devient extrêmement dure. Sa prise est rapide.

En janvier 1913, on n'avait pas encore découvert de pierre à plâtre, ni de roche à ciment.

La pierre à bâtir est très abondante, dans toute la région et de bonne qualité. On la trouve soit en roches très dures émergeant du sol et d'exploitation difficile, soit en bancs épais de roches plus tendres, qui présentent de nombreuses couches parallèles et superposées. Dans le premier cas, la mine est le seul procédé d'extraction possible ; dans le second, au contraire, l'extraction se fait à la pince : elle donne des pierres d'autant plus faciles à tailler qu'elles présentent toujours une face plane et souvent deux. Il n'y a pas de région particulièrement intéressante à étudier sous ce rapport.

Les roches dures signalées comme pierres à bâtir conviennent particulièrement pour le ballast et l'encaillassement. Ce sont des saillies du terrain primaire qui apparaissent à travers les couches postérieures. Ces arêtes forment au-dessus de la plaine des alignements réguliers et parallèles, qui la dominent quelquefois de quinze à vingt mètres et ailleurs émergent à peine. Avec les vallées encaissées des cours d'eau, l'enchevêtrement des ravins et la présence d'innombrables *daïas*, elles donnent au pays un aspect des plus tourmentés.

La longueur des masses rocheuses visibles au-dessus du sol est très variable. Elle est souvent de plusieurs centaines de mètres. C'est dire que la quantité de pierre à exploiter est inépuisable.

On trouve du sable un peu partout, en raison des cours d'eau qui existent sur le territoire de la tribu. Les ravins de la forêt donnent un sable à gros grains d'une qualité exceptionnelle pour les travaux en ciment.

Enfin, on rencontre d'importants gisements ferrugineux dans la vallée de l'Oued Neffifikh, particulièrement à la Cha'bat El-Hamra.

LES HABITANTS

Origines.

Au dire des lettrés indigènes, les Ziyaïda ne comptaient à l'origine qu'une vingtaine de tentes ; ils n'étaient pas de race arabe. A ce noyau primitif sont venus s'ajouter de nombreux éléments étrangers ; les Ziyaïda pratiquaient en effet la plus large hospitalité à l'égard des étrangers et des fuyards qui venaient dans leur forêt chercher un refuge contre les poursuites du Makhzen. Cet accroissement continu (*zâïda*, du verbe *zâd*) aurait motivé l'appellation postérieure de Ziyaïda.

A l'appui de ces dires, il est bon de remarquer qu'il n'existe peut-être pas chez les Châouïa de tribu plus composite que celle des Ziyaïda : elle comprend des Oulâd Harîz, des Oulâd Ziyân, des Beni Meskîn, des gens du Tadla, etc. Une sous-fraction des Mechaʿryîn, les Baraïkât, se prétend apparentée avec une fraction de Zaers établie du côté de Tagmart. En dehors de trois groupements dont il sera question plus loin, on ne trouve aucune grande famille mais un amalgame d'habitants de toute provenance. Quelques Ziyaïda affirment que leur tribu est arabe ; mais ici une constatation s'impose, qui s'étend d'ailleurs à tous les Châouïa. Les indigènes, même lettrés, accusent nettement une tendance à confondre les deux notions de race et de religion ; ils disent « nous sommes Arabes » pour « nous sommes Musulmans » ; d'une manière générale tous les indigènes parlant la langue arabe sont considérés comme Arabes, tous les autres comme Berbères ; c'est ainsi que les Zemmours Chlouh sont regardés comme Berbères ; les Zaers, qui, au contraire, parlent l'arabe, passent souvent pour Arabes.

On peut voir aussi dans le terme de *Ziyaïda* une dérivation de *Ziyâd*, nom d'un personnage ayant joué autrefois un rôle important dans la tribu. Elle aurait pris le nom de « Beni Ziyâd », puis, comme cela se voit souvent, changé ce nom en celui de « Ziyaïda ». Dans cette hypothèse, les Ziyaïda ou Beni Ziyâd remonteraient, comme première origine, à la famille berbère des Çinhadja (1).

A l'ouest des Ziyaïda se trouve une petite tribu, celle des Beni Oura, indépendante ethniquement, mais rattachée par nous aux Ziyaïda, à cause de sa situation géographique et pour des raisons administratives. Ce serait, d'après Ibn Khaldoun, une tribu purement berbère, venue anciennement du Sous et appartenant à la souche des Zenata Maghraoua.

Les Beni Oura se prétendent originaires de la région de Taza et de la même famille que les Beni Ouareïn établis de ce côté. Certains d'entre eux déclarent qu'ils seraient venus des environs de Fès : chassés de leur pays à la suite d'une série de vols et de rapines, ils vinrent s'établir sur les bords de l'Oued Cherrât, où, de connivence avec les Zaers, quelquefois à leurs propres dépens, ils continuèrent à exercer leur métier de coupeurs de routes.

Histoire. A en croire les qaïds et les qadhis, les Ziyaïda auraient occupé autrefois la région actuelle des Mdhakra. Ils en furent chassés il y a 110 ans environ ; refoulés vers le nord-est ils s'emparèrent des terrains des Zenata, tribu qui se rejeta vers le littoral. Leur histoire n'est qu'une série de luttes dans un état d'anarchie constant. La guerre entre les diverses tribus ne prenait fin que pour se rallumer aussitôt au sein de chacune, soit entre les fractions, soit entre les douars, soit même entre les parties d'un même douar.

(1) Il existe actuellement un village du nom de Ziyaïda à l'Est de la province du Gharb, du côté de 'Aouf.

La merveilleuse fertilité de la région située sur la rive gauche de l'Oued Neffifikh a de tous temps excité les convoitises et jeté les uns contre les autres les groupements de la population. Les Mouâlîn El-Ghâba durent se replier sur la rive droite, devant la poussée des Mdhakra et des Oulâd Ali ; seuls, les Oulâd Yahya réussirent à garder pied sur la rive gauche. Les hostilités ayant été moins fréquentes avec les Oulâd Ziyân, les Mouâlîn El-Outa ont conservé leurs terrains de parcours entre l'Oued Neffifikh et l'Oued Mellah ; les Fedhala sont même limités à l'Ouest par ce dernier cours d'eau. Il s'est donc produit chez les Mouâlîn El-Ghâba un recul de l'ouest vers l'est ; mais, ne pouvant s'étendre de ce côté par suite de la présence des Beni Oura, ils ont gagné vers le nord, dans le *Sâhel*, et jeté les 'Arab de Rabat sur la rive droite de l'Oued Cherrat.

Il n'y eut de périodes d'accalmie chez les Ziyaïda que lorsque le Makhzen était momentanément assez fort pour entretenir des *mehallas*, qui sillonnaient la région, pillant tout ce qui ne pouvait s'enfuir sur la rive droite de l'Oued Cherrât, ou lorsque un Qâïd était assez puissant et riche pour imposer sa volonté à ses administrés. C'est ainsi qu'ils furent razziés en 1876 par le sultan El-Hasan ben Mohammed ben 'Abd Er-Rahman.

*
* *

Chez les Mouâlîn El-Ghâba, le Qâïd Mohammed ben El-'Arbi, également investi des fonctions de Qâïd des Beni Oura, resta vingt et un ans à la tête de la tribu. Il fit construire la Qaçba qui porte son nom, créa de superbes jardins à 'Aïn Defla, entretint une troupe de Mokhaznia des Oulâd Yahya, leva des impôts, etc., jusqu'au jour où, ses exactions ayant dépassé les limites permises par le Makhzen, il fut emprisonné à Fès. C'était à l'arrivée au pouvoir de Moulay 'Abd El-'Azîz. Les Ziyaïda se vengèrent des exactions qu'ils avaient subies en razziant la Qaçba,

en pillant et incendiant les jardins. Les descendants de Mohammed ben El-'Arbi vivent misérablement, campés à proximité de cet endroit. Un de ses fils, cavalier au 5e goum, a été tué à l'ennemi à notre service.

A la mort de ce Qâïd, le commandement des Mouâlîn El-Ghâba fut fractionné en quatre : 'Omar ben Dridi reçut le commandement des Oulâd Ahmed ; Ben Bechter, celui des Deghaghiya et des Oulâd Tarfaya ; Ben Ma'ti celui des Oulâd Yahya ; enfin, El-Hâdj Maati celui des Athamna et des Guedamna. Mais aucun d'eux n'eut d'autorité.

En 1902 un Juif, protégé italien, fut assassiné par un indigène des Oulâd Ziyân qui se réfugia chez les Athamna. Le Makhzen réclama en vain l'arrestation du meurtrier. le Sultan, qui revenait de Marrâkech, s'arrêta à la qaçba de Bouzniqa et prépara une expédition contre les Ziyaïda. Le Qâïd actuel, Si Ahmed ben 'Amer, alors khalifa de Ben Bechter, se rendit auprès du Sultan et lui promit d'arrêter l'assassin. Le sultan continua sa marche sur Fès et en effet, peu de temps après, Si Ahmed à la tête de quelques cavaliers des Deghaghiya et des Oulâd Tarfaya se rendait chez les Athamna et arrêtait le coupable. Le Qâïdat des Mouâlîn El-Ghaba fut sa récompense.

Devenu Qâïd, Si Ahmed fit arrêter Ben Bechter, qui, emprisonné et relâché peu après, mourut deux ans plus tard. Ben Ma'ti et 'Omar Ben Ed-Dridi périrent à leur tour dans des circonstances mystérieuses. El-Hâdj El-Ma'ti ben El-Ma'ti, moins combatif, démissionna puis se fit réintégrer dans ses fonctions (mai 1908) par le Qâïd Si Ahmed. Ses abus insupportables l'ont fait révoquer et il vit à l'écart.

Les Mouâlîn El-Outa avaient l'habitude d'un état d'anarchie et d'une indépendance beaucoup plus accentuée, à l'égard du Makhzen. Trois Qâïds ont été successivement assassinés chez eux depuis 40 ans. Le premier, Qâdhi ben Mohammed, nommé vers 1860, fut tué en 1870 par les

Oulâd Chitân ; son successeur, El-Mekki ben Ibrâhîm, eut le même sort en 1877. Il fut tué par les Oulâd Bou Djemâa, à l'instigation d'un nommé ʿAbdallah ben Mohammed, qui le remplaça. Ce dernier usa des moyens violents pour consolider son autorité, mais il finit comme ses prédécesseurs, assassiné en 1907, à l'occasion d'un conflit entre les Bou Djemâʿa et les Fedhala. Son fils et successeur exerce encore le commandement des Mouâlîn El-Outa.

Chez les Beni Oura les changements ont été moins fréquents. A l'avènement de Moulay ʿAbd El-ʿAzîz, les Beni Oura furent détachés des Mouâlîn El-Ghâba au point de vue du commandement et placés sous les ordres du Qâïd Ech-Cherqi. Celui-ci, campé au nord de la forêt avec son douar personnel, les Beni Meghsal, avait pris le sage parti de rester le plus possible en dehors du reste de la tribu, disséminée dans la forêt et sur les bords de l'Oued Cherrât. Il ne se passait guère d'années sans escarmouches entre les douars voisins : c'était la seule manière de régler les différends.

Un indigène des Oulâd Tarfaya qui s'était rendu chez les Oulâd El-Ahli, fut assassiné il y a une dizaine d'années, et on retrouva son cadavre dans un ravin. Les Oulâd El-Ahli ayant refusé de payer la *diyʿa*, le prix du sang, les Mouâlîn El-Ghâba se réunirent et marchèrent sur Ber-Rabah, où ils se heurtèrent aux forces des Mouâlîn El-Outa. Il y eut une trentaine de morts, un nombre assez considérable de blessés, et les Oulâd El-Ahli furent complètement razziés par leurs vainqueurs.

Les Beni Oura et les Athamna, les Oulâd Yoûnes et les Beni Megsal, les Oulâd Ahmed et les Athamna en vinrent successivement aux mains dans des conditions à peu près analogues. L'incident le plus récent est celui des Feddalât et des Oulâd Bou Djemâʿa, au cours duquel le Qâïd des

Mouâlîn El-Outa, 'Abdallah ben Mohammed, a été assassiné devant sa tente par ses adversaires.

Les Ziyaïda ont toujours, en apparence, vécu en assez bonne intelligence avec les Zaers. Toutefois ils avaient soutenu les 'Arab dans leurs luttes contre ces derniers avant de devenir eux-mêmes leurs ennemis.

En 1905, les Oulâd Ahmed tuèrent le Qâïd Mohammed Bel-Ghâzi des Oulâd Othmân ('Arab de Rabat). L'année suivante, Si El-Hasan, frère du Qâïd Si Ahmed, fut assassiné par les Oulâd Othmân. Il s'en suivit une mêlée générale au cours de laquelle il y eut quarante-deux morts et qui se termina par la victoire des Ziyaïda. Les 'Arab durent passer sur la rive droite de l'Oued Cherrât et ne revinrent autour de la Qaçba de Bou Znika qu'après les événements de Casablanca.

En ce qui concerne leurs voisins de l'Ouest, les Ziyaïda étaient alliés avec les Mediouna et les Oulâd Ziyân pour résister aux incursions continuelles des Mdhakra, des Oulâd Harîz et des Oulâd 'Ali, ligués contre eux. En 1905, les hostilités durèrent pendant plus de trois semaines sur le territoire des Oulâd Ziyân : elles se terminèrent par la défaite des Ziyaïda et de leurs alliés.

Toutes ces haines intestines s'éteignirent en 1907 lors des événements de Casablanca, par une réconciliation momentanée pour cause de guerre sainte. Les Ziyaïda prirent part à tous les engagements qui eurent lieu sous les murs de la ville, du 7 au 10 août, à l'affaire de Sidi Moumen et au combat du 21 septembre, à la suite duquel ils regagnèrent leurs terrains de culture, sauf quelques individus qui continuèrent à tenir la campagne.

Plus tard, fanatisés par El-Hâdj Mohammed 'Abd Es-Salâm El-Ouezzani, ancien khalîfa de Moulay Hafîdh à Rabat, ils s'organisèrent de nouveau pour la résistance et donnè-

rent en masse aux combats de Ber-Rabah, les 16 et 17 février 1908 : le 29 du même mois, ils assistèrent au violent combat de Soûq Eth-Thenîn, près de l'Oued-Melah, où ils étaient venus au secours des Mdhakra. Mais le 27 mai, les derniers dissidents, Athamna et Guedamna, faisaient leur soumission.

Ce sont les Beni Oura et les Mouâlîn El-Ghâba qui se sont opposés avec le plus d'ardeur à la pénétration française; toutes leurs fractions ont pris part à la lutte.

Les Moualin El-Outa se sont montrés moins hostiles : les Oulad Tâleb, les Beni Kerzâz, les Oulad Bahloûl et les Oulad Bou Djemaa n'ont pris part à aucun combat.

Le plateau des Ziyaïda a été, avant l'avènement de Moulay Hafidh, le théâtre d'un combat acharné entre les troupes de Bou Chta Bagdadi, au service de Moulay Abd El-Aziz, et celles du prétendant.

Organisation administrative.

La tribu des Ziyaïda ne comprenait à l'origine que deux fractions :

1° les *Mouâlîn El-Outa*, ou Gens de la plaine ;
2° les *Mouâlîn El-Ghâba*, ou Gens de la forêt.

Elle en comprend actuellement deux autres :

1° les *Beni Oura;*
2° les *Feddalât.*

La fraction des Beni Oura ne faisait pas partie de la tribu des Ziyaïda; elle leur a été rattachée par nous en raison de sa situation géographique. Les Beni Oura sont une tribu guerrière et qui s'est maintenue grâce à son énergie entre les Ziyaïda et les Zaers sans attache avec aucune de ces deux confédérations.

Quant aux Feddalât ils formaient une fraction des Moua-

lin El-Outa ; ils en ont été séparés par nous en 1908, à cause de la mésintelligence de leurs deux groupements et surtout de leurs chefs. Quelques années avant notre arrivée, les Feddalât avaient tué le Qâïd de leur tribu, père de Hammouda, Qâïd actuel des Mouâlîn El-Outa. C'est pour éviter que ce dernier ne cherchât à faire peser sa vengeance sur la fraction des Feddalât, que celle-ci a été constituée en cheikhat indépendant. Quand le temps aura apaisé les dissentiments, les Feddalât pourront rentrer dans la tribu d'origine.

TABLEAU DE COMMANDEMENT DES ZIYAÏDA

(30 juin 1912)

Population : 11.500 habitants.

Mouâlîn El-Outa

Qâïd : Si Hammouda ben 'Abdallah.
Khalîfa : Si Ahmed ben 'Abdallah.

Fractions.	Sous-fractions.	Nom des Chioûkh.	Tentes.
Oulâd 'Arif	Oulâd Tâleb.		53
	Beni Kerzâz.	Ahmed ben 'Abdallah.	69
	Oulâd Bahloûl.		71
	El-Biyoûdh.	El-Ma'ti ben Ahmed.	60
	Oulâd El-'Ali.	Ahmed ben 'Abdallah.	72
Oulâd Thiran.	Oulâd Bou Rouis.	Dahan ben Dahan.	54
	Oulâd Bou Djemâ'a.	El-Ghezouâni ben 'Ali.	109
	Oulâd Chitân.	El-Hâchmi ben El-Djilâli.	44
	El-Ghouâsem.	Sellâm ben Ghâzi.	75
		Total.	607

Tribu des Mouâlîn El-Ghâba

Qâïd : Ahmed ben Amer.
Khalîfa : Si Amer ben Mohammed.

Fractions.	Sous-fractions.	Noms des Chioûkh.	Tentes.
—	—	—	—
Deghaghiya.	Mecharyîn. Hassasna. Oulâd Tarfaya.		336
	Od. Ben Sliman.	... ʿAbbâs ben Mohammed.	39
Oulâd Ahmed.	Oulâd ʿAzzoûz. Oulâd Saʿâda. Oulâd Djilâli.	Mohammed ould Habîba.	412
Oulâd Yahya.	Rhahla.	Brâhîm ben El-Maʿti.	172
	Aouânes.	Mohammed ben El-Maʿti.	104
	Souâlem.	Djilâli ben Qâsem.	103
Athamna.	Guedamna.	Ahmed ben Rouân.	60
	Besasla.	Bel-Hâdj.	85
	Oulâd Khalîfa.	Ahmed ben Madhi.	143
	Ghouâsem.	Mohammed ben Ali.	204
		Total.	1.658

Tribu des Beni Oura

Qâïd : Cherqi ben Mohammed.
Khalîfa : Si Djilâli ben El-ʿArbi.

Fractions.	Sous-fractions.	Noms des Chioûkh.	Tentes.
—	—	—	—
Beni Meghsal.	Berabcha.	El-Maʿti ben Qabbour.	25
	Oulâd BouʿAzza.		30
	Oulâd El-ʿAroûsi.		35
	Guenazda.		25
	Beni Aïsi.		35
Guetaba.	Guetaba. Beni Mousi.	ʿAbd Es-Salâm bel-Hâdj. Smaïn.	95
Oulâd Yoûnes.	Oulâd Yoûnes.	El-Maʿti bel-Hâdj.	125
		Total.	370

FEDDALÂT

Cheikh indépendant : Ahmed ben Tahar.
Khalîfa : Néant.

Fractions.	Sous-fractions.	Noms des Chioûkh.	Tentes.
—	—	—	—
Feddalat.	Oulâd Rami.	ʿAbdallah ben Tahâmi.	125
	El-Amour.	Mohammed ben Taîbi.	119
	Ghenimyîn.	El-Hasan ben Ali.	53
		Total. . . .	297

Magistrature de la Tribu.

Qâdhi :	Si Mohammed ben El-ʿArbi.
Adoul.	Si Tahâmi ben El-ʿArbi El-Tarfaoui. Si Djilâli Bou ʿAzza El-Deghaghi. Si Bou Chaïb ben Khamlich. Si El-ʿArbi ben Mohammed. Si Bou Chaïb ben Djilâli. Si Mohammed bel-Hâdj.

Conditions religieuses.

Une des particularités du caractère des Ziyaïda est le fléchissement incontestable de la foi religieuse. Une grande licence et une inobservation presque complète des lois qoraniques en ont été les conséquences ; la prostitution fleurit et les mœurs sont corrompues. On cite le cas d'un *moqaddem*, gardien de *qoubba* et de ce fait personnage religieux, jouissant de la considération générale, qui, au vu et au su de tout le monde, livre sa fille à la prostitution dans la tente familiale. Le jeûne du Ramadhan n'est souvent pas observé d'une manière rigoureuse; la viande de sanglier entre communément dans l'alimentation, le vin et l'alcool ne répugnent pas à l'indigène; enfin les pèlerinages deviennent de plus en plus rares.

Néanmoins les Ziyaïda accusent un fonds de fanatisme qui se réveille à l'occasion ; ils l'ont montré en écoutant

comme ils l'ont fait des exhortations d'El-Hâdj 'Abd Es-Salâm El-Ouezzani.

Groupements. — Il n'existe pas de groupes religieux organisés chez les Ziyaïda. De nombreux Chorfa isolés ou soi-disant tels forment dans les tribus de petits noyaux; ils bénéficiaient avant l'occupation des exemptions d'impôts concédées aux personnages religieux.

Ces groupements sont sans influence au point de vue politique; l'énumération en est la suivante:

Mouâlîn El-Outa	Ghenimyîn.	48 tentes
	Ghtaïta	8 —
Mouâlîn El-Ghâba	Guedamra	100 —
	Oulâd Ben Slimân	50 —
	Oulâd Sidi Dâoud	21 —
	Oulâd Sidi 'Amar ben El-Mesnaoui	7 —
	Cherqaoua.	10 —

Chorfa et Mourâbitîn.

Chorfa. — Les principales familles des Ziyaïda sont : les Guedamra, les Ghenimyîn et les Oulâd Ben Slimân. Elles se prétendent toutes d'origine chérifienne par descendance de Moulay Idrîs. Les Guedamra et les Ghenimyîn ne détiennent aucun *dhâhir*. Quant aux Oulâd Ben Slimân, ils sont en possession d'un *dhâhir* de Moulay Ismaïl, mais ce dhahir est muet sur leur qualité de Chorfa et leur attribue seulement celle de *mourâbitîn* : on pourra en juger par les extraits qui en sont donnés un peu plus loin.

Les Guedamra descendent de Sidi Amêr El-Guedmiri, chérif venu du Tafilet ou de Saqiyat El-Hamra à une époque inconnue d'eux et qui s'établit à l'endroit où s'élève la qoubba qui porte son nom. Il n'y a plus actuellement de chef religieux de la zaouïa et les fidèles ont cessé d'apporter leurs offrandes.

Les Ghenimyîn reconnaissent pour ancêtre Sidi Mohammed ben ʿAbd El-ʿAzîz. Celui-ci serait venu de chez les Abda à une époque reculée. Deux de ses fils, Sellâm et ʿAbd El-ʿAzîz, sont enterrés à côté de lui. Ces Chorfa ne forment pas un ordre religieux ; ils n'ont pas de chef qui ait hérité de la baraka ; ils ont chez les Zenata, les Oulâd Ziyân et les Mediouna, quelques serviteurs dont le zèle a beaucoup diminué pendant ces dernières années.

Mourâbitîn. — Quant aux Oulâd Ben Sliman, ils ne savent rien de leur ancêtre, Sidi M'hammed ben Sliman, si ce n'est qu'il mourut sur l'emplacement de sa qoubba, et que la veille de sa mort il avait planté en terre deux étendards des deux côtés de sa tente. Le lendemain ces étendards étaient changés en deux palmiers. Ils existent encore à droite et à gauche de la Qoubba.

Les Oulâd Ben Slimân occupent une terre d'une superficie de 5.000 hectares en vertu d'un dhahir délivré à l'un de leurs ancètres par Moulay Ismaïl le 22 Rebîʿ II 1132 (J.-C., 16 février 1719).

Ils sont seulement Mourâbitîn, aux termes du dhâhir :

A celui qui est caractérisé pour son amitié pour le Prophète illustre, le noble, l'excellent et loyal marabout, le Sayyid Ahmed Es-Sebti, fils du saint et vertueux Sayyid El-Tandji, l'un des petits-fils du saint et vertueux, l'objet de bénédictions durant sa vie et après sa mort, le Sayyid Mohammed ben Slimân (Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées !) enterré à ʿAïn Ech-Chaara, dans la région de la Tamesna.

Le présent dhâhir fait connaître que Nous, par la force et la puissance divines, nous considérons ce personnage parmi les gens vertueux et vénérables, de même que tous ses frères et cousins, les proches parents du saint précité. Nous avons pour eux les égards qui leur sont dûs et nous les confirmons dans la dignité qu'ils ont acquise en vénération et en respect.

Nous les exemptons des charges incombant aux gens de la Tamesna. Ils ne contribueront à l'exécution d'aucun ordre du Makhzen donné à ces populations ; ils ne participeront à aucune

des contributions imposées par les sultans, prestations concernant les animaux, fournitures de mounas destinées à nos troupes et à nos soldats (Dieu les assiste !) de passage sur leur territoire, ou toute autre obligation supportée par nos sujets, soit importante ou minime, considérable ou de peu de valeur.

Exception est faite pour les redevances décrétées sacrées par le Très Haut, comme la zakât et l'ʿachoûr. Elles sont exigibles des marabouts précités, de ceux qui se sont réunis à eux, dépendent de leur monastère et bénéficient de la vénération dont ils sont l'objet, comme leurs parents par alliance, enfin ceux qui sont devenus membres de la collectivité. Nous abandonnons ces redevances au moqaddem de leur Zaouïa, le marabout, le Sayyid Ahmed Es-Sebti sus-nommé ; nous l'en gratifions pour qu'il les emploie à l'entretien de la Zaouïa dont il a la charge, aux besoins des tolba, des pauvres, des nécessiteux et des parents.

Nous l'investissons des fonctions de moqaddem de la Zaouïa en le chargeant de veiller à ses intérêts, de recevoir les dons faits au tombeau de ses ancètres par les pèlerins qui y viennent en visite et d'employer les aumônes aux affectations précitées.

Nous lui conférons également le pouvoir sur les gens de la circonscription de son monastère, marabout et autres, pour qu'il les administre selon le droit établi par le Très-Haut et fasse rendre justice aux opprimés par leurs oppresseurs (1).

Cherqaoua. — Parmi les Mourâbitîn on peut citer encore un groupe de Cherqaoua établis chez les Oulâd Ahmed et en partie chez les Beni Oura ; ils comprennent huit tentes.

On raconte à leur sujet l'anecdote suivante :

Sidi Mohammed ben Charqi vint un jour chez les Beni Oura, dans la tribu des Ziyaïda. Les Beni Oura s'étant plaints à lui de manquer de terrains pour leurs troupeaux, le saint invita ceux des Oulâd ʿAli qui étaient aisés (les Oulâd ʿAli, actuellement voisins des Mdhakra occupaient alors le territoire actuel des ʿArab) à céder aux solliciteurs

(1) Suit la délimitation du territoire sacré, sur lequel se trouve le tombeau de Sidi Mohammed ben Slimân. Il sera considéré comme un lieu de refuge inviolable.

(*Traduction communiquée par le Service des Renseignements.*)

une partie de leurs terres. C'est ce qui constitue de nos jours le terrain collectif des Beni Oura.

Du fait historique est née une légende. Les Oulâd ʿAli manifestèrent quelque regret de la cession de terrain qu'ils avaient consentie aux Beni Oura. Pour les dédommager le saint changea en or l'eau qu'ils puisaient à une source près de laquelle il avait écouté leurs doléances.

Mousems. — Il n'y a plus de grand mousem chez les Ziyaïda depuis l'occupation française. Autrefois, au commencement du printemps, un grand *mousem* se tenait au marabout de Sidi Ben Slimân ; il durait une quinzaine de jours et attirait un grand nombre de fidèles des tribus voisines : les ʿAïsaoua, les Hamâdcha et les Guenaoua venaient y célébrer leurs rites.

De nos jours les Ziyaïda font encore un pèlerinage à Sidi Ben Sliman au commencement de l'automne.

CONDITION ÉCONOMIQUE

Habitat.

L'état de guerre continuel dans lequel ont presque toujours vécu les Ziyaïda a eu une répercussion fatale sur leur genre de vie et sur la situation économique de la région. Il leur fallait être toujours en état de se défendre, de se déplacer, etc. Les Ziyaïda ne se sont donc pas fixés au sol. Ils vivent sous la tente et mènent une vie demi-nomade, qu'ils ne se sont pas encore décidés à abandonner ; mais leurs mouvements de migration, basés sur les saisons et les circonstances, ne dépassent jamais 14 ou 15 kilomètres. Quelques-uns de leurs douars ont cependant des mouvements de

migration plus étendus. Les Oulâd Ahmed, par exemple, passent l'hiver et l'été sur leurs terrains de labour entre les Qoubbas de Sidi 'Abd Es-Salâm et de Sidi M'hammed ben Ismaïl, pour émigrer au printemps et en automne dans la région du *Sâhel*.

Les tentes sont en *flîdj* de laine ou de poils de chèvres; une tente de moyenne grandeur se compose de 10 *flîdj*, dont le prix ressort à 25 ou 30 douros hasanis l'un.

Les Ziyaïda ont su également tirer parti de la flore de la région. Ils ont résolu le problème de l'habitation à bon marché en confectionnant des *flîdj* avec des fibres de palmier-nain ou d'asphodèle. Dans le premier cas, la *flîdja* revient à trois douros hasanis; dans le second à un demi-douro seulement.

L'intérieur de la tente, bien que ne contenant que peu d'objets de ménage, présente un certain confortable : à côté des ustensiles traditionnels que l'on rencontre toujours, lanternes (*fenarât*) fabriquées par les Juifs, soufflets (*ghabous*), chandeliers (*haska*), plats pour le kouskous (*guesaa*), bouilloires (*boukrredj*), etc., on est étonné de trouver des articles achetés dans les bazars de Casablanca, cuvettes et seaux de toilette, dans lesquels on présente à l'hôte le kouskous et l'eau.

Les grandes tentes ont un vrai confortable : tapis (*zerabi*) et coussins (*ousâda*) de Rabat, aiguières et plateaux en cuivre jaune ou rouge (*souani*), brasero en cuivre ou métal blanc (*mbakhra*) qui sert à brûler du bois d'aloès (*'oûd*) et à parfumer les vêtements, en les imprégnant de fumée; flacon en métal blanc à long col (*mrachaha*) qu'on utilise pour faire des frictions à la fleur d'oranger, etc... Sauf les tapis et les ousâdas, ces articles étaient pour la plupart d'importation allemande. Le service à thé avec ses accessoires est assez soigné.

Le thé à la menthe, préparé toujours avec recueillement, est la boisson préférée des indigènes qui en font une grande

consommation et à laquelle ils attribuent des qualités aphrodisiaques. Le café est presque inconnu. Le thé est d'importation anglaise, le sucre d'importation française ; les plateaux, verres ou tasses, théières, etc., étaient d'importation allemande. La nourriture journalière se compose de galettes, de laitage, d'œufs, etc.

Avant l'occupation française, les tentes étaient groupées en *nezalât* de forme circulaire, à l'intérieur desquelles on entravait tous les animaux par crainte des voleurs. Actuellement, les Mouâlîn El-Outa ont seuls conservé cette habitude ; les douars des autres fractions se sont éparpillés : on rencontre plus que rarement des *nezâlât*. Il y a même des tentes isolées.

Cultures. Le territoire des Ziyaïda couvre une surface totale de 95.000 hectares, dont 15.000 à peine en valeur ; le reste est constitué par des terrains de parcours ou par les forêts de chênes-lièges. L'orge et le blé forment la majeure partie de la production qui est de beaucoup supérieure à la consommation. On a calculé que le rendement à l'hectare était de 15 p. 1 pour l'orge et de 10 p. 1 pour le blé. Le commerce de grains se fait avec Casablanca et Rabat, mais c'est avec cette dernière ville que les relations commerciales sont le plus suivies. La mesure employée est le *moudd* qui varie suivant les fractions de la tribu ; il représente :

59	kilogrammes	chez les Mouâlîn El-Outa.
108	—	chez les Mouâlîn El-Ghâba.
150	—	chez les Beni Oura.
70	—	chez les Feddalât (1).

Les troupeaux constituent une des principales sources

(1) Cf. *l'Œuvre française en Châouïa*, de M. LADREIT DE LACHARRIÈRE, p. 143.

de richesse de la tribu. Le recensement de 1914 présente les chiffres suivants :

Nom des Fractions.	Chameaux.	Bœufs.	Mulets.	Anes.	Moutons.	Chèvres.
—	—	—	—	—	—	—
Mouâlîn El-Outa . . .	139	1.425	15	320	5.180	1.525
Mouâlîn El-Ghaba . .	439	6.648	42	889	18.338	6.625
Beni-Oura	87	2.560	12	265	5.621	3.904
Feddalât.	61	469	10	166	2.063	344
Totaux	726	11.102	79	1.640	31.202	12.398

L'industrie régionale est à peu près nulle : les femmes confectionnent quelques *djellâbas*, des *haddoun* (*selhâm*) ou des *ousâda* grossiers, pour les besoins des familles.

Marchés.

Les marchés se tiennent tous les jours de la semaine, sauf le samedi et le dimanche.

En voici l'énumération :

Moualin El-Ghaba.	*Le Mardi* (Soûq et-Tleta) à Chakkoûr, dans l'Oued Neffifikh, chez les Ouled Draïdî. *Le Mercredi* (Soûq El-Arbaʿa) à Camp Boulhaut, chez les Oulad Sidi Ben Sliman.
Moualin El-Outa	*Le Lundi* (Soûq Eh-Thnîn) à ʿAïn Qamqoum, chez les Oulâd Bou Djemâʿa.
Beni Oura.	*Le Jeudi* (Soûq El-Khemîs) à la Daïa Qallatou, chez les Beni Meghsal.
Feddalât.	*Le Vendredi* (Soûq El-Djonmʿa) à ʿAïn Mogddaïfa, chez les Oulâd Rami.

L'emplacement de ces marchés est variable et dépend des points de campement des douars, dont ils suivent les déplacements.

C'est dans les marchés que se pratiquent les transactions commerciales, mais il est difficile d'en préciser l'importance en l'absence de taxes d'entrée. Le marché du mer-

credi des Oulâd Ahmed (Mouâlîn El-Ghâba) est de beaucoup le plus important ; c'est là que s'effectuent tous les échanges entre les indigènes des Mouâlîn El-Ghâba.

Le marché est le rendez-vous de la tribu où, indépendamment des questions agricoles et commerciales, on agite les questions politiques et d'intérêt général. C'est également là que le Qâdhi et les ʿAdouls se réunissent pour rendre la justice.

Responsable de la police, le Qâïd délègue ses pouvoirs au Chef de fraction le plus proche.

Les Ziyaïda, qui ont toujours conservé vis-à-vis du Makhzen une autonomie à peu près complète, déclarent n'avoir été astreints à aucune taxe depuis quinze ans. Antérieurement, le Makhzen fixait chaque année le versement global à effectuer et le Qâïd, responsable du payement, faisait rentrer cet impôt comme il l'entendait. A titre de renseignements voici les taxes perçues par le Qâïd Ech-Cherqi à cette époque :

2 grouch pour un âne,
1 pésète — une vache,
1/2 rial — un cheval,
2 grouch — — mouton,
1 pésète — — *tellis* d'orge ou de blé.

Le produit des droits de marchés s'est élevé, en 1909 et en 1910 aux sommes ci-dessous :

	Année 1909	Année 1910.
Mouâlîn El-Outa	151 P. H.	238 P. H.
Mouâlîn El-Ghâba	1.755 —	2.800 —
Beni Oura	496 —	350 —
Feddalât	167 —	224 —
Totaux	2.569 P. H.	3.622 P. H.

Augmentation en 1910 : 1.053 P. H. (1)

(1) Cf. Ladreit de Lacharrière, *loc. cit.*



QAÇBA DE BOU ZNIQA.

(Cliché de M. Ch. Ratel, Phot. à Casablanca.)

En 1913, il a atteint:

Mouâlîn El-Outa	4.590	P. H.
Mouâlîn El-Ghâba	3.370	—
Beni Oura	1.960	—
Feddalât	3.030	—
Total	12.950	P. H.

Centres. — *Le Tourisme.* — Un des points les plus intéressants de la région est celui de Bou Zniqa. Ce petit bourg, situé à égale distance de Rabat et de Casablanca et sur la ligne du chemin de fer militaire qui relie ces deux villes, possède une gare et constitue, pour les automobiles qui parcourent la contrée, un point d'arrêt et un centre d'où l'on rayonne. **Colonisation.**

Le poste de Boulhaut est établi sur la colline de Sidi Ben Slimân, à la lisière de la forêt ; un centre de colonisation commence à se créer à côté. On y trouve déjà trois hôtels. L'eau est abondante et bonne.

On remarque dans la tribu les ruines de la Qaçba de Mohammed ben El-'Arbi, construite il y a trente-sept ans; elle a été démolie vingt-sept ans après, lors de l'emprisonnement de ce Qâïd, sous le règne de Moulay 'Abd El-'Azîz, par les gens de sa fraction.

La vallée du Neffifikh, recouverte d'une riche végétation, est, dans la région des Châouïa, l'une de celles qui méritent le plus d'être visitées.

Routes. — De nombreuses pistes bien aménagées et très larges relient le Poste de Boulhaut aux ports de la côte et aux points les plus importants de l'intérieur. On peut citer les suivantes :

— Boulhaut à Casablanca par 'Aïn Sefra, où la piste traverse le Neffifikh et 'Aïn El-Guemel ; la piste franchit ensuite l'Oued Melah, passe à Sidi Hadjdjâdj et file directement sur Casablanca.

— Boulhaut à Fedhala.

— Boulhaut à Bou Zniqa, en ligne droite vers le Nord, par Aïn Aït Ali et Sidi Eç-Ceghir.

— Boulhaut à Rabat par le gué (Mechra') de Keff En-Nezaa, sur le Cherrât, et la Qaçba de Temara.

— Boulhaut vers le fort Meaux et le camp Marchand par le gué (Mechra') d'El-Kerasi; avant ce dernier part un embranchement sur le fort Gurgens par Si Amer.

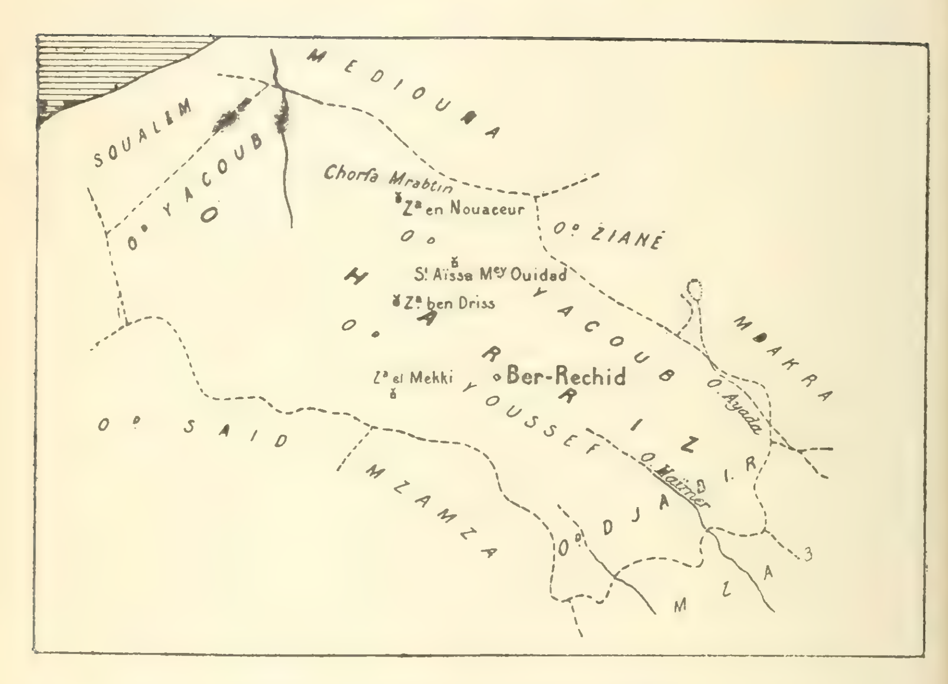
— Boulhaut vers le Boucheron; la piste franchit le Neffifikh, passe par le Soûq Eth-Thlâtha et le Soûq Eth-Thnîn, traverse l'Oued Melah, arrive à la Qaçba Maggous et atteint le camp; avant le Soûq Eth-Thlâtha part un embranchement vers le fort Gurgens.

Chasse. — Le territoire des Ziyaïda est très giboyeux en raison de sa vaste forêt, où le gibier peut aisément s'abriter. On y trouve le sanglier (*halloûf el-ghâba*), la gazelle (*ghezâla*), le lièvre (*arneb*), l'outarde (*habâr*), la cannepetière, le pigeon sauvage (*hmâm*), la perdrix (*hadjela*), l'aigle (*'aqab*), le faucon (*et-tir el-hourr*, *baz*, *abbâz*), le corbeau (*ghorâb*), la chouette, le merle noir, le pivert, la pie, le geai (*chrakrak*), l'alouette huppée (*kaouba*), la bergeronnette (*messissi*), le moineau, le héron, le garde-bœufs (*tir el-begâr*).

Comme gibier d'eau on rencontre la bécasse (*mkhaïat el-mâ*), la bécassine, le courlis, la sarcelle et le canard sauvage (*bourk*).

Les tortues (*faqroûn*) d'eau et de terre abondent dans tout le territoire de la tribu.

OULÂD HARÎZ



Bureau topographique du Maroc occidental.
Croquis de la Tribu des Oulâd Haríz.

OULÂD HARÎZ

LE PAYS

Territoire.

Le territoire de la tribu des Oulâd Harîz, d'une superficie approximative de 1.200 kilomètres carrés, affecte la forme d'un trapèze irrégulier dirigé du S.-E. au N.-O.

L'aspect général du pays est celui d'une plaine légèrement ondulée, sauf dans la partie S., où se trouvent quelques collines dont l'altitude varie de 400 à 500 mètres.

Aucun cours d'eau important ne sillonne la tribu des Oulâd Harîz et plusieurs Oueds, comme l'Oued Ayada, l'Oued Haïmer, etc. venant des tribus voisines, se perdent sur son territoire.

Le pays se divise en deux régions bien distinctes : 1° celle du *tirs* (terre noire, d'une fertilité remarquable) presque entièrement défrichée et livrée à la culture; 2° celle du *Sâhel*, moins riche et où poussent le palmier nain (*doûm*), l'asperge sauvage, etc. Cette région, plus particulièrement réservée aux pâturages, est également livrée en partie à la culture.

Les terres de *tirs* occupent quatre cinquièmes du territoire, et le *Sâhel* un cinquième. Les terres du *Sâhel*, même soigneusement défrichées, sont bien loin de valoir celles du *tirs* et fournissent un rendement bien inférieur ; elles

se prêtent néanmoins à la culture comme les autres. La valeur marchande des unes et des autres s'est accrue dans une très forte proportion depuis l'occupation française (1908). Un hectare de *tirs* qui valait alors 50 fr. se vend aujourd'hui de 250 à 300 fr. et un hectare de *Sâhel* qui valait de 15 à 20 francs, vaut actuellement de 100 à 150 fr. (1).

L'analyse chimique du *tirs*, montre une grande richesse d'azote, l'élément le plus difficile et le plus coûteux à accumuler dans le sol; la potasse est également abondante; le calcaire est en proportion satisfaisante; seul, l'acide phosphorique, élément important mais peu coûteux, serait en proportion un peu faible pour une production intensive.

Au point de vue physique, le *tirs* se classe dans la catégorie des terres argileuses, fortes et compactes; fort heureusement, la proportion élevée d'humus vient en corriger le caractère; dans ce climat sec et chaud, ce genre de terre a l'avantage de mieux garder l'humidité; les récoltes y résistent mieux à la sécheresse que dans les sols légers et sableux.

En résumé, cette terre serait considérée en France comme terre de toute première qualité.

(1) Analyses d'un échantillon de « tirs » faite à l'Institut national agronomique de Paris :

Analyse physique °/₀ :

Sable grossier et siliceux	201,7
Sable fin	235,8
Argile	458,7
Humus	48,0
Calcaire	35,4

Analyse chimique °/₀ :

Azote	1,78
Acide phosphorique	0,86
Potasse	2,64
Chaux à l'état de carbonate	54,34
Magnésie	4,32

LES HABITANTS

On ne trouve pas de fortes agglomérations d'habitants chez les Oulâd Harîz. La population se répartit entre de nombreuses fermes, bâties par les propriétaires aisés, et autour desquelles viennent se grouper les douars des indigènes moins fortunés. Ceux-ci habitent sous la tente ou dans des huttes (*nouâla*, pl. *nouâïl*).

Origines.

Les origines des Oulâd Harîz sont des plus diverses. Un des groupements de la tribu, les Oulad Djâber, semble faire partie du groupe arabe des Djochem. Ibn Khaldoûn mentionne en effet trois branches dans cette tribu : les Khlot, les Sofyân et les Beni Djâber. On a déjà vu plus haut que les Djochem furent transportés au Maroc par Ya'qoûb El-Mançoûr, qui les établit précisément dans la Tamesna. Il est probable, aussi, que les Riah, des Oulâd Harîz, doivent leur origine à une des autres peuplades arabes amenées par le même sultan dans les plaines subatlantiques du Maghreb.

On retrouve d'autre part, chez les Oulâd Harîz, des descendants des anciens habitants de la Tamesna. On a lu plus haut l'histoire des Oulâd Çalâh : le fait qu'une tradition aussi vieille ait pu se maintenir nette et précise jusqu'à nos jours autorise à la croire fondée. Si on étudie de près la division de la tribu actuelle, on ne peut s'empêcher de remarquer que tous les vieux éléments de la Tamesna, Oulâd Çalâh, Riyâh et Beni Djâber, sans distinction de croyances ni de races, se sont groupés ensemble, comme pour former bloc devant un nouvel envahisseur.

Quand vinrent les Foqrâ Oulâd 'Allâl et Oulâd 'Abdallah avec tous les Oulâd Yoûsef, l'élément qu'ils trouvè-

rent devant eux était déjà fort réduit, puisque arrivant du Tadla, ils s'arrêtèrent sur un territoire vide et inoccupé (*Blad kânet khâliya*). Ce nouveau groupement est, après le premier, le plus ancien dont la tradition ait conservé le souvenir ; c'est aussi l'un des principaux de la tribu actuelle.

Plus tard, entre 1795 et 1822, sous le règne de Moulay Slimân, un autre groupe, les Oulâd Sidi Djilâli El-'Amiri, appartenant aux Beni 'Amer du Tadla, vint s'installer à côté des deux autres. Il fut suivi à court intervalle, vers 1830, à l'époque de Moulay 'Abd Er-Rahmân, d'un contingent de Chleuh, représenté par les Habbacha et que d'autres Chleuh ont fortement grossi depuis lors.

Les Oulâd Ya'qoûb reconnaissent pour ancêtres les Oulâd Qâsem ; les Oulâd Yoûsef se disent apparentés avec les Dranna.

On peut dire, en résumé, que la tribu des Oulâd Harîz est un amalgame d'éléments divers : Berghouata, Arabes des époques almohade et mérinide, gens du Tadla, Chleuh, Doukkâla s'y trouvent fusionnés ou vivent côte à côte. Au dix-neuvième siècle, les Oulâd Harîz comptaient dans le groupe des Oulâd Ben 'Atiya (1).

Les Ber-Rechîd et leur Qaçba.

Au moment de la conquête française, la tribu des Oulâd Harîz avait depuis un siècle, d'après la tradition locale, des Qâïds héréditaires, les Ber-Rechîd. Très ancienne dans le pays, cette famille est originaire de la fraction des Foqrâ Oulad 'Allâl, de la *fakhda* des Oulad Yoûsef, de la tribu (*qebîla*) des Oulâd Hârîz. Le premier chef des Ber Rechid dont le nom se soit conservé est Othmân. Son fils Bou Chaïb ben 'Othmân fut investi Qâïd des Oulâd Harîz, Mdhakra, Oulâd 'Ali, Oulâd Ziyân, Oulâd Merâh (Mzab) et

(1) D'après des renseignements oraux fournis par Si Mohammed ben 'Abd Es-Salâm ben Er-Rechîd, Qâïd des Oulâd Harîz.

Ziyaïda par le Sultan Moulay Slimân (1), en l'an 1220 de l'hégire (J.-C. 1805).

Il exerça ce commandement pendant douze ans et commença l'édification de la Qaçba de Ber-Rechîd dont ses successeurs continuèrent la construction.

A la mort de Bou Chaïb, son fils El-Hattâb fut à son tour nommé Qâïd et remplit ces fonctions pendant onze ans, jusqu'à sa mort. Le Qâïdat passa cette fois à Rechîd ben Othmân, frère de Bou Chaïb, qui lui aussi le conserva onze ans. Il eut pour successeur son fils Mohammed Ber-Rechîd, dont l'administration dura vingt-huit ans.

Ensuite vint Rechîd ben Mohammed ber-Rechîd, qui ne resta que trois ans en fonctions. Les tribus qu'il avait à commander devenaient de plus en plus remuantes et il demanda au sultan de ne conserver que les Oulâd Harîz, les Mdhakra et les Oulâd 'Ali. Le sultan accepta et de cette époque date la désignation de Qâïds particuliers pour les Oulâd Ziyân, les Oulâd Merâh (Mzâb) et les Ziyaïda.

A la mort de Rechîd, son frère Abd Es-Salâm ben Mohammed reçut l'investiture. Il resta 35 ans en fonctions.

(1) Le *Kitab el-Istiqçâ* présente les choses autrement. D'après l'auteur de cette chronique, souvent exacte dans ses informations, Moulay Slimân aurait nommé en 1230 de l'hégire (1815) le Qâïd Mohammed ben Abd El-Khallâq Ghouriran El-Harîzi gouverneur de la Tamesna (Châouïa). Les administrés de ce gouverneur s'étant soulevés contre lui, le sultan marcha lui-même contre eux, les détruisit en partie et laissa des troupes au Qaïd Ghouriran pour s'emparer des biens, terres et troupeaux des habitants. Le Qâïd Ghouriran ne s'en fit pas faute, mais il fut tué peu après dans l'expédition malheureuse de Moulay Slimân contre les Zayân (H. 1234, J.-C. 1819).

Plus tard, un parent du sultan Moulay 'Abd Er-Rahman, le chérif Sidi Mohammed ben Et-Tayyeb ben Mohammed ben 'Abdallah, chargé de l'administration de la Tamesna et des Doukkala, infligea une terrible répression aux Oulâd Harîz ; il fit un grand nombre de prisonniers, coupa près de deux cents têtes et détruisit la Qaçba de Ghouriran El-Harizi, connue sous le nom de Merdjana, etc. « Cela se passait vers 1250 (J.-C. 1833-34). »

C'est de cette époque seulement que daterait la nomination du Qâïd Ber-Rechîd, fondateur de la qaçba qui porte son nom. Les terres confisquées par Ghouriran furent reprises à son fils par le chérif Sidi Mohammed Et-Tayyeb, cousin de Moulay 'Abd Er-Rahman et données à Ber-Rechîd. Le fils de Ghouriran fut même emprisonné pendant un certain temps, puis envoyé à Larache, où il devint mokhazni du Qâïd El-Hâdj 'Ali Aztot.

La majeure partie des constructions de Ber-Rechîd datent de cette époque, qui est celle de l'achèvement de la Qaçba.

Après la mort du sultan Moulay El-Hasan, le Qâïd 'Abd-Es-Salâm craignant d'être attaqué par les tribus, fit creuser au sud de la Qaçba une tranchée large et profonde qui subsiste encore. Il accompagna Moulay 'Abd El-'Azîz dans son expédition contre le prétendant Bou Hamara ; mais, au cours des opérations, il contracta, dans la banlieue de Mékinès, une maladie qui l'enleva avant son retour à Ber-Rechîd.

Son fils El-Hâdj Ahmed ben Abd Es-Salâm exerça le commandement pendant un an. Il mourut à Taza, des suites de blessures reçues en combattant Bou Hamara. A ce moment, El-Hâdj Hammou ben El-Hadj Mohammed, cousin du Qâïd et Khalîfa de ce dernier chez les Mdhakra, suscita des troubles dans les tribus et en profita pour usurper le pouvoir pendant deux ans. Il réussit à se faire investir par le sultan, mais mourut à Casablanca.

Deux compétiteurs se présentèrent à ce moment : El-Hâdj Mohammed ould El-Hàdj Hammou, fils du dernier Qâïd, et Mohammed ben Abd Es-Salâm, frère du Hâdj Ahmed. Tous deux se rendirent à Fès et intriguèrent auprès du sultan, qui nomma Mohammed ben Abd Es-Salam Qàïd, et son concurrent Khalîfa.

Cette réintégration du Qâïd légitime indisposa fort El-Hâdj Mohammed ould El-Hàdj Hammou, qui aurait voulu voir attribuer définitivement à sa famille les fonctions usurpées par son père. Il excita les Oulâd Harîz et les Mdhakra contre le Qâïd Mohammed ben Abd Es-Salam, et alla même chercher des renforts dans les tribus avoisinantes : Mzamza, Oulâd Saïd, Oulâd Bou Ziri, Oulâd Sidi Ben Daoud et Mzâb, qui répondirent à son appel (1). Leurs

(1) Il fut aidé dans cette besogne par un certain nombre de meneurs dont les principaux furent :

El-Hattâb ould El-Hâdj Hammou son frère cadet, des Foqra Oulâd 'Allâl (Oulâd Harîz).

bandes vinrent assiéger la qaçba de Ber-Rechîd. Seuls, quelques notables des Oulâd Yoûsef restèrent fidèles au Qâïd et s'enfermèrent avec lui. Le siège durait depuis 29 jours quand, réduit à la dernière extrémité, le Qâïd Mohammed ben 'Abd Es-Salâm prit, sur le conseil de ses amis, le parti de s'échapper pendant la nuit ; il alla se réfugier à Fès. Dès que la nouvelle de la disparition du Qâïd se fut répandue, les bandes qui assiégaient la qaçba y pénétrèrent et la mirent au pillage : les maisons furent démolies et les prisons ouvertes. Ceci se passait au mois de Djoumada 1323 de l'hégire (juillet 1905).

Les Oulâd Harîz devaient rester dans l'anarchie jusqu'au moment de l'occupation de Ber-Rechîd par les troupes françaises (janvier 1908). Ils ne s'inquiétèrent même pas de leur Qâïd, lors de son retour au milieu d'eux en octobre 1907. Il faut reconnaître cependant qu'ils se trouvaient alors pour la plupart occupés sous les murs de Casablanca à harceler les troupes du général Drude, avec les contingents des autres tribus et les mehallas venues de toutes parts.

Avant ces événements, le rôle administratif des Ber-Rechîd consistait à faire rentrer les lourds impôts du Makhzen : *'achoûr*, *zakât* et contributions de toutes sortes.

Mohammed bel-Hâdj ben Nâcer, des Foqra Oulâd 'Allâl (Oulâd Harîz) ;
El-Hâdj Qaddoûr ben 'Abd Es-Salâm, des Riyâh —
Mohammed ben Mahroûq — —
El-Hâdj Mohammed Ould Medhous — —
El-Hâdj Slimân Ould Qribech, des Oulâd Ghoufir — (tué à Settat le 15 janvier 1908) ;
'Abd El-Qâder Ould Nouïqa, des Dhiâb (Oulâd Harîz) ;
El-Hâdj bel-'Abbâs Ould El-Hâdj El-Ourrâq, des Oulâd Rahhâl (Oulâd Harîz) ;
Bon Chaïb bel-Hasin, des Tâaloût (Oulâd Harîz) ; (mort en 1912 à Rabat) ;
El-Hâdj Raho ben Mohammed, aujourd'hui cheikh des Mbarkyîn (Oulâd Harîz) ;
El-Hâdj ben Smâïn, des Habbacha (Oulâd Harîz) ;
El-Ahmar bel-Mançoûr, de la tribu des Mdhakra ;
'Ali ben El-'Arbi, aujourd'hui cheikh des Mdhakra.

Des Chioukh, placés par le Qâïd à la tête des fractions, réunissaient les impôts, avec des cavaliers recrutés dans leur entourage. Ils ne touchaient pas de solde, mais vivaient sur le pays.

Aucune garnison du sultan n'avait jamais occupé la qaçba des Ber-Rechîd.

La conquête française.

Les Oulâd Harîz ont joué un rôle assez important au moment des événements de Casablanca. El-Hâdj Mohammed Ould El-Hâdj Hammou, qui avait brigué la succession de la famille de Ber-Rechîd comme Qâïd des Oulâd Harîz et avait été évincé, sollicita du sultan les fonctions de pacha de Casablanca. Si Bou Beker ben Zid, candidat préféré de Moulay 'Abd El-'Azîz, fut désigné à sa place. Irrité de se voir écarté par le Makhzen, El-Hâdj Mohammed Ould El-Hâdj Hammou suscita des troubles dans toute la région des Châouïa ; après avoir soulevé les Oulâd Harîz contre leur Qâïd, il réussit, avec l'aide de Bou 'Azzaoui à amener les contingents des tribus dans Casablanca et à y organiser le pillage du Mellâh ; il voulait montrer au sultan l'incapacité de Si Bou Beker ben Zid, pour le faire destituer et se faire nommer à sa place.

On sait ce qui advint, et comment, après la campagne préliminaire du général Drude, son successeur le général d'Amade put s'engager activement contre les tribus des Châouïa. Après la prise des qaçbas de Fedhala et de Bou Zniqa, l'attention du général fut attirée par la mehalla que Moulay Hafîd avait envoyée chez les Châouïa, sous le commandement de son neveu Moulay Rechîd. Après la prise de Mediouna, cette mehalla s'était repliée sur Settat. Mises en marche vers ce point, nos troupes atteignirent Ber Rechîd le 13 janvier 1908. Un grand nombre de notables de la Tribu des Oulâd Harîz vinrent se présenter au général, en l'assurant de leurs intentions pacifiques, sous la conduite de leur Qâïd, Mohammed ben 'Abd Es-Salâm Ber-

Rechîd, revenu depuis peu de Fès. Dévastée par le fils d'El-Hâdj Hammou, la Qaçba des Ber-Rechid n'était qu'un amas de décombres. El Hadj Hammou s'était réfugié dans la sienne, à 4 k. de Ber-Rechîd. Il y fut cerné le lendemain par la cavalerie et fait prisonnier. Traduit en conseil de guerre à Casablanca avec El-Hâdj Haousin et El-Hâdj Sliman ben Douh, tous deux des Oulâd Ziyân, que le public désignait avec lui, comme investigateurs des massacres de Casablanca, il fut postérieurement condamné à la détention perpétuelle ; il se trouve actuellement détenu à Oudjda, ainsi d'ailleurs qu'El-Hâdj Haousin et El-Hâdj Slimân.

Ber-Rechîd reçut alors une garnison comme poste avancé. C'est de là que partit la colonne du Tirs qui, sous les ordres du colonel Boutegourd, livra le dur combat du 2 février à Dar Qrîbat. Deux jours après, quoique renforcée par la colonne du littoral, elle eut à repousser, au bivouac de Zaouïat El-Mekki, l'attaque de bandes ennemies venues de la direction de Settat. Après le combat de Sidi El-ʿAïdi, de Dâr el-Kebîr ben Hammâdi, sur la route de Ber-Rechîd à Settat, puis l'encerclement et le bombardement de Settat (6 février 1908), les environs de Ber-Rechîd et la partie occidentale de la « Châouïa » se trouvèrent momentanément dégagés.

Au combat de Sidi El-Ourimi, le 15 mars, les Oulâd Saïd, les Oulâd Ziyân Souâlem, les Chiâdma, les Chtouka et les Oulâd Harîz campés dans le *Sâhel* purent se rendre compte de ce que valaient les promesses de Bou Nouâla, qui s'était présenté à eux comme étant le *Mahdi*. Les colonnes rejoignirent alors les unes Ber-Rechîd, les autres Casablanca.

Ber-Rechîd, depuis, n'a plus eu d'histoire : la paix la plus parfaite n'a cessé d'y régner, facilitant l'œuvre de civilisation et d'organisation entreprise par des administrateurs habiles (1).

(1) Cf. *A Travers la Chaouïa*, par le capitaine Grasset.

Organisation Makhzen.

La tribu des Oulâd Harîz a une population d'environ 25.000 habitants. Elle se divise en trois groupements; Oulâd Yaq'oûb, Oulâd Yoûsef et Oulâd Djâber. A leur tour, ceux-ci se subdivisent en fractions, commandées chacune par un cheikh.

La tribu des Oulâd Harîz avait naguère à sa tête un Qâïd régulièrement investi par le Sultan et qui portait aussi le titre de « 'Amel » (gouverneur). Le premier Qâïd du régime français fut Si Mohammed ben 'Abd Es-Salam Ber-Rechîd, né vers 1882 et descendant de la famille des Ber-Rechîd. Après la destruction de sa qaçba en 1905, il s'était rendu à Fès auprès de Moulay 'Abd El-'Azîz et ne reparut dans le pays qu'après le bombardement de Casablanca.

Il a pris pour khalîfa son frère Si Moustafa ben Abd Es-Salam Ber-Rechîd.

A l'époque Makhzen, le khalîfa choisi par le Qâïd était ensuite agréé par le sultan. Les chefs des fractions (*chioukh*), choisis en général sur l'avis des notables, ne recevaient que l'investiture du Qâïd. Celui-ci avait pour entourage un certain nombre de cavaliers (*mokhazniya*) recrutés surtout parmi des parents, serviteurs et esclaves. Des indigènes de la tribu pouvaient se joindre à ces *mokhazniya*, après un stage dans une des « corporations » (*hanta*, pl. *hanâti*) de l'entourage du Qâïd : *Hammâra*, muletiers ; *Djemmâla*, chameliers ; *Rouâïa*, palefreniers : *Mouâlîn El-Frach*, chargés de l'escorte des femmes et de l'installation de leurs tentes à l'arrivée à l'étape; *Mouâlîn Et-Tabbâkh*, chargé des ustensiles de cuisine.

Organisation administrative française.

Dès la fin des opérations de guerre (avril-mai 1908), le général d'Amade divisa « la Châouia » en sept régions qui, appuyées sur Casablanca comme base, étaient réparties : la région de Ber-Rechîd, au cœur de cette province, et, les six autres, sur sa périphérie, avec, pour centres, les six postes de Sidi Ben Sliman ou camp Boulhaut, du Bou-

cheron, de Qaçba Ben Ahmed, de Settat, de Qaçba Oulâd Saïd et de Sidi Bou Beker.

La région de Ber-Rechîd comprenait alors deux circonscriptions administratives placées chacune sous l'autorité d'un officier du Service des renseignements, en résidence l'un à Ber-Rechîd, avec sous ses ordres les Oulâd Harîz, l'autre à Mediouna avec les Mediouna et les Oulâd Ziyân.

En août 1911, à la suite de l'occupation de Rabât, de Meknès et de Fès, le général Moinier répartit les territoires occupés par les troupes françaises du Maroc Occidental en deux secteurs : le Secteur de « la Châouïa » et celui de Rabat-Salé ; il divisa ces secteurs en cercles. Quatre Cercles : Nord, Sud, Ouest et Est, furent constitués dans le Secteur Châouia. Dans la composition du cercle Nord entraient les Bureaux de Renseignements de :

Casablanca-ville (Services municipaux de Casablanca) ;
Casablanca-banlieue (Mediouna, Oulâd Ziyân et Zenata) ;
Ber-Rechîd (Oulâd-Harîz).

En novembre 1912, le général Lyautey supprima la répartition du Secteur Châouïa en 4 Cercles : il dénomma la province « Région de la Châouïa » et la divisa en deux Cercles : le Cercle Nord ou de Ber-Rechîd, et le Cercle Sud ou de Settat.

Dans la composition du Cercle Nord ou de Ber-Rechîd entrèrent les Bureaux de Renseignements de :

Casablanca-banlieue,
Ber-Rechîd,
Camp Boulhaut,
Boucheron,
Sidi 'Ali (rattaché peu de temps après à la région des Doukkâla-'Abda ou de Mazagan).

L'arrêté du 21 mars 1913, créant la Région civile de la « Châouia » a soustrait, à la date du 1er avril 1913, les

« bureaux des renseignements de Ber-Rechîd » à la région de la Châouïa militaire » et l'a transformée en « Annexe de Ber-Rechîd ». L'annexe de Ber-Rechîd est actuellement placée sous les ordres d'un contrôleur civil relevant du Contrôleur en chef de la « région civile de la Châouïa », en résidence à Casablanca (1).

DIVISION DE LA TRIBU. TABLEAU DE COMMANDEMENT

A. Oulâd Ya'qoûb — C. Oulâd Djâber

B. Oulâd Yoûsef — D. Chorfa ou Mourâbitîn

A. — Oulâd Ya'qoûb

(Reconnaissent pour ancêtres les Oulâd Qâsem.)

Fractions. (*fakhdât*.)	Sous-Fractions.	Douars ou subdivisions.	Population.	Maisons.	Tentes ou cabanes
Halâlfa (singulier Halloûfi) Cheikh : El-Hâdj 'Omar ben Tahar Donidou.	Oulâd 'Azzouz.	Moualin Merdjana	95	2	24
		— Sâhel	231		46
	Oulâd Mousa ben Brahim.	Ghoualem Oulâd Sliman — El-Ghaba	398	4	70
	Oulâd 'Ali ben Brahim.	Oulâd Ali ben Brahim 'Assasla	357	3	54
Tâlâ'oût (تالاعوت) Cheikh : El-'Aïdi ben 'Ali ben Hassin.		Oulâd 'Amer	553	1	161
		Sahabat	1.252	11	350
		Zerouâla	242		61
		Touama Djoualla	630	3	156

(1) Par arrêté résidentiel du 26 juillet 1914, le territoire militaire de Settat a été transformé à son tour au Contrôle civil.

Fractions.	Sous-Fractions.	Douars ou subdivisions.	Population.	Maisons.	Tentes ou cabanes.
Mbarkiin	O. M'hammed (Cheikh et Khalîfa : si El-Moustafa ben 'Abd Es-Salâm Ber-Rechîd).	Oulâd Moumen	442		103
		Besasla	412	4	76
		Oulâd Ziyâni	171	1	34
		— Sliman	425	4	76
		— M'hammed	580	8	112
		— Abadla	115		28
	Oulâd Ali ben M'hammed. (Cheikh : El-Hâdj Raho ben Mohammed).	Oulâd Qâsem	139		33
		Ghoufiret	181		39
		Meraghcha	140		27
		Oulâd 'Ali ben M'hammed	221	1	41
Habbacha (1)	Moualin Dheroua (Cheikh : Allal Ould El-Hâdj El-Arbi)	Qbala	406	3	83
		Dchaïch	209	3	50
		Oulâd Châoui	80	1	14
		Oulâd Ahmed ben	130	1	22
		'Ali	176	1	56
		Guerarma			
		Zouara	188	2	36
	Moualin Tâl'a (Cheikh: Ahmed ben Bekri).	Slahma	221	5	31
		Rehihât	244	4	40
		Chebbaka	132		32
		Oulâd El-Ghali	151		33
		Kerarma	80	1	24
		Djeded	206	8	67
		Oulâd Saïd ben M'hammed	248	7	66

(1) Les Habbâcha se composent en majorité de Chleuh, venus sous le règne de Moulay 'Abd Er-Rahman (1822-59) et déjà arabisés, sans doute; ils étaient très peu nombreux à une époque relativement récente. La dénomination de Habbâcha Dheroua et de Habbâcha Tâl'a, les Habbâcha du lentisque et les Habbâcha de la côte (de la montée), est empruntée à des particularités locales et ne sert qu'à établir une distinction commode.

B. — Oulâd Yoûsef

(se disent apparentés avec les Dranna).

Fractions.		Sous-Fractions.	Douars ou subdivisions.	Population.	Maisons.	Tentes cabanes.
Foqarâ.	Cheikh : Ahmed Ould El-Hadj Djilali.	Zâouïa si El-Moqaddem.	O. Ahmed ben Bou 'Azza	20	2	5
			O. Bou 'Azza ben Bou 'Azza	8	1	2
			O. Ahmed ben Dris.	51	8	9
		Oulâd Sidi Djilali.		66	4	27
		Oulâd 'Allâl.	O. El-Hasan, O. 'Allâl	835	22	173
		Oulâd 'Othmân	'Abâbsa	72	1	20
			Mouâlîn ben Tsoûr.	142	10	33
			Chehimât	75	1	28
			O. El-'Asri.	271	2	92
	Cheikh : M'hammed ben El-Moustafa.	Oulâd Ali ben 'Amer.	Cheraka	169	3	68
			O. Cheikh	171	1	37
			O. Ben 'Abîd	138	1	47
			Gouriguih	206		82
		O. Abd Allah.	Habbâta	250	10	80
			Debired	200		75
			Oudasin	261	4	63
			Beni Meniar.	39		16
O. Hadjdjâdj		Mouâlîn Es-Sâhel (Cheikh : Mohammed ben Chafaï ben Noûr).	Assilet	290		62
			Aouâmer	200		53
			Oulâd El-Baçri.	130		25
			Zebiret	109		22
			'Ayaïda	60	15	10
			Oulâd Slimân	270		63
		Mouâlîn Tirs (Cheikh : 'Ali ben Bou Beker	Oulâd Ben Abbou			
			Dhiabna	840		223
			Ech-Chiyât (الشيات).			

Fractions	Sous-Fractions.	Douars ou subdivisions.	Population.	Maisons.	Tentes ou cabanes.
Dranna	(Commandés par un seul cheikh : El-Hâdj Ali ben Qâsem).	Oulâd El-ʿAbbâs	300	4	44
		El-Ararma	300	2	50
		Zaarta	240	1	42
et Beni Meniar		Çouafa, Mouimnet, ʿAlloûlyîn	190		50
Abbara	(Commandés par un seul cheikh : El-Hâdj Bou Chaïb ben El-Maʿal-lem.)	Hassasna	190	1	40
		Oulâd Brîk (بريك)	625	3	136
		Ayaïta	210	1	48
		Ahl Sâhel	60	1	18
		Guedadma	118	1	24
		O. Gamra	60		20
et O. Mousa.		Mouâlîn Tirs	129		43
		Mouâlîn Sâhel	87		25
		Gherabâ	36		
		Etrangers: Doukkâla	62		21
		Etrangers: Beni Meskîn	35		10
Zâouïa El-Mekki.	(Moqaddem : Mohammed ben ʿAli)		276	3	50
Zâouia Chentouf.	(Moqaddem : ʿAbd Es-Salâm ben Bou Chaïb)		185	1	56

C. — Oulâd Djâber.

Fractions	Sous-Fractions.	Douars ou subdivisions.	Population.	Maisons.	Tentes ou cabanes.
Oulâd Çaleh.	Ahl El-ʿAïn (Cheikh : Sahraoui ben Ahmed).	Djouâber	230		52
		Krouta	191	3	57
		Hassinet	100		30
		Oulâd El-Ghaliya	218	3	67
	O. Ech. Châoui (Cheikh : Ahmed Ould Mohammed ben Dahhân, dit Ould Fatouma).	Oulâd ʿAzzoûz	133		44
		Maʿârif	124	1	30
		O. El-Maʿti ben ʿAli	40		9
		O. Doukkali	126		27
		O. Bousra	121		32
		O. Tandji	90		26

Fractions.	Sous-Fractions.	Douars ou subdivisions.	Population.	Maisons.	Tentes ou cabanes.
Riyâh (Cheikh : Mohammed bel-Hâdj Mahroûq).	Briret.	O. Ceghîr	663	4	118
		ʿAouamer			
		Briret			
	Hassinet.	O. Bou ʿAzza . . .	528	5	90
		Mekhalif			
		El-Meredjna . . .			
	Ababda.	O. Cherîf.	592		137
		O. El-Hâdjdj . . .			
		Ourarka			
		Hadjadjat			
		Ababda			
		O. SiʿAmer ben Ghazouani (Cherqaoua)	68		10
Koreïş et Oulâd Rahhâl. (Commandés par un seul cheikh : El Hâdj Çalah ben Ahmed).		Taballa	147		35
		Oulâd ʿAïsa	290	2	68
	Mouâlîn Djeboub.	Doukkâla	80	3	20
		Zouatna	100	1	18
		Regaguena	100	1	19
		ʿAouâmer	100	4	20
		Gouâsem	100	2	20
	Mouâlîn El-Hofra.	O. M'hammed ben ʿAmer	110	2	22
		O. ʿAmer.			
		Kenansa			
O. Ghoufir. (Cheikh : M'hammed ben Mousa.)	O. ʿAmer ben Ghoufir.	Oulâd Attou . . .	843	7	109
		El-ʿAbboudat . . .			
		El-Hadaïa			
		Mouâlîn Guemguem.			
	Dhiyâb.	Khemalcha	670	3	151
		O. Abboud			
		El-ʿAlaloua			
		Brerga.			

Fractions.	Sous-Fractions.	Douars ou subdivisions.	Population.	Maisons.	Tentes ou cabanes.
O. Ghoufir. (Cheikh : M'hammed ben Mousa.)	O. Ahmed ben Ghoufir.	O. Hammou . . . Souatga . . . . . El-Assara	259		44
		Dekakna	236	5	68
	O. Si El-Aïdi.	(Moqaddem : Mohammed ben El-Hâdj El-Hasan) . . .	72		16

D. — Chorfa ou Mourâbitîn.

Zâouïat En-Nouâcer. (Moqaddem : Mohammed ben El-Mekki).	Ayaïsa	255	8	71
	Amama	68	2	16
	Guedamra	46		19
	'Abdesselamyin . .	35	3	19
Mzamza.	Mouânig	568		182

(Rattachés aux O. Harîz par les autorités françaises ; Cheikh : El-Hâdj bel-'Ayyâchi).

Justice. Le territoire des Oulâd Harîz est placé sous la juridiction d'un seul qâdhi, Si Çâlah Ould El-Hâdj Djilâli bel-Abbariya, de la fraction des Mbarkyîn Oulâd M'hammed.

Il compte douze 'adoul pour les Oulâd Harîz proprement dits et deux 'adoul pour les Mzamza Mouânig, rattachés administrativement aux Oulad Harîz. Les 'adoul des Oulâd Harîz proprement dits sont :

El-Hâdj El-Kebir ben El-Ma'ti,	de la fraction des Riyâh ;
'Ali ben 'Abdallah,	des Nouâcer ;
Idris bel-Ḥâdj Djilâli ben Abbariya,	des Mbarkyîn ;
Mohammed bel-Mekki,	des Cheikhs des Nouâcer ;
'Abd El-Qâder bel-Hâdj'Amer,	des Foqra Oulâd 'Allâl ;
Mohammed bem 'Ali,	des Habbâcha Tal'a ;

Bou Chaïb ben Mohammed,	des Oulâd Hadjâdj Mouâlîn El-Tirs;
Idris ben El-Hâdj El-'Arbi,	des Oulâd Rahhâl;
'Abdallah ben Bou Chaïb,	des Oulâd Allâh;
Ahmed ben Omar,	des Tâlâ'oût;
Tahâmi ben Abd El-Qâder,	des Nouâçer;
El-Mekki ben 'Abbâs,	des Oulâd Allâl.

Les adoul des Mzamza Mouânig sont :

'Abd 'Es-Salâm ben El-Hâdj Bou Azza,	des Mzamza Mouânig;
Hâmed ben Tâhar,	des Mzamza Mouânig;

Chez les Oulâd Harîz, comme dans les autres tribus, les actes d''adoul n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont homologués par le Qadhi.

Justice criminelle. — Rien de particulier dans l'organisation de la Justice criminelle à l'époque Makhzen. Dans la pratique, elle se ramenait le plus souvent au droit du plus fort. Lorsqu'un vol était commis, on conduisait le voleur au Qâïd de la tribu. Si l'inculpé niait, on l'envoyait devant le qâdhi qui rendait une décision de culpabilité ou de non-culpabilité, sans fixer de pénalité. Ce soin incombait au Qâïd, qui obligeait tout d'abord le voleur à restituer l'objet volé ou à en restituer la valeur. Il le condamnait en outre à payer une amende (*daïra*) variable et proportionnée à sa faute et à sa richesse. De plus, tout voleur subissait un emprisonnement plus ou moins prolongé suivant la gravité du délit. Lors de sa mise en liberté, on exigeait que des notables de sa fraction se portassent garants de sa bonne conduite future.

En cas d'attaque à main armée suivie de blessure n'entraînant pas mort d'homme, l'agresseur était emprisonné. Il versait une forte amende au Qâïd et payait tous les frais occasionnés par les soins médicaux donnés au blessé, l'en-

tretien de ce dernier jusqu'à complet rétablissement, les frais d'actes dressés par le Qâid, etc... Si le blessé était mortellement atteint, sa déposition faisait foi; l'inculpé était mis en prison pour une très longue durée, ses biens étaient confisqués et servaient à payer le prix du sang (*diya*) aux parents de la victime, avec une forte amende au profit du Qâïd. La peine capitale n'existait pas plus, en principe, chez les Oulâd Harîz que dans le reste du Maroc. Elle ne devait être prononcée que par le sultan lui-même.

Prisons. — Le régime des prisons était très dur. On voit dans la qaçba de Ber-Rechîd leur emplacement: de grands souterrains affectant la forme de rectangles de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur. Ces prisons voûtées contenaient habituellement de 200 à 300 prisonniers. Ils étaient groupés par série de 10 à 20 au moyen d'une chaîne, à laquelle se trouvaient fixés des carcans de fer prenant le cou des prisonniers. En outre, chaque individu avait aux poignets et aux chevilles des fers rigides; les menottes et les entraves se composaient d'une tringle en fer, aux extrémités de laquelle étaient rivés deux anneaux fixés aux chevilles ou aux poignets.

Le supplice de cette réunion en grappe humaine était terrible. Il empêchait de prendre le moindre repos. Chaque mouvement d'un prisonnier se transmettait douloureusement à ses voisins. On autorisait parfois les prisonniers à sortir dans la journée, à l'air, et on détachait alors leurs fers. En entrant en prison chaque individu devait remettre au qâïd une somme d'au moins 6 *riâl* pour le droit d'*oulfia* (droit d'accoutumance). La garde des prisons était confiée à une douzaine de *Ouaqqâfa* (gardiens).

Principales familles.

Il n'y a pas de grandes familles étrangères chez les Oulâd Harîz ; la plupart des étrangers se compose de Chleuh et de Doukkâla. Les Foqra Oulâd 'Allâl et Oulâd 'Abdallah constituent le groupement le plus intéressant de la tribu.

D'après le Qâïd Si Mohammed ben 'Abd Es-Salâm Ber-Rechîd, cette famille se donnerait pour ancêtre Sidi 'Amer ben El-Hasan Bel-Qâsem, dont les trois coupoles s'élèvent à côté de la gare de Ber-Rechîd et qui serait lui-même un descendant de Sidi 'Isâ ben Idris enterré chez les Aït 'Attâb, dans le haut Tadla. Trois enfants de Sidi 'Amer ben El-Hasan vinrent du Tadla dans le pays actuel des Oulâd Harîz et, le trouvant « vide et inoccupé » s'y installèrent ; c'étaient : Sidi 'Othmân, Sidi 'Abdallah et Sidi 'Ali. Ces trois personnages et leurs descendants auraient donné leur nom à presque toutes les fractions des Foqra.

Telle est la version fournie par le Qâïd : elle tend à donner au groupement des Foqra — auquel il appartient — une origine chérifienne, en rattachant Sidi 'Amer ben El-Hasan à la souche idrisite.

Mais cette dernière assertion semble prêter au doute. Il est rare de rencontrer des Qâïds qui ne s'attribuent la qualité de Chorfa et plus rare encore de trouver des *dhâhirs* qui l'établissent : « Les dhâhirs, disent-ils, ont été égarés. » C'est le cas pour la famille des Ber-Rechîd. Il est bon d'ajouter que les indigènes des autres tribus reconnaissent les Foqra des Oulâd Harîz comme Cherqaoua et non comme Chorfa ; il ne faudrait voir en eux que de simples mourâbitîn.

Chorfa. On peut citer chez les Oulâd Harîz deux familles de chorfa, ou prétendues telles, en dehors des Foqrâ Oulâd 'Allâl et Oulâd 'Abdallah, dont il vient d'être question ; ce sont : les Oulâd Sidi-Djilalî El-'Amirî et les Oulâd Ghoufir.

Les premiers appartiennent aux Beni 'Amer du Tadla, et se disent descendants de Moulay 'Abd El-Qâder El-Djilâli, le saint de Bagdâd. Un de ses descendants (*ou-lâd*) vint s'établir dans le Tadla, où il donna naissance à Si Djilâli ben Mohammed. Ce dernier serait venu

chez les Oulâd Harîz à l'époque de Moulay Slimân (1795-1822).

Les Oulâd Sidi Djilâli El-'Amiri auraient plusieurs *dhâhirs*.

Quant aux Oulâd Ghoufir, ils seraient venus de la Sâqiat El-Hamrâ et seraient des Chorfa idrisites (?) A leur fraction se rattache la *Zâouïa Cherqaouiya* de Sidi El-'Aïdi, qui comprend 88 tentes ou maisons et possède un grand sanctuaire en pierre.

Notables.

Le Qâïd Mohammed ben Abd Es-Salâm ber-Rechîd. — Il est âgé d'environ 32 ans et appartient aux Foqra Oulâd 'Allâl.

Il fut en rivalité, lors de sa nomination, avec El-Hâdj Mohammed bel-Hâdj Hammou. Le sultan 'Abd El-Azîz le choisit comme Qâïd et désigna son concurrent comme Khalîfa. Celui-ci, très mécontent, excita contre le Qâïd les fractions placées sous ses ordres. Les tribus voisines se joignirent à elles et assiégèrent la Qaçba de Ber-Rechîd qu'elles démolirent en fin juillet 1905.

Le Qâïd se retira à Fès et ne reparut qu'en octobre 1907. Il se rendit avec les notables des Oulâd Harîz au-devant de la colonne du général d'Amade et fit sa soumission. Pendant toute la durée des opérations il fut pour nous un informateur zélé, espérant que nous ferions rendre gorge aux indigènes qui avaient pris part au pillage de sa qaçba.

Si Mohammed ben 'Abd Es-Salâm est un homme intelligent et lettré ; il a fait d'assez fortes études à Fès et à Marrâkech. D'un port noble et représentatif, la tête haute et fière, il a l'allure, et aussi la souplesse et la mentalité des gens du Makhzen.

Lors des convocations de Qâïds par le Makhzen, le protocole veut que celui des Oulâd Harîz soit reçu le premier à la cour. Si Mohammed ben 'Abd Es-Salâm est fier de cette prérogative, et se montre très flatté quand on la rappelle à son souvenir.

Cheikh Mohammed bel-Mekki, des Nouâcer. — Il a fait ses études à Fès pendant 4 ans et chez les Nouâcer, auprès de son père, ʿadel réputé qui exerça les fonctions de *moqaddem* de la Zâouïa des Nouâçer pendant 30 ans. Il a succédé à son père, comme *moqaddem* de cette Zaouïa, comme ʿadel et comme cheikh de la fraction des Nouâcer. Il a la réputation d'être particulièrement intègre et lettré.

Cheikh El-Hâdj ʿOmar ben Tahar, dit Douidou, cheikh des Halâlfa. — Envoyé comme otage à Casablanca par les Oulâd Harîz en octobre 1907, il a servi de guide au général d'Amade en 1908 pendant toute la durée des opérations en « Châouïa », et par ses renseignements nous a rendu de grands services à cette époque.

Cheikh Mohammed bel-Hâdj Mahroûq, des Riyâh. — Il est âgé d'environ 60 ans. Fauteur de troubles avant l'occupation française, il ne s'est soumis que tardivement; il est illettré, mais on lui reconnaît une assez bonne moralité.

El-Hâdj Mohammed Ould El-Hâdj Hammou, des Foqra Oulâd Allal. — Condamné à la détention perpétuelle par le Conseil de guerre de Casablanca, en 1908, comme instigateur des troubles de 1907, il est actuellement enfermé à Oujda. Il avait une très grande influence chez les Oulâd Harîz avant le débarquement de nos troupes. Il possède une très grosse fortune ; ses intérêts sont actuellement gérés par son frère, El-Hattâb Ould El-Hadj Hammou, censal français.

Cheikh Chafaï ben Noûr, des Oulâd Hadjâdj Mouâlîn Es-Sâhel. — Renommé pour son courage et son énergie, il passe pour avoir été un détrousseur de routes pendant la période de *Siba*. Retors, illettré, hostile au début de l'occupation, il semble se rallier à nous.

Cheikh ʿAli ben Bou Beker, des Oulâd Hadjâdj Mouâlîn El-Tirs. — C'est un homme jeune; il n'a que vingt-cinq ans. Il appartient à une famille riche et probe; c'est un lettré.

La plupart des chioukh (19) et des censaux (130 environ) possèdent une certaine aisance et jouissent d'une réelle considération dans la tribu. Ils sont généralement lettrés.

Croyances religieuses.

Les croyances religieuses sont assez vivaces dans la tribu. Néanmoins les indigènes marquent une certaine indifférence dans l'observation des *prescriptions légales* et les affiliés des confréries religieuses sont peu nombreux : une vingtaine de pèlerins (*hodjdjadj*) s'embarquent chaque année à Casablanca à destination de la Mekke.

La tribu ne compte aucun personnage religieux d'influence considérable.

Les pratiques de sorcellerie (*sahr*) sont fort en honneur et les indigènes affectionnent les petits talismans auxquels ils attribuent les vertus les plus invraisemblables. Aussi le tâleb, fabricant d'amulettes et diseur de bonne aventure, est-il très entouré dans les marchés. Ces amulettes (*herz*, pluriel *heroûz*) sont portées suspendues au cou et consistent presque toujours en versets du Qoran renfermés dans une pochette de cuir ou de toile.

On compte une centaine de Cherqaoua chez les Oulâd Rahhâl et les Riyâh et quelques Tidjanyîn dans l'ensemble de la tribu. Le chérif Bou 'Azzaoui a, de son côté, une cinquantaine d'adeptes.

La tribu ne compte aucun Hamdoûchi ; les 'Aïsaoua n'y sont qu'au nombre de 4 ou 5.

Les Guenaoua sont 8 ou 10 environ. Ils étaient bien plus nombreux il y a une trentaine d'années et se tenaient à la Qaçba de Ber-Rechîd. A l'occasion d'une de leurs cérémonies ils se livrèrent à des actes de toutes sortes et commirent des déprédations ; mis en demeure par les Ber-Rechîd de payer une amende, ils ne purent le faire : les Foqra Oulâd Sidi 'Allâl, auxquels appartiennent les Qâïds Ber-Rechîd, les chassèrent de la tribu ; cela se passait à l'époque de Moulay El-Hasan.

Zaouïas et Qoubbas.

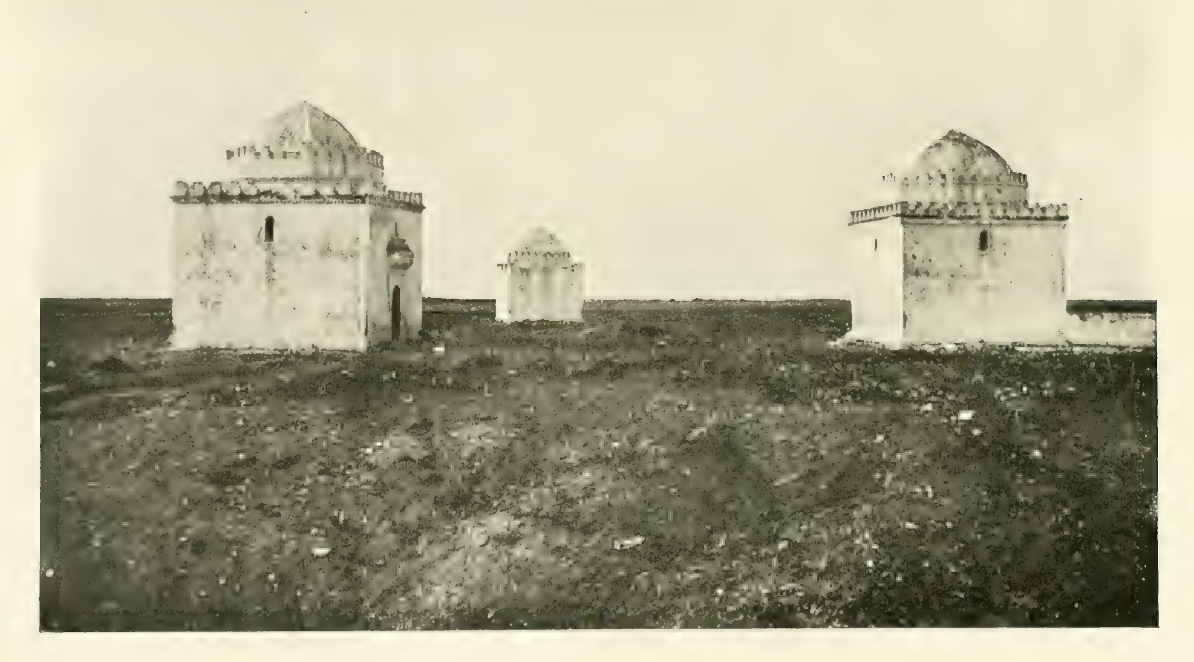
Il y a aussi quelques Zaouïas dans la tribu : la plus réputée et de beaucoup la plus importante est la *Zaouïa des Noudâçer:* elle se compose en réalité de deux Zaouïas : la Zaouïa El-Kebîra, ou la grande Zaouïa, et la Zaouïa Eç-Ceghîra ou la petite Zaouïa. La première est formée de deux enceintes renfermant quelques maisons et un certain nombre de huttes, soit en tout une centaine de feux; ses murs datent des premières années du règne de Moulay El-Hasan ou tout au plus du temps de Sidi Mohammed; devant la Zaouïa est bâtie une petite mosquée neuve et sans style ni ornement. La seconde est une dépendance de la première, dont elle est distante de quatre kilomètres environ au Nord; elle comprend un groupe d'habitations.

Des cousins du Cheikh ont des propriétés aux alentours mais appartiennent cependant à la Zaouïa ; l'un deux réside à Mechìch, à huit kilomètres.

Le chef actuel de la Zaouïa est Si Mohammed Ould El-Mekki ben Mohammed ben 'Isa; il a quatre frères, 'Abdallah, Bou Chaïb, Idrîs et 'Ali, et quatre neveux. Ce personnage ignore la date à laquelle ses aïeux sont venus dans le pays et celle de la fondation de la Zaouïa. Il n'a que trois dâhirs chérifiens dont l'un, le premier, est en date de vingt-deux Djoumada I 1291 (7 juillet 1874).

Si Mohammed Ould El-Mekki envoie une ou deux fois par an quelques-uns de ses frères ou de ses neveux en tournée de *Ziyâra* chez les moqaddems de la région. Les affiliés viennent également en pèlerinage à la Zaouïa et toutes ces visites sont l'occasion de réjouissances, et de cadeaux pour le chef de la Zaouïa.

Zaouïa de Sidi El-Mekki. — D'après des renseignements fournis par le qâdhi de Settat, Si Mohammed ben Bou Cheta, et confirmés par Si Mohammed ben 'Abd Es-Salâm Qâïd des Oulâd Harîz, Sidi El-Mekki était un des Oulâd Sidî 'Ali ben Brâhîm, qui se trouvent chez les Sraghna. Moulay Ismaïl constitua habous en faveur de sa Zaouïa



Qoubba de Sidi 'Amer ben El-Hasan (Oulâd Harîz).

(Cliché de M. Ch. Ratel, Phot. à Casablanca.)

un troupeau de 100 vaches, qui fournissaient leur lait à Sidi El-Mekki; la propriété du troupeau appartenait à Moulay Ismaïl. A la mort de ce sultan le habous ne fut point maintenu.

La fondation de la Zaouïa El-Mekki remonte vraisemblablement à l'époque de Moulay Ismaïl.

Autres Zaouïas. — Zaouïa Chentouf de Sidi El-Ghazouâni (cherqâouîya) ;

Zaouia de Sidi 'El-Aïdi ;

— des Oulâd Sidi Ahmed ben Bou 'Azza.

— des Oulâd Bou 'Azza ben Bou 'Azza.

— des Oulâd Sidi Idrîs.

— — Si Djilâli.

Mosquées. — Dans toute la tribu des Oulâd Harîz il n'y avait qu'une seule mosquée située dans la Qaçba de Ber-Rechîd. Elle fut rasée comme toutes les autres maisons de la Qaçba. Le personnel se composait d'un *imâm*, de 3 *mouedhdhin* chargés de faire les appels à la prière du haut du minaret, et d'un *qarrâï* ou lecteur. L'imâm recevait un salaire mensuel de 5 *rials* et environ 120 kilogrammes de blé. La solde collective et mensuelle des *mouedhdhin* s'élevait à 11 *rials* et environ 180 kilogrammes de blé. Ces dépenses étaient à la charge du Qâïd.

Qoubbas. — Les Qoubbas sont nombreuses chez les Oulâd Hâriz, en voici la liste.

Sidi 'Amer ben El-Hasan.

Sidi Djilâli.

Sidi Zakour.

Sidi Seba El-Agrar.

Sidi Bou 'Azza.

Sidi 'Abdallah ben Hammâdi.

Sidi 'Allâl El-Hâdj.

Sidi Mohammed Moûl Et-Taba.

Sidi Mohammed Moûl Et-Tsihi.

Sidi 'Abd Er-Rahman.

Lalla Triya.
Sidi Ahmed El-Medjdhoûb.
Sidi ʻEl-Ayyâchi.
Sidi Mohammed El-Kebîr.
Sidi Bou ʻAli.
Sidi ʻAbdallah El-Grati.
Sidi Bou Nouar.
Si Ahmed ben El-Moqaddem.
Sidi El-Hattâb bel-Hâdj.
Sidi Ed-Drîdi.
Sidi ʻOmar Moûl El-ʻArîch.
Sidi Ahmed ben Bou ʻAzza, enterré dans la Zaouïa de Sidi El-Moqaddem.
Sidi Et-Targhi.
Sidi Mohammed Moûl Mers er-Rba.
Lalla Regraga.
Sidi ʻAli Moûl ?.... (tas de pierres).
Sidi Bou Faroudj.
Sidi Mesʻoûd, des Dranna.
Sidi M'bârek, des Beni Meniar.
Sidi El-Harrâr.
Sidi El-Habti.
Sidi El-Khedîm.
Sidi M'bârek, des Foqra.
Cheikh Sidi Mohammed ben ʻAli.
El-Oualidiyîn.
Sidi Ahmed Targhi.
Sidi Slimân El-Fâsi.
Sidi Mohammed ben Mahfoûdh.
Sidi Nâder ou Nouïder.
Sidi El-ʻAïdi.
Sidi ʻAmer.
Sidi Es-Sebti.
Sidi Moûsa Moûl El-Hannâch.
Sidi Moûsa Moûl Qoubbat En-Nhâs (cuivre).

Sidi Mouçtafa.
Sidi Çalâh.
Sidi 'El-Arbi Moûl El-Kharba.
Sidi 'El-Arbi Moûl Er-Raoudha.
Sidi Ziyân.
Sidi Qâsem Ez-Zemmâl.
Sidi Ahmed ben Ali.
De ces qoubbas, les plus importantes sont :
Sidi Djilâli (qoubba qui fait l'objet d'un pèlerinage).
Sidi Zakour.
Sidi 'Allâl El-Hâdj.
Sidi El-Hattâb (lieu de pèlerinage); on prétend que ce marabout guérit les maladies de la peau et la syphilis.

La tradition locale attribue la plupart de ces qoubbas à des saints Regraga, à l'exception de Sidi El-Ghazouâni, de Sidi 'El-Ayyâchi et de Sidi El-Mekki, dont elle fait des *mourâbitîn cherqaoua*.

Écoles.

Dans presque chaque douar, il y a une tente-école dans laquelle un *moudarris* enseigne des versets du Qoran aux enfants; les parents de chaque élève lui payent une certaine redevance. Mais si quelqu'un a l'intention de faire des études supérieures, il va suivre des cours soit à la Zaouïa En-Nouâçer, soit à Fès. Le degré d'instruction est d'ailleurs inférieur et les indigènes capables d'écrire convenablement et surtout correctement sont assez rares.

Un groupe scolaire franco-arabe vient d'être créé à Ber-Rechîd. Installée dans des locaux spacieux, l'école est fréquentée par une vingtaine d'élèves européens et une cinquantaine d'élèves indigènes. L'enseignement y est donné par un instituteur français, assisté d'un adjoint indigène, originaire du département de Constantine (Algérie).

Deux écoles indigènes, où les enfants apprennent le français, fonctionnent également en tribu, sous la direction de deux instituteurs indigènes tunisiens; elles sont

installées l'une chez les Oulâd Çalâh d'El-'Aïn, à 15 kilomètres au N.-O. de Ber-Rechîd, l'autre chez les Oulâd Ghoufir, à 20 kilomètres au S.-E. de Ber-Rechid, sur la route de Ber-Rechîd à Qaçba Ben Ahmed. Elles sont fréquentées chacune par une trentaine d'élèves.

Habous. Il n'y a pas de biens *tahbîs* dans la tribu ; on y trouve quelques biens *ta'qîb ;* ce sont les suivants :

	Superficie	
40 Habous chez les Oulâd 'Allâl Mouâlîn Djakma, à *Bir Thour*	15 grandes charrues	
1 Habous chez les Taâloût.	3	—
1 Habous chez les Oulâd Moûsa . . .	2	—
5 Habous chez les Oulâd 'Allâl . . .	9	—
1 A la Zaouïa Naceriya	1/2	—
24 Habous chez les Od. Hadjâdj Mouâlîn El-Tirs	60 1/2	—
4 Habous chez les Dranna	12	—
1 Habous des Abbara.	3	—
6 Habous chez les Oulâd Hadjâdj du Sâhel.	8	—
1 Habous chez les Oulâd Tirs	1/2	—

Le habous pour la mosquée de la Zaouïa Naceriya a été constitué par les Ayâïsa.

Coutumes. MŒURS FAMILIALES. — Les mœurs familiales des Oulâd Harîz ressemblent à celles des indigènes des autres tribus. Même respect de l'autorité du père de famille ; les hommes prennent leurs repas séparés d'avec les femmes, les enfants vivent avec leurs parents jusqu'au jour où ils se marient et les frais occasionnés par le premier mariage sont totalement à la charge du père.

Tout mariage entraîne l'établissement d'un contrat dressé par le qadhi de la région. De grandes réjouissances sont données à l'occasion de la célébration du mariage. Il

est d'usage que tous les invités fassent un cadeau au père de la mariée. La polygamie est assez répandue chez les Oulâd Harîz.

Les successions se liquident d'après le statut personnel musulman ; les licitations sont assez rares et les membres d'une même famille vivent ordinairement dans l'indivision, sur le patrimoine laissé par leurs ancêtres.

L'hospitalité est très large. Dans chaque douar se trouve la djâma', où tout voyageur musulman est assuré de trouver le gîte et la nourriture. Si l'hôte est de marque, chacun tient à honneur de fournir un plat.

La nourriture des Oulâd Harîz est partout copieuse ; les pauvres se nourrissent de galettes, kouskous de blé (*taâm*) ou d'orge (*seikouk*). Ils peuvent facilement se procurer de la viande à un prix très abordable sur les marchés, fréquents dans la région. Les riches ont une nourriture beaucoup plus raffinée, composée de mets variés et de pâtisseries de toutes sortes. Riches ou pauvres font une très grande consommation de thé et de sucre.

Mœurs guerrières. — Le territoire des Oulâd Harîz, pays agricole des plus riches, semblerait devoir être voué à une absolue tranquillité. Ce qui serait vrai pour un pays policé et organisé ne l'est pas pour cette région souvent livrée à l'anarchie et où aucune autorité n'est reconnue qu'à la condition d'être appuyée sur la force. Aussi chaque propriétaire aisé s'est-il créé un petit fief. Autour de lui gravitent des groupements plus ou moins nombreux variant avec l'influence et la richesse du chef. Celui-ci habite ordinairement une maison à l'aspect de château-fort, avec bastions et fossés ; survienne une lutte entre individualités ou entre fractions, les serviteurs et parents du chef prennent fait et cause pour lui et enferment dans sa maison leurs familles et leurs biens.

On trouve également dans la campagne de nombreux retranchements appelés *got'a*. Ils affectent ordinairement

la forme d'un quadrilatère entouré de fossés larges et profonds. Ils servent de refuge aux douars en cas d'attaque.

Au temps de la *Siba* les luttes intérieures se donnent libre cours chez les Oulâd Harîz. La fraction des Oulâd Ya'qoùb se bat deux fois contre les Oulâd Yoûsef et les combats de ces deux fractions alliées contre les Oulâd Djâber sont fréquents. Mais cela n'empêche pas les trois fractions de faire cause commune contre les tribus voisines.

Quand le Sultan avait de l'autorité, les Oulâd Harîz fournissaient un contingent permanent, mais variable, de 100 à 200 soldats. Chaque fraction désignait les hommes qu'elle devait fournir et leur donnait une certaine somme pour subvenir à l'entretien de leurs familles individuellement pendant leur absence.

Ces soldats étaient mis sous les ordres d'un *Qâïd rahâ* (ordinairement parent du Qâïd), qui les conduisait au sultan. Ils recevaient alors des vêtements, des armes et de la nourriture et étaient employés indifféremment à la police des villes, au service des escortes, aux expéditions contre les tribus rebelles. La relève avait lieu tous les ans ou tous les six mois. Depuis la Siba les Oulâd Harîz avaient cessé de fournir ces contingents.

CONDITION ÉCONOMIQUE

Productions du sol.

Les cultures habituelles des Oulâd Harîz sont le blé, l'orge, le maïs, le lin, les pois chiches, le fenu-grec, la coriandre et les fèves. Toutes donnent d'excellents résultats, bien que les indigènes fassent exclusivement usage de la charrue arabe. La charrue française pourrait donner un rendement supérieur, mais là seulement où la couche de terre végétale a une épaisseur suffisante.

Le Tirs superficiel repose sur du tuf qu'il n'y a aucun intérêt à atteindre et à ramener à la surface du sol. L'épaisseur de la couche végétale n'est, par endroits, que de 20 à 25 centimètres.

Plantes industrielles. — On ne trouve pas d'alfa dans la région ; mais le palmier nain, très abondant en certains points, est utilisé par les indigènes pour la fabrication des couffins, des *chouâris*, des *tellis* (sacs pour le chargement des ânes, mulets et chameaux) et des nattes. Il sert aussi de combustible pour la cuisine indigène et pour les fours à chaux.

Le lin est cultivé couramment.

Forêts. — Il n'existe pas de forêts chez les Oulâd Harîz. Le bois de chauffage est excessivement rare ; on ne trouve nulle part de bois en bûches, mais seulement des branchages en fagots.

Les bois de constructions venaient autrefois de la forêt des Mdhakra, située à 45 kilomètres à l'E. de Ber-Rechîd ; ils sont aujourd'hui importés d'Europe, par Casablanca.

Le charbon de bois provient de la forêt des Mdhakra ou de la région broussailleuse des Oulâd Ziyân Souâlem, à 30 kilomètres au N.-O. de Ber-Rechîd, sur les bords de l'Océan. On en trouve couramment sur tous les marchés des Oulâd Harîz.

Marchés.

La tribu des Oulâd Harîz a sept marchés :

Lundi, dans la fraction des Foqra Oulâd 'Allâl, à Ber-Rechid ;
Mardi, chez les Mzamza rattachés à Ber-Rechîd ;
Mercredi, dans la fraction des Oulâd Ghoufir ;
Jeudi, dans la fraction des Foqra (Oulâd 'Abdallah) ;
Vendredi, dans la fraction des Riyâh ;
Jeudi, dans la fraction des Talaout ;
Samedi, dans la fraction des Oulâd Hadjdjâdj Mouâlîn Es-Sâhel.

Les marchandises en vente sur les marchés sont :

a) les denrées nécessaires à l'alimentation des indigènes : viande,

volailles, œufs, légumes, fruits, sucre, thé, poivre, beurre, pâtes alimentaires, semoule, farine, dattes, arachides, charbon, etc.

b) les cotonnades et objets d'habillement pour indigènes ;

c) les laines ;

d) les grains en général : blé, orge, maïs, lin, fenu grec, coriandre, lentilles ;

e) les chevaux, ânes, mulets, chameaux, bœufs, moutons et chèvres.

Poids et mesures.

Poids. — Les poids en usage chez les indigènes sont les suivants :

le *retal*:
- *el-ʿattâri* ; il est employé pour les épices et équivaut au poids de 20 *rials*, soit 500 grammes ;
- *es-selʿaoui*, pour les fruits secs : 68 *riyâl*, ou 1.700 grammes ;
- *el-baqqâli*, pour le beurre salé (*smen*) : 860 *riyâl*, ou 21 kg. 500.

Le *retal* se fractionne en *nouç retal* (demi *retal*), *rebouʿretal* (quart de *retal*), *nouç rebouʿ* ou *thâmen retal* (huitième de *retal*). Viennent ensuite :

les *ouqitaïn* ou 2 *ouqiya ;* elles équivalent à un seizième de *retal ;*
l'ouqia, ou trente-deuxième de retal ;
le *nouç ouqiya*, ou demi *ouqiya* ;
le *rebouʿ ouqiya*, ou quart d'*ouqiya* ;
le *thâmen ouqia*, ou huitième d'*ouqia*.

Le poids le plus élevé est le *qintar* ; il équivaut à 100 *retals*, soit au quintal de 50 kilos, et s'emploie pour les denrées.

Mesures. — Pour les céréales :

la *ʿabra*, qui équivaut à 20 litres ;
le *moudd el-harîzi*, — 80 — soit 4 *habra :*
le *tellis*, — 320 — 4 *moudd.*

Pour les liquides :

la *qoulla*, qui vaut environ 40 litres ;
le *nouç qoulla*, ou demi qoulla = 20 litres.
le *rebouʿ qoulla*, ou quart de qoulla = 10 litres.
le *thâmen qoulla*, ou huitième de qoulla = 5 litres.

Après le *thâmen qoulla*, c'est-à-dire au-dessous de 5 litres, on achète au poids.

Pour la longueur :

le *dra'*, ou coudée ; on y ajoute au besoin un, deux ou trois doigts.

Pour la profondeur :

la *gama*, ou brasse ; elle sert à mesurer la profondeur des puits, la longueur et la largeur des fossés.

Pour la superficie :

la *zoudja* ; c'est l'étendue de terrain que peut labourer une paire d'animaux dans une année :

une *zoudja* d'ânes équivaut à environ 8 hectares, une *zoudja* de bœufs à 10 hectares et une *zoudja* de chevaux à 12. En moyenne, la *zoudja* équivaut à 10 hectares.

Taxes des marchés.

Détail des taxes perçues sur les marchés :

Chevaux, juments, poulains, mulets, mules, ânes, ânesses, chameaux, chamelles, bœufs, vaches ou veaux : 5 p. 100 du prix de vente, payé moitié par le vendeur et moitié par l'acheteur;

Moutons, chèvres, 1 *guirch*.

Œufs, le cent, 2 *grouch*.

Peaux de tous les animaux, 5 p. 100 du prix de vente.

Bois, 2 *grouch* par charge de chameau.

Charbon, 1 *guirch* par charge d'âne.

Drap, étoffes, tapis, vêtements (sur le marché), 5 p. 100 du prix de vente.

Drap, étoffes, tapis, vêtements (à la criée sur la voie publique), 5 p. 100 du prix de vente.

Henné (en gros), 5 p. 100 du prix de vente.

Fruits frais, excepté le raisin, 5 p. 100 du prix de vente.

Fruits secs, 5 p. 100 du prix de vente.

Raisins frais (la charge), 1 *guirch*.

Beurre (en gros), 5 p. 100 du prix de vente.

Huile (en gros), 5 p. 100 du prix de vente.

Miel (en gros), 1 *guirch* par table de vente.

Boulangers, 1 *guirch* par table de vente.

Boucher, 2 *grouch* par étalage.

Goudron, 1 *guirch* par *guerba*.

Foin, herbages, 1 *guirch* par charge.

Laines, 5 p. 100 du prix de vente.

Blé, pois chiches, fèves, lin, fenu-grec, coriandre, 5 *grouch* par charge de chameau ou de mulet.

Orge, maïs, 3 *grouch* par charge de chameau et un *guirch* par charge d'âne.

Légumes et sel (en gros), 2 *grouch* par charge de chameau et 1 *guirch* par charge d'âne.

Denrées ou marchandises exposées en vente sur le marché ou sur la voie publique ; tente-magasin où sont vendus au détail sucre, café, thé, tabac, beurre, fruits et toutes denrées ou marchandises, *Gaïtoûn* occupée par un cafetier, barbier, forgeron, cordonnier, potier, etc., 2 *grouch* par étalage ou par tente-magasin.

Commerçant ou industriel établi en plein air, vendant au détail les denrées et marchandises indiquées ci-dessus ou exerçant une profession quelconque, 1 *guirch* par marché.

Guerrâb (vendeur d'eau), 1 *guirch* par marché.

La perception des droits de marché est mise en adjudication tous les mois pour chaque marché ; seuls les indigènes de la tribu des Oulâd Harîz peuvent être adjudicataires. Le tableau ci-contre permet de se rendre compte de l'importance comparative des marchés de la tribu.

Industrie et salaires.

Industrie. — L'industrie est nulle chez les Oulâd Harîz. Quelques indigènes fabriquent en tribu de la poterie grossière, en terre cuite : amphores (*berâred kebâr*), gargoulettes (*berâred ceghâr*), casseroles (*touadjin*), récipients d'eaux (*khouâbi*), les autres des nattes en palmier nain. La région des *tirs* étant essentiellement agricole, les industries agricoles, minoteries par exemple, pourraient réussir. Aucun industriel européen n'a encore fait de tentative en ce sens.

Salaires et ouvriers. — Les salaires ont beaucoup augmenté depuis l'occupation française. Un bon ouvrier indigène (maçon ou menuisier) qui, en 1908, recevait pour tout salaire 4 francs par jour, demande aujourd'hui 5 à 6 francs et les manœuvres et journaliers qui se contentaient de 1 franc par jour exigent actuellement de 1 fr. 50 à 3 francs.

Montant des adjudications (en *rial*) des marchés en 1911 et 1912 (Tribu des Oulâd Harîz).

NOMS DES MARCHÉS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Lundi	426	426	476,42	620	525	500	650	625	655	525	430	540
Mardi (Mzamza Mouânig)	62	62	62	62	55	50	55	53	50	58	45	53
Mercredi (Oulâd Hadjâdi)	15	Supprimé le 1er février 1912 (Décision du commandant de la Chouaïa du 29 janvier 1912)										
Mercredi (Dhiyâb)	105	105	70,05	85	75	70	80	86	85	96	70	70
Jeudi (Foqra)	130	130	130	130	130	60	65	108	78	83	65	85
Jeudi (Tâlâoû't)	85	85	85	85	75	100	90	155	110	115	82	85
Vendredi	125	125	156,05	134	135	135	135	135	135	135	135	135
Samedi	125	125	125	125	126,40	105	85	127	100	90	90	90
	1.073	1.058	1.104,52	1.241	1.121,40	1.020	1.160	1.289	1.213	1.102	917	1.058
Mois correspondants de 1911	641	1.036	934	1.043	1.088,50	1.084	1.083	1.090	1.083	1.083	1083	1.078

Total pour l'année 1912	13.356,92
Total pour l'année 1911	12.327,50
Excédent en faveur de 1912	1.029,42

Impôts. Les renseignements qui suivent s'étendent à tout le pays des Châouïa.

A l'origine, la « tribu des Châouïa » se répartissait en 100 douars et payait un impôt global annuel de 150.000 *rials*, savoir :

Oulâd Harîz, Mdhakra et Oulâd 'Ali : 12 douars 1/2 soit	18.750
Mzab 12 douars 1/2 soit	18.750
Chehaouna (Mediouna, Souâlem, Oulâd Ziyân, Ziyaïda, Beni Oura : 25 douars, soit	37.500
Oulâd Saïd 13 douars, soit	19.500
Zenata 7 douars, soit	10.500
Mzamza et Guedana 14 douars, soit	21.000
Oulâd Bou Ziri 14 douars 1/4, soit.	21.375
Oulâd Ben Dâoud 1 douar 3/4, soit	2.625

Ces sommes se répartissaient de la façon suivante en ce qui concerne le qaïdat des Oulâd Harîz :

Mdhakra 2 douars 1/4, soit	3.375
Oulad Ali 2 douars 1/4, soit	3.000
Oulad Hariz 8 douars 1/4, soit	12.375

Chez ces derniers le fractionnement s'opérait comme suit : 1/3 pour les Oulâd Yoûsef, 1/3 pour les Oulâd Ya'qoûb, 1/3 pour les Oulâd Djâber. Les Chioukh étaient, dans leurs fractions respectives, chargés de la répartition et de la perception des impôts. Ils remettaient ces sommes au qaïd qui les faisait parvenir au Sultan.

En outre de cet impôt global le sultan exigeait trois fois par an la *hediya* à l'occasion des trois fêtes religieuses : 'Aïd el-Kebîr, 'Aïd eç-Çeghîr et Mouloûd. Ces redevances étaient variables et composées, soit des amendes perçues par le qaïd, soit d'impositions nouvelles qui donnaient lieu à de nombreux abus.

Cette répartition en douars pouvait être équitable au début ; elle cessa de l'être pour diverses raisons, notamment à cause de l'accroissement de certaines tribus.

La tribu des Mdhakra, par exemple, dont le pays est accidenté, s'est augmentée de tous les turbulents et mécontents des régions voisines. Des fractions entières sont venues les grossir.

Les tribus ayant demandé au Sultan de percevoir une partie des impôts en nature, le Makhzen mit en vigueur un nouveau règlement : 2/3 des impôts représentant l'*achour* furent perçus en céréales, 1/3, soit 6.250 *rial* pour les Oulâd Harîz, les Mdhakara et les Oulâd 'Ali, représentant la *zakât*, durent être versés en argent. Pour permettre la perception de l'*'achoûr* avec autant d'exactitude que possible, le qaïd accompagné des notables (*A'yân El-Qebila*) procédait à l'estimation (*tekhrîs*) des meules au moment des récoltes. On versait alors 1/10 de la récolte au *Naïb es-Soultan* (représentant du Sultan à Casablanca) qui en donnait décharge au *Nâïb el-Qâïd* (représentant du Qâïd) et en effectuait la vente au profit du Makhzen.

Quelquefois, lorsque la vente promettait d'être plus fructueuse en tribus, le *Nâïb es-Soultân* se rendait sur les lieux pour procéder à l'opération. Le sultan continuait à exiger la *hediya* à l'occasion des trois grandes fêtes du calendrier musulman.

En l'an 1319 de l'Hégire (1901) le sultan se décida à faire des réformes radicales ; il remplaça tous les anciens impôts par le *Tertîb*. Chaque tribu reçut la visite d'un *amîn* et de 2 'adouls, chargés d'établir un recensement exact des matières imposables. Cette opération terminée, les redevances annuelles à payer par les tribus se trouvèrent fixées comme il suit : 2 douros 1/2 par charrue attelée de deux ânes, 5 douros par charrue attelée de deux bœufs, 7 douros 1/2 par charrue mixte attelée d'un bœuf et d'un cheval ou d'un bœuf et d'un mulet, ou encore d'un bœuf et d'un chameau ; et 10 douros par charrue attelée de chevaux, mulets ou chameaux. Comme en Algérie, on entendait par charrue de culture la surface ensemencée avec

une charrue attelée d'une paire d'ânes, de chevaux, de bœufs, etc...

Les bestiaux payaient d'autre part une taxe annuelle, fixée à 1/2 douro par bœuf ou vache; 1/4 de douro par veau, 1 douro par chameau; 1/2 douro par jeune chameau; 1/2 douro par cheval, jument ou mulet; 1/4 de douro par âne; 1/20 de douro par mouton ; 1/20 de douro par chèvre. De même, 1/20 de douro par 5 arbres fruitiers.

Toutes ces réformes n'aboutirent à rien. Les listes furent bien dressées et les quittances préparées, mais personne ne paya. Depuis 1901, les Oulâd Harîz se sont refusés au paiement de tous les impôts anciens ou nouveaux jusqu'à l'occupation française.

Travaux publics.

Voies de communication. — Les pistes sont encore les seules voies de communication : aucune n'est empierrée : les plus larges (*mhâdj* ou *tarîq el-Makhzen*) sont limitées par des fossés à droite et à gauche. Des travaux importants, exécutés depuis 1908 pour les améliorer, restent insuffisants. Carrossables pendant la saison sèche, les pistes sont presque impraticables dans les *tirs* pendant la saison pluvieuse.

Une voie ferrée Decauville de 0 m. 50 de largeur sur laquelle circulaient des trains à traction animale avait été aménagée en 1909 sur la piste de Casablanca-Bouzqoura-Ber-Rechîd. Elle a été remplacée depuis par une voie de 0 m. 60, qui doit se prolonger jusqu'à Mechra' Boul-'Aouân en passant par la tribu des Oulâd Saïd. Des trains réguliers, à traction mécanique, y circulent tous les jours entre Casablanca et Ber-Rechîd, à la vitesse moyenne de 12 kilomètres à l'heure.

Cette voie ferrée, d'abord exclusivement militaire, rendrait les plus grands services au commerce et à l'agriculture.

Les moyens de transport sont les mêmes pour les Européens que pour les indigènes. Tous utilisent pour se dépla-

cer le cheval, le mulet ou l'âne. Les transports de marchandises se font à dos d'âne, de mulet ou de chameau, sauf en général sur la piste de Casablanca-Mediouna-Ber-Rechîd-Settat-Marrâkech, dont l'aménagement permet la circulation en voiture et en automobile pendant la saison sèche ; les gros transports sont effectués par charrettes.

Postes et Télégraphes. — Un bureau de Postes, ouvert au public, a été construit à Ber-Rechîd par les soins du Protectorat, sur l'emplacement du lotissement administratif. La ligne télégraphique est encore militaire.

Tourisme. — La route de Casablanca à Marrâkech a été suffisamment aménagée pour que les automobiles puissent y circuler régulièrement. Il passe beaucoup de touristes à Ber-Rechîd; peu s'y arrêtent, car le pays rappelant trop la Beauce, n'a rien qui retienne. Aussi, d'une manière générale, préfère-t-on pousser jusqu'à Settat ou Marrâkech.

Les automobiles mettent moins de deux heures pour venir de Casablanca. Le tarif minimum pour une place est de 20 francs, le tarif ordinaire de 50 francs.

On trouve un hôtel, cabane en planches, dans l'ancien lotissement du village de la Qaçba. Un autre hôtel vient d'être bâti près de la gare sur l'emplacement du nouveau centre de colonisation.

Chasses. — On ne peut pas dire que le pays des Oulâd Harîz soit un territoire giboyeux. Si, par son aspect, il rappelle la Beauce, il en diffère cependant en ce qu'on n'y rencontre pas de remises pour le gibier.

Le gibier consiste en lièvres, perdreaux, alouettes et outardes (*habâr*), puis en canards sauvages (*brâk*) et bécassines pendant la saison d'hiver.

Colonisation.

Cultures fourragères. — Les fourrages artificiels semblent devoir réussir dans les terrains suffisamment profonds. Des semis de vesces d'hiver faits à Jakma, chez les

Oulâd Harîz, par la *Société d'Études et de Commerce* ont donné des résultats satisfaisants.

La culture fourragère n'est appelée, en tout cas, à réussir que pendant l'hiver et le printemps ; les fourrages naturels, eux-mêmes, ne résistent pas à la sécheresse de l'été.

Cultures maraîchères. — A part la culture de la pomme de terre, qui paraît susceptible de réussir, il n'y a pas lieu de tenter les cultures maraîchères sur une grande échelle dans le tirs, à cause de la difficulté d'irrigation. On doit noter cependant que dans les terrains irrigués, comme le beau potager du Contrôle de Ber-Rechîd, on obtient de superbes produits.

Le coton. — Un essai de culture du coton a été effectué en 1912 dans l'annexe de Ber-Rechîd par la *Société Lyonnaise de la Châouïa*. D'après le directeur de l'exploitation, les plants, irrigués régulièrement tous les quinze jours, ont produit un coton fin et de bonne qualité. Le rendement a été évalué à 800 kilos à l'hectare (récolte faite en octobre). Ces plantes sont de la variété de coton égyptien dit « *Nubari* ».

On tente un autre essai dans le jardin du Contrôle de Ber-Rechîd.

Arbres fruitiers. — Les arbres fruitiers sont rares chez les Oulâd Harîz. On ne trouve en général dans les jardins indigènes que quelques figuiers, abricotiers, figuiers de Barbarie, grenadiers, avec çà et là un peu de vigne. Des essais de plantations sont en cours dans la pépinière du Contrôle civil de Ber-Rechîd. Il semble que les amandiers, abricotiers, pruniers, néfliers, cognassiers, orangers, mandariniers, citronniers et grenadiers doivent réussir à condition d'être abrités du vent.

Il faut tenir compte, pour les choix d'essences, du peu de profondeur de la couche de terre végétale au-dessus du tuf. Le figuier réussit particulièrement bien, mais l'espèce ordinaire du pays ne donne qu'un fruit médiocre. Il y aurait

intérêt à greffer des figuiers du midi de la France et d'Algérie sur les plants indigènes.

Beaucoup plus intéressante, la culture de la vigne n'a pas encore été tentée par les Européens. Elle paraît cependant appelée à donner de bons résultats à en juger par les vignes indigènes qui produisent du raisin en abondance, avec peu de soins.

Le *Sâhel*, où les céréales rendent moins que dans le Tirs, semble tout désigné pour la culture de la vigne.

L'olivier, rare encore, réussit également très bien. Quelques plants mis en terre au Bureau des Renseignements dans un sol calcaire dépourvu de terre végétale ont parfaitement réussi.

Colonisation agricole.

Association agricole. — Achats de terrains. — Les Européens désireux de s'établir dans le pays peuvent soit faire de l'association agricole avec les indigènes, soit acheter des terrains pour les exploiter eux-mêmes.

Déjà répandue en Châouïa avant 1908, l'association avec l'indigène l'est beaucoup plus à l'heure actuelle ; elle semble donner des résultats avantageux pour l'Européen et présente l'avantage de lui demander peu de peine.

Voici un exemple d'association avec un indigène possédant 10 hectares de terre.

L'Européen avance environ 750 francs, soit : 2 bœufs de travail (qui resteront sa propriété après la récolte), 5 hectolitres de blé, 8 hectolitres d'orge, un hectolitre de lin, 1 hectolitre de fenu-grec, 25 P. H. pour la moitié du sarclage et 75 P. H. pour la moitié du prix des moissonneurs. Il a droit à la moitié de la récolte.

Les achats de terrains sont plus difficiles et constituent une opération très délicate. Pour acheter un terrain il est indispensable de séjourner un certain temps dans la région ou d'y avoir un représentant indigène ou israélite ayant une connaissance approfondie de l'arabe parlé. En

leur qualité d'agriculteurs et d'éleveurs, les indigènes n'aiment pas à vendre la terre qui les fait vivre. Il faut être sur place pour profiter des occasions.

On trouvera la procédure relative aux acquisitions de terrains, dans la Circulaire du Grand Vizir aux Gouverneurs, Qâïds et Qâdhis, publiée dans le *Bulletin officiel* du 1er novembre 1912.

Importance des intérêts européens engagés. — Les intérêts agricoles européens, en majeure partie français, engagés chez les Oulâd Harîz atteignent déjà une certaine importance.

Une enquête faite en décembre 1912 sur la valeur des biens possédés et exploités directement dans la tribu par les Européens fait ressortir ainsi qu'il suit le nombre des colons de chaque nationalité :

France.	18	colons.
Angleterre	1	—
Belgique	2	—
Espagne	4	—
Grèce	2	—
Portugal	1	—

En 1913, on comptait en outre 1 colon allemand ; l'Angleterre n'était plus représentée.

Ces colons exploitent directement :

Français	8.950	hectares.
Anglais.	40	—
Belges	120	—
Espagnols.	85	—
Grecs	395	—
Portugais	30	—

D'après les acquisitions faites par les Européens au cours de l'année 1913, on peut estimer que la superficie totale des terres de culture détenues par l'élément européen, à la date du 31 décembre 1913, est de 12.000 hectares cons-

tituant l'ensemble de la tribu, soit un dixième de la surface totale.

Les colons européens possèdent en animaux et matériel agricole :

Français.	457.000 fr. (1)
Anglais	1.200 —
Belges	7.000 —
Espagnols	8.450 —
Grecs.	4.700 —
Portugais	2.650 —

Bien que la propriété soit en principe individuelle chez les Oulâd Harîz et que l'indigène y soit assez peu enclin à vendre ses terres aux étrangers, le pays réserve encore un certain avenir aux Européens qui voudront s'y établir pour faire de la colonisation agricole. Mais, même si les Européens s'accroissent dans une forte proportion, le territoire des Oulâd Harîz restera sans doute un pays agricole, peuplé de nombreuses fermes. Il présente des séries d'agglomérations de quelques centaines d'habitants, disséminées de 5 à 20 kilomètres à la ronde autour du village européen de Ber-Rechîd. La population indigène riche et dense d'Afrique subvient largement à ses besoins et paye un gros chiffre d'impôts.

On peut s'en rendre compte dès maintenant, bien que les Européens et les censaux, qui, au nombre de 130 environ, comprennent les indigènes les plus fortunés, n'aient pas encore payé d'impôts.

Les Oulâd Harîz qui ne comptent en effet qu'une population de 25.000 habitants, dont 8.000 hommes environ, payent sans difficulté depuis 1909 une moyenne annuelle de 155.000 P. H. d'impôts.

(1) Entre autres : Ferme de M. Mas (de Lyon), aux Oulâd Çalâh : 400 hectares; Société d'Etudes et de Commerce, à Jakma (deux fermes : ferme de Jakma-Coram et ferme de Jakma-Michel) : 800 hectares.

Propriété urbaine. — Il n'existe pas de centre, à proprement parler, à Ber-Rechîd, mais simplement quelques baraques en bois, situées en face de la Qaçba. Un emplacement de village, comprenant une série de lots à bâtir avait été choisi au croisement des routes de Qaçba Ben Ahmed et de Settat. Mais ce point était en contre-bas, loin du marché et du Bureau de renseignements; de plus, les acquéreurs n'étaient pas tenus de bâtir. De là, des achats de spéculation peu favorables à la création d'un centre de colonisation. Cette situation a décidé le Contrôle civil à procéder à un nouveau lotissement urbain à Ber-Rechîd, entre le Bureau et la gare militaire, à proximité de la route de Casablanca à Settat.

Les propriétaires des terrains à allotir, à savoir la famille du qâïd de la tribu, Si Drîs ben Eç-Çeghîr, des Foqrâ Oulâd 'Allâl, et ses cohéritiers, les Oulâd Bel-Hanaïa, ainsi qu'El-Hâdj Mouçtafa Ber-Rechîd, oncle du Qâïd actuel, ont consenti à céder directement les parcelles aux intéressés, au prix de 200 francs le lot de 400 mètres carrés. Ces propriétaires ont de plus fait abandon des terrains nécessaires à la construction de rues, trottoirs, places et autres aménagements d'utilité publique. Les acquéreurs sont tenus de bâtir, non plus seulement une petite cabane en planches, mais une maison en pierres. On espère ainsi écarter la spéculation et faciliter l'installation à Ber-Rechîd de quelques négociants et industriels.

Il existe déjà à Ber-Rechîd un groupe scolaire franco-arabe, une justice musulmane, une infirmerie indigène, un bureau de postes, une station météorologique, etc.

MDHAKRA ET OULÂD 'ALI



Bureau topographique du Maroc occidental.

Croquis des tribus des Mdhakra et des Oulad Ali.

MDHAKRA ET OULÂD 'ALI

LE PAYS

Les Mdhakra et les Oulâd 'Ali forment deux tribus distinctes administrativement, mais juxtaposées comme territoires et confondues à quelques égards par leurs antécédents de l'époque makhzen. — La première est en partie berbère, en partie arabe, et la seconde est presque entièrement arabe. Elles fournissent un exemple des groupements mixtes fréquents chez les Châouïa. Le mélange des éléments dissemblables qu'elles représentent a contribué à substituer la notion du territoire du Boucheron à celle de leur territoire. **Territoire.**

Les Mdhakra et les Oulâd 'Ali sont limités au N. par les Ziyaïda et les Oulâd Ziyân ; à l'O. par les Oulâd Harîz, à l'E. par les Zaers ; au S. par les Mzâb et les A'châch. L'ensemble du territoire dépendant du Boucheron s'étend sur une superficie d'environ 70.000 hectares ; il a la forme d'un hexagone d'environ 20 kilomètres de côté, limité au N. par le parallèle 37°,20 et au S. par le Mqarto, et dont les sommets E. et O. se trouvent sur l'Oued Dalia, à six kilomètres à l'E. de Guelta Ed-Drib et à Sidi Chaboun.

Au S., la plaine est légèrement ondulée et le pays est riche en grandes cultures. Au N. se trouvent la montagne **Le sol.**

et la forêt ; on y pratique l'élevage ; c'est une région de moyenne culture où la terre est rouge et porte le nom de *Hamri*.

Les Oulâd Çabbâh, fraction des Mdhakra, ont tout leur territoire dans la plaine des Châouïa : leurs terres sont excessivement fertiles et leurs cultures très développées. Les terrains de parcours y sont rares ; aussi, pendant l'hiver, les troupeaux sont-ils envoyés dans les tribus voisines des Mediouna, des Ahlâf et des Mellila.

Quant aux Ahlâf et aux Mellila, autres fractions des Mdhakra, et aux Oulâd 'Ali, leur pays s'étend, en partie, sur les pentes des plateaux qui entourent la région des Châouïa, et, en partie, dans la plaine montagneuse qui se trouve au delà de l'Oued Zemran. Sur la rive gauche de ce cours d'eau on remarque les mêmes cultures que dans la plaine ; sur la rive droite le terrain est en grande partie boisé ou couvert de broussailles. Il en résulte un mouvement de va-et-vient de la population, qui, pendant l'hiver, conduit les troupeaux pâturer dans la montagne et, pendant l'été, revient au contraire occuper les terrains de labour.

La population est plus dense dans le *Tirs*, où elle vit à l'état sédentaire. C'est le cas des Oulâd Çabbâh et des Oulâd 'Ali ; les Mellila et les Ahlâf sont demi-nomades et passent environ quatre mois d'hiver dans la forêt. La densité moyenne est de 25 habitants au kilomètre carré.

L'eau. Le territoire du Boucheron est traversé à peu près en son milieu, du N.-O. au S.-E., par l'Oued Zemran qui passe chez les Ahlâf et les Mellila. Le Katteds et l'Oued Daha traversent les Ahlâf ; le second est un affluent de gauche du Neffifikh. L'Oued El-Melah, qui passe chez les Oulâd 'Ali, arrose les Mellila ; l'Oued 'Atech, l'un de ses affluents de droite, et l'Oued Dalia traversent encore le territoire de cette dernière tribu. Des barrages praticables

se remarquent en outre chez les Oulâd Çabbâh sur l'Oued Ayada et l'Oued Bou Asila.

On trouve dans la région un grand nombre de sources, d'abreuvoirs et de bassins aménagés :

Chez les Ahlâf : Bou Chemaï, Daya, Brida, Ahdjiba, Kembaa, El-Gouali, Boutha.
— les Mellila : Aïn Oumm Knâbech, Kersout.
— les Oulâd ʿAli : Bel ʿKhadda, Ziouana, Ahlalifa, M'koun, El-Gheïda, Refakha.

Quant aux puits non aménagés ils sont assez nombreux :

Chez les Oulâd Çabbâh, 100.
— les Ahlâf, 30.
— les Mellila, 30.
— les Oulâd ʿAli, 20.

Argile. — Les gisements d'argile sont rares. On en rencontre quelques-uns chez les Oulâd Çabbâh ; c'est du côté de *Berrighit* que s'approvisionnent les Ahlâf, les Mellila et les Oulâd ʿAli. **Sous-sol.**

Pierre. — La pierre à chaux existe en grande quantité ; on la trouve presque partout chez les Oulâd Çabbâh, à Maggous chez les Ahlâf, à Toualaa chez les Mellila et au village des Oulâd Ben Smaïn chez les Oulâd ʿAli.

Par contre, on n'avait encore découvert en 1913 ni pierre à plâtre, ni pierre à ciment. Quant à la pierre à bâtir et aux pierres pour ballast ou encaillassement, on les trouve en abondance aux points ci-dessous, ainsi que le sable :

	Pierre à bâtir très abondante	Pierre pour ballast et encaillassement assez abondant	Sable très abondant
Oulâd Çabbâh.	Bou Asila.	Bir Ech-Châoui.	Oued Ayaba et Djebeb.
Ahlâf. . . .	—	Tlifa	Oued Zemran.
Mellila . . .	Touala'a.	Touala'a.	Oued Melah.
Oulâd ʿAli. .	Ahdjiha.	Ahdjiba.	—

LES HABITANTS

Origines. La tribu des Mdhakra était à l'origine, formée d'un élément berbère représenté par la fraction des Mellila et d'un élément arabe représenté par celles des Ahlâf et des Oulâd Çabbâh.

Les Mellila appartiendraient, dans l'histoire ancienne, à la branche des Houâra — par descendance de Meld, frère de Houar et fils d'Aurigh ; ce dernier aurait laissé deux autres fils, qui, à leur tour, auraient fondé des familles ; mais les descendants des quatre fils d'Aurigh seraient tous connus sous le nom de Houâra, parce que Houâr plus célèbre que ses autres frères, était aussi leur aîné.

Lors de la conquête musulmane, toutes les tribus portant le nom de Houâra se trouvaient établies en Tripolitaine, soit à demeure fixe, soit à l'état nomade. De là elles passèrent en Tunisie ; à la suite des luttes incessantes de l'histoire berbère, elles furent peu à peu refoulées vers l'Ouest et finirent par se disperser. « Plusieurs endroits du Maghreb portent le nom de Houara, déclare Ibn Khaldoun, parce qu'ils sont habités par des fractions de cette tribu. Elles y font paître des troupeaux de moutons ; mais, étant accablées d'impôts elles ne montrent plus cette fierté et cette indépendance qui les distinguaient autrefois, quand leurs nombreux guerriers s'illustraient par des victoires. Dispersées maintenant et affaiblies, elles sont tombées dans l'avilissement et subissent ainsi les décrets du Tout-Puissant (1). »

Quant aux Ahlâf, ils formaient une fraction de la tribu

(1) *Histoire des Berbères*, t. I, p. 281, trad. De Slane.

maqilienne du même nom établie au N.-E. du Maroc. Ce peuple était formé de deux branches, les Amarna et les Mounbat, par descendances de Amran et de Mounba, frères germains, dont le père, Mançour, descendait de Mohammed, fils de Ma'qil. L'époque de l'arrivée des Ahlâf dans la Tamesna reste incertaine.

Aux Ahlâf se rattachaient les Slimân ben Nedji ben Omara qui, à l'époque d'Ibn Khaldoûn, parcouraient le désert avec leurs troupeaux, interceptaient les caravanes et attaquaient les bourgades du Sahara. En existe-t-il encore chez les Ahlâf Châouïa? C'est là aussi un point douteux (1).

Les auteurs arabes ne sont pas d'accord sur la provenance des Oulâd Çabbâh. Suivant l'auteur de l'*Istiqçâ*, cette tribu appartiendrait aux Riyâh, qui sont Hilaliens; elle ferait partie des Oulâd Akhdhar, issus de 'Amar, petit-fils de Riyâh (2). D'après Ibn Khaldoûn, il faudrait les classer dans la famille des Arabes Maqil, auxquels se rattacheraient les Akhdhar. Nous préférons nous ranger à cette dernière opinion. Les Mdhakra et les Oulâd 'Ali semblent se composer en grande majorité d'Arabes Ma'qil; il paraît rationnel de ne pas distraire de cette famille une fraction qu'on devrait, en ce cas, regarder comme égarée dans une tribu étrangère. Les Oulad Çabbâh seraient venus des bords de la Moulouïa.

De leur côté, les Oulâd 'Ali, ont sans doute également une origine maqilienne. Parents des Ahlâf, ils appartiennent vraisemblablement aux Oulâd Djelâl, issus de Mohammed ben Ma'qil, par Djelâl, frère de Mançour ben Mohammed ben Ma'qil (3).

(1) *Histoire des Berbères*, pp. 121 et 125, t. I.
(2) Cf. *Istîqça*, t. I, p. 173.
(3) Cf. *Histoire des Berbères*, t. I, p. 119.
Parmi les descendants de Mançoûr, il faut citer entre autres, d'après Ibn Khaldoûn, 'Amrân et Mounba, aïeux des 'Amarna et des Mounba qui composent la branche des Ahlâf.
On peut ajouter, toujours d'après cet auteur, que Djelâl avait quatre

Il semble d'autre part ressortir que les Berbères Houâra et les Arabes Ma'qil ancêtres des Mdhakra et des Oulâd 'Ali ne soient pas les plus reculés des tribus actuelles : ils n'ont fait que se superposer à un groupement de Maçmouda Berghouata, tribu de l'ancienne Tamesna, regardée comme autochtone, et dont le nom a disparu au milieu du douzième siècle, à la suite des persécutions idrisite, almoravide et almohade. Cette disparition coïncide avec l'apparition des Arabes au Maroc.

Les Oulâd Çalâh, fraction des Mellila, de la tribu des Mdhakra, peuvent être considérés comme les descendants des Berghouata ; on a lu plus haut comment certaines particularités de leur histoire avaient permis de les identifier avec eux. Ils passent pour descendre du « Juif » Çalâh ben Ya'qoûb ben Ishaq ben Tarîfa El-Merghouiti El-Maggousi.

On ne saurait dire par quelles étapes ont passé ces divers groupements avant d'arriver au groupement actuel. D'après les indigènes, la tribu des Mdhakra ne comprenait que quelques tentes il y a deux siècles environ ; un bœuf suffisait à la *zerda* (bombance) de la tribu. Cette petite agglomération, isolée dans la forêt, s'est accrue depuis de plusieurs éléments étrangers : on y retrouve surtout des Doukkala, des Sma'la, des Ourdigha, des Ahl Tadla, des Oulâd Harîz et autres, venus dans la forêt pour se soustraire aux exigences ou aux représailles de leurs Qâïds. Ces nouveaux venus ont fini par s'établir avec les Mdhakra et par fusionner avec eux.

Voici, en résumé les origines que s'attribuent les indigènes actuels des Mdhakra et des Oulâd 'Ali :

frères : Mançoûr dont il vient d'être parlé, Sâlem, 'Othmân et Mokhdar. Celui-ci laissa comme fils Hasad et Chebana, aïeux des Douï Hasan et des Chebânat du Sous. Quant aux familles issues de Djelâl, de Sâlem et de 'Othmân, elles porteraient le nom de Roqaïtat et vivraient en nomades à côté des Doui Hasan.

Oulâd 'Ali	Frères des Oulâd Yoûsef, dans les Oulâd Harîz, et, comme tels, apparentés avec les Dranna de la même tribu ; ils seraient venus du Tadla.
Oulâd Çabbâh	Athamna el-Mzara : venus également des Oulâd Harîz. Zebîrât, Oulâd 'Atiya et Oulâd Fâïda : venus du Tadla. Oulâd Qorra, Oulâd Zidân, Maatga et Maïz : originaires des Ourdigha.
Ahlâf	Zegarna :venus du Tadla. Oulâd Djaïch : id. Oulâd Zîd : venus des Doukkâla. Blidyîn : venus des Rouâched (Zaer) des Zenata et des Oulâd Ziyân. Meharga : venus des Oulâd Ziyân et de la tribu des 'Arab.
Mellila	Oulad Çalah : descendant du « Juif » Çalah ben Yaqoub ben Ishâq ben Tarîfa El-Merghouiti El-Maggousi. Tarch : venus des Sma'la. Ouzzika et Khobiziin : originaires des Beni Meskin.

Histoire.

Les Mdhakra et Oulâd 'Ali faisaient anciennement partie du groupe des Oulâd Bou 'Atiya.

Ils occupaient, il y a 110 ans environ, le Mqarto, le Ziou et une partie de la tribu actuelle des Mzâb. Au cours d'une guerre de partis entre les Oulâd Bou Rezq et les Oulâd Bou 'Atiya, les Mdhakra firent appel au groupe des Mzâb. Cette alliance momentanée tourna au détriment des Mdhakra. Les Mzâb, dont la partie E. du territoire était tombée aux mains des Ahl Tadla, firent défection en pleine lutte et se jetèrent sur les Mdhakra. Refoulés, ces derniers s'avancèrent à l'ouest du Mqarto, chassant à leur tour devant eux les Ziyaïda et les Oulâd Ziyân, du groupement des Chehaouna.

Depuis cette époque les Mdhakra déclarent n'avoir jamais conclu d'alliance de tribu à tribu.

Sous le règne de Moulay Slimân, en 1805, les Mdhakra

et les Oulâd 'Ali furent placés sous le commandement des Qâïds des Oulâd Harîz ; le premier de ces Qâïds semble avoir été Bou Chaïb ben 'Othmân, mais le plus connu est Griran, de son vraï nom Mohammed ben Abd El-Khâleq El-Halloûfi El-Harîzi.

On a vu plus haut comment s'est effondrée la puissance de Griran. Il est difficile de préciser l'époque à laquelle les Mdhakra et les Oulâd 'Ali se sont affranchis de la domination des Ber-Rechîd. Toujours est-il qu'au dire des indigènes, cette domination ne s'étendait plus sous le règne de Moulay Abd El-Rahmân (1882-59) qu'aux Mdhakra et Oulâd Harîz.

Le dernier Qâïd harîzi qui ait gouverné les Mdhakra semble avoir été Si 'Abd Es-Salâm Ber-Rechîd, à l'époque de Moulay 'Abd El-'Azìz. Mais son autorité n'était reconnue que des Oulâd 'Ali et des Oulâd Çabbâh, qui occupent la plaine (Mouâlîn El-Outa) ; elle ne put jamais s'étendre aux Ahlâf, ni aux Mellila de la forêt (Mouâlîn El-Ghâba), qui figuraient pourtant dans le *dhâhir* d'investiture. Les Ahlâf et les Mellila étaient en pleine *siba* ; ils n'avaient pas de chef direct et chaque sous-fraction était commandée par l'un de ses membres. Le Khalîfa du Qâïd faisait d'assez fréquentes tournées dans la tribu ; il était reçu froidement par les notables et à coups de pierres ou même de fusil par la population.

Les Mdhakra, surtout les Mouâlîn El-Ghâba, avaient en effet conservé une certaine indépendance à l'égard du Makhzen. Lors de la proclamation d''Abd El-'Azîz ils firent acte de soumission comme tous les Châouïa, du moins en apparence ; ils se hâtèrent d'abandonner le sultan, dès qu'ils eurent vent des relations qu'il avait avec les Européens et des traités qu'il passait avec eux.

La forêt des Mdhakra devint alors le lieu de refuge de tous les mécontents : Oulâd Harîz, Doukkâla, Beni Meskîn et autres, fuyant la domination de Si 'Abd Es-Salâm

Ber-Rechîd et des autres Qâïds. Mdhakra et réfugiés vécurent dans l'anarchie; ils faisaient la police eux-mêmes, organisaient la *Djaouka*, etc.

Les Mdhakra et les Oulâd 'Ali virent dans Moulay Hafîdh le libérateur du Maroc, le *Moudjâhid* qui allait chasser les Français, délivrer le pays d'un sultan indigne et annuler les traités passés par lui avec les Européens; ils ne le proclamèrent cependant que sur la promesse solennelle, apportée par son cousin Moulay Rechîd, de remplir ces engagements.

La conquête.

Les Mdhakra ont pris part à tous les combats livrés aux troupes françaises par les Châouïa. C'est la seule tribu qui ait pu résister jusqu'à la fin de la campagne. Il a fallu former une colonne spéciale pour les réduire. D'un tempérament belliqueux, ils ont lutté avec la plus grande énergie, et soutenu contre les Français, sur le plateau des Rfakha, un des plus sanglants combats de la campagne (28 février 1908).

Les Mdhakra étaient divisés en quatre groupes, commandés chacun par un chef :

1° *Ahlaf :* El-Ahmar ben Mançoûr; porte-fanion (*Moul-el-Terrada*) *:* Ali Bel-Hâdj, khalîfa des Ahlâf.

2° *Oulad Çabbâh :* Abd El-Qâder ben Fardjiya; porte-fanion : Ali Bel-'Arabi.

3° *Oulad Ali :* El-Hâdj El-'Arbi Ould El-Medkoûriya, ex-Qâïd de la fraction; porte-bannière Cheikh M'hammed ben 'Amer.

4° *Mellila :* Cheikh El-Hadj-El-Mekki ben Bahloul; porte-fanion; Cheikh Ould-Idris.

Le plus influent des chefs était El-Ahmar ben Mançoûr qui se rallia à la cause de Moulay Hafîdh, au moment de l'arrivée dans la tribu de la *mehalla* de renforts, commandée par le Qâïd 'Omar Es-Sektani. Il ne fit sa soumission qu'en 1912, peu avant l'abdication de Hafîdh.

Les Oulâd Çabbâh se soumirent les premiers; après eux les Oulâd 'Ali et les Mellila. Enfin, vers le mois de juillet 1908, les Ahlâf demandèrent à leur tour l'amân à l'instigation du Qâïd Mohammed.

Les Mdhakra sont toujours restés fidèles à leur parole. Ils ont fourni un contingent de 100 cavaliers à la mahalla de Moulay 'Abd El-'Azîz lors de sa marche contre Moulay Hafîdh. Après la défaite aziziste, l'agitation fomentée par Ben 'Azzaoui resta sans effet chez eux.

Les Qaçbas. Il n'existe pas de qaçba chez les Mdhakra. On peut citer tout au plus les ruines de l'ancienne qaçba Maggous, chez les Oulâd Çalâh, dans la fraction des Mellila; d'après la légende indigène, elle aurait été la demeure du Juif Çalâh ben Ya'qoub ben Ishâq ben Tarîfa Et-Tounsi El-Merghouiti El-Maggousi; on y retrouverait encore un *hammâm*, une synagogue, etc.

Les ruines de 'Aîn Mkoun, dans les Mellila, passent quelquefois pour portugaises : c'est un ancien poste Makhzen qui surveillait la route de Sidi Ben Sliman.

Chez les Oulâd 'Aïsa, on remarque un enclos fortifié, le *Soûr El-Hâdj El-Mekki*, dont la construction remonte à vingt ans environ, il a été bâti par El-Hâdj El-Mekki ben Bahloûl. Il passe pour être hanté par des revenants et le propriétaire ne l'habite plus. Un jour de grand combat avec les Français, non loin de ce *soûr*, les Mdhakra subirent de grosses pertes : leurs morts furent enterrés dans l'enclos. Depuis lors, des ombres s'y promènent toutes les nuits et on y entend un bruit de ferraille et des gémissements lugubres.

Organisation administrative. Les Mdhakra forment deux groupes; ceux de la plaine, *Moudâlîn El-Outa*, parmi lesquels sont compris les Oulâd Çabbah et ceux de la forêt ou *Moudâlîn El-Ghâba* qui se composent des Ahlâf et des Mellila.

TABLEAU DE COMMANDEMENT

Mdhakra.

Mouâlîn El-Outa. { Oulâd Çabbâh.
Oulâd Ali.
Mouâlîn El-Ghâba: Ahlaf.
Mellila.

A. — Oulâd Çabbâh et Oulâd 'Ali.

Qâïd : 'Abd El-Qâder ben El-Hâdj El-Ma'ti Ould El-Fardjiya.
Khalifa : Bou Chaïb Bel-Hâdj Çalâh.

Fractions.	Sous-Fractions.	Nombre de tentes.	Cheikhs.
Zebirat.	Rezazga Oulâd M'Hammed. / Mouâlîn Chouiref	120	El-'Arbi ben Haïmer.
	Chebanat	40	El-'Arbi ben Djelloûl.
Oulâd Faïda		50	El Hâdj El-'Arbi ben Hadjâdj.
Oulâd 'Atiya		127	Miloûdi ben Et-Thâmi.
Oulâd Zîdân.	Oulâd Siyed. . . . . . / Oulâd Qâsem . . . . . / Oulâd El-Arer	533	El-Ma'ti ben Ahmed ben Aoumar.
	Oulâd Yahya et Oulâd Mira.	54	Mohammed ben Qebîla.
Oulad Qorra.	Oulad Tâhar.	79	Ben Qaddour ben Mohammed.
	Oulad Bou Chaib	71	Djilâli ben El-Ma'ti Bou Retal.

Ahlâf.

Qâïd: Mohammed Ould El-'Arbi Bel-Hâdj El-Hasan.
Khalîfa : 'Ali Bel-Hâdj El-Mekki.

Fractions.	Sous-Fractions.	Nombre de tentes.	Cheikhs.
Oulâd El-Hasan.	Meharga	142	Çalâh ben Mohammed, dit Moqaddem Çalâh.
	Blidyîn	70	Bou 'Azza ben Bou Chaïb.
	Oulâd Zîd	111	Mohammed ben Abbiya.
Oulâd Djaïch.	Chaïbat	116	Mohammed ben Hammou.
	O. Ahmed ben Cherqi	131	Ben Dâoud Ould El-'Arbi 'Abd El-Kerîm.
Zegama		160	Ben Dâoud ben Boucheta.

Qâïdat des Mellila.

Qâïd : El-Ma'ti ben Et-Tahar.

Khalîfa : Mohammed Ould Bou 'Azza Mbârek, en même temps cheikh des Ouzzika et des Torch.

Fractions.	Sous-Fractions.	Nombre de tentes.	Cheikhs.
Oulâd Çalâh.	Oulâd Mouçtafa. Oulâd El-Hadj. Hachalfa	248	Çalâh Ould 'Alem.
Oulâd 'Aïsa.	Moudnyîn	59	'Amer Ould Regda.
	Oulad Aouda et Rouïsat. O. 'Aïsa	139	El-Hâdj El-Mekki ben Bahloûl.
Ouzzika et Torch		296	Ould Bou 'Azza ben M'bârek.
Oulâd Moûsa		100	Ould Yamani.
Khobzyîn		167	El-Hadj Idrîs.
Oulâd Ouhab		59	'Abd El-Qâder ben Ouhab.
Maatga		169	El-Ma'ti ben Khattâb.
Mezaraa.	Oulad Meghili	219	Bou 'Azza ben Slimân.
	Oulad Chouirfa et Djouâber.	47	Si Et-Taïbi ben Mohammed ben Qaddoûr.
	Oulâd 'Azzoûz	100	Omar ben Moûsa.
'Othamna et Kerarma		49	Bou Chaïb ben El-Hâdj Smaïn.
Ahlâf		76	M'hammed ben Bou 'Azza. ben 'Amer.

Fractions.	Sous-Fractions.	Nombre de tentes.	Cheikhs.
—	—	—	—
Maïzin		50	Bou 'Azza ben El-Hâdj Smaïn.
Deladja et Oulâd Malek		392	Djilali ben El-Hâdj El-Khiat.
Redadna. . . / Oulâd Ibrahim.		200	Bou 'Azza Er-Rebati.
Oulâd Ghanem.		297	Mohammed Eç-Çeghir ben Gherib.
Dersa		64	Abd Allah Ould Moghnia.
Oulâd ben Ismain, *chorfa*		122	Bou 'Azza ben Taïbi.
Oulâd Sidi Ahmed, *chorfa*		46	Moulay Idris ben Mohammed.

C. — Magistrature Musulmane.

Qadi : Si El Hadj Mohammed ben Abd Allah.
Adel : Si M'barek ben Ahmed, des Netifa; nâïb du Qadhi pour les Oulâd Çabbâh et les Ahlâf.

Oulâd Çabbâh.

Adel : Si Mohammed ben El-Hadj.
— Si Aïsa ben Djilali.
— Si El-Mâti ben Mohammed ben Sliman, des Mezara.

Oulâd Ali.

Adel : Si Mohammed ben El-Ourak.
— Si Bou Chaïb ben Moghnia.
— Si El-Arbi ben Ahmed.

Ahlaf.

Adel : Si Ali ben Tahar.
— Si Bou Chaïb ben Ahmed.
— Si Mohammed ben El-Arbi.

Mellila.

Adel : Si Abd As-Salam ben Mohammed.

L'habitat. Les Mdhakra et les Oulâd 'Ali habitent sous des tentes de poils de chèvre ou de chameau, de *flîdj* ou de fibres d'asphodèles (*berouag*) ; les *nouâïl*, huttes recouvertes de chaume (*broumi*), sont nombreuses.

Les indigènes aisés, principalement les Qâïds, habitent des *biyoût* entourés d'un mur (*soûr*) en pisé (*tabia*) et situés au milieu d'un enclos (*merah*), entouré lui-même d'un mur également en pisé. La partie comprise entre les deux murs sert d'écurie (*rouâ*). La partie réservée à l'habitation renferme des *biyoût* avec parfois un *minzah* ou *meçria*, pièce au premier étage dominant la plaine. C'est là aussi que se trouve la tente du chef de famille (*Moûl-El-Khaïma*), toujours gardée pieusement, pour la *baraka*. Quand le chef de famille habite en *bît*, elle devient la demeure du fils aîné ou du plus proche parent. Si la famille est très nombreuse, des *nouâïl* garnissent également l'enclos.

Les douars. — Avant l'occupation française les douars étaient nombreux et affectaient une forme circulaire ; les animaux étaient ramenés la nuit à l'intérieur par crainte des vols.

Depuis l'occupation, les douars ou agglomérations de tentes sont devenus assez rares. Les vols d'animaux ne sont plus à craindre et les mesures de précaution qu'on prenait autrefois sont devenues inutiles; aussi les indigènes se sont-ils installés avec leurs tentes sur l'emplacement de leurs terres. On ne rencontre guère plus que des tentes isolées ou des groupements peu considérables. Cette constatation s'applique également, mais sur une moindre échelle, aux tribus de Ben Ahmed (Mzâb et A'châch).

Les silos (*matâmer*) étaient anciennement confiés à la garde d'un *merrâs* ; il n'en est plus de même aujourd'hui ; les silos ne sont plus gardés et se trouvent ordinairement à proximité des tentes : seul le propriétaire en connaît l'emplacement. Les indigènes possédant des *bioût*

ont leurs silos dans le *Merâh*, à l'intérieur du mur d'enceinte.

Familles et Çoffs.

Les grandes familles. — Les grandes familles sont nombreuses chez les Oulâd 'Ali et les Mdhakra.

On peut citer chez les premiers celle des Oulâd El-Medhkoûriya ; elle possède un *dhâhir* de Moulay Abd El-'Azîz lui conférant le commandement de la tribu ; à citer également, la famille du qàdhi El-Hâdj Mohammed ben 'Abd Allah Ould El-Adlani, celle des Oulâd El-Khiyât et celle des Oulâd Ben Smaïn.

Dans la fraction (*fakhda*) des Oulâd Çabbàh (Mdhakra) on compte les familles des Oulâd El-Fardjiya, de 'Ali bel-'Arabi, d'El-Hâdj bel-Hâdj, de Hammou bel-Hâdj, des Oulâd Chouirfa, des Oulâd 'Allâl, de Si Taïbi El-Djabri, des Oulâd Mohammed ben Slimân, des Oulâd Et-Tahâmi, des Oulâd Retal et d'El-Ma'ti ben Kellouk El-Fâïdi.

Les principales familles des Ahlâf sont celles de : El-Ahmar ben Mançoûr, du Qâïd Mohammed ben El-'Arbi, de 'Ali bel-Hâdj, d'El-'Arbi ben Qaddoûr, des Oulâd El-Khattâb, de Ould Bou Chaïb ben El-Ghazouâni, d'El-Ma'ti Ould El-Baïr et de Si Ben 'Azza ben Cherqi.

Chez les Mellila on cite celles du Qâïd El-Ma'ti ben Tâher, du Hâdj El-Mekki ben Bahloûl, des Oulâd Bou 'Azza ben El-Mbârek, des Oulâd El-Hâdj El-Kebîr ben Mouçtafâ, des Oulâd Ech-Cheikh, des Oulâd Bou Cheta et des Oulâd si Mohammed ben El-'Arbi.

Les çoff. — Les Oulâd Çâbbâh forment avec les Oulâd 'Ali le *çoff* des *Mouâlîn El-Outa* : ils sont établis dans la plaine et ont presque toujours reconnu l'autorité de Makhzen. Les Ahlâf et les Mellila au contraire ont toujours vécu dans l'indépendance ; ils demeurent dans la forêt et constituent le *çoff* des *Mouâlîn El-Ghâba*.

Les Mellila et les Ahlâf prétendent avoir toujours vécu en frères, jusqu'à l'époque de Moulay 'Abd El-'Azîz, au

moment de la *Siba*. Bien que formant un même *çoff* ils sont actuellement divisés. Ils s'approvisionnaient au même marché (*soûq*), il y a une quinzaine d'années ; un jour de *soûq* un Mellili et un Halfi se prirent de querelle et le Mellili fut tué. Une guerre s'ensuivit entre les deux fractions, au cours de laquelle les Mellila furent battus et durent se replier au delà de la *Daïa*, en empiétant sur le territoire des Oulâd 'Ali. C'est depuis cette époque que date la création du Soûq El-Khemis (marché du jeudi) des Mellila.

Assemblée des notables. — Il n'y a plus actuellement d'assemblée de notables chez les Mdhakra, ni chez les Oulâd Ali. Elles étaient autrefois assez fréquentes et avaient lieu au marabout de sidi Ben Abid El-Kelkoula, non loin de Dâr El-Ahmar ben Mançoûr ; El-Ahmar ben Mançoûr présidait la *djemâ'a*.

A cette *djemâ'a*, assistaient des délégations de toutes les fractions ; elle portait le nom de *Djemâ'at El-Djouâneb*. Elle se tenait à l'occasion de vols ou d'assassinats, organisait la *djaouka*, combinait l'attaque des tribus voisines, etc.

Chorfa.

Les Chorfa sont représentés par deux familles, les Oulâd Ben Smaïn et les Oulâd Sidi Ahmed.

Les Oulâd Ben Smaïn possèdent des *dhâhirs* de la dynastie alaouï de Moulay Ismaël, à Moulay 'Abd El-'Azîz, en passant par Sidi Mohammed ben 'Abdallah, Moulay Abd Er-Rahmân, Sidi Mohammed ben Abd Er-Rahmân, Moulay El-Hasan (deux *dhâhirs*) et Moulay 'Abd El-'Azîz. Les premiers présentent des difficultés de lecture, l'encre (*smaq*) ayant pâli avec l'âge.

Ces dhâhirs se répètent l'un l'autre et les derniers ne font que renouveler les prérogatives accordées aux Chorfâ Smaïn par Moulay Ismaël. Le dernier est du 6 Djoumâda II de l'année 1313. Le sceau de Moulay 'Abd El-'Azîz,

qui se trouve en tête du dhâher aussitôt après les formules invocatoires du début a pour formule :

عبد العزيز بن الحسن
بن محمد وفقه الله
سنة 1312

(ʿAbd El-Azîz ben El-Hasan ben Mohammed. Que Dieu lui soit favorable ! An 1312.)

Voici la substance de ce *dhâhir* :

Nous renouvelons « aux *Mourâbitîn*, les *Chorfâ* descendant du saint et vertueux Sidi Mohammed ben Ismaël et habitant le pays de Tâmesna » les droits à eux conférés par les *dhâhirs* de nos vénérés ancêtres ; ils devront être l'objet de la considération et du respect de tous, et être traités avec égards. On agira avec eux suivant la coutume établie par le passé. Les fonctionnaires et gouverneurs veilleront à l'observation de Notre ordre. Fait le 6 Djoumada II de l'an 1313 (1).

Vie religieuse.

La *Tâïfa* (confrérie) la plus répandue sur le territoire de la *Gara* (Boucheron) est celle des Bou ʿAzzaouyîn ; elle a son centre chez le Hâdj Ahmed bel-Khatîb, moqaddem. On peut dire que 70 p. 100 des indigènes adeptes des différentes Voies, sont affiliés à cette confrérie. Nombre d'entre eux se rendaient souvent à Marrâkech en pèlerinage auprès de Bou ʿAzzaoui, mort récemment.

Les Tidjânyîn viennent immédiatement après les Bou

(1) On remarquera la différence des dates : le *dhâhir* a été établi en 1313, mais le sceau de Moulay ʿAbd El-ʿAzîz porte la date 1312. Il est assez rare que le sceau d'un sultan porte une date.

ʿAzzaouyîn pour le nombre des affiliés. Ils sont plutôt francophiles. Les indigènes qui craignaient les représailles des Français, parce qu'ils appartenaient au milieu, hostile, des Bou ʿAzzaouyîn, s'affiliaient à la taïfa des Tidjânyîn et adoptaient son ouerd.

Les ʿAïsaoua, les Hamadcha et les Guenaoua n'ont pas de centres chez les Mdhakra ni chez les Oulâd Ali ; ils n'y sont pas organisés. De temps en temps ont lieu des tournées de *ziyâra* faites par les *moqqadems*.

Les Kittânyîn, les Qâdiryîn et les Nâçiryîn ne comptent que peu d'affiliés.

On retrouve encore de nombreux Rimâya chez les Mdhakra et les Oulâd ʿAli ; mais le caractère religieux ou plutôt le but primitif de cette organisation a complètement changé : les Rimâya se réunissent bien quelquefois dans la forêt des Mdhakra, mais pour y chasser le sanglier. Ils ont comme *moqaddem* le qâïd Mohammed ben El-ʿArbi El-Ahseni Ez-Zeïdi El-Halfi ; sous les ordres de ce moqaddem se trouvent les Cheikhs des Rimâya.

Zaouïa ; Qoubba ; Haouch. — Il n'existe que deux zaouias pour les deux tribus : celle des Foqrâ Oulâd Sidi Ahmed (Oulâd ʿAli) et celle des Bou ʿAzzaouyîn, chez les Oulâd Çabbâh. Cette dernière a pour *moqaddem* El-Hâdj Ahmed bel-Khatîb.

Par contre, les *qoubba* sont très nombreuses :

Sidi Ahmed El-Gandhour et Lalla Dehaïsa chez les Oulâd ʿAli;

Si Moûsâ ben Ayyeb, Sidi Ahmed ben Alian, Sidi Mohammed ben Medjaʿeb et Sidi El-Ghazouâni, chez les Oulâd Çabbâh;

Sidi Aceïla, Sidi El-Ghazouâni, Sidi Qâsem, Sidi Mohammed Medjaʿab, Sidi Moûl-Talaʿa, Sidi Ber-Rechîd et Djamaʿ El-Mouârid (1), chez les Ahlâf;

(1) Lieu de pèlerinage où se réunissaient toutes les Confréries avant l'occupation française ; il y venait surtout des Derqaoua.

Sidi Mbârek, Sidi Moul El-Goumri, Moulay Idrîs, Sidi M'hammed bou Ghoullafa et Sidi El-Hâdj 'Abd Es-Salâm, chez les Mellila.

On rencontre également de nombreux haouch :

Oulâd 'Ali : Sidi Abd Er-Rahmân, Sidi M'hammed Ech-Cherîf, Sidi M'bârek, Sidi M'hammed ben 'Arif, Sidi 'Ali ben Ifou.

Oulad Çabbâh : Sidi Bou Loghmân, Doumat Souâlem, Sidi Mes'oûd (jujubier), Sidi M'hammed ben 'Abdallah, Sidi Mbârek, Sidi Ben Nouâr, Sidi Ahmed Taghi.

Ahlâf : Sidi Bou 'Abîd, Lalla 'Aïcha, Sidi 'Ali ben Brâhîm.

Mellila : Sidi Ahmed ben Ghâlem, Sidi Mohammed, Sidi Ech-Cha-'ari, Sidi Dehibi, Sidi 'Ali El-Adra'a, Sidi Fâres, Sidi Ahmed Ech-Cherîf, Sidi Bou Roumâna.

Ces qoubba et haouch sont pour la plupart des buts de pèlerinage, où les femmes vont brûler du benjoin le jeudi soir et le dimanche soir.

Mousem. — Un seul *mousem* se tient annuellement chez les Medhakra, à Maggous. Il est fréquenté par les Zaër, les Ziyaïda, les Oulâd Harîz et les Mzâb. Un grand nombre de cheïkhât s'y rendent des tribus voisines ou même de tribus assez éloignées, comme des Doukkâla, des Beni Meskin, etc. Les 'Aïsaoua, les Oulâd Sidi Rahhâl, les Oulâd Sidi Ahmed Ou Mousa et les Qâdiryîn viennent s'y réunir.

CONDITION ÉCONOMIQUE (1)

Les travailleurs.

Il n'existe pas d'agglomération urbaine ni d'exploitation rurale importante sur le territoire des Medhakra et des Oulâd 'Ali, et on n'y trouve pas d'ouvriers européens.

Les ouvriers agricoles indigènes appartiennent à trois

(1) Ce chapitre est en majeure partie extrait des rapports administratifs.

catégories : les *khammâs* (laboureurs), les *rou'at* (bergers) et les ouvriers salariés.

1° Khammâs. — Ces ouvriers, comme leur nom l'indique, ont droit au cinquième des récoltes provenant des labours qu'ils ont effectués. Les labours se font en deux périodes : 1° *El-Bekriya* (labours d'automne) labours et semailles du blé, de l'orge, du lin (pour la graine), du coriandre. — 2° *El-Mazouziya* (labours de printemps), labours et semailles du pois chiche et du maïs. Le khammâs peut à sa guise faire les labours des deux périodes, mais il est admis que, s'il commence à exécuter les labours de la période *el-mazouziya*, il s'engage, par le fait, à les achever et à rester chez son patron jusqu'à la moisson.

Si donc, pour une raison quelconque, il cesse de son plein gré les labours *mazouziya*, après les avoir commencés, il fait abandon de ses droits à la part de récolte provenant des labours *bekriya* (blé, orge, etc.).

Le khammâs exécute seul les labours pour le blé, l'orge et tous les grains qui se sèment à la volée. Il doit se faire aider, à ses frais, pour les semailles des pois chiches et du maïs; dans la pratique, sa femme ou sa fille marchent derrière lui dans le sillon et déposent les grains aux intervalles utiles.

Le khammâs est tenu de procéder au sarclage de la parcelle qu'il a labourée ; il se fait aider par les membres de sa famille. Il doit en outre mener à l'abreuvoir les bêtes qui lui ont été confiées pour les labours, et en a la garde au pâturage. Enfin il participe aux travaux de la moisson. Les autres besognes (conduite des animaux de bât au marché, garde au pâturage des animaux autres que ceux du labour, etc.) ne lui incombent pas.

Etant donnés le rendement des cultures dans la région des Medhakra, l'étendue des labours et les prix de vente moyens, on peut estimer que la part annuelle d'un khammâs varie de 100 à 150 douros hasanis, ce qui représente

un salaire moyen de 120 douros. La nourriture du khammas est à sa propre charge. S'il n'a pas de famille, il est nourri par son patron et ne reçoit alors que le sixième de la récolte.

Ce salaire serait, en somme, satisfaisant si le khammâs n'était par tempérament le plus imprévoyant des indigènes. Toujours criblé de dettes, parce qu'il a souvent des goûts peu en rapport avec ses moyens, il se fait avancer par son patron du grain à taux usuraire, sur sa future part de récolte, ou la cède d'avance à bas prix, contre un peu d'argent.

L'usure patronale prend des formes variées. En voici un exemple :

Si le khammâs a besoin de blé pour sa nourriture, en hiver, il emprunte à son patron un ou plusieurs *moudd*. A ce moment, en hiver, le *moudd*, vaut par exemple 20 P. H. Tenu de rembourser au moment de la récolte, le laboureur ne rend pas ce qu'il a reçu en blé, poids pour poids. Le patron exige le remboursement en espèces, sur la base du cours du blé au moment de l'emprunt, et la différence est souvent considérable. Pris dans l'engrenage, le khammâs s'endette de plus en plus et finit par devenir littéralement l'esclave de son patron. Quelquefois, il s'enfuit avec sa famille dans une autre tribu, où il ne tarde pas à se perdre de nouveau. La situation de cette classe laborieuse est très intéressante et il y aurait tout bénéfice à l'améliorer en la moralisant.

2° Bergers. — Les bergers de gros bétail (bœufs et vaches) sont engagés le plus souvent à l'année. Ils reçoivent un salaire débattu, qui est en général de 12 douros par an, plus l'habillement et la nourriture.

Les bergers de moutons ont le choix entre deux contrats. 1° Salaire annuel, dans des conditions analogues à celles des pâtres de gros bétail, pour une quantité de cent moutons ou au-dessus, jusqu'au maximum de 200. — 2° Participa-

tion aux bénéfices sur la base de 1/4 des produits de l'année et de la moitié du lait des brebis et des chèvres. Le propriétaire du troupeau n'est tenu à aucune autre obligation vis-à-vis de son berger.

3° Ouvriers salariés. — Les propriétaires indigènes emploient le moins possible d'ouvriers salariés, préférant avoir à leur service des travailleurs intéressés à produire un certain rendement, dont une quotité doit leur revenir. La moisson cependant exige l'emploi de la main-d'œuvre temporaire ; le salaire des moissonneurs varie beaucoup suivant les années. On peut adopter comme prix moyen 2 pesetas par jour, avec la nourriture du matin.

Chez les Medhakra et les Oulâd 'Ali, dont la population, quoique dense, est insuffisante, des Beni Meskîn et des Doukkâla se joignent, en grand nombre, pour la moisson, aux khammâs et à leurs parents.

Quelquefois, mais rarement, les patrons emploient des ouvriers à la journée; ils leur donnent en ce cas 5 *groûch* (1 P. H. 25) avec la nourriture. Ils emploient aussi des femmes et des enfants pour le sarclage, lorsque le khammâs n'a pu exécuter ce travail avec sa famille. Dans ce cas, les femmes recoivent 3 ou 4 *groûch* de salaire, sans nourriture.

Il est à noter, que la main-d'œuvre ne paraît pas devoir faire défaut, car la population des Mdhakra, des Oulâd 'Ali et des tribus voisines est assez dense. Mais l'indigène marocain, étant beaucoup moins paresseux que son coreligionnaire d'Algérie sans être un travailleur remarquable, cet entassement est pour beaucoup une cause de misère. Cependant les salaires élevés des manœuvres employés dans les villes, par le Génie Militaire ou par les entreprises européennes, tendent à réagir sur les prix usuels pour les travailleurs agricoles. En 1912, au moment des moissons, on a dû payer des ouvriers agricoles (Draoua ou Marrakchyîn) jusqu'à 3 pesetas hasani par jour.

Agriculture.

Notre présence sur le territoire des Mdhakra et des Oulâd 'Ali a considérablement augmenté le commerce. Mais l'indigène qui possède quelque argent tient à conserver sa terre. Il est difficile d'acheter des terrains de quelque importance et, la propriété ne reposant souvent que sur l'occupation, les achats sont une source d'interminables procès. Aussi le Boucheron ne s'est-il pas développé comme centre européen. Quelques Européens s'y sont cependant établis et font du commerce avec les indigènes.

Chez les Mdhakra et les Oulâd 'Ali, les cultures indigènes sont développées et entretenues avec soin. On n'y voit presque jamais de buissons ni de broussailles. Le sarclage est soigné. Il y a même beaucoup de propriétés dont les champs ont été débarrassés des cailloux et dont le sol est à peu près nivelé.

Cultures. — La culture du froment paraît aussi développée que possible, sur le territoire des Mdhakra et des Oulâd 'Ali, où tous les terrains sont cultivables (à l'exception de la zone montagneuse) : les parcelles laissées en jachère par leurs propriétaires sont en effet les seules qui restent sans culture. Dans l'ensemble, la culture du blé est la plus répandue, puis celle de l'orge; viennent ensuite les cultures industrielles.

Pour comprendre ce qui va suivre, il est tout d'abord nécessaire de donner la signification des deux termes *tellis* et *moudd*.

Le *tellis* est un tissu grossier de laine, de crin ou de filaments végétaux, dont on fait les sacs transportés sur un chameau.

Le *tellis* contient quatre ou cinq *moudd* suivant la capacité du *moudd* et suivant le poids du grain. Le *moudd* est une mesure de capacité variable suivant les régions, mais qui en moyenne représente chez les *Mdhakra* :

50 à 55 kilos de blé ;
40 à 45 kilos d'orge.

Pour simplifier, on peut adopter le poids de 50 kilos pour le blé :

40 kilos pour le *moudd* d'orge ;
50 kilos pour le *moudd* de pois chiches ;
40 kilos pour le *moudd* de graine de lin ;
50 kilos pour le *moudd* de maïs.

Ceci admis, on peut évaluer la quantité de semences moyenne par attelée de bœufs ou charrue indigène à :

Blé : 4 *tellis* ou 16 *moudd*, soit 8 quintaux ;
Orge : 3 *tellis* ou 18 *moudd*, soit 6 quintaux ;
Pois-chiches : 2 *tellis* ou 8 *moudd*, soit 6 quintaux ;
Graine de lin : 1/2 *tellis* ou 3 *moudd*, soit 2 quintaux ;
Maïs : 1 *moudd*, soit 1/3 de quintal.

Les Mdhakra et les Oulâd 'Ali ayant environ 2.850 charrues, il ressort des chiffres précédents qu'on peut évaluer approximativement l'importance moyenne des semailles faites sur le territoire des deux tribus à :

22.000 quintaux de blé ;
17.000 quintaux d'orge ;
15.000 quintaux de pois-chiches ;
2.000 quintaux de graine de lin ;
1.000 quintaux de maïs.

La culture du froment reste stationnaire, on n'observe pas de tendance à l'augmenter ni à la diminuer. Les indigènes ne cultivent que le blé dur ; ils ne connaissent dans la région que deux espèces : *terikehia* et *ẓari'a*.

Pour semer les céréales, le blé, l'orge, les Mdhakra et les Oulâd 'Ali, de même que les autres Châouïa, procèdent comme les indigènes d'Algérie et de Tunisie, c'est-à-dire qu'ils répandent le grain sur le sol à la volée, puis le recouvrent en traçant des sillons qui ne dépassent pas 8 à 10 centimètres de profondeur. Il y a lieu cependant de remarquer qu'en général les sillons sont plus rectilignes qu'en Algérie et Tunisie et l'ensemble des labours plus régulier.

Les labours de printemps ne sont pas usités comme dans les autres tribus et on ne cultive pas le *doura* (espèce de sorgho), contrairement à ce qui se passe dans le Gharb, le Khlot et chez les Djebala.

Certaines cultures, comme le lin et surtout les pois chiches, reçoivent deux et quelquefois trois façons : un premier labour se fait sur jachère et sur chaume, vers le milieu du mois de février ; dès les premières pluies on croise le labour, et on sème ensuite, en recouvrant la semence par des sillons tracés suivant la direction du premier labour.

Les indigènes ne connaissent ni la herse ni le rouleau, mais ils procèdent au sarclage des mauvaises herbes, soit à la main (blé et orge), soit à l'aide d'une « binette » (*gadoum*) (pois chiches, graine de lin, maïs).

Ce sarclage est exécuté par les femmes et les enfants des Khammâs, auxquels le propriétaire n'adjoint que très exceptionnellement des ouvriers (femmes et enfants) salariés et qui reçoivent de un *guerch* (o P. H., 25) à une *rebaya* (1 P. H. 25) par jour.

Blé. — Semé de mi-novembre à mi-janvier, le blé se récolte en juin. Le rendement moyen à l'hectare paraît varier, d'après les indigènes, de huit à quinze pour un, suivant les années, soit en moyenne douze pour un, ce qui représente environ un rendement de 20 quintaux à l'hectare. Il est difficile de se rendre compte si une culture à l'européenne donnerait un meilleur résultat quoique des essais aient été tentés avec une charrue vigneronne.

Une charrue arabe bien attelée permet d'ensemencer par jour environ 40 kilogrammes d'orge et 30 kilogrammes de blé ; à la densité de semence adoptée par les indigènes dans les terres *Tirs*, cela représente en moyenne un labour de 1/3 d'hectare par jour.

Les indigènes ne paraissent connaître que deux ennemis du froment, contre lesquels ils sont d'ailleurs désarmés, n'ayant aucun remède. Ce sont : le charançon, *ghamed*,

connu dans le Gharb et à Tanger sous le nom de *Sousa*, pl. *Sous*, qui attaque le grain de blé récolté, dépiqué et ensiloté ; et la rouille, *bou zeggar*, qui s'attaque au blé en herbe.

On a soin en ouvrant les silos de ne pas prendre le blé charançonné pour les semences, le parasite se développant lorsque l'ensilotage a été défectueux. Quant à la rouille, elle ne semble pas considérée comme une maladie très grave. La période critique de sa formation est le mois d'avril, pendant les brouillards fréquents à cette époque.

Les oiseaux (passereaux ou *zaouch*) ne pullulent pas dans la région, et ceux qui s'y trouvent ne constituent pas un danger. Les sauterelles sont un fléau autrement redoutable ; mais elles obéissent ici à la loi observée dans d'autres régions de l'Afrique du Nord et n'apparaissent que par intermittence, à peu près tous les cinq ou six ans.

Orge. — L'orge occupe la deuxième place comme importance de culture. On la cultive comme le froment. Les indigènes ne sèment qu'une seule espèce d'orge (environ 90 kilogrammes à l'hectare). Son rendement moyen est plus élevé que celui du blé : dix-huit pour un en moyenne.

Le prix moyen est de 10 francs à 11 francs les 100 kilogrammes, avec des hausses montant jusqu'à 15 francs les 100 kilogrammes.

La récolte moyenne chez les Mdhakra est de 120.000 quintaux.

Le Lin (*kettân*) est cultivé depuis une dizaine d'années chez tous les Châouïa, qui apprécient surtout la graine ; l'initiative de cette culture est due à des Européens. Dès que les indigènes se sont rendus compte de son rendement dans leurs terres, et des prix de vente rémunérateurs, ils l'ont adoptée très vite. Mais les cultivateurs n'ont pas été sans remarquer que le lin appauvrit le sol et, comme ils ne pratiquent pas encore l'engrais, ils commencent à ensemencer de moins grandes surfaces. Ces décisions successives, mettent en relief deux aspects du caractère des

Châouïa : ils font très attention à leurs intérêts et savent bien observer les faits.

Le lin se sème à la volée sur jachère ou sur chaumes de céréales, vers le mois de janvier, à raison de 50 à 55 kilogrammes à l'hectare; il se récolte aussitôt après l'orge et le blé (fin juin). Le rendement atteint fréquemment trente pour un, soit environ 15 quintaux à l'hectare, au prix moyen de 4 douros hasanis le *moudd*, avec prix fait de 7 douros.

Cette culture exige un sarclage soigné pour éviter le développement d'une herbe (sorte de bette ou d'oseille) appelée *silk* par les indigènes et qui étouffe le lin en s'enroulant autour de la tige.

Pois chiches. — La culture du pois chiche est des plus rémunératrices, chez les Mdhakra et les Oulâd 'Ali, où le sol convient parfaitement. A vrai dire elle exige deux et même trois façons comme celle du maïs : labour sur chaume ou jachère, croisement de semaille et labour pour enterrer les semences. Le terrain doit avoir été préalablement fumé, mais il ne faut semer que sur fumier très consommé, pour ne pas brûler la plante. Le meilleur procédé est de semer une céréale sur le terrain fumé, puis de semer l'année suivante seulement le pois chiche.

La densité d'ensemencement est d'environ 40 kilos à l'hectare, avec grains déposés, un à un, dans le sillon à environ 50 centimètres les uns des autres. Les semailles se font fin février-mars, et la récolte en juillet, après les céréales. Le rendement atteint fréquemment cinquante pour un, soit environ 25 quintaux l'hectare.

Lorsque le pois chiche n'est pas touché par la *raouïa*, sorte de rouille qui atteint la plante, quand les semailles ont été faites trop tôt, ou quand les semences ont été trop mouillées, le prix moyen s'élève à 20 francs le quintal. La vente en est toujours assurée à Casablanca pour l'exportation ; de plus cette culture n'épuise pas les terrains ; aussi est-elle très en faveur auprès des indigènes.

Maïs. — Le maïs est également recherché, mais sa culture ne peut pas prendre la même extension que celle des pois chiches parce que les terrains qui conviennent doivent être assez humides. Les bas fonds, toujours peu étendus, sont donc les plus propices. Densité de semence : 35 à 40 kilogrammes à l'hectare. Les grains sont déposés un à un, à environ un petit pas d'intervalle. — Rendement moyen : 20 quintaux à l'hectare. — Prix moyen : 10 francs le quintal.

Qesbour (coriandre), *heulba* (fenu grec), *'ades* (lentilles) : telles sont les cultures tardives.

Le *qesbour* (coriandre), dont la culture est avantageuse comme rendement en poids, n'atteint que le prix peu élevé de 9 à 10 francs les 100 kilos, mais la plante est robuste et ne craint pas les maladies. La *heulba* ou fenu grec ne redoute pas non plus les maladies ; mais elle n'est pas d'un très bon rapport. Enfin, les *'ades* (lentilles) ne constituent qu'une culture peu développée, quoique assez en honneur, à cause de la rouille (*bou zeggâr*).

Commerce.

Dans le territoire essentiellement agricole du Boucheron (*Mdhakra et Oulâd 'Ali*), le commerce porte principalement sur les céréales, le bétail, les bois et les laines et peaux.

Céréales. — Les excédents de blé et d'orge (1/10 environ de la production) s'écoulent en majeure partie sur Casablanca, soit par achats des courtiers sur les marchés, soit par vente directe des indigènes à Casablanca. Dans ces deux cas, le transport s'effectue avec des chameaux de location fournis par les Mediouna, les Oulad Ziyân ou les Doukkâla ; les Mdhakra n'en possèdent pas assez. Ce qui n'est pas absorbé par les négociants de Casablanca est acheté sur les marchés par les Zaers, dont une partie du territoire produit peu de céréales. Ils apportent en échange du bois, du charbon et du goudron sur les marchés des Mdhakra.

On peut évaluer à environ 30.000 quintaux la quantité moyenne des céréales à vendre chaque année. Il ne semble pas que ce chiffre doive progresser, tous les terrains disponibles étant livrés à la culture.

Toute la production de la région en pois chiches, en graine de lin, *qesbour* et *heulba*, est vendue aux négociants européens de Casablanca.

Bétail. — Les Mdhakra de la plaine ne disposent pas de terrains de parcours et n'ont pas beaucoup de troupeaux. Ils sont tributaires de leurs voisins pour l'élevage des moutons et des bêtes à corne. Par contre, les Mdhakra de la forêt et les Oulâd 'Ali ont à leur disposition la zone montagneuse, où l'élevage se fait dans de bonnes conditions. Leurs animaux sont appréciés sur les marchés, où il vient des courtiers de Casablanca : Soûq et-Tenîn des Oulâd 'Ali, Souq el-Khemîs des Ahlâf et Soûq el-Khemîs des Mellila.

Le Cheptel des Mdhakra et Oulâd 'Ali a été évalué pour 1912 et 1913 à :

	1912	1913
Chevaux et juments	1.403	1.627
Mulets	308	300
Bœufs et vaches	8.174	8.322
Moutons	27.178	31.408
Chèvres	8.003	9.433
Chameaux	1.403	1.627

Les chevaux, mulets et chameaux ne font l'objet, ni d'un élevage spécial, ni d'un commerce d'échange important. Il semble néanmoins qu'on pourrait développer sensiblement la production chevaline et mulassière, dont l'élevage exige de bons pâturages, plutôt que de vastes terrains de parcours.

Les indigènes aisés vont chez les Beni Meskîn et les Ourdigha, à trois jours de la *Gara* (Boucheron), pour y acheter des bêtes à corne et des moutons maigres. Ils les

mettent au pâturage dans la forêt des Mdhakra pour les engraisser, et les revendre quelques mois après à Casablanca.

Un bœuf de 4 à 5 ans acheté en février, après les labours, pèse environ 150 kilogrammes et se paie de 30 à 35 douros hasanis. Fin avril, le même animal pèse environ 225 kilogrammes et se vend à Casablanca (pour l'exportation) 50 douros hasanis au minimum.

Au bénéfice moyen de 50 francs par bête doit s'en ajouter un autre; la plupart des indigènes qui se livrent à ce commerce se rendent chez les Ourdigha et les Beni Meskîn avec des chargements de sucre et d'étoffes qu'ils écoulent à des prix avantageux sur les marchés de ces tribus, éloignés des ports. Ainsi le *qintar* de sucre qui vaut 55 francs à Casablanca sera revendu chez les Ourdigha 85 francs. La cotonnade blanche, marque de *La Théière*, achetée 9 francs la pièce à Casablanca, vaut 18 francs sur les marchés de l'intérieur.

Bois. — Un des caractères du pays des Châouïa est le manque total de bois sur les 5/6 de son étendue. Seules les tribus des Ziyaïda, des Mdhakra et des A'châch, qui dépendent des postes du camp Boulhaut, du Boucheron et de Qaçba Ben Ahmed, possèdent une partie des forêts et des montagnes, qui s'étendent chez les tribus voisines des 'Arab et des Zaers.

La forêt pousse d'une manière très irrégulière; les essences les plus répandues sont les thuyas et les chênes-lièges; les premiers sont utilisés comme bois de construction, les seconds fournissent le charbon et un peu de liège. Le bois est surtout employé comme combustible par les tribus du territoire ; les Oulâd Çabbâh utilisent aussi le chaume.

Le commerce du bois est très actif chez les Mdhakra, qui, comme leurs voisins les Zaers, apportent sur les marchés en grande quantité :

1° Les *qenâtar* (littéralement : les ponts, *qantara*, pl.

qenâtar), grosses poutres de thuya, mesurant jusqu'à 6 mètres de long et souvent 0 m. 25 sur 0 m. 07 d'équarrissage.

2° Les *broumi*, également en thuya, perches de 0 m. 05 de diamètre et de 2 m. 80 à 3 mètres de long. Le terme *broumi* est employé pour désigner la paille longue qui sert à couvrir les maisons. Les perches dont il vient d'être question supportent ce chaume.

Broumi et *qenâtar* servent à la construction des terrasses et des toits.

Les *qenâtar* de 4 mètres de long se paient, au Souq el Khemis des Mellila, de 4 pesetas à 5 pesetas hasani pièce;

Le *broumi*, de 0 fr. 20 à 0 fr. 50 pièce, suivant la qualité et la demande.

Ces bois sont transportés du Souq el-Khemîs des Mdhakra, à Casablanca, Azemmour, et même Mazagan, où ils se revendent fort cher.

Les Zaers prennent sur les marchés des Mdhakra des chargements de retour, qui consistent en céréales, étoffes, sucre, etc. A ce commerce du bois s'ajoute naturellement celui du charbon et du goudron.

Palmier-nain. — (*Doûma*, pl. collectif : *Doûm*) n'existe pas en quantité suffisante pour faire l'objet d'une exploitation. Les femmes des indigènes pauvres en utilisent les fibres pour tisser les *flîdj* (bandes qui, réunies, forment la *khaïma*); ces fibres servent en outre à fabriquer certains *tellis* dont on fait des sacs pour le transport des céréales, de la chaux et de toutes les marchandises en général sur les animaux de bât.

Poids et mesures. — Les Mdhakra et les Oulâd 'Ali ne se servent guère que du *retal* et du *moudd*.

Le *retal* équivaut à 750 grammes.

Le *moudd* vaut 4 doubles-décalitres; 2 *moudds* font un quintal; le *moudd* de blé pèse de 50 à 55 kilos, le *moudd* d'orge de 40 à 45.

Foires et marchés. Il n'existe pas de foires annuelles dans la tribu. Les marchés réguliers et hebdomadaires sont les suivants :

Oulâd Çabbâh : Soûq el-Had (Dimanche); Soûq et-Tleta (Mardi); Soûq el-Arbaa (Mercredi).

Oulâd ʿAli : Souq et-Tenîn (Lundi).

Ahlâf : Soûq el-Khemîs (Jeudi).

Mellila : Soûq el-Khemîs (Jeudi).

Les marchés des Oulâd Çabbâh sont fréquentés par les indigènes de la fraction, les Oulâd Harîz, les Mediouna et les courtiers de Casablanca. Il s'y traite surtout des affaires de grains et quelques achats et ventes d'animaux. Les trois marchés sont d'égale moyenne et importance.

Le marché du Souq et-Tenîn est fréquenté par les Ziyaïda, les Oulâd Ziyân et les Oulâd ʿAli; les transactions sur les animaux et les céréales y sont importantes.

Le Soûq el-Khemîs des Ahlâf est le grand centre de commerce du bois et des animaux (bétail et moutons). Ce marché est en effet fréquenté par les Zaers, les Aʿchâch et les Mdhakra établis dans la zone montagneuse.

Le Souq el-Khemîs des Mellila, qui se tient sur l'Oued Zemran, est le moins important de tous ces marchés; il n'a qu'une clientèle locale.

Une piste partant du Boucheron (la Gara) et se dirigeant vers l'Est a été aménagée et poussée jusqu'à Bir El-Aïda, en territoire Zaer, par les occupants des anciens postes de Gueltat Ed-Dril et de Moûsa El-Houâri. Elle passe par le Fort Youlas et par Berighit et serait praticable aux voitures pendant la belle saison au prix de quelques aménagements. Dans le courant de l'hiver les crues des oueds rendent parfois les communications absolument impossibles pendant plusieurs semaines.

Une autre piste mène du Boucheron au poste de Boulhaut (Sidi Ben Sliman), en passant près de Qaçba Maggous, d'où part un embranchement vers le fort Gurgens et le Soûq et-Tenîn. Le Soûq Et-Tenîn est le point de croisement

de cette piste et d'une autre qui file vers le fort Gurgens et Berighit à l'E. et vers Casablanca. De ce point également une piste mène à Ber-Rechîd.

Quatre autres pistes relient le Boucheron : à Casablanca par Dâr Miloûdi et Mediouna; à Settat par 'Aïn Djaloût et Si El-'Aïdi, point de croisement de la route de Qaçba Ben Ahmed à Ber-Rechîd; à la Qaçba Ben Ahmed par 'Aïn Setti Meriem ; et à la Qaçba Ma'arif par le Mqarto.

Chasse.

Le gibier est très abondant sur le territoire des Mdhakra et des Oulâd 'Ali. On y rencontre tous les animaux de la région. Il est à noter que le plateau du fort Gurgens est une zone d'arrêt pour les oiseaux de passage. On y trouve peu de gibier sédentaire, plus abondant dans la partie montagneuse.

Le gibier à poil est de très bonne qualité. Le sanglier reste dans la région montagneuse et le lièvre se tient indifféremment sur la montagne et sur les plateaux.

Le gibier à plumes comprend des gallinacés, des colombins, des échassiers, des palmipèdes et des passereaux. La perdrix habite le plateau, de même que la caille, mais surtout la montagne ; les ramiers vivent par bandes dans la partie montagneuse. On peut en dire autant des pigeons, qu'on rencontre dans les grandes dépressions du plateau ; les tourterelles sont très nombreuses, elles arrivent en mai, et se dirigent vers le Sud, en automne. La cigogne et le marabout sont des oiseaux de passage ; la cannepetière ou petite outarde vit sur le plateau, de même que le vanneau qui se rencontre en bandes nombreuses ; le courlis, la bécassine et le bécasseau viennent aussi en nombre, pendant la saison des pluies. Il faut également citer la poule d'eau (*djedad el-mâ*). Le canard se montre sur l'Oued Zemrân pendant la saison des pluies. Le passage des étourneaux coïncide avec l'époque des labours. Les grives ne se réunissent pas en bandes, mais une grive de petite taille semble séjourner toute l'année dans le pays; le merle vit dans la mon-

tagne. Enfin les alouettes des plateaux sont petites et nombreuses.

On peut chasser la perdrix au lacet ou au trébuchet. La chasse à courre, à pied ou à cheval, se pratique sur le lièvre avec des chiens sloughis, la chasse au tiré sur le sanglier.

Biens Makhzen. Il n'y a pas de biens Makhzen sur le territoire des Mdhakra et des Oulâd 'Ali, sauf le Bled El-Atchana, situé chez les 'Athamna et les Kerarma. D'après les dires des indigènes, ce *bled* était autrefois la propriété d'un Qâïd; il lui fut confisqué à la suite d'une révolte contre le sultan.

Le Bled El-Atchana est actuellement administré par le Qâïd. Il doit son nom au manque d'eau ; on n'y trouve pas de puits ; de quelques essais de forage il est permis de supposer que l'eau se trouve à une profondeur minima de 50 mètres. Les animaux sont obligés de parcourir 4 ou 5 kilomètres pour aller à l'abreuvoir. Le pays est peu habité.

Colonisation. Au 1er avril 1908, date de la création du Poste du Boucheron, aucun Européen ne résidait sur le territoire, mais une soixantaine d'indigènes avaient, depuis des années, des contrats d'association agricole avec des négociants européens de Casablanca.

Depuis l'installation du Poste, huit Européens se sont rendus acquéreurs de terres et le nombre des associés a augmenté. A la fin de 1912 on en comptait 77 se répartissant de la manière suivante, par nationalité des contractants européens.

Anglais.	8
Espagnols.	10
Français.	41
Italiens.	7
Portugais.	6
Allemands.	5
Total :	77

L'établissement de la grande propriété européenne en domaine d'un seul tenant n'en reste pas moins difficile.

En effet :

1° Il n'existe pas de terres en friche dans la zone propice aux cultures.

2° La propriété est relativement assez morcelée et il y a peu d'indigènes possédant des domaines assez vastes pour ne pas les exploiter eux-mêmes et à plus forte raison pour consentir à en vendre des parcelles.

D'après un recensement récemment fait dans la région on relève :

9	propriétés	de plus de 200	hectares
16	—	de plus de 100	—
30	—	de plus de 50	—

Les autres se répartissent dans la proportion de :

5 p. 100	de propriétés	de 25 à 50	hectares.
25 p. 100	—	de 10 à 25	—
50 p. 100	—	de 5 à 10	—
20 p. 100	—	de 5 et au-dessus.	

Peut-être les indigènes, attirés par les prix des Européens, se décideront-ils à vendre, quoique cela paraisse contraire à leurs sentiments naturels et à leur attachement au sol. Huit Européens ont pu acquérir une superficie totale de 800 hectares, mais dans des terrains d'une valeur agricole moyenne et d'une exploitation difficile. Le prix de l'hectare a oscillé entre 250 et 600 P. H.

Un européen qui établirait dans la région un petit moulin à blé pourrait, semble-t-il, réaliser des bénéfices.

Fourrages. — Les prairies naturelles sont rares et de peu d'étendue dans toute la région de plaine des Medakra et des Oulâd 'Ali, c'est-à-dire jusqu'à la rive gauche de l'Oued Zemrân. Seules les parcelles de terrain en jachère donnent

de l'herbage, en quantité à peine suffisante pour les chevaux et les mulets, les bœufs ou vaches de labours. Tous les autres animaux : moutons, bœufs et vaches, sont envoyés au printemps soit dans le *Sâhel* (territoire des Oulâd Ziyân, Mediouna et Souâlem, soit dans la zone montagneuse et boisée qui s'étend à l'est de l'Oued Zemrân. Les pâturages y sont abondants ; aussi l'élevage y est-il rémunérateur.

Les indigènes ne marquent aucune tendance à faucher et à conserver le fourrage. Cette opération exigerait d'ailleurs de leur part un grand effort, car ils devraient transporter le fourrage à dos de chameau, à plus de 10 kilomètres de la montagne dans la plaine, à proximité des points d'estivage et d'hivernage.

Des essais de luzerne et de trèfle d'Alexandrie ont été faits sur les bords de l'Oued Bou Acila, où l'irrigation est possible ; les résultats ont été satisfaisants, mais, faute de terrain, cette culture ne pourra être faite sur de grandes étendues.

CULTURES MARAICHÈRES. — La culture maraîchère est presque complètement ignorée des indigènes, qui ne sèment que des carottes, des navets et quelques potirons. Rien à faire actuellement dans cette voie pour un colon européen, par suite de l'éloignement des marchés de consommation et de l'insuffisance des transports. Néanmoins les résultats obtenus par les troupes de la garnison dans les jardins établis le long de l'Oued Bou Acila montrent que la plupart des légumes poussent très bien, à l'exception de pommes de terre, pour lesquelles la terre est trop forte.

ARBRES FRUITIERS. — L'arboriculture est également à l'état rudimentaire. Elle n'est représentée que par des figuiers, plantés le long des Oueds, mais qui restent chétifs et rabougris, soit faute de soins, soit parce que leurs racines trouvent le tuf à peu de profondeur. L'olivier n'existe qu'à l'état sauvage (*zebboûdj*), mais la vigne paraît plus en hon-

neur ; il n'est pas rare de rencontrer des parcelles de plusieurs ares qui en sont entièrement plantées.

Une pépinière créée par le Bureau de renseignements distribue aux indigènes des plants d'oliviers (ou autres) et des greffes d'Algérie.

Outillage agricole. — La charrue en usage est celle de tous les indigènes de l'Afrique du Nord, mais d'un modèle plus fort que celle d'Algérie. Le bâti est en chêne-liège ou en chêne ordinaire, provenant de la zone forestière qui s'étend à l'Ouest de l'Oued Zemran. Le soc, en fer, a environ 30 centimètres de long sur 8 de large, avec extrémité en acier. Une charrue ordinaire vaut de 9 à 12 francs.

Les attelages se composent ordinairement de deux bœufs ou de deux mules, mais il arrive fréquemment de voir accoupler un cheval et un chameau, un âne et un taurillon, un cheval ou un chameau et un bœuf.

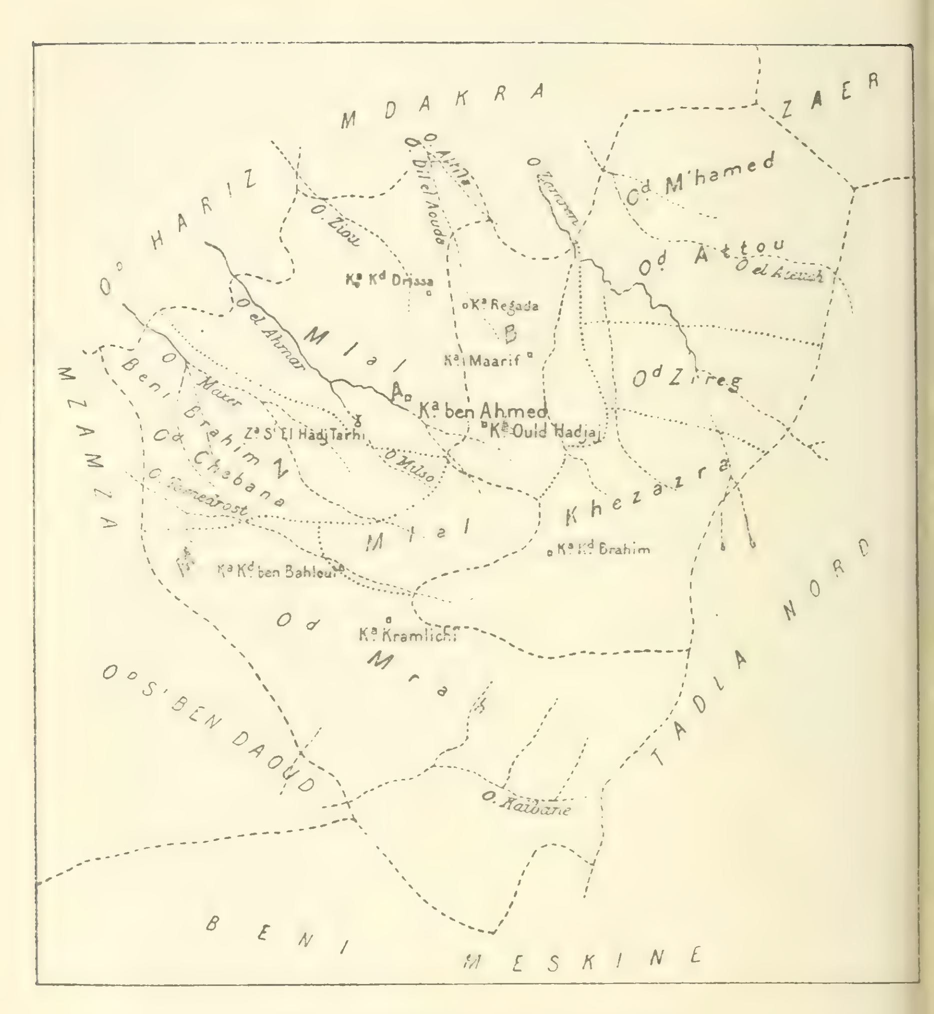
La charrue européenne ne paraît pas appelée à supplanter la charrue indigène, notamment à cause du peu de profondeur des terres arables au-dessus du tuf. Il ne semble pas non plus que les semoirs puissent remplacer les semeurs indigènes qui sèment à la volée avec beaucoup de régularité. Cependant, les semoirs à coffres fermés à clef rendraient des services pour prévenir les vols de semences. Au contraire, les moissonneuses et les batteuses européennes seraient peut-être utilisables, si les Européens ne se montraient pas trop exigeants pour les prix. Il y a chez des Mdhakra et les Oulâd 'Ali un certain nombre de propriétaires qui, pour leurs moissons, emploient quotidiennement 25 ou 30 moissonneurs pendant 30 ou 40 jours, mais la coutume du glanage restera longtemps un obstacle. Une moissonneuse européenne utilisée chez un colon des Oulâd 'Ali et qui a coûté 1.200 francs, moissonne 4 hectares par jour : elle est conduite par 2 indigènes et actionnée par 4 chevaux. La batteuse de cette exploitation a coûté, avec la locomobile, 22.500 francs; elle fait environ 100 quintaux par jour en

paille courte ou 75 quintaux en paille longue coupée à la moissonneuse. Le prix de revient du quintal est de 1 fr. 23.

Le seul engrais en usage est le fumier, et plus particulièrement le fumier de mouton. Formés de tentes dressées en cercle, et avec les animaux parqués au centre, les douars sont successivement installés sur les terres les plus pauvres afin que toutes reçoivent à tour de rôle, l'engrais fécondant. Il arrive même fréquemment qu'un propriétaire attire sur ses terres un douar étranger ou voisin, et paie à son chef une redevance pour fumer sa propriété, sans frais de répandage. Pour cette même raison, certains indigènes font volontiers, pendant une période de plusieurs mois, abandon d'un lot de terrain sur lequel se tient le marché hebdomadaire, qu'on déplace ensuite à la demande des voisins.

Plusieurs propriétaires indigènes ont laissé entendre qu'ils adopteraient volontiers quelques engrais européens, après constatation de leur qualité fécondante. Mais il semble que l'exemple seul doive faire sortir les indigènes de leur routine. Il faut cependant remarquer que les Châouïa adoptent plus rapidement que les Algériens et les Tunisiens les nouveaux procédés profitables : on en a la preuve par la culture du lin.

MZÂB ET A'CHÂCH



Bureau Topographique du Maroc occidental.

Croquis des Tribus des Mzâb et des Aʿchâch.

MZÂB ET A'CHÂCH

(QAÇBA BEN AHMED)

LE PAYS

Le Torritoire. Les Eaux. Le Sol.

Le territoire de ces deux tribus est situé à l'E.-S.-E. de la province des Châouïa. Il est limité : au N., par les tribus des Mdhakra et des Oulâd Harîz ; à l'O., par celles des Oulad Sidi Ben Dâoud et des Mzamza; au N.-E., par celle des Zaer ; à l'E., par celle des Ourdigha ; au S.-E., par celle des Beni 'Amer ; au S., par celle des Beni Meskîn.

Le S.-E. de la tribu des Châouïa est occupé par un plateau étagé qui, de la vaste plaine des Oulâd Harîz, s'étend jusqu'aux régions élevées du Tadla. Le dernier seuil de ce plateau, qui, au N.-O. de la région, domine la plaine de Ber-Rechîd, commande celle-ci d'une centaine de mètres. Au-dessus, se dresse une succession de crêtes séparées par des vallées, qui s'ouvrent différemment suivant qu'on se dirige vers le S. (Beni Meskîn), ou vers l'E. (Beni Khirân). Ces crêtes vont en s'élevant doucement vers le S.-E. jusqu'au plateau désertique de la *Ga'ada*, à 800 mètres d'altitude.

Si, au lieu de continuer vers cette *Ga'ada*, on se dirige de la Qaçba Ben Ahmed vers l'E., on arrive à la grande faille au fond de laquelle coule l'Oued Zemrân, dominé sur

sa rive gauche par le Mqarto, massif rocailleux, qui semble être le dernier témoin de la ligne des Skhour. Nombreux sur la rive droite du Zemrân ceux-ci vont en s'élevant au fur et à mesure que l'on se rapproche des Beni Khirân. En même temps le terrain devient très mamelonné et coupé de nombreux ravins qui se continuent vers les Mdhakra et les Zaers.

Au point de vue économique, les trois régions offrent des aspects différents. La première, aux crêtes en pentes douces, a ses vallées largement ouvertes occupées par les terrains de culture. Au S., la *Ga'ada* sert de terrain de parcours après les pluies de l'hiver. A l'E., la *Ghâba* couvre les mamelons des Oulâd Hammâma de sa végétation arborescente.

Hydrographiquement, la ligne de partage des eaux court du N.-O. au S.-E. Elle est assez nettement marquée de *Harcha*, où affleure le calcaire. Au N., cinq vallées semblent drainer les eaux des nombreuses sources qui, après l'irrigation des jardins, forment de petits oueds presque à sec pendant l'été ou qui se perdent à leur arrivée dans la plaine des Oulâd Harîz (Oued Tamdrost, Mazer, El-Ahmar, Ziou, Dil el-Aoucha). L'Oued Zemrân, qui descend de Sokhrat el-Djadja, n'est alimenté dans son cours supérieur que par quelques sources, qui ne lui donnent qu'un faible débit pendant l'été ; l'eau stagne dans de nombreuses *Guelta*.

Au fur et à mesure que l'on se rapproche des *Harcha*, et au S. vers les Beni Meskîn, les sources disparaissent et l'eau n'est plus fournie que par de très nombreux puits (une trentaine à Aoulelli ; 40 environ à Melgou dont la majeure partie d'une grande profondeur). Tout au S.-O., la *Ga'ada* est totalement dépourvue d'eau pendant l'été. Après les pluies de l'hiver elle est parcourue par de nombreux troupeaux, qui y trouvent un bon pâturage ; mais les indigènes la fuient dès l'approche des chaleurs.

D'une façon générale ne manque pas sur le territoire des

Mzâb et des A'châch, sauf chez les Oulâd Mrâh, où il n'y a que quelques puits (1).

Le territoire de la tribu ne renferme ni pierres à ciment ni pierres à plâtre; par contre il est très riche en pierre à chaux dont les gisements ne sont qu'à la faible profondeur de 1 m. 50. La pierre à bâtir est abondante, de même que le sable; mais ce dernier, dans la fraction des Oulâd Mrâh seulement; on le trouve également à une profondeur de 1 mètre à 1 m. 50. Quant à la pierre pour le ballast et l'encaillassement, elle existe en grande quantité vers les confins N. et E. du territoire. Les gisements d'argile sont rares.

LES HABITANTS

Origines.

ORIGINES. — Les Mzâb ou Beni Mzâb sont issus des Berbères Zenata. Descendant suivant les généalogies de la branche des Beni Badis ben Mohammed qui reconnaîtraient pour aïeul Zahhik ben Ouaçin ben Içliten, ils seraient apparentés avec les Mérinides, frères des Beni Badis, et avec les Maghraoua et les Ifren, frères des Beni Ouaçin.

D'après un opuscule ancien d''Abd El-'Adhîm Ez-Zemmoûri, les Mzâb qui font partie des Châouïa appartenaient anciennement à la secte des Khaouâridj (Kharedjites).

« Quand les Ketama et les Sanhadja, dit de son côté Ibn Khaldoûn, repoussèrent les Zenata dans le Maghreb el-Acsa, toutes les tribus descendues de Ouaçin se réunirent dans le territoire situé entre le Za et le Molouia... Cette

(1) Il y aurait lieu d'en creuser une quarantaine dans cette tribu et principalement chez les Oulâd Sidi Bel-Qâsem, les Oulâd Nâçer, les Gratma et les Djemouha. Le prix moyen d'un puits serait de quarante douros hasanis avec la main-d'œuvre indigène. L'installation d'abreuvoirs serait également appréciée (*Rapport administratif*).

race zenatienne s'étant enveloppée dans son orgueil, montra un dédain superbe pour les autres peuples. Leur principal moyen de subsistance consistait dans le produit de leurs troupeaux, mais il leur fallait aussi les jouissances du luxe et, pour se les procurer, ils pillaient les voyageurs et marchaient toujours la lance au poing.

« Leurs guerres avec les autres tribus, leurs contestations avec les peuples et royaumes voisins, leurs expéditions victorieuses contre les souverains furent signalées par des batailles et des combats que l'on ne peut indiquer avec précision, vu le peu de soin qu'ils ont mis à en conserver les détails.

« La cause de cette négligence fut le grand progrès que fit l'emploi de la langue et de l'écriture arabes à la suite du triomphe de l'islamisme : elles finirent par prévaloir à la cour des princes indigènes et, pour cette raison, la langue berbère ne sortit point de sa rudesse primitive. Aussi, dans les temps anciens, la race zenatienne n'eut jamais un roi qui ait encouragé les écrivains à recueillir avec soin et à enregistrer l'histoire de sa nation ; elle ne connut point les beaux monuments que possèdent les habitants des villes et du littoral, parce qu'elle n'eut point de liaisons avec eux. Vivant au fond du désert pour éviter la domination des étrangers, elle négligea le soin de sa propre histoire au point d'en laisser une grande partie dans l'oubli. Même quand elle eut fondé des royaumes elle ne nous en conserva que de vagues renseignements ; indications que l'historien intelligent recherche partout, bien heureux encore quand il peut en suivre les traces afin de les tirer de l'abandon où on les avait laissées. »

Ligués d'abord avec les Beni Merin et les autres Berbères

(1) *Histoire des Berbères*, par Ibn Khaldoûn, trad. De Slane, t. III, pp. 305-306.

qui habitaient le même territoire, les Beni Badis — dont font partie les Mzab — leur firent plus tard la guerre et eurent le dessus, en raison de leur supériorité numérique. L'arrivée des Almohades mit fin à cette lutte entre gens de la même souche. Leurs tribus s'unirent de nouveau entre elles, et admirent dans leur alliance les Iloumi et les Maghraoua, mais ce fut en vain : les Beni Badin et les Iloumi durent faire leur soumission aux nouveaux venus. Les Mérinides préférèrent s'enfoncer plus avant dans le désert, jusqu'au jour où, devenus plus puissants, ils vainquirent les Almohades et s'établirent à leur place sur le trône du Maroc. Autour d'eux sans doute vinrent alors se grouper tous ceux qui, de près ou de loin, étaient apparentés avec leur famille.

Quant aux A'châch, ils semblent appartenir à la branche des Arabes Solaïm. La filiation traditionnelle les fait descendre de Ahmed, fils de Ka'b, fils de 'Ali ; ce dernier serait venu lui-même de la branche des Beni Ya'qoûb ben Ka'b, de la tribu des 'Allâq, issus de 'Aouf, fils de Behtha, fils de Solaïm.

Les Solaïm habitaient anciennement le plateau désertique du Nedjd, en Arabie, où leurs habitudes de brigandage leur avaient déjà valu la malédiction du Prophète Mohammed avant d'attirer sur eux la colère des Abbassides. Venus dans le Bahraïn, ils en furent chassés vers la Haute-Égypte, et franchirent le Nil avec les Arabes hilaliens, puis gagnèrent successivement la Tripolitaine et la Tunisie. Beaucoup s'y fixèrent. Les autres continuèrent à s'avancer dans le Maghreb. Il semble probable qu'ils pénétrèrent au Maroc, en même temps que les tribus hilaliennes, en 1194, sous le règne de l'Almohade Ya'qoûb El-Mançoûr, ou dans la seconde moitié du treizième siècle sous le règne du Mérinide Ya'qoûb ben 'Abd El-Haqq.

Les tribus actuelles des Mzâb et des A'châch comptent

de nombreux étrangers, surtout des Doukkala et des Ahl Tadla ; on y trouve même toute une fraction de Zayân, les Hamdaoua, une fraction venue des bords de l'Oued Redem, les Zirâra ; une famille des Sektana, des groupes de juifs, etc.

Histoire. De la situation géographique et politique des Mzâb et des A'châch, il est aisé de déduire que ces deux peuples n'ont pu se maintenir sur le territoire qu'ils occupent, qu'au prix de luttes incessantes. Entourés de voisins, à la fois puissants et amis des rapines et des brigandages, ils durent faire taire leurs animosités réciproques. On trouve la preuve d'un état de guerre permanent dans le fait que deux peuples, naturellement antipathiques l'un à l'autre parce que de race différente, ont pu imposer silence à leur hostilité réciproque pour ne former qu'une confédération. Les incursions fréquentes des Zaers, des Ourdigha, des Ahl Tadla et autres, entretenaient une agitation perpétuelle chez les Mzâb et les A'châch, la razzia d'une tribu entraînant de sa part un retour offensif. L'union politique des Mzâb et des A'châch n'excluait pas d'ailleurs les divisions intérieures, pendant les périodes d'accalmie.

Rien ne permet de préciser l'époque à laquelle remonte ce groupement, que les indigènes disent très ancien. Toujours est-il qu'en 1806 des A'châch étaient établis à l'ouest d'Oudjda et qu'ils y étaient indépendants et forts. Moulay Slimân voulut les contraindre à payer l'impôt ; mais quand, en son nom, le gouverneur de Fès, Bâ 'Aqil Es-Soûsi vint à eux, à la tête d'une armée, ils n'allèrent pas le saluer à la *mahalla* : ils assaillirent le camp et le pillèrent ; les soldats du Sultan s'enfuirent en désordre sans avoir combattu, laissant leurs bagages entre les mains des A'châch, et ne se rallièrent que sur la Moulouïa (1).

(1) Cf. El-Istiqçâ, *Archives marocaines*, vol. X, p. 23.

Avec les Oulâd Harîz, Mdhakra et les Oulâd 'Ali, les Mzâb et A'châch formaient anciennement le groupe des Oulâd Bou 'Atiya. De 1815 aux alentours de 1830, ils eurent comme gouverneur Griran El-Harîzi et ses successeurs. Placés ensuite, avec toutes les tribus Châouïa sous le gouvernement du chérif Mohammed ben Et-Tayyeb, cousin de Moulay Abd Er-Rahmân, ils furent soumis à l'administration des qâïds Ber Rechîd (Oulâd Harîz) vers l'année 1833. Ils devaient le rester jusqu'aux environs de 1860.

A partir de cette époque, les Mzâb furent considérés comme un groupement distinct des Oulâd Bou 'Atiya.

D'après les dires des indigènes, les Mzâb et les A'châch ont toujours constitué un tout, sous le commandement d'un seul qâïd ayant en sous-ordre plusieurs autres qâïds, en particulier dans la tribu des A'châch, où son autorité était mal assise.

En 1897, le commandement des deux tribus était exercé par le Qaïd El-'Arbi ben Cherqi, des Mzâb. Son père, Cherqi ben Mohammed ben Cherqi, et son oncle, Mohammed ben Ahmed, avaient auparavant occupé cette charge, le premier jusqu'en 1882 et le second jusqu'en 1897, dates respectives de leur mort.

Comme les autres tribus Châouïa, les Mzâb et les A'châch prirent part au mouvement qui jeta sur Casablanca les bandes fanatisées, auxquelles nos troupes se heurtèrent dès leur débarquement. Cependant, dès le début de l'année 1908, le Qaïd El-'Arbi ben Cherqi, qui exerçait le commandement des deux tribus, avait senti à la rapidité et à la violence des répressions que la résistance allait bientôt devenir impossible. Le 17 février, il offrait sa soumission et ses services au général d'Amade ; le lendemain, des hordes de pillards accourus des alentours, vengèrent aux yeux des indigènes la défection du Qaïd en pillant la Qaçba, sa résidence et celle de sa famille.

Moins d'un mois après, la journée du 8 mars, démorali-

sait tous les Châouïa de la région Est; le 10, un engagement nous rendait maîtres des ruines de la Qaçba Ben Ahmed; enfin, le 13, la plupart des Mzâb venaient solliciter l'*aman*. Soumission précaire encore et compromise à chaque instant par la proximité immédiate des Mdhakra, alors en pleine révolte.

La fondation du Poste de Ben Ahmed, le 29 avril 1908, répondait précisément au besoin d'affirmer cette soumission, de faire déposer les armes aux fractions encore rebelles, et d'asseoir l'autorité indigène locale chez les A'châch encore rebelles. Aussitôt après l'installation de ce poste, des fractions des A'châch, lasses d'une lutte qu'elles sentaient inutile, venaient solliciter l'*aman*. C'est ainsi que, le 3 mai, le Qaïd Cherqi Bel-Hadj offrit la soumission des Oulâd Attou ; le 5 mai, le Qaïd M'hammed ould Bou Chaïb négociait celle des Oulad Hamama ; le 12 mai, le Qaïd 'Abd Es-Salâm ben El-'Arbi apportait celle des Oulâd Chaïb et des Khlot. Dès le 1er juin 1908, la tranquillité régnait chez les Mzâb et les Achâch. Seuls, les Oulâd Fârès, éloignés du centre de notre action, s'entêtaient, sur des bruits tendancieux venus du dehors, à une attitude expectante et incorrecte : ils reçurent, les 2, 3 et 4 juin, la visite d'un détachement de nos troupes, et leurs notables firent acte de soumission.

Notre autorité rayonnait maintenant hors de la tribu des Châouïa, les sympathies des tribus limitrophes des territoires occupés par nos troupes venant à nous. A la fin de juin les détachements du camp du Boucheron et de Qaçba Ben Ahmed pouvaient atteindre, sans coups de fusil, le point de Sokhrat el-Djadja, situé à 50 kilomètres environ de Ben Ahmed ; des notables des Beni Khlef (Ourdigha) et des Beni Moûsa (Beni Khirân) venaient même saluer le chef de la colonne au passage et lui faire escorte.

Si ces heureux résultats étaient dus à la lassitude générale des populations et au sentiment de l'inutilité de la résistance, il est juste de reconnaître également que le Qâïd El-

'Arbi ben Cherqi avait mis au service de la paix française une influence personnelle indéniable. Il en fut récompensé par la croix de la Légion d'honneur en juillet 1909, mais il mourut avant d'avoir reçu les insignes.

A sa mort, la charge du Qâïdat fut confiée à son khalîfa Moulay 'Abd Es-Salâm ben El-Mekki; le fils du défunt, Si El-Hasan, encore trop jeune pour exercer un commandement, fut nommé khalîfa de Moulay 'Abd Es-Salâm pour la fraction des Mlal.

En principe, le Qâïd Moulay 'Abd Es-Salâm commandait aux Mzâb et aux Achâch, mais de fait son autorité personnelle ne s'étendait qu'aux Oulad Mrah. Chacun des qaïds particuliers des Achach et des Mzâb exerçait son commandement dans sa tribu et peu à peu tous s'affranchirent du contrôle de Moulay 'Abd-Es Salâm.

Très peu de temps après la création du Poste de Ben Ahmed, le Service des Renseignements, avait déjà obtenu de bons résultats dans ses tentatives d'action politique au delà du territoire du Poste. C'est ainsi que plusieurs fractions des Ourdigha, confédération située à la lisière de la *Ga'ada* et qui s'étend de Dar Ould Thoumi à Boul-Dja'd, demandèrent une réciprocité de répression à l'égard des vols qui se commettent sans cesse aux abords immédiats de cette *Ga'ada*. Au mois d'octobre 1908, un Qâïd des Beni Meskìn, sollicité par le Glaoui de se rendre à Marrakech, pour aviser aux conséquences de la débâcle d''Abd El-Azîz, vint demander conseil aux autorités françaises de Ben Ahmed. Enfin, le marabout de Boul-Dja'd, pressenti au sujet de l'opportunité d'un voyage d'études de M. le professeur Gentil, s'employait à le faciliter dans les territoires qui se rattachent comme clientèle religieuse à la Zaouïa principale des Cherqaoua.

La tribu des Mzâb passe pour avoir donné naissance au chérif Bou 'Azzaoui. Il n'est question de ce personnage ici

que pour mémoire ; son étude entre dans l'histoire générale des Châouïa, et c'est là que le lecteur devra se reporter.

Organisation administrative.

Avant la conquête française, les Mzâb et les A'châch étaient placés sous le gouvernement général d'un seul Qâïd, El-'Arbi ben Cherqi, avec un khalîfa pour les Mrâh.

La tribu des Mzâb se divisait ainsi qu'il suit :

1. Oulâd Mrâh, avec la fraction des Oulâd Fâres.
2. Mlal; Beni Brâhîm; Oulâd Chebana.

Quant aux A'châch, ils comptaient presque autant de Qâïdats que de fractions.

L'organisation actuelle des A'châch n'a pas subi de changement ; chaque fraction est commandée par un cheikh, auquel on a le plus souvent conservé le nom de qâïd pour ne pas blesser sa susceptibilité.

La tribu des A'châch se partage en 7 commandements et 11 fractions :

1. Oulâd Ben 'Arif, Beni Yman, Ysouf et Ma'ârif : *Qâïd.*
2. Khezazra : *Qâïd.*
3. Oulâd : *khalîfa.*
4. Oulâd Zireg : *khalîfa.*
5. Oulâd Attou : *Qâïd.*
6. Oulâd Hammama : *Qâïd.*
7. Oulâd Chaïb et Khlot : *Qâïd.*

La tribu des Mzâb se divise en 4 commandements et 5 grandes fractions :

1. Oulâd Mrâh (Djemouha, Meni', Oulâd Yoûsef ben Hammân, Beni Sendjâdj : *Qâïd.*
2. Oulâd Fârès (Toualeth, Oulâd Addou, Oulâd Moûsa) : *Qâïd.*
3. Mlal (Oulâd 'Amer, Hamdaoua, Ahlâf, Beni Ritoûn) : *Qaïd.*
4. Beni Brâhîm (Beni Yddou, Beni Mli, Oulâd Sidi 'Isâ) et Chebbanat (Abadla, Oulâd Ben Hadîd) : *Qaïd.*

* * *

L'organisation des tribus Mzâb et 'Achâch est restée, dans ses grandes lignes, telle qu'avant notre intervention. L'autorité politique et administrative est exercée par les Qâïds ; l'autorité judiciaire, par le qadi : Si 'El-Arbi ben El-Hàdj Taghi El-Hamdaoui, qui exerce depuis une dizaine d'années, et habite la zaouïa de son père, El-Hâdj Taghi, à 8 k. S. de Ben Ahmed.

Les *cheikhs* ou chefs de douars, agents subalternes de surveillance et d'exécution, sont choisis par les *djemâ'as* intéressées, sous l'autorité des Qâïds. Le Qâïd, au contraire, choisit lui-même les *khalîfas*, agents intermédiaires placés à la tête d'une fraction ou d'un groupe de fractions, pour surveiller et appuyer au besoin les actes des cheikhs.

Justice. — C'est devant le cheikh que sont portées les plaintes ou réclamations des indigènes, pour les litiges simples qui, en France, seraient tout au plus de la compétence du juge de paix. Simple arbitre, le cheikh règle les questions à l'amiable et est en général obéi; sinon les partis prennent un autre arbitre. Le Qâïd seul a qualité pour poursuivre les criminels ou ceux qui lui sont dénoncés comme coupables de vol.

Sans intervenir directement dans le fonctionnement de la justice musulmane, l'autorité française signale au Qâïd, au cheikh ou au qâdhi les points litigieux dont elle est saisie.

Le vrai juge est le Qâdhi ; il décide en matière immobilière, en matière de successions, etc. Il est assisté de deux *'adoûl*, sortes de notaires qui reçoivent les dépositions relatives aux affaires et interviennent pour les actes de mariage enregistrés. Les campagnards se contentent d'une déclaration verbale devant la *djemâ'a*.

TABLEAU DE COMMANDEMENT

Mzâb et A'châch

Qâïd : Moulay 'Abd Es-Salâm ben El-Mekki El-Hadjdjâdji El-Mrâhi.
Khalifa : Si El-Hasan ben El-Arbi ben Ech-Cherqi El-Hamdaoui.

A. — Mzâb (7.600 tentes).

I° *Oulâd Mrâh* (2.764 tentes).

Qâïd : Moulay 'Abd Es-Salâm ben El-Mekki El-Hadjdjâdji.

		Tentes	Total	Cheikh
Djemouha (793 tentes).	Oulâd Bou Ali	60	141	El-Djîlâni Bel-Hâdj El-Ma'ti.
	Oulâd Khamlich	46		
	Oulâd Ghânem	35		
	Cherragui	95	177	Moumen Bel-Hâdj Ahmed.
	Oulâd Haddâd	24		
	Oulâd El-Harrâr	58		
	Od Md ben Slimân	88	295	Ali b. Mohd b. Ismaïl.
	Oulâd Seba'	58		
	Oulâd Châouï	95		
	Chiaïba	54		
	Od Sidi Hadjdjâdji (1)	180	180	Qâïd Moulay 'Abd Es-Salâm.

(1) Zaouïa.
N.-B. Toutes les zaouïas et fractions maraboutiques des Mzâb et des A'châch sont rattachées administrativement aux tribus.

Tribu	Groupe	Fraction	Tentes	Total	Cheikh
Menî' (1.169 tentes)		O^d Sidi Bel-Qâsem	200	200	El-'Arbi ben 'Omar.
		Oulâd Nâçer	100	204	'Amer ould El-Aboura.
		Chorfâ	104		
		Djediyan	100	160	Moh^d b. Ech-Cheikh.
		Merarga	60		
		O^d 'Abd Es-Salâm	40	200	El-Hâdj ben El-'Arbi.
		Djebala	100		
		Oulâd Bou Zîd	60		
		Oulâd Ayâd	50	180	Mohammed b. 'Omar.
		Oulâd Yaïch	50		
		Oulâd Brâhîm	20		
		O^d Bou Selhâm	60		
		Souâlem (1)	160	225	Ahmed ben Ahmed.
		Gratma (1)	65		
Oulad Yousef ben Hammou (379 tentes).	Oulâd Keb-bouch.	Oulâd Hadjdjâdj	45	105	Hadjdjâdj bel-'Abbâs.
		Oulâd Bel-Qâsem	25		
		Oulâd El-Hasan	15		
		Oulâd Çeghîr	2		
		Oulâd 'Amer ben Yoûsef	8		
		Djebala Menchiin (1)	70	70	Ben Dâoud ben El-'Arbi.
	Oulâd Tannân.	Oulâd Ali ben Yoûnes	25	204	El-Ma'ti ben Djilani.
		Oulâd 'Aïsa	35		
		Oulâd 'Abd El-Qâder	30		
		Oulâd 'Ali ben Bou 'Azza	22		
		Oulâd 'Abbâd	11		
	Ouzarera.	Oulâd El-Helâl	16		
		Oulâd 'Abdallah ben Ali	57		
		Ouzarera	8		

(1) Fractions maraboutiques.

			Tentes	Total	Cheikh
Beni Senjâj (423 tentes).		El-Biodh	110	180	'Ali bel-Hâdj Moh[d].
		Oulâd El-Mbârek	40		
		Gremtat	30		
	Zerahna.	El-Oudeïmin	30	243	Hadjdjâdj ben Moh[d].
		Oulâd El-Harrân	60		
		Oulâd Bou Zenad	12		
		Oulâd El-Gharri	30		
		O[d] Abdallah b. Saïd	40		
		Oulâd El-'Afiya	20		
		Cheraka	25		
		Oulâd Si 'Omar	26		

II° *Oulâd Fâres* (738 tentes).

Qâïd : Si Ahmed ben El-Hâdj El-Mâ'ti.

		Tentes	Total	Cheikh
Touâleth.	Oulâd Mehedi	75	250	Hadjdjâdj b. El-Arbi.
	O[d] Sidi Guemiman	75		
	Oulâd 'Ayad	100		
Oulâd Addou.	Oulâd Rahhou	60	200	Bou 'Azza ben El-Ma'ti.
	Oulâd Saïd	50		
	Oulâd Qâsem	45		
	Habatha	45		
	Ahl El-'Azib	150	150	El-'Arbi b. Mohammed.
Oulâd Moûsa.	El-Hedilat	60	138	Mohammed ben 'Omar.
	Oulâd 'Otmân	23		
	Oulâd El-Harârr	25		
	Oulâd El-Hâdj	15		
	Zeranna	15		

III° *Mlal* (2.582 tentes).

Qâïd : Si El-Hasan ben El-'Arbi ben Ech-Cherqi El-Hamdaoui.

Fraction	Douar	Tentes	Total	Cheikh
Oulad Amar (268 tentes)	*Mouâlîn El-Grar.*			
	Zouaïr	30	178	Moh. bel-Hâdj Moh^d.
	Oulâd Mehalla	4		
	Ysasfa	10		
	Oulâd Mohammed	10		
	Mouâlîn Es-Saniya	20		
	Oulâd Moûsa	55		
	Toualba	41		
	Khiyaïta	18		
	Akkara	10		
	Mouâlîn El-'Aloua.			
	Guedadra	15	90	Djâlâni ben Moh^d.
	Oulâd Moumen	13		
	Oulâd Moûsa	15		
	O^d M^d b. Bou Chaïb	12		
	Amamra	6		
	Ysasfa	4		
	Djouabra	7		
	Maïz	6		
	Oulâd 'Abdallah	4		
	Zouaïr	8		
	Beni Sektân	90	90	Chafaï b. M^d Es-Slaoui.
Hamdaoua (1.180 tentes)	Mouâlîn 'Aïn ed-Dorban (1)	400	400	Si Moh^d bel-Hâdj.
	Oulâd Zohra	210	210	El-Hâdj bou Guetaya
	Oulâd Rima	145	305	El-Hâdj El 'Arbi bel-Mokhtâr.
	Ouâld Abbou	160		
	Aseilat	65	265	Si El-Mekki bel-Hâdj.
	Rezouana	200		

(1) De ce douar fait partie la zaouïa des Oulâd El-Hâdj Taghi, dirigée par Si El-Kebîr ben El-Hâdj Idrîs ; cette zaouïa comprend environ 150 habitants.

		Tentes	Total	Cheikh
AHLÂF (454 tentes).	Chemitîn	50	170	Mohd Bel-Ma'ti.
	Oulâd Moûsa	60		
	Kramcha	25		
	Agaba	35		
	El-'Ararfa	53	101	Ahmed ben Qaddour.
	Oulâd 'Ali	20		
	Houâdra	28		
	Haddâda	45	173	Bou Abid ben El-Arbi.
	Khettâba	103		
	Bou Derqaoua	25		
BENI RITOÛN (590 tentes).	Guedihat	200	200	El-Hasan bel Khadir.
	Oulad Anan	180	180	Md ben Ech Châb.
	Od Sidi Bou Ziyân (1)	55	210	Mohd ben El-'Abîdi.
	Od Sidi El-Bettâh (2)	70		
	Beggara	40		
	Ma'ârif (Mouâlîn Od El-Ahmar)	45		

IV° *Beni Brâhîm. — Oulâd Chebana* (1.516 tentes).

Qaïd : Si M'hamed ben Bou Zyan El-Hamdaoui.

a). — *Beni Brahim* (911 tentes).

Beni Yddou.	El-Mekadda	20	145	Si Ahmed ben El-Arbi.
	Oulâd Ammar	35		
	El-Akaouka	20		
	Oulâd Amer	25		
	Djebala	20		
	Oulâd Bou Allala	25		
Beni Mlîh.	Oulâd Ykkou	70	180	El-'Arbi ben Et-Tâher.
	Chemamtha	35		
	Oulâd 'Abdallah	20		
	Chetaouna	25		
	Oulâd Zaïra	30		

(1) Zaouïa.
(2) Fraction maraboutique.

		Tentes	Total	Cheikh
	Harakta	100	255	El 'Arbi ben Et-Tâher.
	Oulâd Yahya	40		
	'Aounat	115		
	Kouarcha	130	146	Moh^{d} ben M'hammed.
	Guedanat	16		
Oulad Sidi 'Aïsa (1).	Ouâld Saïd	40	185	Si Ben El-'Abbâs ben 'Ali.
	Oulâd 'Allal	40		
	Oulâd El-Fasi	25		
	Amamra	40		
	Oulâd Et-Tâleb	25		
	Oulâd Çeghîr	16		

b). — *Oulâd Chebana* (605 tentes).

		Tentes	Total	Cheikh
Abadla.	Agagba	33	176	Moh. ben Djilani.
	O^{d} Moh. b. Ahmed	35		
	Oulâd El-Açri	31		
	O^{d} 'Aïsa Bou Hadîd	15		
	El-Meçaïdat	62		
	El-Behalla (1)	280	280	Moh^{d} Ould Ahmed El-'Aroui.
Oulâd bou Hadîd.	Oulâd 'Ali ben 'Ali	45	149	
	Oulâd Bedou	40		
	Henafat	35		
	Oulâd Fâres	13		
	Gremtat	16		

B. — A'CHÂCH (2.749 tentes).

		Tentes	Total	Cheikh
OULÂD BEN 'ARIF (320 tentes).	Oulâd Ech-Cheikh	70	175	Idrîs ben Hadjdjâdj.
	Kiyaïla	65		
	O^{d} Moh^{d} ben Saïd	40		
	Oulâd 'Abd En-Naïm	110	145	El-Hâdj Mouçtafa b. Moh^{d}.
	Oulâd 'Abdallah	20		
	Chemamtha	15		

(1) Zaouïa.

		Tentes	Total.	Cheikh
	Beni Ymân :			
Qâïd : Si El-Arbi Bel-Fekkak. (Commande également les Oulâd Ben 'Arif.)	Beni Yman . . .	165	165	Mohd Bel-Hâdj.
	Yoûsouf :			
	Oulâd Tâleb . . .	70	195	Mohd ben Brâhîm.
	Oulâd Qâsem . .	50		
	Kchabech	75		
	Maarif :			
Qâïd : Si El-'Arbi Bel-Fekkâk. (Commande également les Oulâd Ben 'Arif).	Krafy	30	100	Qaïd El-Arbi.
	Bouirat.	25		
	Oulâd 'Abdallah . .	25		
	Maçadryîn. . . .	5		
	Oulâd Ech-Cherqi.	15		
	Khezzâra (625 tentes).			
Qâïd : Çalâh ben Bou 'Azza.	Khemalcha . . .	55	255	El-Maati ben Djilani.
	Oulâd bou Azza. .	80		
	Braziyn.	120		
	Oulâd b. Bou B'ker.	130	370	El-Mahdjoûb b. Ahmed.
	Oulâd ben Ysef . .	170		
	Oulâd El-'Açri . .	70		
	Oulâd (370 tentes).			
Khalîfa : Mohd ben Iyyoûb.	Mekhalklyîn . . .	80	200	Si Mohd ben Iyyoûb.
	Oulâd 'Abbadi . .	120		
	Oulâd Bou Riya .	110	170	Mohd ben Mançoûr.
	Oulâd Bou Mzâb. .	60		
	Oulâd Zireg (300 tentes).			
Khalîfa : Çalâh ould Zeriouil.	Oulâd Moûsa. . .	105	200	Si Çalâh ould Zeriouil.
	Beni El-Ma'ti. . .	55		
	Oulâd Çâlâh . . .	40		
	Oulâd Ben Yahya .	50	100	El-Djâlâni b. Mahmoûd.
	Oulâd El-Hasan. .	50		

Oulâd M'hammed.

		Tentes	Total	Cheikh
Oulâd Attou (200 tentes) *Qaïd:* Cherqi Bel-Hadj.	Oulâd Bou Maïza	60	200	
	Oulâd Kerroûm	45		
	Oulâd El-'Afiya	55		
	Oulâd Bou 'Azza	40		
Oulâd Hammâma (305 tentes). *Qaïd :* Mohammed ben Bou Chaïb.	*O. Abd Allah.* Oulâd Krafi	50	125	Moh. ben Et-Tahâmi.
	O. Abd Allah. Oulâd Tâleb	50		
	O. Abd Allah. Oulâd Kebîr	25		
	Oulâd El-Hasan	35	85	Moh. ben El 'Arbi.
	Oulâd Moumen	50		
	Gmitat	30	55	95 Bou 'Azza Bel-Ma'ti.
	Oulâd Bou 'Azîz	25		
	Azzaza	40	40	
Qâïd: Si 'Abd Es-Salâm b. El-'Arbi.	*Oulâd Chaïb :*			
	Oulâd 'Amer	20	94	Qâïd 'Abd Es-Salâm ben El-Arbi.
	Oulâd Ydyîn	20		
	Habaja	16		
	Oulâd Moûsa	15		
	Oulad El-Hachemi	23		
	Khlot :			
	Oulâd Mohammed	40	85	El-Hâdj ould El 'Arbi.
	Qouâder	35		
	Oulâd Hadiya	10		

Justice musulmane.

Mahakma :

Qâdhi des Mzab et des A'châch : Si El-'Arbi b. El-Faqîh bel-Hâdj Taghi El-Hamdaoui.

Khalîfa du qâdhi (1) : Si Rahhâl ben Ahmed ben Taïbi El-Brâhîmi.

(1) En Algérie : *Bachadel.*

Adel : Si Bou Chaïb ben El-Faqîh bel-Hâdj Tâghi El-Hamdaoui.

'Adoul des Mzâb.

Oulad Mrah . . .	Si M[d] b. Omar b. Harmana En-Nâciri El-Meni'ï. Si 'Abd Es-Salâm ben El 'Arbi ben 'Ali Es-Salmi El-Meni'ï. Si 'Omar ben Ahmed ben 'Omar El-Djemouhi. Si Hadjdjâdji b. Ahmed ben Moûsa El-Hadjdjâdji. Si El-Djilani ben Mohammed El-Hadjdjâdji. Si Hajjaj bel-Badaoui El-Farsi. Si Hajjaj bel-Mekki el-Yousfi ben Hammou. Si El-Mokhtar Bel-Ma'ti El-Meni'ï.
Mlal	Si M[d] b. El-Hâdj Bel-'Abbâs El-Hamdaoui. Si Djîlâni ben Et-Tâher Bel-Mekki El-Hamdaoui. Si El-Hâdj El-Ma'ti Bel-Hâdj Bou 'Abîd El-'Amraoui. Si M[d] b. El-'Arbi b. El-Guezzâr El-'Amraoui. Si Bou Chaïb ben Hammou Er-Ritouni. Si Bou 'Azza Bel-Hâdj M[d] Er-Ritouni. Si Et-Tahâmi ben El-Djîlâni El-Khattâbi El-Halfi. Si Mohammed ben El-'Arbi El-Halfi. Si El-Hasan ben El-Djîlâni Es-Sektini.
Beni Brâhim .	Si Çalâh b. M[d] Bel-Feqîh El-Yddioui. Si M[d] b. El-Feqîh bel-Ma'roûfi El-'Aouni. Si Ahmed ben El-'Arbi Bel-Mekki El-Bahloûli. Si Bou Chaïb b. Bou 'Azza b. A[d] El-'Abdallaoui. Si M[d] Bel-Hâdj El-'Arbi b. 'Omar b. El-Herkati.
Oulad Chebana.	Si El-Ma'ti ben El-Djîlâni El 'Aïsaoui.

'Adoul des A'châch.

Maarif . . .	Si 'Abdallah ben El-'Arbi Ech-Cherqaoui El-Yamani.
Oulad ben Arif.	Si Djîlâni Bel-Mouçtafa El 'Arifi.
Khezazra . . .	Si Bou 'Azza ben El 'Arbi ould Khenata.

Oulâd	Si Mohammed Bel-Hâdj Ahmed. Si Mohammed Bel-Feqîh El-Djabri.
Oulâd Zireg. .	Si Bou Chaïb ben Mohammed El-Mezamzi.
Oulâd Hamâma.	Si 'Omar ben Mohammed.

Chorfa et Notables.

Les familles indigènes de quelque importance, celles surtout qui exercent un commandement dans la tribu, se prétendent généralement d'origine chérifienne. Ces assertions prêtent au doute, mais il est difficile de les vérifier.

Les Chorfa des Mzâb et des 'Achâch prétendent appartenir à la descendance de Moulay Idrîs. Ils possédaient des dhâhirs avant l'occupation française mais déclarent les avoir égarés depuis cette époque. Lors de l'occupation, de nombreuses familles produisirent des dhâhirs pour bénéficier des avantages afférents à la qualité de Chorfâ ; quelques-uns étaient anciens, mais la plupart, récents, ne paraissaient pas authentiques. Les privilèges qu'ils conféraient furent abolis ; dès lors les indigènes n'attachèrent plus aucune importance à leurs *dhâhirs* et finirent pas les égarer.

Tribu des Mzâb. — Les *Hamdaoua* (1.180 tentes), auxquels appartient la famille du Qâïd actuel El-Hasan El-Hamdaoui, sont venus de 'Aïn Louh, chez les Zayân. Cette famille possédait des dhâhirs remontant à une époque antérieure à celle de Moulay 'Abd Er-Rahman ; le plus récent lui avait été délivré par Moulay 'Abd El 'Azîz. (Dhâhirs disparus depuis l'occupation).

Les Hamdaoua comprennent les Bedaoua (1) qui ne sont

(1) Les Bedaoua sont originaires du Bedou en Arabie. Ce sont des Chamalias qui transportaient jadis les pèlerins du Maroc au Hidjaz. On les appelait souvent *Hammarat En-Nabi*, muletiers du Prophète. Cf. *Archives Marocaines*, vol. V, n° 1 : « Les Tribus arabes de la Vallée du Lokkoûs », p. 128.

pas Chorfa; cette petite famille de 30 tentes, est originaire du Gharb.

Les *Oulâd Sidi Hadjdjâdj* et les *Gratma*, dans la fraction des Oulâd Mrâh ;

Les *Oulâd Sidi 'Aïsa*, dans la fraction des Oulâd Brâhîm ;

Les *Oulâd Si Bou Ziyân*, descendants de Ben Seba', dans la fraction des Beni Ritoun.

Tribu des A'châch. — Les *Oulâd ben 'Arif*; ils se rattachent à Sidi Mhammed ben El 'Arif, dont le tombeau se trouve à Marrâkech. (Idrisites; dhâhirs disparus depuis l'occupation française.)

Les *Oulâd Boûriya* (بورياء); cette famille appartient à la tribu des *Oulad Yoûsouf* (prononciation *Ychouf*) ; ils habitent le Mqarto.

Non Chorfa : A'ïân El-Qebîla. — Les *Ahlâf;* la plupart des membres de cette famille, très ancienne, sont venus des Doukkala (454 tentes).

Les *Oulâd 'Amar* (268 tentes) ; ils se divisent en deux fractions : les Mouâlîn El-Grar et les Mouâlîn El 'Aloua.

Les *Beni Sekten ;* petite famille de 90 ou 95 tentes venue des Sektana.

Les *Beni Ritoun ;* famille très ancienne qui comprend 590 tentes. Une branche peu importante de cette famille y était étrangère à l'origine : ce sont les *Beggara* (30 tentes environ).

Aux Beni Ritoun se rattachent encore les *Oulâd Si Bou Ziyân*, qui sont *Chorfa* et font partie des Oulâd Ben Seba'.

Mourâbitîn. — *Ma'ârif*; une fraction de cette famille, appelée les Mouâlîn El-Oued El-Ahmar, se trouve dans les Mzâb. Tous les autres Ma'ârif sont établis dans la tribu des A'châch.

On donne aux Ma'ârif le nom d'Oulâd Soumicha (ou

encore Choumicha) et la légende veut qu'ils descendent d'une chrétienne ; mais ils répudient cette tradition. Ils n'admettent pas qu'on leur attribue une aïeule chrétienne ; ils se donnent comme ancêtre Sidi Ma'roûf. Peut-être Soumicha était-elle sa femme. Les Ma'ârif n'ont rien qui les distingue des autres indigènes de la tribu. On vante néanmoins parfois la finesse particulière de leurs traits, en l'expliquant par leur descendance de Soumicha.

Les *Oulâd Sidi El-Bettâh*, chez les Beni Ritoun ; Sidi El-Bettâh ben Açila, patron d'une Zàouïa des Beni Ritoun, est mort à une date assez lointaine que la tradition n'a pas conservée.

Les *Oulâd Sidi Mohammed El-Bahloûl*, dans la fraction des Mzâb appelée les Beni Brâhîm Behalla.

Les *Beni Brâhîm* sont des Cherqaoua ; 15 ou 16 marabouts de Boul-Dja'd se trouvent sur leur territoire.

Étrangers. — Chez les Beni Brâhîm (Mzâb) : une famille originaire des Doukkala, formant le *Douar El-Aounat ;*

Les *Çouâlah*, originaires du Tadla ;

Les *Zirâra*, venus des bords de l'Oued Redem, affluent du bas Sebou;

Les *Oulâd Si Djilâli ben Moumen*, originaires du Tadla.

* * *

Les Juifs.

Il existe un certain nombre de Juifs sur le territoire de Ben Ahmed ; ils sont groupés en deux endroits et forment le Mellah de Mils et celui des Oulâd Ben 'Arif. Ils exercent les professions de marchands ambulants (*rebbâh*), de rétameurs (*qsâder*), de cordonniers (*Kherrâzin*) de savetiers (*trârej*), de brocanteurs (*biya' el-bâli*), etc. Dans le pays des A'châch une roche vénérée, émergeant à peine du sol est

un but de pèlerinage pour tous les Juifs de la tribu qui viennent y brûler des cierges.

Particularités locales. — Les Oulâd Fâres et les Djemouha, fraction des Mzâb, sont réputées pour fournir des *chaïkhât* (chanteuses), à l'exclusion des autres fractions; ces chaïkhât circulent dans leur tribu et dans les autres de la « Châouïa »; elles jouent de la *ta'rîdja* (tambourin sans grelots) dans leurs concerts.

Confréries (*Touâït*, sing. *Tâïfa*).

Les tribus des Mzâb et des A'châch appartiennent en majeure partie à la *Tâïfa* de Bou 'Azzaoui; matin et soir, les adeptes de cette confrérie récitent la *Ouadîfa*, prière spéciale dans laquelle est invoqué le nom du Cheikh.

Les Tidjânyîn sont également assez nombreux.

Quant aux Aïsaoua, Hamadcha et Guenaoua, ils n'ont pas de centre organisé sur le territoire de Ben Ahmed ; ils viennent quelquefois des tribus avoisinantes pour recueillir dans les marchés les aumônes (*ziyârât*), qui les font vivre eux et leur famille.

Zaouïa du Hâdj Taghi. — C'est l'une des plus importantes des tribus Châouïa. On y enseigne le Qoran et ses commentaires, le *Moukhtaçar* de Sidi Khalil, la *Tohfa* d'Ibn 'Acem, etc. Elle est située à 8 kilomètres environ au sud de Qaçba Ben Ahmed.

Le Hâdj Taghi appartenait à la famille des Hamdaoua; on l'appelait de son vivant : *Beïdh El-Lahya*, l'homme à la barbe blanche. Il a eu comme cheikh Si El-'Arbi ben El-Ma'ti, de Boul-Dja'd. Ses miracles (*kârâmât*, *manâqib*, *'adjâïb*) se trouveraient rapportés dans les livres de cette dernière zaouïa. On raconte que, parfois, lorsque les *Tolba* se réunissent pour prier sur sa tombe, l'eau se met à sourdre au milieu des dalles (*zelledj*) qui recouvrent le tombeau.



ZÂOUÏA D'EL-HÂDJ TAGHI.

(Cliché de M. P. Grébert, Phot. à Casablanca.)

Si El-Hâdj Taghi El-Hamdaoui est mort en 1267 de l'hégire (J.-C. 1851). Son fils, Si Djilâli, vit encore.

Qoubbas.

Elles sont très nombreuses chez les Mzâb et les A'châch. On peut citer celles de Si M'hammed ben El'Fekkâk, chez les Ma'ârif, du Hâdj Taghi, de Sidi Bou Djilâli, etc.

Sidi Bou Djilâli possède deux *qoubbas* dans la *Raoudha* (cimetière) qui porte son nom, à 1 kilomètre au sud de Qaçba Ben Ahmed. Comme le Hâdj Taghi, ce personnage appartenait à la famille des Hamdaoua. Il avait l'habitude d'aller à la chasse avec un chien sloughi, ce qui lui avait valu le surnom de Bou Sloughi. Un jour, comme il était en train de moissonner et qu'on tardait à lui apporter à manger, il perdit patience ; il passa la main sur son front et, ôtant la sueur avec l'index, il la lança par terre : le feu s'alluma aussitôt à l'endroit même où les gouttes de sueur avaient touché le sol !

Sidi Bou Djilali Bou Sloughi est mort il y a un siècle environ.

Mousem. — Un *mousem* annuel, qui se tient à Ziou, après le 'Aïd Eç-Çeghir, réunit une foule d'indigènes de toutes les tribus : des Doukkala, des Ahl Tadla, des gens de Fès, de Marrâkech, etc. viennent assister à cette fête traditionnelle. On estime à 4 ou 5.000 le nombre de cavaliers qui prennent part au jeu des chevaux (*la'b el-khil*).

Biens Makhzen et Biens Habous.

Il n'existe de biens Makhzen que dans la fraction des Mrâh (Mzâb). Ils sont inscrits sur le registre de l'Amîn El-Moustafâd de Casablanca.

Les biens habous sont nombreux sur le territoire de Ben Ahmed ; ils se trouvent autour des marabouts, dont l'entretien est assuré par leurs revenus, quand il y a revenu. Les habous sont administrés par un *nadhir*, qui réside à la zaouïa du Hadj Tâghi.

Les principaux sont :

NOM du terrain	CONTENANCE	VALEUR approximative	ORIGINE	DÉTENTEUR
	Hectares	P. H.		
Hebel Es-Saniya (Zâouïa du fqîh El-Hâdj Taghi [Mlal]).	4	350	Donation du qâdhi Si El-ʿArbi ben El-Fqîh et du Hâdj Idris, il y a 50 ans.	Djemâʿa des Oulad-El-Fqîh El-Hâdj Taghi.
Feddân Ech-Cheikh (marabout de Sidi Bel-Qâsem).	16	590	Donation ancienne des enfants de Sidi Bel-Qâsem.	El Maʿti ben Fâdhil des Oulâd Ech-Chaikh.
Sidi Abd El-Qâder (marabout de ce nom).	6	350	Donation ancienne inconnue.	Néant.
Sidi Dechira (Zâouïa des Oulâd Sidi El-Bettâh ben ʿAcila, chez les Beni Ritoun).	4	500	Donation remontant à 20 ans environ de Sidi Bou Châïb ben Ahmed, Si M'hammed ben El-Fqîh, Si ʿAli ben M'hammed.	Moqaddem Mohammed ben Bou Chaïb El-Bettâhi.
Behaïra Sidi El-Bettâh (ben Acila).	2	200	Inconnue.	Bou Chaïb ben El-ʿArbi.

CONDITION ÉCONOMIQUE

Cultures. Le territoire de Ben Ahmed, situé à l'E.-S.-E. de la « Châouïa », occupe une région mamelonnée d'une altitude moyenne de 600 mètres. Région élevée par rapport au reste de la Châouïa, elle constitue le premier obstacle auquel se heurtent les nuages venus de l'Océan. Cette situation favorisée lui assure une hauteur annuelle de pluies supérieure à celle des autres territoires. Il en résulte que, même dans

les années de sécheresse, les céréales et les pâturages souffrent beaucoup moins que dans les autres tribus.

Les tribus des Mzâb et des 'Achâch couvrent une surface de 200.000 hectares dont la moitié à peine est mise en valeur et se décompose comme suit :

Orge	45.000	hectares.
Blé	20 à 25.000	—
Lin	20.000	—
Fenu grec, pois chiches, etc.	10.000	—

La population indigène s'élève à 45.000 âmes environ ; elle est très attachée au sol et s'occupe exclusivement d'agriculture.

Malgré l'état rudimentaire des procédés de culture et bien que le sol soit à peine remué par le soc (*sekka*) en fer et à pointe d'acier, de la charrue en bois (*mahrath*), les indigènes arrivent à faire produire au sol une récolte satisfaisante.

La récolte de 1913, mauvaise pour les autres tribus Châouïa, a été moyenne pour les Mzâb et les A'châch : elle a produit de 5 à 600.000 quintaux d'orge et environ 300.000 de blé. Sur ce chiffre, 250.000 quintaux d'orge et 200.000 quintaux de blé entrent à peine dans la consommation locale.

Le rendement à l'hectare est en moyenne de 12 quintaux pour l'orge et de 16 pour le blé.

On trouve plusieurs champs de vigne et de nombreux potagers chez les Mzâb ; ils sont le plus souvent entourés d'un mur et d'un fossé, qui les protègent contre les déprédations du bétail.

Comme pour toutes les autres tribus des Châouïa, l'élevage constitue chez les Mzâb et les A'châch une des principales sources de richesse ; les tableaux ci-dessous donnent le dénombrement du bétail composant le troupeau en 1912 et en 1913.

	1912	1913		1912	1913
Chevaux . . .	3.180	3.200	Chameaux .	3.200	2.870
Juments . . .	1.876		Bœufs . . .	13.420	12.970
Mulets	250	260	Chèvres . .	26.440	20.024
Anes	8.400	8.450	Moutons . .	132.690	137.608

Les troupeaux vivent jusqu'en mars sur le territoire même de la tribu, où ils trouvent des pâturages excellents qu'améliorent les pluies. Dans le courant de mars ils sont emmenés dans la *Ga'ada*, où ils restent jusqu'aux derniers jours de juin. De juillet à septembre ils souffrent de la sécheresse et reviennent au point de départ : ils y trouvent le chaume et l'eau nécessaires à leur nourriture. Dès les premières pluies les pâturages renaissent et fournissent au bétail une herbe abondante et de bonne qualité.

Commerce. Le commerce local concerne surtout les grains et bestiaux ; les transactions se font sur les marchés dont l'énumération suit :

Lundi.	Qaçba Ben Ahmed.
Mardi	Aoulelli (Oulâd Fâres).
Mercredi	Mqarto (Ma'ârif).
Jeudi	Aïn Er-Roumi (Oulâd Mrah).
Vendredi.	Ras El-Aïn (Beni Brahim).
Samedi	Moulay Abd Allah (Oulad Attou).
Dimanche	Sidi Ech-Chemitti (Mlal).

Indépendamment des grains et des bestiaux, il se fait un commerce de bois et de charbon, particulièrement au marché du mercredi (Mqarto), à proximité de la forêt des Zaers, d'où viennent ces produits. On vend également des laines sur les marchés, où le thé, le sucre, l'huile viennent du dehors.

A côté du commerce intérieur, il faut placer le commerce extérieur avec les tribus voisines : beaucoup d'indigènes Mzab et Achach fréquentent les marchés des Mdhakra, des Ourdigha, des Beni Meskîn et des tribus qui avoisinent Settat.

Poids et mesures.

1° *Poids :* L'unité de poids est le *retal.*

a) *Retal* de beurre (*retal el-baqqâli*) : poids de 400 douros hasanis (1).

b) *Retal* de dattes (*retal es-sel'aoui*), figues, beurre, légumes, savon, etc..., poids de 100 douros.

c) *Retal* de thé, sucre (*retal el-'attâri*) : poids de 20 douros. Quelques commerçants possèdent le poids de 1 kilogramme, assez peu exact. Des mesures fournies par les autorités françaises feraient peut-être adopter peu à peu l'usage du système métrique.

2° *Mesures de longueur :* Les mesures de longueur pour les étoffes ont pour unité le *qtal*, longueur d'un avant-bras environ 0 m. 30;

3° *Mesures de contenance :* La *qolla* (30 litres environ). On achète l'huile par *qolla ;* on la vend en détail par mesures très variables, dans des petits récipients d'étain.

Le *moudd* pour les grains :

1° *Moudd* pour l'orge. . . . . 65 kgr. environ ;

2° *Moudd* de blé. . . . . 80 — —

La *'abra*, 1/4 de *moudd.*

4° *Mesures de superficie :* Les mesures de superficie n'existent pas. Les terres se comptent par charrue (*zoudja*), en moyenne 10 à 12 hectares, qui varient suivant leur nature : charrue de bœufs, de chevaux, de chameaux, d'ânes, etc.

Impôts.

Impôts. Droits de marchés. — Le produit des impôts et des adjudications de marchés pendant les années 1909, 1910, 1911 et 1912 a été de :

		1909	1910	1911	1912
		—	—	—	—
'Achoûr	P.H.	164.014	130.303	487.919	322.400
Zakât	Id.	116.314	77.155	152.823	131.000
Marchés	Id.	64.530	87.780	105.330	102.000

(1) Le poids du douro hasani est de 25 grammes.

Pour l'année 1913, le total des adjudications jusqu'à septembre inclus s'est élevé à 96.723 P. H.

Pistes. Les pistes sont nombreuses sur tout le territoire; le plus grand nombre partent de la Qaçba Ben Ahmed et rayonnent tout autour :

De Qaçba Ben Ahmed au Boucheron (El-Gara), par ʿAïn Setti Meryem.

De Qaçba Ben Ahmed à la Qaçba Maʿârif. De ce dernier point une piste mène à ʿAïn Djelout par ʿAïn Setti Meryem, une autre au Boucheron en passant à l'O. du Mqarto.

De Qaçba Ben Ahmed vers Boul-Djaʿd.

De Qaçba Ben Ahmed vers El-Boroudj par la Qaçba d'Akhamlich; un peu au S. de celui-ci se trouve un embranchement vers Dar Chafaï.

De Qaçba Ben Ahmed vers Guisser par Ras El-ʿAïn et Si El-Moqri.

De Qaçba Ben Ahmed à Settat.

De Qaçba Ben Ahmed à Ber-Rechîd par Si El-ʿAïdi.

Centres. Le point le plus important du territoire des Mzab et des Achach est la Qaçba Ben Ahmed. Elle a été construite il y a une cinquantaine d'années par le Qâïd Cherqi ben Mohammed; elle passa ensuite aux mains du qâid ben Ahmed, puis du Qâïd El-ʿArbi, qui en a fait don au Gouvernement français. Outre ce point, où se trouve un Poste avec Bureau de renseignements, on peut citer comme centres :

Dar Sidi Ech-Cherqi, Dar Hadidou, Dar el-Fekek et Dar Ould-Hadjadj au N. et à l'E.; Dâr Si Çeghaïr, Qaçba Khamlichia et Qaçba Oulâd Fâres au S.

Colonisation. Les transactions immobilières entre Européens et indigènes sont peu fréquentes sur le territoire des Mzâb et des Aʿchâch. Comme dans les autres tribus Châouïa, les indigènes sont fortement attachés au sol; ils ne tiennent pas à aliéner leurs terres. Aussi, l'acheteur européen vient-il se heurter à la méfiance naturelle et souvent à la mauvaise foi des propriétaires. A ces difficultés s'en ajoutent d'autres qui résultent du caractère douteux des titres de

propriété, de l'incertitude sur les limites et la situation exactes des terrains, et de la lenteur des opérations d'achat.

Un petit centre de colonisation a pu se créer néanmoins à Ben Ahmed. En 1911, le village de Ben Ahmed, attenant à la Qaçba du même nom, comptait 17 Européens, soit, 1 Espagnol, 6 Grecs et 10 Français. C'étaient pour la plupart des commerçants dont aucun n'avait encore acheté de terres ; seul, un Français avait loué, pour les mettre en valeur, 300 hectares de terres de culture.

Depuis cette époque des achats de terre ont pu être faits au prix moyen de 80 francs l'hectare. En 1912, le village de Ben Ahmed comptait 15 Européens, dont 5 Espagnols et 10 Français, chiffre qui s'est maintenu en 1913. Le nombre d'hectares occupés par eux est de 500 pour les Français et de 50 pour les Espagnols, soit en tout 550 hectares. Quant à la valeur de leurs propriétés, meubles et immeubles, elle est estimée à 33.000 francs, dont 30.000 représentent la part des colons français.

Pâturages.

Plusieurs Français sont venus à Ben Ahmed se renseigner sur la possibilité de créer des pâturages et de faire de l'élevage, comme en France.

La création des pâturages est subordonnée à la quantité d'eau disponible et à la configuration du pays : il faut des terrains irrigables. Or, le territoire très mamelonné n'en présente que quelques vallons en superficie restreinte. Suffisante pour les habitants et leurs nombreux troupeaux, l'eau ne l'est pas pour l'irrigation. Les puits sont assez nombreux, mais il n'y a pas d'oued et les sources sont d'un faible débit.

On ne pourrait donc pas créer de pâturages permanents. Il faut se conformer aux habitudes des indigènes et se contenter comme eux des ressources de la *Ga'ada* ou du territoire même de la tribu, suivant les saisons.

Communications. L'importance des relations commerciales et agricoles dépendent aussi de l'état des voies de communication. L'aménagement de la plupart des pistes est en cours. D'importants travaux ont été exécutés depuis la création du Poste, en avril 1908. Dès 1913 les grosses charrettes pouvaient circuler facilement, pendant la période sèche, entre Ben Ahmed et Qaçba Tadla, Ber-Rechîd et le Boucheron (El-Gara). Elles peuvent se rendre également à El-Boroûdj (Beni Meskin).

Les automobiles parcourent couramment les routes Casablanca-Qaçba Tadla ; quelques-unes vont parfois de Ben Ahmed à El-Boroûdj et au Boucheron.

OULÂD SAÏD



Bureau topographique du Maroc occidental.

Croquis des Tribus des Oulâd Saïd, des Mzamza, des Oulâd Bou Ziri et des Oulâd ben Daoud

OULÂD SAÏD

LE PAYS

Territoire.

Le territoire des Oulâd Saïd est limité : à l'O., par l'Oumm Er-Rebî', du gué de *Mechra 'Foum Ez-Zâouïa* au confluent de l'Oued Tiouriret ; au S., par une ligne allant de Mechra' Sidi Ghalem vers le N.-E. en passant au S. de Khemîset; à l'E. par une ligne sinueuse dirigée S.-N.-O. qui passe au Bir Bou Hamadi et au Bir Oulâd Moumen et va aboutir à Sidi El-Ghazouâni Ech-Cherqaouï. De ce point, la limite se dirige vers l'O., puis vers le N., passe près des marabouts de Sidi 'Ali Moûl Habaria et Sidi Mohammed El-Abyadh et rejoint le cours de l'Oued Tiourir et qui forme la limite de ce côté.

Le territoire des Oulâd Saïd a une superficie de 150.000 hectares environ et une population de 40.000 habitants, répartis en 6 tribus, formant 5 qaïdats : *Hadami*, *Oulâd Abbou*, *Oulâd 'Arif* et *Mzoura*, *Mouâlìn El-Hofra*, *Gdana*.

En 1909 et 1910 les Gdana dépendaient du Bureau de renseignements de Settat ; en 1911 ils ont été rattachés au Bureau des Oulâd Saïd.

Le Sol.

Le relief du territoire des Oulâd Saïd est formé par le plateau moyen et le plateau inférieur du système orographique général de la région des Châouïa.

Les Oulâd 'Arif, les Mzoura, les Mouâlîn El-Hofra et les deux tiers environ des Oulad Abbou sont établis sur le plateau moyen, et les Hadami, à peu près exclusivement sur le second. Le talus qui les sépare est très nettement tracé et sa base correspond à peu près à la courbe de niveau de la cote 250. Il vient buter sur l'Oumm Er-Rebî' près de Bou'l-Aouân.

Assez profondément entaillée dans l'O. par les vallées des affluents de l'Oumm Er-Rebî', le plateau moyen présente aussi quelques dépressions moins importantes dans sa partie centrale. D'une manière générale, il s'élève insensiblement de l'O. vers l'E.

Il est aussi très accidenté dans la partie voisine de l'Oumm Er-Rebi'a et dans la zone qui la sépare du plateau supérieur, près de Dar Ould Fatima, et du marabout de Sidi El-Mekki Moûl El-Adjoub. Presque partout ailleurs, la surface est à peu près plane, avec une très légère inclinaison de l'E. vers l'O.

Deux séries d'arêtes rocheuses (*Sokhrât*) provenant d'affleurements de terrains primaires, l'une sur le plateau moyen orienté S.-E.-N.-E., l'autre sur le plateau orienté S.-E.-N.-O., se rencontrent aux environs de Souq el-Djemaa, à la jonction des deux plateaux.

Au N.-O. des Hadami, quelques *dhayas* peu profondes servent de réceptacles aux eaux de pluies.

La tribu des Oulâd Abbou occupe à peu près le centre du territoire; elle a pour voisins les Oulâd 'Arif, les Hadami et les Gdana. Leur limite coupe la piste de Qaçbat Oulâd Saïd à Dar Ould Fatima, à 1.500 mètres au N. du douar du Qâïd El-Guerch; de là, elle court vers l'E. et passe au marabout de Sidi 'Abd El-'Azîz, puis vers le S.-E., à 'Aïn Sba'a; elle se dirige ensuite vers l'est, passe à la Zâouïa des Oulâd Ben Nâcer, et à Bir Zemamra, et remonte vers le Nord, à l'Est de Bir Djedid.

Les Oulâd Abbou occupent la corne N.-O. du plateau

moyen et une partie du plateau inférieur. — La superficie de leur tribu est d'environ 200 kilomètres carrés.

Le plateau moyen présente dans la partie N.-O. quelques échancrures produites par les vallées des affluents de l'Oumm Er-Rebî'. Le talus de jonction est couvert de roches calcaires. Dans le plateau inférieur se dressent les *Sokhrât* des terrains primaires, particulièrement nombreuses près de Soûq El-Djoum'a, où s'opère la jonction des deux bords qui vont au S. l'un vers 'Aïn Chleh, l'autre vers Dar Amer Ben Rhali.

Les points remarquables sont : la Sokhrât et-Tnâr, près de Soûq El-Djoum'a, et, au nord du Souq, le rocher isolé d'Ouanzin.

Le régime des eaux.

En dehors de l'Oumm Er-Rebî', qui forme la limite du territoire, il n'y a pas d'eau de surface dans le pays. On ne saurait en effet parler, que pour mémoire, des affluents de ce fleuve — qui sont presque constamment à sec ; il en est de même des bas-fonds où l'eau séjourne quelquefois à la suite des périodes de grande pluie.

Les sources sont nombreuses, principalement à la base du talus formé par le plateau moyen, au-dessus du plateau inférieur. Sauf quelques-unes ('Aïn Terga, 'Aïn Rouïda), elles n'ont qu'un faible débit. Leur eau est potable, quoique légèrement calcaire.

Ce sont les puits qui fournissent surtout la boisson nécessaire aux indigènes et à leur bétail. On en trouve partout aux environs des agglomérations et sur le bord des chemins. Ils ne présentent encore aucun perfectionnement, ni poulie, ni abreuvoir, sauf à portée du Bureau des renseignements, outre celui de Khemîset (route de Settat à Mechra' Ben Abbou). On atteint la nappe aquifère à une profondeur variant de 5 à 15 mètres et on peut dire que l'eau ne fait jamais défaut.

L'Oumm Er-Rebî' et ses affluents. — Comme nous

l'avons dit, l'eau de surface ne se trouve abondamment que dans l'Oumm Er-Rebî'. Ce fleuve n'est jamais à sec, même en été, mais la forte pente de son lit et les pointements rocheux qui l'encombrent lui donnent un régime très capricieux, surtout pendant la fonte des neiges et la saison des pluies.

L'Oumm Er-Rebî' reçoit toutes les eaux de la région des Oulâd Saïd dans une vallée très encaissée et très sinueuse. A Boul-'Aouân le fleuve entre dans le plateau inférieur par une série de rapides, et se dirige vers le N. jusqu'à Sidi Saïd ben Machou, où il oblique vers le N.-O. Le point le plus intéressant à signaler sur ce parcours est la qaçba de Boul-'Aouân, construite ou reconstruite sous Moulay-Ismaël en l'an 1122 de l'hégire et encore très bien conservée dans certaines parties; elle est située au N. de la falaise de Sidi Saïd ben Ma'achou, dont les pentes, hautes de plus de cent mètres, plongent par endroits à pic dans le fleuve. Les coupures de cette falaise montrent, parfaitement stratifiées les diverses couches des terrains superposés.

Le régime des eaux de l'Oumm Er-Rebî' est très capricieux surtout pendant la fonte des neiges et la saison des pluies. Venu du haut et du moyen Atlas, il est sujet à des crues subites et assez fréquentes, qui en rendent le passage dangereux. La période la plus propice pour traverser à gué va de juin à octobre. Ensuite jusqu'en février, le fleuve est encore franchissable à gué, mais des crues subites le font monter brusquement de cinquante centimètres. Son niveau varie en quelques instants. De février à mai, pendant la fonte des neiges, le fleuve est impraticable et ne peut être franchi qu'en radeau, *ma'dia*.

Les gués sont nombreux de Sidi Ghâlem à l'embouchure de l'Oued Tiouriret. Les plus fréquentés sont ceux de Mechra' Foum ez-Zaouïa, Mechra' Er-Rema, ou Mechra' El-Kerma, Mechra' Safsafa, Mechra' Bou Khachba, Mechra' Sidi El-Mbârek, et Mechra' Bou Aguiba.



L'Oumm Er Rebî', en amont de la Qaçba Boul-'Aouân.

(Cliché de M. P. Grébert, Phot. à Casablanca.)

Sur chacun de ces points on peut, pendant la bonne saison, traverser facilement la rivière à pied. La largeur des gués varie de 100 à 350 mètres, avec des fonds généralement bons. Ils n'ont pas plus de 1 m. 20 de profondeur en temps normal. Seules, les rampes d'accès ne sont pas toujours praticables aux voitures.

Les gués de Mechraʿ Foum ez-Zaouïa et de Mechraʿ Er-Rema sont les seuls de la région où l'on puisse passer avec un matériel roulant, d'une rive à l'autre. A Mechraʿ Er-Rema on voit encore les blocs taillés qui devaient servir à l'établissement d'un pont, sous le règne de Moulay Ismaïl.

En raison de la violence et de la fréquence des crues, le cours de l'Oumm Er-Rebîʿ ne peut être régularisé. Il n'est d'ailleurs pas jusqu'à présent utilisé par la navigation.

Les affluents de l'Oumm Er-Rebîʿ venant du territoire même des Oulâd Saïd sont de faible importance et à peu près constamment à sec, en dehors des points qui avoisinent les sources ; deux seulement méritent d'être signalés : l'Oued qui draine les eaux de ʿAïn Terga, source très abondante, et l'Oued Tiouriret. Les eaux de ces deux affluents coulent directement dans le fleuve. Les autres cours d'eau, l'Oued Behar, l'Oued Sidi Amer, l'Oued Bou Aban et autres, sont sans écoulement à la surface.

Sources. — De nombreuses sources jaillissent à la base du talus de séparation du plateau moyen et du plateau inférieur. Leur présence est signalée de loin par les palmiers qui poussent sur leurs bords. Les principales sont : ʿAïn Tahachit près de Soûq el-Had (Mzoura) ; ʿAïn Beïda (Oulâd Arif) ; ʿAïn Sba, ʿAïn Bredia et ʿAïn Djemâʿa (Oulâd Abbou) ; ʿAïn Terga, ʿAïn Tolba, ʿAïnRouïda et ʿAïn Tiouriret (Hadami). Ces quatre dernières naissent dans le plateau inférieur.

A l'exception de ʿAïn Terga et de ʿAïn Rouïda, le débit de ces sources est très faible et alimente pauvrement la mare couverte de joncs qu'elles forment à leur sortie de terre

sans la dépasser presque jamais. Leur eau est potable, quoique légèrement calcaire.

Puits. — Les puits et les norias abondent autour des agglomérations et sur le bord des principales pistes ; ils fournissent l'eau nécessaire aux indigènes et à leur bétail. Elle est légèrement calcaire mais excellente. La profondeur des puits est en moyenne de 10 à 12 mètres sur le plateau moyen, et de 5 à 6 mètres dans le plateau inférieur. La nappe ne s'épuise pas en été ; on aura une idée de son abondance par la liste des puits dont l'aménagement avec abreuvoirs a été proposé par l'administration locale :

Mouâlîn El-Hofra :

1° Bir Si Ben Chaïb ben 'Abdallah (Chorfa El-Qantara);
2° Le puits situé près de la maison du qâïd;
3° Abar El-Amar (?);
4° Bir Bou Douma ;

Oulâd 'Arif et Mzoura :

5° Bir Bou Ahmed (route de Settat) ;
6° Bir El-Anozza (?) (près de Sidi Baraka);
7° Bir El-'Arbi Zeroual ;
8° Bir Ould Khetit;
9° Bir Oulâd 'Isa;

Oulâd Abbou :

10° Bir Sidi 'Ali Raho;
11° Bir Mkis;
12° Bir Seniya Khlalha;
13° Bir Sidi Mes'oûd;

Hadami :

14° Bir Bou Seri;
15° Bir El-Hâdj Bou Chaïb ben Taïbi;
16° Bir El-Hâdj Taïbi;
17° Bir Bou Mras;

Gdana :

18° Bir Oulâd Zekri;

19° Bir Dâr Ech-Cheikh Ben Ahri (Puits de la maison du cheikh Ben Ahri);
20° Bir El-Ahmar.

Les indigènes classent les terres en deux catégories : *tirs* et *hamri*. Les *tirs* ou terres noires couvrent presque tout le plateau moyen. La plaine, au S.-E. de Dar Ould Fatima, est une zone continue de tirs, de 4 à 6 km. de large entre la base du plateau moyen et la source d'ʿAïn Djemâʿa. Mais la partie la plus riche du territoire des Oulad Saïd est celle des terrains qui environnent la qaçba de Khemiset : les *tirs* y sont d'une fertilité remarquable. Les terrains de *tirs* conviennent particulièrement à la culture du blé et de l'orge. Bien arrosés en été, ils permettent l'établissement de magnifiques jardins avec culture maraîchère. **Les Terres.**

Les terrains *hamri* se rapprochent beaucoup des *tirs* par la couleur et la qualité; ils sont peu sablonneux, mais souvent caillouteux. Tels sont les terrains qui bordent la piste de Qaçbat Oulâd Saïd à Settat; ceux des Oulâd Abbou sur les pentes N.-E. et S.-O. du plateau moyen, ceux des Mzoura, près de ʿAïn Tehachit. Dans le plateau inférieur, les terrains *hamri* qui bordent les Oulâd Abbou au N.-O. sont très caillouteux, mais fertiles et bien cultivés. Au N.-O. des Hadami, la couche végétale diminue d'épaisseur ; la culture beaucoup plus difficile est négligée pour faire place à l'élevage.

On trouve aussi sur les bords de l'Oumm Er-Rebîʿ quelques terrains d'alluvions riches qui sont bien utilisés par les populations riveraines (boucles du fleuve), de Si Saïd Maʿachou à Mechraʿ Safsafa. Les terrains *hamri* conviennent à la culture de l'orge, du maïs et de la vigne.

La partie du plateau inférieur, voisine de l'Oumm Er-Rebîʿ présente de nombreux affleurements de roches calcaires. C'est une région de pâturage, où paissent toute l'année des troupeaux de bœufs et de chèvres.

Produits du sous-sol.

Le sous-sol est constitué par une couche très plissée de terrains primaires, supportant des terrains qui appartiennent aux couches moyennes et supérieures de l'époque tertiaire (miocène, pliocène et pleistocène) (1). C'est là que se trouvent les *Sokhrât* isolées, témoins cette origine.

Enfin, près du blockhaus de la qaçba des Oulâd Saïd apparaissent aussi les roches dures de la même origine.

Des terrains tertiaires se montrent sous la couche de *tirs* au bord du talus de séparation des deux plateaux et sur de nombreux points des terrains *hamri*.

Argile. — La profondeur des puits (5 à 6 mètres), indique la situation générale de la couche argileuse. On en trouve des affleurements à la surface du sol : chez les Gdana, dans le Douar d'Es-Sfarla ; chez les Oulâd ʿArif et les Mzoura ; dans les douars des Remchana et des Beni Ikhlef ; chez les Oulâd Abbou, dans le douar de Hammouda, non loin de la maison du Qâïd et dans celui de Rekhakha, près de Aïn Djemâʿa ; chez les Hadami, à Messous (douar ʿAllalich-Souani). Cette argile est verte et sert aux indigènes pour leurs poteries. Elle pourrait servir aussi à la fabrication des briques et des tuiles.

Pierre a chaux. — La région des Oulâd Saïd est très riche en pierre à chaux ; on la trouve dans la couche de terrains tertiaires qui recouvrent l'assise primaire. Toutes les portions du territoire en renferment, ainsi qu'il ressort de la liste des principaux gisements :

Gdana : Près de la maison du Qâïd (Zâouïa Cherqaouiya) à Brendja, sur la route du sanctuaire de El-Moumen au Souq El-Had ; dans la fraction des Beni M'hammed, au douar Guerenta, sur la route de la qaçba des Oulâd Saïd à la maison du Qâïd.

Oulâd ʿArif et Mẓoura : près de la qaçba des Oulâd Saïd à Khemísset, dans le douar des Oulâd Qâsem ; en plusieurs endroits dans la fraction des Mzoura.

(1) Dr Weisgerber.

Oulâd Abbou : Dans le douar des Oulâd El-Hadj Rahhâl, entre les routes de la qaçba des Oulâd Saïd à Ber-Rechîd et au Soûq El-Djemâʿa; dans la fraction des Oulâd Slimân, un peu à droite de la route de Qaçbat Oulâd Saïd à Ber-Rechîd.

Hadami : Dans le douar des Oulâd Samed, près de la maison d'un colon français; dans le douar d'Isesfa, chez les Oulâd Moza; à Dar Ould Fâtima, près de la maison du Qâïd.

Mouâlîn El-Hofra : Dans la fraction des Oulâd Attou, au douar Bel-Hasin; entre le douar des Oulâd Fqira et celui des Cherqaoua, Mouâlîn El-Hofra, près de la maison du Qâïd, sur la route de la qaçba des Oulâd Saïd à Khemîsset; dans la fraction des Oulâd ʿArbiya, à mi-chemin entre la qaçba des Oulâd Saïd et le Soûq El-Arbaʿa.

Plâtre. — Trois gisements de pierre à plâtre :

1° *Hadami*, dans la fraction des O^d^ Si Ben Mohammed;
2° *Gdana*, dans la fraction des Louata;
3° *Gdana*, à ʿAïn Henina.

Le gypse des Hadami est complètement pur, celui des Gdana légèrement teinté de rouge, à cause de son mélange avec la terre du pays. L'un et l'autre donnent les meilleurs résultats. Le Poste des Oulâd Saïd a construit deux fours à plâtre. Ce plâtre est employé couramment dans les constructions; il est bien supérieur à celui qui se trouve dans le commerce à Casablanca.

Pierre à bâtir. — Il existe dans la région deux sortes de pierre à bâtir.

1° La première est fournie par le substratum primaire, apparent dans les endroits où les couches inférieures pointent à travers les sédiments. Ces alignements rocheux, les *Sokhrât*, complètement dénudés et travaillés par l'érosion, crèvent la terre végétale avec un relief moyen de quatre à cinq mètres. La roche qui les constitue est gris-rose ou rougeâtre, homogène, compacte, lourde, dure et cassante, à cassure mate. Elle peut, à la rigueur, être employée comme pierre à bâtir, mais se travaille mal et n'entre pas bien en prise avec le mortier et les enduits ;

elle convient mieux pour les travaux de pavage et surtout pour le ballast et l'encaillassement.

On en trouve dans tout le territoire de la tribu, sauf chez les Oulâd 'Arif ; on peut l'exploiter sur les points suivants :

Gdana : Dans la fraction d'Ambouri, entre le Soûq El-Khemîs et le marabout de Si Mohammed ben 'Abdallah, au douar Zrasna, sur le chemin de Soûq El-Khemis à Mechra' El-Haïdelat.

Oulâd Abbou : Près du Souq El-Djemaa, à Ouenzin et près de Aïn Djemaa;

Hadami : Au Nord et au Sud de la zâouïa des Guennoun (Sokhrat Ben Nouâla et Sokhrat Ben Nouâla et Sokhrat El-Medjni).

Mouâlin El-Hofra : Dans la fraction des Chorfa El-Qantara, sur le chemin de la Qaçbat El-'Ayyâchi à Boul-'Aouân.

2° Les couloirs de l'étage tertiaire présentent une roche beaucoup plus intéressante que la précédente au point de vue des travaux de construction. Sa couleur varie du jaune au jaune rougeâtre. Elle se présente sous l'aspect d'un calcaire granuleux rappelant à première vue l'oolithe des terrains jurassiques ; mais les grains agglomérés dont elle se compose sont plutôt lamelliformes que ronds ; elle est relativement dure, bien que friable, et se laisse bien travailler : c'est la vraie pierre de taille du pays et quoiqu'elle n'ait ni le grain fin ni la couleur blanche du calcaire corallien, il semble qu'on puisse en tirer un bon parti.

On ne saurait dire, avant d'en avoir fait l'expérience ce qu'est sa sensibilité aux agents atmosphériques. Les indigènes de la région l'emploient exclusivement dans la confection des colonnes qui ornent les patios des maisons, mais ils y ajoutent un revêtement en ciment.

Ils exploitent cette pierre en deux endroits du territoire : dans la fraction des Gdana, près de l'Oumm Er-Rebî', non loin de l'ancienne Qaçba de Bou'l-Aouan et dans celle des Hadami, au Douar Cherqaoui, aux environs

et à gauche du chemin de Sidi ʿAli. Des recherches bien conduites permettraient vraisemblablement de découvrir d'autres gisements.

Sable. — En criblant le tuf, on obtient un sable qui peut entrer dans la composition des mortiers, mais avec réserve, en raison des matières terreuses et crayeuses qu'il contient. Le seul sable siliceux, pouvant donner de bons résultats dans la construction, est le sable de rivière, qu'on trouve dans le lit de l'Oumm Er-Rebîʿ; on l'extrait principalement à Boul-ʿAouân (Gdana).

Tuf. — Immédiatement après les couches de terre végétale, on trouve un tuf crayeux blanc-jaunâtre et très fragmenté, tendre et assez léger. Cette roche n'est pas homogène; on y rencontre des parties plus dures, quoique d'aspect peu différent et, des cailloux formés par une sorte de grès rougeâtre. Constituée par des dépôts tertiaires, la couche de tuf est éminemment propre à l'aménagement des silos et cavernes, dans lesquels les indigènes emmagasinent leurs grains et leur paille. Dans le bâtiment, les maçons du pays l'emploient beaucoup pour les terrasses et pour le sol des cours intérieures. Concassé et mélangé à une proportion convenable de chaux, à laquelle on ajoute quelques parties de cendres, il constitue, après arrosages et damages combinés, un macadam d'un prix de revient peu élevé, qui convient bien pour les habitations

Il est tout désigné comme matière d'agrégation et trouvera son emploi à ce titre dans les travaux des routes. Employé seul et écrasé au rouleau, il permet un aménagement provisoire des pistes. Ce procédé rapide et économique, suffisant pour assurer la circulation des voitures et véhicules légers et des charrois moyens, a été employé avec succès sur les hauts plateaux d'Algérie (routes de Bou Saâda à Djelfa, et de Djelfa à Aflou par Zenina; certaines sections de la route nationale N° I de Boghari à El-Aghouat; Géryville à Bou Ktoub).

LES HABITANTS

Origines. Les Oulâd Saïd appartiennent vraisemblablement à la famille hilalienne des Soueïd, descendants de Malek ben Zoghba. Ils semblent tirer leur nom d'un de leurs anciens chefs, Saïd ben 'Othmân ben 'Omar ben Mehdi, qui a joué un grand rôle dans l'histoire des Soueïd. Au cours des divisions qui séparaient les Soueïd et les Beni Amer ben Zoghba, Saïd se rendit auprès du Sultan mérinide Yoûsef ben Ya'qoûb ben 'Abd El-Haqq, au moment où ce dernier assiégeait Tlemcen, vers l'an 1300 de notre ère. Il fut reçu avec les plus grands honneurs, mais, craignant pour sa vie, rentra peu après dans sa tribu, à laquelle s'adjoignit une fraction des Akerma, branche des Beni Yazîd.

A la mort du mérinide Yoûsef ben Ya'qoûb ben 'Abd El-Haqq, les 'Abd El-Ouadites relevèrent la tête à Tlemcen, avec l'arrivée au trône d'Abou Tachfîn ben Moûsa ben 'Othmân ben Yaghmourasen. Celui-ci accorda une situation privilégiée au neveu de Saïd, 'Arif (1) ben Yahya ben 'Othmân, qui avait été son ami.

Mais à la suite d'une brouille avec Abou Tachfin, Arif passa du côté des Mérinides en 720 (1320 J.-C.). C'était pendant le règne d'Abou Saïd ben Ya'qoûb ben 'Abd El-Haqq. L'oncle d''Arif, Saïd ben 'Othmân, fut alors arrêté par ordre d'Abou Tachfîn et jeté en prison, où il mourut. Un frère de Saïd, Meïmoûn ben 'Othmân, courut alors avec ses fils chercher un refuge auprès du Sultan mérinide, qui avait déjà reçu 'Arif. A Saïd ben 'Othmân succéda dans le com-

(1) Celui qui vraisemblablement a donné son nom à la fraction des Oulâd 'Arif.

mandement des nomades Soueïdiens son fils Samaoun qui mourut en 1322 et laissa l'autorité nominale à son frère Aha.

Cependant la fortune de ʿArif grandissait : « Il servit le Sultan en qualité d'ambassadeur et remplit plusieurs missions auprès des Hafsides, souverains de l'Ifriqyia, des Beni Ahmar, Sultans de l'Andalousie, et des Turcs (Mamelouks) qui gouvernaient l'Égypte. » Ces fonctions lui furent conservées par le fils et successeur d'Abou Saïd, Aboul-Hasan, dont il demeura le conseiller et l'ami. Tous les Soueïd reconnurent l'autorité du Mérinide, et ʿArif obtint la préséance sur tous les chefs maʿqiliens et zoghbiens.

A la mort de Aha, fils de Saïd ben Othman, le commandement des Soueïd, des autres branches des Beni Malek, et de tous les nomades qui occupaient l'Empire, échut au fils de ʿArif, Ouenzemmar; ce dernier se retira vers la fin de sa vie et laissa comme successeur son frère ʿIsa.

La dynastie ʿAbd El-Ouadite avait pu rentrer en possession de la province de Tlemcen, après la mort du Sultan mérinide Abou ʿInân : fait assez étrange, le droit de commander aux Soueïd fut maintenu par les Abd El-Ouadites en faveur de la famille de ce même Saïd ben ʿOthmân qui, s'était rangé du côté des Mérinides, et confié à son fils Meïmoûn. Celui-ci fut assassiné par deux frères de Ouenzemmar, Abou Bekr et Mohammed, qui lui succédèrent (1).

On voit, par ce rapide exposé, la situation prépondérante qu'ont occupée jadis les deux familles de Saïd et de ʿArif. Ils servirent puissamment la cause des Mérinides, auxquels ils demeurèrent à peu près fidèles. On comprend dès lors la faveur avec laquelle cette dynastie accueillit les Zoghba, à leur arrivée au Maroc.

Aux nomades Soueïdiens se rattache le peuple de pasteurs appelés Çoubaïh ; ceux-ci, qui formaient une popu-

(1) *Histoire des Berbères* par Ibn Khaldoûn, t. I, pp. 99 et suiv. de la traduction De Slane.

lation puissante, accompagnaient toujours les premiers et s'arrêtaient avec eux aux mêmes lieux de campement ou de station. On a vu plus haut comment les Çoubaïh avaient pénétré dans le Maroc et s'étaient établis dans la Tamesna.

Histoire intérieure. A en croire la tradition indigène, l'ancêtre de la tribu serait Ali Ould Moumen, qui en occupa le territoire vers 600 (1204 J.-C.) et se le partagea avec ses fils. 'Arif, le plus brave, s'établit face aux Mzamza et aux Oulâd Bou Ziri, et Saïd, moins valeureux, occupa la région basse, ce qui valut à ses gens le nom de Moualin El-Hofra (ceux qui occupent le bas-fond).

L'histoire des premiers temps se résume en des luttes continuelles, avec des trêves pour les semailles et les récoltes. Jusqu'au Sultan Moulay Ismaël, l'anarchie semble complète. Les Sultans étaient déjà entrés dans la Tamesna, sans asseoir suffisamment leur autorité pour organiser les tribus.

Les Châouïa dépendaient des Qâïds des Doukkâla. El-Hachemi El-'Aroûsi, contemporain du Sultan Sidi Mohammed ben Abd Allah, est le seul de ces qâïds dont le nom ait été conservé. Il fut destitué et emprisonné par le Sultan.

Un Qâïdat fut alors créé aux Oulâd Saïd, dont le premier titulaire, Qâsem Ould Jeddi, reçut son dhâhir de Sidi Mohammed ben 'Abdallah. Son Qaïdat comprenait les Châouïa, les Ourdigha, les Beni Zemmour et Boul-Dja'd. Il ne put commander que deux ans, ses administrés se révoltant. Son fils Tahar le remplaça, mais sans avoir plus d'autorité.

De la mort de Sidi Mohammed ben 'Abdallah au règne de Moulay Slimân les tribus demeurèrent sept ans en siba, puis Tâher fut remplacé par Si El-Ghâzi et le pays redevint plus calme. A ce moment, l'argent avait une grande valeur; l'établissement d'un acte de propriété coûtait un demi-guirch, un bœuf 4 P. H., un chameau 20 P. H. On

avait six pains pour la valeur actuelle d'un centime français (1). A Si El-Ghâzi, mort sous le règne de Moulay Sliman, succéda le Qâïd Saïd Bel-Hachemi, des Hadami, fraction des Hallalich. Il se fit construire une qaçba, mais mourut deux ans après sa nomination, et la qaçba fut aussitôt détruite.

Le qâïd Chafaï, qui vint ensuite, n'eut plus comme commandement que les Oulâd Bou Rezq (M'Zamza, Oulâd Saïd, Bou-Ziri, Zenata, Oulâd Sidi Ben Dâoud). On se souvient encore qu'il « mangeait » ses gens.

A sa mort, le Qâïd Bahloûl des M'zamza lui succéda. C'était un alcoolique qui pressurait ses administrés. Les Hadami, les Oulâd Abbou, une partie des M'zamza se révoltèrent contre lui et envoyèrent une députation demander justice au Sultan. Le Sultan fit emprisonner le Qâïd, nomma à sa place Si El-Kebîr ben Madani des M'zamza et les tribus rentrèrent dans l'ordre. Le nouveau Qâïd avait sous ses ordres les Oulâd Bou Rezq auxquels on ajouta les Chtouka.

A la suite des vexations du Qâïd, les Mouâlîn El-Hofra, les Hadami, les Oulâd Abbou, les Oulâd 'Arif se révoltèrent, attaquèrent les M'zamza avec lesquels les Gdana, que commandait un neveu du qâïd, firent cause commune. Sollicité par les tribus de les débarrasser d'El-Kebîr ben Madani, le Sultan nomma deux Qâïds : 'Ali ben Ahmed, Qâïd des Oulâd Abbou et des Hadami, et Abbou Ould Moul Et-Taba' des Oulâd Ma'amer, Qâïd des Oulâd 'Arif et des Mouâlîn El-Hofra. Les Gdana restaient sous le commandement du Qâïd El-Kebîr ben Madani. L'ordre se rétablit alors et se maintint pendant cinq ans.

(1) Il s'agit bien entendu de l'estimation approximative en monnaie moderne de la monnaie employée il y a plus d'un siècle : *mitqâls*, *ouqiyas*, *mouzoûnas*. Le *mitqâl* de cette époque valait environ un *douro hasani* d'aujourd'hui ; le *mitqâl* se compose de 10 *ouqiyas* et chaque *ouqiya* de 4 *mouzoûnas*.

Mais, à la suite d'une révolte des Oulâd ʿArif contre le Qâïd Abbou Ould Moul Et-Tabaʿ qui exonérait d'impôt ses frères, les Moualin El Hofra, et faisaient tout payer par les Oulâd ʿArif, les deux fractions en vinrent aux mains. Les Oulâd ʿArif envoient alors au Sultan, à Marrâkech, une députation de 40 membres avec Si Bou Chaïb ben Djilâli, pour lui demander la nomination d'un seul qâïd pour les Oulâd ʿArif, Oulâd Abbou, Oulâd Saïd et Hadami. Après avoir consulté les Qâïds Fekkâk, des Mzâb, et Rechîd, des Oulâd Harîz, le Sultan fit emprisonner ʿAli ben Ahmed et détruire sa Qaçba de Dar Ould Fâtima. Le Qâïd Abbou n'attendit pas qu'on l'arrêtât : il se réfugia à Boul-Djaʿd, et sa qaçba du Soûq El-Arbaʿ fut également détruite. Bou Chaïb ben Djilâli devint alors qâïd des quatre fractions; jusqu'à sa mort et pendant trente-deux ans, le pays resta tranquille.

Son fils Mokhtâr, qui lui succéda, ne garda son commandement que quatre mois. Un riche propriétaire des Oulâd Saïd, El-Ayyâchi, fit révolter la tribu à la mort de Moulay El-Hasan pour ne pas payer la *nâïba*. Après six mois d'anarchie complète dans la tribu, qui se battait avec les M'zamza et les Oulâd Bou Ziri, El-Ayyâchi réussit à se faire nommer Qâïd à la place de Mokhtâr, qui s'était réfugié à Fès chez Ba Ahmed et n'en fut pas moins jeté en prison.

La Siba. El-Ayyâchi garda son commandement pendant huit ans : mais, à la suite des échecs de Moulay ʿAbd El-ʿAzîz, devant les bandes de Bou Hamara, les troubles recommençaient de tous côtés. Les Qâïds partirent laissant le pays livré à lui-même. Bientôt on répandit chez les Oulâd Saïd le bruit de la mort d'El-Ayyâchi ; aussitôt des bandes de cavaliers et de pillards envahissent sa qaçba et la mettent au pillage (janvier 1321 H. = 1903).

En vain El-Ayyâchi essaie-t-il en 1905 de rétablir son autorité dans la tribu; rentré dans sa qaçba avec l'aide des

Hamadat, de la fraction des Oulâd ʿArif, il en fut chassé presque aussitôt après un violent combat où ses adversaires les plus acharnés se montrent les Oulâd Bou Ziri et les Gdana.

Accrue par les prédications de Bou ʿAzzaoui, l'anarchie battait son plein. On peut se faire une idée de ce qui se passait par l'organisation des *Djouaka* qui battaient l'estrade nuit et jour. Chez les Oulâd Saïd ils avaient pour chefs :

Mouâlîn El-Hofra	Bel-Maʿti El-Djemîli, Qâïd actuel ; ʿAbdEl-Qâder ben El-Hâdj Bou ʿAzza, tué à Casablanca ; Taïbi El-ʿArbaouï, Cheikh sous l'occupation française, mort en 1913 ; El-Hâdj ʿAli ben Ghadi, censal français de 1903 ; Hâdj Mohammed Bel-Haousin, censal allemand, mort en 1911 ; El-Hâdj Mohammed Moûl Sekha, riche indigène.
Oulâd-Arif	Mohammed ben Bou Chaïb (Oulâd Hamiti), riche indigène, ami de Bou ʿAzzaoui ; Mohammed Ould El-Hâdj ʿAmer, Cheikh actuel des Oulâd Hamiti, ancien gardien de prison du qâïd El-Ayachi ; Bou Chaïb Ould Nafa, mort en 1913 ; El-Hâdj ben Saïd, riche indigène ; Hamida ben ʿAzzouzi, riche indigène ; El-Chaʿb ben Moumlin, riche indigène ; Mohammed El-ʿAlloui, Cheikh actuel des Oulâd-ʿAli ; Bahloûl ben Nâcer, riche indigène, neveu du prétendant ; El-ʿArbi ben Hofyan, Qâïd de Bou ʿAzzaoui ; Mohammed Bel-Haouziya, tué devant Casablanca ; Mohammed Ould Mohammed ben ʿAbdallah, tué devant Casablanca ; ʿAbbâs Ould Si Ahmed ben Amma, riche indigène ; Ghânem ben Mohammed ben Ghanem, riche indigène ; Ahmed Ould El-Hâdj Mohammed ben Ghanem, censal espagnol ; Mohammed Slimi Mzouri, riche indigène.

Oulâd Abbou	Mohammed El-Guerraoui dit El-Guerch, Qâïd actuel des Oulâd Abbou ; Bou Chaïb Idrîs, riche indigène ; Mohammed ben Rekâ'a, Cheikh actuel des Oulâd Raho ; Bou 'Azza ben Bahloûl, riche indigène ; 'Amer ben Bahloul, riche indigène ; Bou Chaïb ben Moumou, Cheikh cassé en 1912.
Hadami	El-Hâdj Mohammed ben 'Oreib, Qâïd cassé en 1912 ; Mohammed Bel-Hachemi ; 'Abd El-Qâder Bel-Hâdj Ahmed, Cheikh actuel des Brouzza ; Ould El-Hâdj Deharran des Ghenimyîn, riche indigène ; El-Hâdj Bou Chaïb ben Taïbi, Cheikh cassé en 1912 ; El-Hâdj 'Abdallah El-Kebari Samadi, Cheikh cassé en 1911 ; Mohammed Ould Kribchia, riche indigène ; El-Hâdj ben Hammou, riche indigène.
Gdana	Si El-Haouâri, Cheikh nommé en 1913 ; 'Amer ben Ambouri, Cheikh cassé en 1913 ; Mohammed ben Djilâli, mort en 1909 ; Si El-Haousin, moqaddem des Fekakna ; El-Hâdj Mohammed Bel 'Abbâs, Cheikh des Beni Mhammed ; Ben 'Achir Bou Rahila, Cheikh des Oulâd Abbou.

Bou 'Azzaoui devint tout-puissant. Il fit construire une qaçba près de celle des Oulâd Saïd, et nomma lui-même deux Qâïds : El-Arbi Ould El-Hâdj Houfyan pour les Oulâd 'Arif et Mouâlîn El-Hofra, et le Hâdj Mohammed ben 'Oreïb pour les Oulâd Abbou et Hadami. Les indigènes n'ayant pas voulu les reconnaître, il convoqua les Oulâd Saïd à un grand *mousem*, à Souq El-Arba'a, pour prêcher le *djihâd* contre les chrétiens et les convier à la conquête de Casablanca. Les Oulâd Saïd arrivèrent trop tard pour prendre part au sac de la ville. Battus à Taddert, ils allèrent se joindre à la *harka* du prétendant Moulay Hafîdh.

A partir de ce moment, la tribu opposa une résistance

opiniâtre à la pénétration française, mais le 8 février 1908 une colonne vint bivouaquer près de la qaçba d'El-'Ayyâchi, et, le mois suivant, une série de marches la ramena dans la tribu ; les indigènes se soumirent alors, prétextant le désir de reprendre leurs travaux agricoles. Ils cédèrent cependant encore aux prédications du marabout Mohammed ben Zerouâl Bou Nouâla, qui jouissait d'un grand prestige religieux et se tenait en relations, lui aussi, avec Moulay Hafîdh. Il avait promis à ses contingents de les rendre invulnérables contre les balles et les obus. Leur confiance devait leur coûter cher.

Les troupes françaises, venant de Settat, bivouaquèrent le 14 mars 1908 à la qaçba des Oulâd Saïd, d'où, le lendemain, elles remontaient vers le N., trouvant le pays désert sur leur passage. Arrivés à Dar Qçiba, elles firent un crochet vers l'O. et se portèrent brusquement vers la zâouïa de Sidi El-Ourimi. C'est là qu'était le camp de Bou Nouala : 2.500 tentes avec une multitude de femmes, d'enfants et de vieillards. Une lutte très courte, mais terrible, s'engagea, au cours de laquelle les *moudjâhidîn* opposèrent une résistance désespérée. Ils vinrent se jeter littéralement sur les baïonnettes françaises. Le camp fut livré aux flammes et ce fut la fin du prestige de Bou Nouâla.

Cette défaite décida les Oulâd Saïd à demander l'*amân*. D'abord très craintives, les tribus se cachèrent dans les ravins à pic des bords de l'Oumm Er-Rebî', en ramenant quelques tentes sur leurs emplacements pour faire croire qu'elles rentraient. Peu de mois après, elles avaient repris confiance et revenaient dans leurs campements habituels (octobre 1908).

Origines du Fractionnement.

Les Oulâd Saïd se divisent en six « tribus ».

Hadami, Oulâd Abbou, Oulâd 'Arif, Mzoura, Mouâlïn El-Hofra, Guedana.

On peut se faire une idée de leur fractionnement intérieur par les détails que fournissent les traditions locales.

FRACTIONS D'ORIGINE

Vers l'an 600, H., un indigène de la région de Settat, Ali Ould Moumen, s'établit dans le pays. Il avait quatre fils : 'Arif, Abbou, Hadami et Saïd, dont les noms désignent les tribus, ceux de leurs propres fils désignant les fractions.

Oulâd 'Arif : 'Arif, 7 fils : Mzouri, Qâsem, Haouzi, Hourchi, Moumen, Hamadat, Hamiti.

Oulâd Abbou : Abbou, 5 fils : 'Abd El-Qâder, Ahmed, Raho, Slimân, Rekakha.

Hadami : Hadami, 5 fils : Brouzi, Samadi, Hallouch, Chekouï et Chedami dont le nom est passé aux Chiyadma.

Oulâd Saïd (Mouâlin El-Hofra) : Saïd, 5 fils : Yahya, Djemîl, El 'Arbi, Allal, Mâlek.

FRACTIONS POSTÉRIEURES

Oulâd 'Arif.

Oulâd Salem : Un Rehamni, frère des Berabich, nommé Sâlem, en fut la souche, un peu après 1.700 J.-C.

Oulâd Sidi Rahhâl : M'hamed ben Rahhâl, fils du Ouali de la région comprise entre Sidi Bou 'Othmân et Marrakech, s'installa aux M'zoura vers 1700 (J.-C.). Sa Qoubba est à Khemîsset.

Oulâd Sidi Barka (Chorfa) : Issus de Sidi Amer ben Idrîs, qui vint vers 1750 du pays des Ourdigha (Bir Mezoui).

Oulâd Ahmed: Issus de Si Ahmed ben Abd El-Khallâq, qui habitait Tît, chez les Doukkâla, quelque temps après l'occupation de Mazagan par les Portugais, sa famille se retira partie chez les Mdhakra, partie chez les Oulâd Saïd.

Haouâmra : Descendant de Si El-Hâdj Djilâli El-Hamri, originaire des Doukkala (milieu du dix-huitième siècle).

Meddâha : Originaires des Beni Meskîn, forment un Douar entier. Arrivés au commencement du dix-neuvième siècle, en se donnant pour Mourabitin. Ils vont quêter jusqu'en Tunisie.

Si El-Hachmi : Venu du Djebel 'Alam, vers 1800 en se donnant comme Idrissi.

Oulâd Sidi 'Abd El-Mâlek : Leur ancètre, venu vers 1800 de l'Oued Draa, descendrait d'un Çahabi. Élève de Si El-Hâchim qu'il avait suivi. Son fils Si M'hammed a eu quatre fils dont la descendance forme le douar de la famille (El-Hasan, Abd El-Mâlek, 'Abdallah, M'hammed).

Oulâd Ben Nâcer : Issus de Si Zemzani, du Drâa, Naceri, arrivé vers 1850 avec ses deux fils Hasan et Haduani.

Oulâd Sidi Rahhâl : Fondés par Si El-Hâdj Djilâli, descendant de Sidi Rahhâl, vers 1820.

Oulâd Niyaam : Famille de Si Ali ben Niam, Marabout des Chtouka, venu vers 1860.

Hamrouda : Issus de Si Hamroud, des Zemrana, de l'Oued Bou Chaba, dans la région de Marrakech, venu vers 1825.

Oulâd Zir El-Mahlahl : Descendants de Si Zir El-Mahlahl, venu des Oulâd ben Seba', de Marrakech, famille maraboutique des Arabes Ma'qil (1700).

Cherqaoua Dekhaqa : Descendants de Si Dekhaq, fils de Si M'hammed Cherqi de Boul-Dja'd (1700).

HÂDAMI.

Oulâd Si Bou M'hammed : Descendants de Si M'hammed Er-Regragui, venu des Chiyadhma, vers 1750.

Ghenimiïn : Leur ancêtre, Si 'Abd El-'Azîz vint des 'Abda vers 1706, puis quitta le pays des Hâdami et y revint vers 1700. Ses quatre fils : Mohammed, Mouhaq, Bou Hassoun et Ali, furent les premiers Ghenimiïn.

Maachat : Fraction issue de Si Saïd ben 'Ali ben Ma'achou, qui vint des Chiadhma vers 1670.

Oulâd Haddou : Venus du côté de Mediouna vers 1870.

Djedayat : Douar formé par les anciens esclaves du Qâïd Qâsem, premier Qâïd des Oulâd Saïd, vers 1790.

Triyât : Petite fraction de parents du Triaï, venus des Doukkâla vers 1870.

Oulâd Saïd Mouâlîn El-Hofra.

Oulâd Ma'mer : Descendants de Si Ma'mer, fils de Si Ahmed El-'Arousi (vers 1700).

Oulâd Sidi Ahmed ben Yamani : Issus de Si Ahmed ben 'Abd El-Khâleq, des Oulâd Arif.

Cherqaoua El-Haouarta : Descendants de Si M'hammed El-Harthi, fils de Si M'hammed Cherqi, de Boul-Dja'd (1700).

Oulâd Si Cherman : Descendants de Si Cherman, des Beni Chegdan (Tadla), venu vers 1800.

Araoua : Issus de Si 'Aroui, venu des Doukkâla (Beni 'Allâl) vers 1830.

Gdana.

Les Gdana ne sont pas des Oulâd Saïd, ce sont des Seraghna, établis par Moulay Ismaïl chez les Oulâd Saïd par punition.

Oulâd Sidi El-Haouâri : Installés dans le pays actuel des Gdana, à Henina, avant l'arrivée de ceux-ci. Ce sont des Berbères Haouara, d'où le nom de leur ancêtre Si El-Haouâri (1650).

Cherqaoua : Fraction remontant à Si El-Niya, fils de M'hammad El-Harthi, qui s'établit chez les Gdana, en même temps que son frère chez les Oulâd Saïd Mouâlîn El-Hofra.

Juifs.

La tribu des Oulâd Saïd a compté quelques éléments juifs.

Au temps du Sultan Sidi Mohammed, père de Moulay Hasan, les Juifs formaient un grand mellah à El-Medjni, dans la Qaçba du Qâïd Abbou Ould Moul Taba', dont les ruines subsistent encore près du Soûq el-Arbaa' des Mouâlîn El-Hofra. Attirés par la richesse de cette partie de la tribu, ils étaient venus au nombre de 200 de Settat et du Mzab, et restèrent dans la Qaçba El-Medjni jusqu'en 1901.

A cette époque, le Qâïd Abbou dut s'enfuir à Bou'l-Djad; la Qaçba fut détruite et le Mellah pillé. Les Juifs s'enfuirent à Settat et chez les Mzab. Quelques-uns seulement revinrent s'installer dans les dépendances de la nouvelle Qaçba aujourd'hui occupée par le Bureau des Renseignements.

Actuellement deux juifs, originaires du mellah de Settat, tiennent boutique à la Qaçba des Oulâd Saïd. Ce sont les seuls de tout le territoire de la tribu.

TABLEAU DE COMMANDEMENT DU TERRITOIRE DES OULÂD SAÏD

Population : 40.000 habitants.

Hadami.

Qâïd : El-Hadj Mohammed ben 'Oreïb.
Khalîfa : Si El-Hasan ben El-'Oreïb.
'Adoul : Si Ahmed ben 'Ariba.
Si Zâouïa El-Haouzi.

Noms des fractions ou Zâouïas.	Nombre de tentes.		Noms des chiyoukh.
Ma'achat El-Grar	82	209	Mohammed b. Bou 'Azza.
Baour Ahl N'kicha	41		
Baour Ahl Bou Koubâa	15		
'Arabat	36		
Oulâd Azzouz et Ghedyin	35		
Brouza	101	265	Abd El-Qâder b. El-Hâdj.
Khelaïf — Oulad El-Mir	13		
Khelaïf — Djoualla	82		
Khelaïf — Triat	14		
Oulâd M'barek	55		
Djedayat	39	223	'Abdallah b. Raho.
Zemamra	23		
'Ayaïda — Od 'Aïsa	35		
'Ayaïda — Tammara Kehit	64		
'Ayaïda — Chouariin	8		
Oulâd 'El-Ayada — Od Haddou	27		
Oulâd 'El-Ayada — Od Bouïch	27		
Oulâd ben Mohammed	59	336	Sidi Khakouk ben Ghenini. Sidi Kalank bel Guenini.
Oulâd ben Hassoun	51		
El-Ma'aouka	86		
Oulâd Sidi 'Ali	34		
Beni Mezrich	74		
Oulâd Bou Chaïb ben El-Bedoui	23		

Noms des fractions ou Zâouïas.		Nombre de tentes.		Noms des chiyoukh.
ʿAllalich Souani		70	185	Djilali ben Ayachi.
Keradda		32		
Khedirat		7		
Dehat		39		
Mouechma		46		
Oulâd Samad	Kaabra	87	226	Si Ali ben Menni.
	Bjadjra	23		
	Khoniçat	31		
	El-Issasfa	52		
	Rehahla	14		
	Od Chouki	12		
	Ghnadra	7		
Maʿâchat Ahl Qoubba		171	192	Mohammed b. Qaddour.
Ahl Hebaï	Zouagha	8		
	Bekakha	8		
	Od Aliya	5		
Cherqaoua ahl El-Outa		100	244	Bou Chaïb ben El-Hâdj.
Zekara		35		
Od Sidi ben Mohammed	Mouâlîn Dehis	50		
	Mouâlîn Chebika	45		
Fejâʿana		14		
Nombre de tentes de toute la fraction :			1.887	

OULÂD ABBOU.

Qâïd : M'hammed ben El-Hâdj Mohammed El-Guerrouaoui.
Khalîfa : Rahhâl ben El-Hâdj.
ʿAdoul : Si El-Hâdj ould El-Hâdj Mohammed bel-Hâdj.
Si El-Arbi ben Mohammed.

Hamrouda	213	Mohammed ben Mohammed Taïbi.
Oulâd Slimân		
Qouâcem Mouâlîn Tirs		
Kraïtat		
Oulâd Ben ʿAbdallah		

Noms des fractions ou Zâouïas.	Nombre de tentes.		Noms des chiyoukh.
Oulâd Zir	40	121	El-Hâdj 'Abdallah ben El-Hâdj.
Qouâcem Mouâlîn Sâhel	51		
Oudedna	30		
Oulâd Raho	18	193	M'hammed ben Raka'a.
Rhyïn	16		
Oulâd El-Hâdj Rahhâl	19		
Behalla	78		
Oulâd 'Abd El-Qâder	62		
Cherqaoua Ahl El-Outa	97	170	Ahmed ben M'faddal.
Oulâd Ahmed	21		
Rekhakha	30		
Niyam	22		
Oulâd Sidi Rahhâl	27	220	El-Ma'ti ben Mohammed ben 'Abdallah.
Bou Mehdi	30		
Bou Ahmou	30		
El-Hâchemi	13		
'Abd El-Malek	18		El-Ma'ti ben Mohammed ben 'Abdallah.
Zemzami	12		
El-Meddaha	70		
Zâouïas			
Niyam			
Cherqaoua			
B'halla			
Mehdaoua			
Oulâd Sidi Rahhâl			
Oulâd Sidi El-Hachemi			
Oulâd Sidi 'Abd El-Malek			
Oulâd Sidi Zemzami			
Total des tentes de la fraction		917	

Oulâd ʿArif.

Qâïd : Mokhtâr ben El-Hâdj Bou Chaïb.
Khalîfa : Si Rahhâl ben ʿAbd Er-Rahman.
Adoul : Si Ahmed ben El-Fqïh.
Si El-Hâchemi ben Mohammed ben ʿAmar.

Noms des fractions ou Zâouïas.		Nombre de tentes.		Noms des chiyoukh.
Houmadat		139	239	Taïbi ben El-ʿArbi ben Mohammed.
Oulâd Sidi Ahmed ben Yamani.	Moualin. Koubba. Dar Bargouo. Oulad ben Sabès	100		
Oulâd Hamiti			162	Mohammed ben El-Hâdj ʿAmar.
Oulâd Moumen			112	Hamiîd b. El-ʿAzoûziya.
Oulâd ben El-Hasan.	Oulâd Ben El-Hasan	28	96	Mohammed ben El-ʿArbi Zerouil.
	Oulâd Ben El Fqîh	32		
Zouâgha		36		
Oulâd Sâlem		142	374	El-Hâdj Tâhr ben Zaouïa.
Douâmra		102		
Qariʿa Sidi ʿAmar		130		
Oulâd Moumen ben Qâsem.	Ourarka	42	198	Mohammed ben El-Hâdj ʿAmar.
	Smaâla	45		
Oulâd ʿAli		15		
El-Herech		80		
Oulâd Saïd b. Slimân		16		
El-Haouza		60	80	Bou ʿAzza ben M'hammed.
Chorfa Sidi Barka		20		
Total des tentes de la fraction			1.261	

Mzoura.

Cette tribu possède les mêmes Qâïd, Khalîfa et 'Adoul que les Oulâd Arif.

Noms des fractions ou Zâouïas.	Nombre de tentes.		Noms des chiyoukh.
Oulâd Qâsem		156	Ahmed ben El-Kebîr.
M'khalifi Diyoura Oulâd Chiyadmi	49	164	Si El-Khattab ould Si Mohammed.
Oulâd Sidi Rahhâl Ahl Baour	28		
Ahl Toualaa	34		
Chorfa Ahl Es-Sakra	21		
Cherkaoua 'Azîzîn	32		
Oulâd 'Ali	77	205	Mohammed ben Rahhâl.
Oulâd Selîm	25		
Oulâd 'Isa — Tragha	16		
Oulâd 'Isa — Oulâd Droughi	55		
Oulâd 'Isa — Oulâd El-Qaïd	42		
Semama Mouâlîn El-Had	58	209	Mohammed ben El-Hâdj 'Amar.
Oulâd Moussa	55		
Remchana	25		
Zriga et Derkaoua	91		
Nombre total des tentes de la fraction		744	

Mouâlîn el-Hofra

Qâïd : Mohammed ben El-Maâti Djemili.
Khalîfa : El-'Arbi ben Ma'ti.
Adoul : Si Ben Mohammed ben 'Amar.
'Abd El- Qâder ben El-Moqaddem.

Oulâd El-'Arbiya	85	208	Taïbi ben 'Amar.
Oulâd 'Allâl El-Gzaouli — Cheraka, Bekakla	57		
Oulâd 'Allâl Djouabra	66		

Noms des fractions ou Zâouïas.		Nombre de tentes.		Noms des chiyoukh.
Report			208	
Zouagha		32	218	Mohammed b. Qaddoûr.
Od Yaïch	Od b. Qaddoûr Od Cheikh ʿAli.	94		
Oulâd Malek		92		
Cherqaoua El-Haouârta		52	247	Mohammed ben El-Hâdj M'hammed.
Oulâd El-Fekîra		49		
Oulâd Djemîl		103		
Oulâd ʿAzzoûz		43		
Od Attou	Douar Oulâd Yoûsef Cheraït Moûla Sokhra El-Hadj B. Azza Chelihât Selamat Oulâd El-Matʿi b. El-Hadj B. ʿAzzaoui		325	Mohammed ben Tahar.
Oulâd Sidi Ahmed		58	193	
Chorfa El-Qantra		135		
Oulâd Maʿamar			149	
Araona		45	93	Ahmed b. El-Hâdj Bou-Chaïb.
El-Ysouffa		48		
Beni Khelef.	Oulâd Sidi Rahhâl Selâlma Oulâd Hamîdi Oulâd Zobeïr		60	
Kheriçat		53	102	El-ʿArbi ben Hammou.
Oulâd Sidi Chenan		25		
Chorfa Od Sidi Moûsa		14		
Kechacho		10		
Nombre de tentes de toute la fraction			1.595	

Gdana.

Qâïd : Si 'Abd Er-Rahman ben El-Mekki.
Khalîfa : La charge de Khalîfa est actuellement vacante. Le candidat proposé est en instance de nomination.
Adoul : Si 'Amar ben El-Hâdj Ahmed.
Si Ahmed ben El-Bettâs.

Noms des fractions ou Zâouïas.		Nombre de tentes.	Noms des chiyoukh.
Oulâd Abboû	El-Branya. . . Oulâd Harîz . . Od Sidi Rahhâl . Oulâd El-'Arbi . El-Kranya . . El-Bouazayin . Derqaoua . . . Zagrara . . . El-Horoch . .	162	Ben Hehir bou Rahila
El-Kraïm	Kahra . . . . Oulâd Si Tahar . El-Khalîfa . . . Oulâd Dâoud . . Halaïs	87	Si Abd Er-Rahman bel-Hâdj El-Mekki.
Zâouïat El-Hâdj El-Mekki .			
El-Kradid	Bratcha . . . . Choudla. . . .		
El-Louâta	M'guerba . . . Oulâd Hadou. . Oulâd El-Ouahed. . . . . N'zana	133	Si 'Amar ben Ali ben Mohammed.
Zâouïa Si El-Haouari	Oulâd Si El-Haouâri Mouâlîn Schkror . . . Oulâd Si El-Haouâri Mouâlîn Chabo . . .		
Mouâlîn Kriba			
El-'Adoul			

Noms des fractions ou Zâouïas.		Nombre de tentes.	Noms des chiyoukh.
El-Aounat	El-Hassaoua . .		
	El-Grimat . . .		
El-Anabrar	Moualin Skhor .	267	Si ‘Amar ben Djilâli.
	Mouâlîn Kamma.		
Oulâd Guedani	Oulâd Si Bou Zid.		
	Oulâd ben ‘Azzouz		
	Oulâd ben Guedani		
	Oulâd Si ‘Ali ben Ibrâhîm . . .		
	Oulâd M‘barka .		
Zâouïa Bou ‘Anân			
Zerâhna	Sougla	112	Si ‘Amar ben El-Hâdj ‘Abdllah.’
	Ga‘arna		
	Oulâd El-Bedoui .		
Beni M‘hammed	El-Gtarna . . .		
	Moulay Mohamd .		
	Oulâd ‘Ali . . .		
	El-Kharta . . .		
	Slama.		
	Maâma		
	Skâkla.	143	El-Hâdj Mohammed ben El-Hâdj ‘Abbâs.
	El-Hadj Amar. .		
	Menrar		
	Graryin		
	Sahâlta		
	El-Granita . . .		
Douar Ghnaoun			
Oulâd Zazzin			
Bou El-Aouan	El-Fraryîn . . .		
	Dechra		
	Chbika		
	Gzour.	123	Mohammed ben Khalloûk.
	Touara		
	El-‘Aroûsi. . . .		
Nombre total des tentes de la fraction		1.027	

Principales familles.

Famille du Qâïd Mokhtâr (Oulâd 'Arif). — Elle est originaire de Rahâmna. Son premier représentant chez les Oulâd 'Arif, 'Abd Er-Rahman, eut comme fils El-Ayychi, père d'un second 'Abd Er-Rahman. Celui-ci eut 14 fils, morts de la peste, sauf El-Hâdj Djilâli, père de :

Bou Chaïb ben El-Hâdj Djilâli Qâïd des Oulâd Saïd	Si 'Abd Er-Rhaman
|	|
Mokhtar Qâïd actuel des Oulâd-'Arif. six fils.	Ahmed Ben Abd Er-Rahman, Qadhi des Oulâd-Saïd. et Rahhal Ben Abd Er-Rahman, Khalîfa des Oulâd-'Arif.

Cette famille de propriétaires aisés est devenue Makhzen avec Bou Chaïb ben El-Hâdj Djilâli, le constructeur de la Qaçba des Oulâd Saïd. Son fils, Si Mokhtâr ben El-Hâdj Bou Chaïb lui succéda dans le commandement des Oulâd Saïd, mais il n'exerça cette charge que pendant deux ans. A l'avènement de Moulay 'Abd El-Azîz, le grand vizir Ba Ahmed se laissa circonvenir par les intrigues d'El-Ayyâchi, cousin de Mokhtâr. Il accepta les offres d'El-Ayyâchi, acheta le Qâïdat des Oulâd Saïd avec l'argent de Mokhtâr, qui fut ruiné et emprisonné à Fès.

Le Qâïdat des Oulâd Saïd comprenait à cette époque les Hadami, les Oulâd Abbou, les Mouâlîn El-Hofra, les Oulâd 'Arif et les Mzoura.

Remis en liberté après quatre ans de détention, Mokhtâr revint à la Qaçba ; il y vécut pauvrement, puis, chassé par les Oulâd Saïd en *Siba*, il alla chercher un refuge auprès du Qâïd des Mzâb, Si El-'Arbi ben Cherqi. Celui-ci le présenta aux autorités militaires françaises, il lui fit donner son Qâïdat actuel qui correspond au quart du territoire de l'ancien commandement.

Le qâïd Mokhtâr se montre un bon chef indigène, franchement dévoué à la cause française. Il paraît sincère-

ment reconnaissant à la France de l'avoir tiré de la situation misérable et obscure qu'il devait aux menées d'El-Ayyâchi et à la *Siba*. Agé de 40 ans, il est intelligent, lettré, et semble posséder le sens du commandement. Si Mokhtâr a une nombreuse famille avec une fortune modeste. Il réside à proximité de la Qaçba dans une maison délabrée, et est entouré de tous ses frères, parmi lesquels son aîné, El-Hâdj Mohammed, qui lui a servi de Khalîfa pendant quelques années. Violent et emporté, celui-ci dut être relevé de ses fonctions et remplacé par Si Rahhâl ben Abd Er-Rahman, beau-frère du Qâïd Mokhtâr.

Famille de l'ancien Qâïd Moûl Et-Taba'. — Cette famille, actuellement ruinée, appartient aux Oulâd Yahya ben Saïd (Oulâd Abbou). Moul Et-Taba' descend de El-Hâdj Abbou, Qâïd sous Moulay Abd Er-Rahman et constructeur de la Qaçba de Soûq el-Arba'a, qui eut pour fils :

Ahmed	Bou Chaïb	El-Hâdj Mohammed
Mort sans postérité mâle.	Mort sans postérité mâle.	2 fils (goumiers).

Famille de Saïd Bel-Hachemi, chez les Hadami. — Elle descend d'un ancien Qâïd des Oulâd Saïd, sous Moulay 'Abd Er-Rahman. Elle est en voie d'extinction, par manque de descendance mâle.

Notables. Notables (*A'ïan*). — *Si El-Hâdj Mohammed ben El-'Oreïb*, des Hadami. — Personnage influent et d'une habileté remarquable, il a su traverser la période de Siba sans trop se compromettre. Cependant, de longue date, associé agricole d'un Français de Casablanca, il s'est battu contre nous sous les murs de la ville et à l'intérieur du pays.

Si Mohammed ben El-Hâdj Mohammed El-Guerraoui. — Ancien *Moqaddem* de la *Siba*. D'un tempérament guerrier il s'était rendu redoutable aux citadins de Casablanca ; il a commandé en chef en 1907-1908 devant Casablanca et à Taddert. Il est assez lettré. Sa maison se trouve sur

la route de Ber-Rechîd, à 20 kilomètres au nord de la Qaçba El-Ayachi.

Si Mohammed ben El-Ma'ti El-Djemili, des Mouâlîn El-Hofra. — Comme le précédent il a joué un rôle considérable au moment de la *Siba;* c'était un guerrier de *Djouak* fameux, un partisan fervent de Bou 'Azzaoui, blessé plusieurs fois dans les combats entre tribus et en se battant pour le sultan Moulay 'Abd El-'Azîz. Il fut un des principaux meneurs de la *Siba* et lutta contre nous à Casablanca et à Settat.

Familles maraboutiques.

On peut citer, chez les Oulâd 'Arif, la famille de Si Ahmed ben Yamani, descendant de Si Ahmed ben Abd El-Khallâq, et celle de Si Bou 'Azza Bel-Hasan, descendant de Si Ahmed El-'Aroûsi, venu de la Saqiat el-Hamra, et qu'on donne comme descendant de Moulay Idrîs.

Chez les Hadami, la famille de Sidi Ali Moûl Abaria, apparentée avec les Ghenimyîn des 'Abda, prétend descendre de Moulay Idrîs. A signaler aussi la famille des Maachat, descendants de Si Saïd ben Ma'chou, originaire des Chiadma.

Aux G'dana, la famille de Sidi Rahhâl descendant de Sidi Rahhâl, enterré dans la région de Marrâkech.

Chez les Mouâlîn El-Hofra : la famille de Sidi 'Amer, originaire des Ourdigha.

Toutes ces familles possèdent une certaine aisance, à l'exception des Ma'achât. Elles prétendent avoir des *dhâhirs* dont les plus anciens remonteraient à Moulay Ismaël et les plus récents à Moulay 'Abd El-'Azîz.

Personne à signaler chez les Mzoura et les Oulâd Abbou.

Principaux sanctuaires.

En étudiant la vie religieuse chez les Oulâd Saïd on est frappé par le grand nombre des zâouïas et des qoubbas qui se trouvent sur le territoire de la tribu.

On a vu plus haut à propos de la renaissance religieuse,

que les tribus Châouïa avaient été une pépinière de *Moudjâhidîn* (combattants de guerre sainte), se rattachant tous au Djazoulisme. Nulle part en tribus Châouïa on ne retrouve de traces aussi nombreuses et aussi évidentes du grand mouvement religieux qui éclata contre l'envahisseur chrétien à la fin du quinzième et pendant le seizième siècle. Établis dans des *Ribât*, le long de l'Oumm Er-Rebî', les *Moudjâhidin* constituèrent l'obstacle qui arrêta, sur les bords du fleuve, l'invasion des Portugais se remontant vers le Nord.

Sidi Ahmed ben El-Baloui, dont la qoubba se trouve dans la fraction des Oulâd Sidi Rahhâl, près de 'Aïn Begar, était originaire des Oulâd Sidi Rahhâl du Haouz ; comme tel il appartenait aux serviteurs de Rahhâl El-Kouch, mort en 1543, enterré à Anmaï dans la banlieue de Marrâkech (1) et disciple du fameux 'Abd El-'Azîz Et-Tabbâ', khalîfat d'El-Djazouli après sa mort.

Sidi Ahmed ben El-Baloui est l'ancêtre des Oulâd Sidi Rahhâl des Oulâd Saïd, qui ont élevé sa qoubba.

Son fils, Sidi Mohammed ben Ahmed, fut également considéré comme un saint (*ouali*) ; il passe pour avoir eu de son temps une influence considérable ; il est encore l'objet d'une grande vénération et une *qoubba* lui a été élevée dans la fraction des Mzoura, par Si Bou Chaïb ben El-Hâdj, ancien Qâïd des Oulâd Saïd ; c'est à ce sanctuaire que les Mzoura, et les Mouâlîn El-Hofra viennent prêter serment (*halef*) ainsi que des indigènes d'autres fractions.

Les autres sanctuaires les plus révérés sont ceux de Sidi Ma'mar et de Si Saïd ben Ma'chou.

Sidi Ma'mar et ses descendants : Mohammed ben 'Abd El-Khallâq, Mohammed El-Kebir, Mohammed Ahmar Er-Râs, Mohammed El-Mouçtafâ, Mohammed ben Bou 'Azza, Mohammed ben 'Ali et 'Ali ben Mohammed forment le

(1) *Archives Marocaines*, vol. XIX, p. 174.

groupe des marabouts des Oulâd-Ma'mar. Leurs qoubbas, près du Soûq El-Arba'a des Mouâlîn El-Hofra, sont des ruines d'El-Hadjar. Les Oulad Ma'mar étaient des descendants de Sidi Ahmed El 'Aroûsi, personnage religieux de l'oued Draa, appartenant à la confrérie des Nâciriyn.

Autrefois ces sanctuaires étaient le lieu d'un grand *mousem* annuel, qui durait une semaine entière et attirait une affluence considérable de Châouïa et d'étrangers. Lors des affaires de Casablanca, Bou 'Azzaoui provoqua un de ces mousem et en profita pour stimuler le fanatisme religieux des Châouïa contre nous.

Si Saïd ben Ma'achou, *moudjâhid* des Ma'achât, est surtout vénéré par les Hadami et les Oulâd Abbou. Sa qoubba est située au sommet d'un mamelon qui domine l'Oumm Er-Rebî'. Il est l'ancêtre des Ma'achât, fraction des Hadami. Son sanctuaire est un lieu de pèlerinage où goutteux, paralytiques et rhumatisants vont chercher la guérison. On le qualifie parfois à son tombeau de zâouïa.

Avant l'occupation française la « zâouïa » de Si Saïd ben Ma'chou faisait l'objet d'un *mousem* où, lors de la vendange, les Doukkala, les Châouïa, les 'Abda et les Ahmar venaient se livrer au « Jeu de la poudre et des chevaux », sacrifier des bœufs. Il s'y tenait en outre un immense marché. Depuis la dernière *Siba*, le *Mousem* de Si Saïd a cessé.

Zâouïas et Qoubbas.

Le terme « zâouïa » sert dans la tribu des Oulâd Saïd à désigner les sanctuaires, les *haouch*, les *nouâïl* et tout autre endroit où les tolba viennent donner leur enseignement. Voici la liste à peu près complète des « *zâouïa* » de la tribu :

Oulâd 'Arif.

Zâouïa des Oulâd Si Taouti, avec qoubba de *Sidi Bou-'Azza*.

Zâouïa des Oulâd Sidi Ahmed, ayant deux qoubbas, de *Sidi Ahmed El-Yamani* et *Sidi Qâsem El-Yamani.*

Zâouïa des Chorfa Sidi Barka, sans qoubba.

Zâouïa des Chorfa Mouâlîn Sekhera aux M'zoura, sans qoubba.

Zâouïa des 'Azîzyîn avec la qoubba de *Sidi 'Abd El-'Azîz*, aux Oulâd Smir, près de l'Oued Zem. *Sidi 'Abd El-'Azîz* était le frère de *Sidi M'hammed Cherqi*, de Boul-Dja'd.

Zâouïa des Oulâd Sidi Rahhâl Ahl El-Bahar, dont la qoubba, de *Sidi M'hammed ben Rahhâl*, est près de la route de Mechra' ben Abbou au sud de Khemisset.

Toutes ces zâouïas n'ont ni habous, ni horms, et ne font l'objet d'aucun pèlerinage ou mousem. Aujourd'hui, subsistent seuls les emplacements de ces zâouïas qui ont donné leur nom aux différentes fractions de la tribu.

MOUÂLÎN EL-HOFRA.

Zâouïa des Oulâd Ma'mar avec trois qoubbas à Soûq el-Arba'a. Cette zâouïa est plus ancienne que la Qaçbat El-Medjni du qâïd *Abbou*, dont les ruines subsistent encore.

Zâouïa des Cherqaoua El-Haouarba, originaires de Boul-Dja'd; pas de qoubba.

Zâouïa des Oulâd Si Chenan, originaire du Tadla; pas de qoubba.

Zâouïa des Chorfa Oulâd Sidi Moûsa, originaire des Ourdigha; pas de qoubba.

Zâouïa des Chorfa El-Qantara dont le vrai nom est *Chorfa El-Kharchouf*, originaires des Doukkâla ; sans qoubba.

Zâouïa des Oulâd Sidi Ahmed Ahl Boutoual, frères des Oulâd Sidi Ahmed des Oulâd 'Arif, originaires des Beni Mkhar, près de Mazagan ; sans qoubba.



Qoubba de Sidi ʿAmer (Oulâd Saïd).

(Cliché de M. P. Grébert, Phot. à Casablanca.)

GDANA.

Zâouïa des Cherqaoua, avec deux qoubbas, dont une dite de Si El-Mir Cherqaoui, de la famille des Cherqaoua El-Haouarta de Boul-Dja'd. Tous leurs descendants existent encore et forment la plus grande partie de la fraction des Cherqaoua. L'ancien Qâïd *Si 'Abd Er-Rahman* des Gdana est un de ces descendants.

Zâouïa des Hennina avec deux qoubbas.

Zâouïa des Oulâd Sidi Rahhâl, aux Mzelfîn ; ce sont les frères des Oulâd Sidi Rahhâl Ahl El-Bahar, des Mouâlîn El-Hofra.

OULÂD ABBOU.

Zâouïa des Cherqaoua Mouâlîn El-Oussaï, originaires de Boul-Dja'd avec la qoubba de *Si 'Abd El-Khallâq.*

Zâouïa des Niyam, originaires des Chtouka; pas de qoubba.

Zâouïa des Bahala, originaires des Mzab. A un haouch dit de *Sidi Smahi.*

Zâouïa des Oulâd Sidi Rahhâl, frères des Oulâd Sidi Rahhâl Ahl El-Bahar, des Mouâlîn El-Hofra; pas de qoubba.

Zâouïa des Oulâd Si Bou Mehdi, originaires des Beni Meskîn ; qoubba de *Sidi Bou Mehdi.*

Zâouïa des Oulâd Sidi Bou Anam; pas de qoubba.

Zâouïa des Medaha, originaires des Beni Meskîn ; pas de qoubba.

Zâouïa des Oulâd Sidi El-Hâchemi, considérés comme descendants de Moulay 'Abd Es-Salâm ; ils ont une qoubba dite de *Sidi El-Hâchemi.*

Zâouïa des Oulâd Sidi 'Abd El-Malek, originaires de l'Oued Dra'a; ils ont une qoubba dite de *Sidi Ahmed ben 'Abd El-Malek.*

Zâouïa des Oulâd Sidi Zemzami, originaires des Oulâd Ben Nâçer; le fondateur de cette zâouïa est mort il y a trente ans à Azemmour; pas de qoubba.

HEDAMI.

Zâouïa des Ghenimyîn, originaires du Tadla.

3 qoubbas : *Sidi Abd El-Khalâq*, *Si El-Ghenimi*, *Sidi Ali ben Habania.*

Zâouïa El Ma'achât, avec la qoubba de Sidi Saïd ben El-Ma'achou.

Zâouïa des Oulâd Si Bou Mohammed, originaires des Regraga, et des Haha; ils se disent descendants des Haha qui composaient le *guich* de Moulay Idrîs à l'époque des Berghouata ; pas de qoubba.

Confréries et groupements religieux.

Cherqaoua. — Il existe chez les Oulâd Saïd plusieurs représentants de la confrérie des Cherqaoua, dont la zâouia principale se trouve à Boul-Dja'd (Tadla) et a de nos jours pour chef El-Hâdj Mohammed ben Sidi Ben Dâoud.

Les Cherqaoua sont disséminés un peu partout dans la tribu des Oulâd Saïd. Chez les Hadami, ils habitent la zâouïa Chentouf, au nord du territoire, près de la tribu des Oulâd Harîz, au nombre d'une centaine. La zâouïa d'El-Haouârta en groupe de son côté 150. D'autres Cherqaoua se trouvent à la zâouïa d'El-Azizyin, chez les Mzoura et à la zâouïa des Ahl El-Outa (Oulâd Abbou).

Ghenimyîn. — Ils ont une zâouïa chez les Hadami, près du tombeau de Sidi Abd El-Khallâq El-Ghenîmi. Parmi les membres influents de cette zâouïa, on peut citer Bou Nouâla, qui s'est montré un des ennemis les plus fanatiques de la pénétration française. Des élèves y viennent des Doukkâla et des Châouïa.

Aïsaoua et Hamadcha. — La tribu des Oulâd Saïd ne compte actuellement ni 'Aïsaoui, ni Hamdouchi ; les 'Aïsaoua qu'on y rencontre parfois sont de passage : à l'occasion de la fête du Mouloûd, ils traversent le territoire des Oulâd Saïd, venant des 'Abda pour se rendre en pèlerinage à Mékinès.

Guenaoua. — Du temps du qâïd El-'Ayyâchi et de son prédécesseur, Si Bou Chaïb ben El-Hâdjdj Djilâli Es-Saïdi, il y avait de nombreux *Guenaoua* à la Qaçba 'El-Ayyâchi. A la tête de l''Achoûra et le 15 cha'ban ils se rendaient au puits de Bou 'Abân, à 500 mètres environ au sud de la qaçba, pour égorger des chevreaux et procéder à leurs danses habituelles au son des *qarâqeb*. Leurs rites locaux sont les mêmes que dans les villes.

L'esprit religieux. — Malgré leurs nombreuses qoubbas, les Oulâd Saïd n'ont pas un sentiment religieux très vif. Pendant la Siba ils s'occupaient peu de religion et les règles de la morale la plus élémentaire semblaient oubliées. L'arrivée des Français provoqua une recrudescence de foi et de fanatisme, qu'exploitèrent Bou 'Azzâoui, Bou Nouâla et les autres marabouts influents.

Qaçbas.

Les Qaçbas sont nombreuses sur le territoire de la tribu ; toutes sont en ruines et aucune n'a d'histoire particulière ce qui n'est pas le cas de la Qaçba de Boul-'Aouân, située sur la rive gauche de l'Oumm Er-Rebî' :

Qaçba du Qâïd Qâsem, premier qâïd des Oulâd-Saïd : elle se trouve près de Dâr-Ould-Fâtima et a été construite sous le règne de Sidi Mohammed ben 'Abdallah vers 1770 ; elle a été détruite dans la grande *siba* qui marqua les premières années du règne de Moulay Sliman et qui dura sept ans. Pas d'histoire particulière.

Qaçba du Qâïd Saïd Bel-Hâchemi, chez les Hallâlich, fraction des Hadami ; construite sous le règne de Moulay Slimân vers 1830, elle a été détruite après sa mort vers 1832.

Qaçba du Qâïd Abbou Moul El-Taba' : elle a été bâtie à Souq-El-Arba sous le règne du Sultan Sidi Mohammed, vers 1865 et a été démolie sous le même règne, lors de la destitution et de la fuite du Qâïd.

Qaçba du Qâïd 'Ali Ben Ahmed: construite à la même

époque et sous le même règne que la précédente, elle a été détruite presque en même temps, lors de l'emprisonnement du Qâïd.

Qaçba des Oulâd Saïd, ou Qaçba du Qaïd El-'Ayyâchi : elle a été élevée vers 1870 par Si Bou Chaïb Bel-Hâdj sous le règne de Sidi Mohammed; sa destruction récente date à peine de 1903.

Qaçba de Boul-'Aouân : elle n'est à citer ici que pour mémoire, se trouvant située sur la rive gauche de l'Oumm Er-Rebî'. Le vaste terrain Makhzen qui en dépend se trouve en partie chez les Gdana.

Perchée au sommet d'un rocher à pic, au point le plus étroit d'une grande presqu'île formée par le cours sinueux de l'Oued qu'elle domine et surplombe sur deux de ses faces, elle n'est reliée que par une étroite bande de terre au plateau des Aounat et, de loin, semble être chez les Oulâd Saïd. Ses tours et ses remparts crénelés lui donnent l'aspect d'un château fort, au sommet d'un rocher abrupt, sur un des points les plus sauvages et les plus pittoresques de la vallée encaissée de l'Oumm Er-Rebî'.

Ruines. — Les indigènes s'accordent à dire que, dans la fraction des Oulâd Abbou, à 'Aïn Tamhit, il y aurait eu autrefois une grande ville arabe avec un mellah important. Le puits d''Aïn Tamhit et un cimetière encore visible aujourd'hui en seraient les restes. Les indigènes de la fraction continuent à enterrer leurs morts dans cet antique champ de repos. Des vestiges de maçonnerie sont encore visibles à la surface du sol et les labours y sont difficiles à caase des ruines, qui à chaque instant arrêtent la charrue.

Des vieillards de 80 ans appartenant à la fraction des Oulâd S'limân, qui englobe les Oulâd-Abbou, interrogés sur les origines et la nature de cette ville, ne peuvent donner aucun renseignement précis : « Nos grands-pères, disent-ils, nous ont simplement raconté qu'ils tenaient de

leurs grands-pères qu'autrefois il y avait une grande ville à ʿAïn Tamhit et qu'elle s'appelait Tamhit. »

Les biens Makhzen.

On n'a pas retrouvé jusqu'ici de biens habous chez les Oulâd Saïd, par contre les biens Makhzen sont assez nombreux ; ils échappent encore aux gestions administratives. On en trouve chez les Hadami et chez les Gdana.

Les premiers ne sont pas encore bien reconnus ; on procède à des enquêtes et à des recherches pour en établir exactement les limites.

Quant au domaine Makhzen de Boul-ʿAouân, il occupe une surface d'environ 5.000 hectares et dépend de la Qaçba qui porte ce nom. Il s'étend sur les deux rives de l'Oumm Er-Rebîʿ ; mais la partie la plus importante est celle de la rive gauche ; elle touche au territoire des ʿAounat (Beni Thiris) et aux Oulâd ʿAli (Chieheb). Elle est occupée par cinq petits douars :

Au N.-N.-E., entre la Qaçba et la Qoubba de Sidi ʿAmara :

Moualin El-Qaçba	8 tentes.

Au S.-S.-O. de la Qaçba :

El-Korifa	20 tentes.
Bou Haïd	25 —
Cherkama, deux petits douars	30 —

Vers le sud et le S.-S.-O., les limites du terrain de Bou'l-Aouan s'étendent à 18 kilomètres de la Qaçba ; elles sont marquées par un figuier dit : *Karma ben Djaʿfar*, par Dâr Mohammed, Dâr Ould Moûsa et Dâr Qaddoûr ben Choufa.

Sur la rive droite de l'Oumm Er-Rebîʿ, le terrain makhzen dépendant de la Qaçba Boul-ʿAouan est enclavé dans le territoire des Gdana ; il est limité :

A l'O. et au S.-O. par l'Oued ;

Au N. par une ligne partant de la cote 170 et allant vers la zâouïa de Si El-Mir Ech-Cherqaoui ;

A l'O., par une ligne suivant la route partant de cette zaouïa, passant par la cote 229, la Qoudiya Kerrâda (cote 306), la cote 217 près de la Terhela; la Qoudia Dhhar el-Hamar et aboutissant à Mechra' Foum Ez-Zâouïa.

Plusieurs petits douars sont installés sur ce terrain dans la partie Nord :

Douar Adada	20 tentes.
Dechra	30 —
El-Guizer.	5 —
Guenaouen	40 —
Dar El-Touïl	5 tentes.
Oulad Tasin.	12 —

Dans la partie S. :

El-Farramyîn	10 —
Douar Ech-Cheikh Ben Khalloûq . . .	20 —
Touâra	20 —

Quoique moins vaste que celui de la rive gauche, ce domaine peut être évalué à plus de 40 charrues de terrain labourable, soit au minimum de 400 hectares dans la partie Nord, non compris les terrains de parcours avoisinant immédiatement l'oued et la région montagneuse sise entre Mechra Rmimina, Aïn Terhela et le sommet de la Qoudiya Kerrâda.

Dans la partie S., les habitants des petits douars du Cheikh Ben Kalloûq et des Touâra cultivent de 8 à 10 charrues (100 hectares environ); il reste encore plus de 300 hectares propres à la culture.

Bou 'Ali ben Idrìs, ex-Qâïd des Chiheb (Oulâd Fredj) est le dernier Qâïd Makhzen qui ait joui de ce terrain; il y a 8 à 10 ans environ on y employait tous les ans une *touiza* de 30 à 40 charrues pour les travaux de labour. Depuis la dernière siba, les meilleures parcelles du vaste terrain de Boul-'Aouân ont été accaparées par les Boul-'Aouâniyîn et leurs voisins, qui se disputent la propriété au moyen de faux titres fabriqués par des tolba des Doukkâla.

Les Beni Thiris (ʿAounat) ont fortement empiété vers le S.-O. et sont en contestation perpétuelle avec les petits douars de Bou Haïd et des Cherkama.

CONDITION ÉCONOMIQUE

Habitat.

Les Oulâd Saïd et les Gdana sont des cultivateurs sédentaires ; ils habitent sous la tente ou dans des cabanes (*nouâïl*, sing. *nouâla*). Celles-ci se rencontrent plus fréquemment dans le *Tirs* où sont établis les cultivateurs ; les tentes (*khiyam*, sing. *khaïma*) sont plutôt habitées par les pasteurs, qui se tiennent de préférence dans le *Sâhel ;* le flidj en est fait de fibres de *doûm*. On trouve quelques maisons chez les Hadami ; elles comportent une seule chambre, ou parfois deux, au maximum. On emploie dans les constructions, des branchages, des tiges de roseau et de palmiers-nains et très peu de bois ou de pierres.

Dans le *Tirs*, groupés en général en gros douars, les Oulâd Saïd habitent presque tous dans des noualas, ou en moins grand nombre, sous la tente, quelques-uns dans des maisons construites solidement en pierre, parfois avec étage.

Dans le *Sâhel*, en se rapprochant de la mer et de l'Oumm Er-Rebîʿ, de grands espaces sont en pâturages ; la population devient moins dense et les groupements moins importants ; la tente est l'habitation usuelle, avec quelques noualas et de rares maisons.

Dans le *Tirs* comme dans le *Sâhel* les groupes de tentes (*khiyam*) ou de cabanes (*nouâïl*) sont entourés d'une levée de terre et d'un fossé profond ; à l'intérieur de cette enceinte (*mrâh*) le bétail est ramené chaque soir. Cet ensemble constitue la *gotʿa*.

On remarque parfois de petits douars entourés d'un mur en pierres sèches, appelé *Setrat El-Hadjar*.

Main-d'œuvre. *Les travailleurs.* — On trouvera dans le tableau qui suit quelques renseignements sur les professions exercées dans la tribu par les indigènes, sur le nombre et la provenance de ceux qui les pratiquent et sur les salaires.

PROFESSIONS	NOMBRE	ORIGINE	PRIX MOYEN DES SALAIRES
Khammâs . . .	4.000	Châouïa; Doukkâla.	1/5 de la récolte.
Journaliers. . .	4 à 500	Châouïa.	Par jour : o fr. 85 et la nourriture ou 1 fr. sans nourriture.
Moissonneurs .	illimité	Oulâd Saïd Doukkâla Rehamna.	id.
Boulangers. . .	100	Femmes indigènes Oulâd Saïd.	o fr. 20, le pain.
Bouchers. . . .	200	Oulâd Saïd.	En moyenne, 1 mouton rapporte 3 fr., un bœuf, 10 fr.
Maçons.	15	Draoua.	4 à 5 fr. par jour.
Menuisiers. . .	5	Azemmour.	2 fr. 50 à 4 fr. 50 par jour.
Forgerons . . .	40	Oulad Saïd.	2 fr. à 3 fr. 25 par jour.
Ferblantiers . .	5	Israélites de Settat.	à la tâche.
Cordonniers. .	30	Oulâd Saïd.	1 fr. 35 à 2 fr. par jour.
Cordonniers étrangers. . .	Néant		
Terrassiers. . .	1 à 200	Draoua.	1 fr. 35 par jour et nourris.
Barbiers	30	Oulâd Saïd.	à la tâche.

Quelques indigènes pratiquent la pêche des aloses (*cha'âbel*) et autres poissons dans l'Oumm Er-Rebî' ; ils utilisent comme engins le filet (*chebka*) et la ligne (*qeçba*) (1).

Peu commerçants les Oulâd Saïd et les Gdana se contentent d'aller écouler leurs produits de toute nature sur les

(1) (Pêche = *çiyâdatâ el-hout :* pêcheur = *haoudt ;* hameçon = *sennara;* appas. *hama;* fil = *qenneb*).

divers marchés de la tribu, dans les douars ; les femmes indigènes travaillent la laine, qui est employée à faire des burnous, des djellabas, des haïks, etc. Il n'existe aucune spécialité d'industrie sur les territoires des Oulâd Saïd.

Cultures.

Les cultures les plus répandues sont celles du blé, de l'orge et du maïs. En outre, les indigènes cultivent le lin, le coriandre, le fenugrec, les pois chiches, le mil et les fèves.

Des essais de culture d'avoine ont été faits en 1909. Deux sacs d'avoine de semence furent donnés au Qaïd Mokhtâr (Oulâd-'Arif) ; la récolte s'annonçait très belle, lorsqu'une invasion de sauterelles ravagea complètement le champ.

Les indigènes se livrent peu au jardinage. Dans quelques jardins cependant, on trouve des oignons, des navets et des poivrons.

Pas d'orangers, ni arbres fruitiers. Quelques tentatives permettent cependant d'affirmer que les légumes et les arbres fruitiers de toute espèce viennent bien dans les terres Tirs.

Le tableau suivant fait connaître le nombre d'hectares ensemencés par les Oulâd Saïd en 1911 et 1913.

	1911 (Oulâd Saïd, moins les Gdana)	1913
Orge	10.000	23.090
Blé	9.000	18.270
Pois chiches	1.500	1.500
Maïs	1.500	1.600
Fèves	1.508	1.500
Fenugrec	800	800
Coriandre	900	900
Lin	800	900
Millet	200	200
Sorgho	2.000	2.000
Jardins	»	200
Total	28.200	50.960

Les cultures se font en automne, ou au printemps, et les plantations, pendant toute l'année, sauf à l'époque des grandes chaleurs (*Ouaqt es-sekhâna*).

Élevage. — Avec la culture, l'élevage constitue une des principales richesses de la tribu. Les indigènes des Oulâd Saïd possèdent de nombreux troupeaux. Ce sont les Hadami qui occupent le premier rang, au point de vue de la densité du bétail ; ensuite les Gdana, les Mouâlîn El-Hofra, les Oulâd Abbou, les Oulâd ʿArif et enfin les Mzoura. Voici les chiffres de 1912 et 1913 :

	1912	1913
	—	—
Chameaux	1.900	2.214
Bœufs	15.200	11.569
Chevaux	1.640	1.235
Mulets	300	516
Anes	7.000	5.000
Moutons	62.000	81.902
Chèvres	9.470	5.577

Le bétail ne souffre jamais du manque d'eau, quoique l'Oumm Er-Rebîʿ donne l'eau en surface. Il existe partout de nombreux puits avec quelques abreuvoirs.

La tribu possède plusieurs zones de terrains de parcours, surtout dans le *Sâhel*, où de vastes espaces sont réservés aux troupeaux. Mais il n'existe pas de fourrage artificiel; après la moisson, le bétail vient pâturer sur les chaumes, et à défaut d'herbe, mange de la paille (*teben*), des racines, des chardons, etc. (*kharchouf*, *guernina*, *chouk el-hmar*, *timet*) ; les propriétaires aisés y ajoutent un peu d'orge.

Transhumance. — Le bétail des Oulâd Saïd trouve presque toujours sur place, en toute saison, des pâturages suffisants ; aussi les indigènes ne le déplacent-ils que rarement et dans des circonstances exceptionnelles, comme par temps de grande sécheresse ou pendant une période de *siba*

Quand les pâturages sont desséchés on envoie les bes-

tiaux dans les tribus voisines plus favorisées, chez les Beni Meskîn ou les Doukkâla, parfois même jusque dans les environs de Mehediya.

Ces déplacements n'ont jamais qu'un caractère provisoire ; les indigènes confient à l'un des leurs la garde et la conduite du troupeau, mais ils restent eux-mêmes sur place.

Commerce.

Le marché principal des Oulâd Saïd est celui du mercredi (*Soûq El-Arbaʿa*) qui se tient à El-Medjni des Oulâd Maʿmar. Les transactions qui se font sur ce marché sont très importantes. Elles portent surtout sur les céréales, le bétail, les chevaux, la viande, les œufs, la volaille, etc.

On y écoule aussi quelques produits de l'industrie indigène : poteries des Mzoura, cuirs de Marrâkech, tissus de Casablanca, etc. Les autres marchés des tribus sont de moindre importance : le marché du mardi (*Souq Et-Tlata*) qui se tient près de la Qaçba des Oulâd Saïd ; le marché du jeudi, chez les Hadami ; du vendredi chez les Oulâd Abbou près d'Aïn Djemâʿa, et du dimanche chez les M'zoua près d'Aïn Bahar.

Ces marchés sont fréquentés par les indigènes des tribus voisines, notamment par les Doukkala qui viennent y vendre des légumes et les Oulad-Hariz qui font des achats de céréales.

Quelques indigènes font le commerce du charbon ; le prix de la charge d'âne est d'environ 6 à 7 P. H. Le charbon se fabrique avec des souches provenant des bois et des taillis des bords de l'Oumm Er-Rebîʿ.

De la forêt des Mdhakra viennent plus spécialement les bois de construction ; mais les indigènes s'adressent surtout aux commerçants de Casablanca.

Impôts.

Produits des impôts.

			Moyenne
Tertîb, première partie	1911	379.726	197.266,33
	1912	182.405	
	1913	29.669	
Tertîb, deuxième partie	1911	98.421	89.688,00
	1912	90.879	
	1913	79.764	
Taxe sur les marchés	1911	62.[illegible]49	63.345,66
	1912	63.338	
	1913	73.350	
		Total. . .	353.2[illegible].99

Poids et mesures.

Poids.

Le Retal El-ʿAttâri, pour le sucre et thé, correspond au poids de 20 rials = 500 grammes.

Le Retal El-Khadhdhâri, pour les légumes, correspond au poids de 80 rials = 2.000 grammes.

Le Retal Es-Selʿaoui, pour les dattes, les fruits secs, correspond au poids de 40 rials = 1.000 grammes.

L'unité de poids pour le beurre et le miel, correspond au poids de 120 rials = 3.000 grammes.

Mesures de capacité.

Le *moudd* sert à mesurer les grains : blé, orge, fèves, etc. Il vaut approximativement un double décalitre.

Le moudd de blé pèse environ 16 kgr. 500 ; le moudd d'orge 12 kgr. 250.

Nâder (نادر), pile de blé en grains.

Mesures de longueur.

La coudée (*draʿ*) n'est pas usitée dans la tribu des Oulâd Saïd.

La *qâlâ* équivaut à une coudée plus deux doigts ; elle sert à mesurer le drap et le coton (les haïks et les tapis sont vendus sans être mesurés : ils sont estimés à vue).

La *gama* ou brasse, est usitée pour mesurer la profondeur des puits, la longueur et la largeur des fossés des *got'a.*

Mesure de superficie.

La *zoudja* est l'étendue de terrain que peut labourer une paire d'animaux dans une année.

Une zoudja d'ânes équivaut environ à 8 hectares, une zoudja de bœufs à 10 hectares et une zoudja de chevaux à 12 hectares ; la zoudja vaut en moyenne 10 hectares.

Voies de communication. **Routes.**

Pistes.

De Qaçba Oulâd Saïd	à	Settat	19 km.
—	—	Ber-Rechîd	43 —
—	—	'Aïn Rouîda	42 —
—	—	Sidi Saïd Ma'chou par 'Aïn Djemâ'a.	44 —
—	—	— par Sidi 'Abdallah	42 —
—	—	Mechra' Safsafa	25 —
—	—	Mechra' Remma (Boul-'Aouân)	25 —
—	—	Khemisset	17 —

Les pistes sont en général très bonnes en été.

La piste de Qasbat 'El-Ayyâchi à Boul 'Aouân a été aménagée en mars 1912. Elle est facilement carrossable sur tout le parcours.

La piste de Mechra' Safsafa, encombrée de rochers sur les deux derniers kilomètres, aurait besoin d'être aménagée pour devenir plus carrossable.

On pourrait aussi améliorer la piste d'Azemmour au point où elle coupe l'arête rocheuse primaire (2 kilom. S.-E. d''Aïn Djemâ'a). Toutes les autres pistes sont excellentes,

surtout dans les régions du Tirs, pendant la bonne saison. Il en est autrement pendant les pluies de l'hiver ; à ce moment les transports sont difficiles pour les arabas lourdement chargées. Il sera donc nécessaire d'établir des routes empierrées. Au point de vue local il suffirait d'aménager les pistes de Ber-Rechîd et de Settat.

Une voie ferrée stratégique partant de Ber-Rechîd doit traverser le territoire des Oulâd Saïd pour aboutir au gué (*Mechra'*) de Boul-'Aouàn.

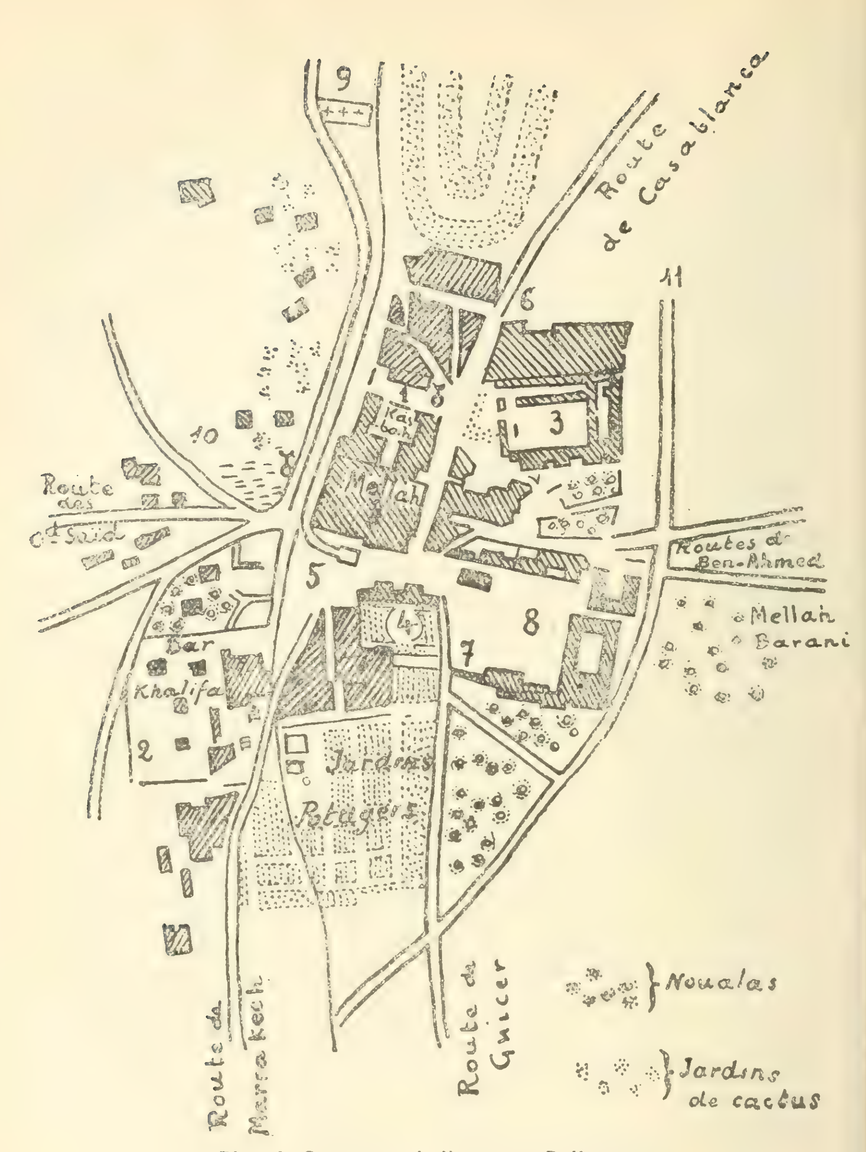
Colonisation. *Essais tentés par la colonisation.* — Jusqu'ici les efforts des colons du territoire se sont portés presque uniquement sur la culture. Quelques-uns s'occupent accessoirement de l'élevage du bétail, en association avec des indigènes du pays. Aucune tentative d'élevage en grand n'a été faite.

Le nombre d'Européens dans la tribu des Oulâd Saïd était de 9 en 1911, dont 1 Anglais, 1 Grec et 7 Français ; cette proportion est restée la même en 1912. En 1913 on comptait 1 Grec, commerçant chez les Oulâd 'Arif, et 11 Français, dont un s'occupe d'élevage sur le territoire des Gdana ; un autre est commerçant, à Khemisset, chez les Mzoura ; tous les autres s'occupent d'agriculture (Hadami, Gdana, Oulâd Abbou et Oulâd 'Arif).

L'ensemble des hectares possédés par les colons s'élève à 6.381 dont 6.371 représentent la part des Français. Quant à la valeur totale de leurs propriétés meubles et immeubles elle est évaluée à 440.700 francs.



SETTAT ET SES TRIBUS



Plan de Settat, par le lieutenant Delhomme.

Légende.

1. Qaçba.
2. Dar Khalifa. Bureau des Renseignements. Ecole. Infirmerie indigène.
3. Casernements militaires.
4. Jardin public.
5. Mellah.
6. Porte de Ber-Rechîd.
7. Porte de Guicer.
8. Place d'Armes. Marché couvert.
9. Cimetière européen.
10. Cimetière musulman.
11. Souq El-Had.
22. Jardins potagers.

MZAMZA - OULÂD BOU ZIRI
OULÂD SIDI BEN DÂOUD

LE PAYS

Territoire.

Settat est la seule grosse agglomération du pays des Châouïa. C'est une petite ville, construite autour d'une qaçba de Moulay Ismaïl, dans la tribu des Mzamza, qu'avoisinent deux autres tribus relevant également de Settat, les Oulâd Bou Ziri et les Oulâd Sidi Ben Dâoud. Elle est située à l'altitude de 370 mètres, près du rebord du plateau des Mzamza qui domine brusquement la plaine de Ber-Rechîd à 5 ou 6 kilomètres au Nord de la ville.

La région se divise nettement en deux parties. La plaine, qui, au N. et au N.-O, occupe les deux cinquièmes environ du territoire. Le plateau qui, commençant brusquement près de Settat, se maintient sans grandes dépressions, ni élévations notables à une altitude moyenne de 400 mètres ; il s'étend vers l'E. et au S.

Les plateaux Mzamza, Bou Ziri et Dâoudi font partie du grand mouvement de terrain qui du N.-E. au S.-E. limite la plaine des *Tirs*. Leur altitude varie entre 400 mètres (Settat) et 643 mètres (Tala El-'Abd) ; au N. ils tombent presque à pic sur la plaine de Ber-Rechîd ; l'Oued Tamdrost les sépare du territoire des Mzâb à l'E. et le fossé du Kehi-

bal leur sert de limite au S. jusqu'à l'Oumm Er-Rebi'a. Ce dernier fleuve les côtoie au S.-O. et à l'O.

Les plateaux des Oulâd Saïd et des Gdana en sont le prolongement occidental, mais leur altitude est inférieure. Ils descendent en larges escaliers jusqu'à l'Oumm Er-Rebi'a, qu'ils commandent de 190 à 200 mètres.

La ville même est bâtie au fond d'une sorte de cuvette, drainée par l'Oued Bou Moûsa et creusée dans le plateau. L'Oued est formé de la réunion de deux branches, larges ravins qui prennent naissance assez loin de la ville et lui amènent en hiver les eaux d''Aïn 'Ali Moumen, d''Aïn Sania et d''Aïn Baïdha.

D'autres ravins, ceux de la rive gauche, courts et très inclinés, ceux de la rive droite plus sinueux et moins rapides, échancrent seulement les bords du plateau et sont presque toujours à sec. Le plateau s'élève au-dessus de Settat d'environ 40 mètres et dans toute la partie qui avoisine la ville à l'O. et à l'E. il se présente sous l'aspect de dos arrondis séparés par des thalwegs creusés profondément. Ils sont dirigés S.-O. N.-E. et débouchent dans la plaine. Le plateau prend à une quinzaine de kilomètres de Settat, vers le Sud, une allure générale moins tourmentée et remonte lentement dans la direction du Tadla (1).

Les Mzamza, dont les 90.000 hectares couvrent plus d'un tiers du territoire de Settat, occupent une sorte de cercle autour de la ville. Leur pays n'est arrosé par aucun oued important. Des thalwegs, secs en été et qui l'hiver se transforment en torrents servent à l'irrigation pendant cette dernière saison. Un seul oued de quelque importance, l'Oued Tamdrost. Il prend sa source vers Ras el-'Aïn, traverse le territoire des Mzamza dans sa partie E. et va se perdre chez

(1) Lieutenant Delhomme, Notice sur Settat et la région de Settat. *Bull. Soc. Géogr. et Archéol. d'Oran*, sept. 1913, p. 293.

les Oulâd Harîz. Les puits sont très nombreux, et les sources assez abondantes. Les principales sont ʿAïn ʿAli Moumen et Aïn Nzarh, qu'on pourrait capter pour l'alimentation de Settat ; ʿAïn El-Baidah, ʿAïn Hallilfa, ʿAïn Sidi Yoûsef, ʿAïn Hattita et ʿAïn Oumm Kreïma.

Les Oulâd Bou Ziri occupent un autre tiers du territoire de Settat. Ils s'étendent au S. des Mzamza sur une superficie de 70.000 hectares et atteignent à l'O. les Oulâd Saïd, à l'E. les Oulâd Sidi Ben Dâoud, au S. les Beni Meskîn et l'Oued Oumm Er Rebîʿ.

Le pays est plus accidenté que chez les Mzamza. Un seul oued assez important, l'oued Kehibal, traverse de l'O. à l'E. Les puits sont assez nombreux et profonds. C'est dans la région immédiate de l'Oued Kehibal que les sources sont les plus abondantes. Quelques autres, ʿAïn Temassin, ʿAïn Matta, ʿAïn-Fikhsi, ʿAïn Koheïlat, ʿAïn Kechchat, ʿAïn Talouit, ʿAïn Zoukch, sont d'un débit médiocre.

Les Oulâd Sidi Ben Dâoud occupent la partie S.-E du territoire de Settat : ils confinent aux Beni Meskin, aux Mzâb, aux Mzamza et aux Oulâd Bou Ziri. Le sol de leur tribu est en grande partie rocailleux et on y rencontre en maints endroits des *Hamada* comme en Algérie.

Quelques ravins, secs en été, se transforment en torrents l'hiver. Les sources mêmes ne sont qu'au nombre de trois, dont celle de Guisser a, seule, un débit important. Elle se trouve à moitié chemin entre Settat et Dâr Chafaï. On y a fait une captation dans les derniers mois de 1910 et l'eau en est très agréable à boire. La tribu se sert surtout de puits de 15 à 20 mètres. On en compte une cinquantaine dans un seul ravin, le Chaʿbat el-Keffâr, qui se jette dans l'Oued Kehibal.

A Settat même, l'oued qui traverse la ville est en général

à sec, mais il reçoit, à Settat assez d'eau pour couler jusqu'à la plaine. Pendant l'hiver il a des crues rapides et passagères.

La ville est alimentée par la source dont elle porte le nom, 'Aïn Settat, dont le débit s'élève à 580 litres par minute, entre les griffons d'un grand bassin découvert qui donnent 415 litres et une chambre de captage, avec pompe, qui fournit 165 litres. De la source, l'eau coule dans des abreuvoirs et des lavoirs, puis se déverse dans l'Oued Bou Moûsa, bordé de jardins irrigués jusqu'à 5 kilomètres.

Deux autres sources servent aussi à l'alimentation de Settat : 'Aïn Nezarh (360 litres à la minute), à 6 kilomètres, et 'Aïn 'Ali Moumen, dont le débit utilisable de 130 litres à la minute, seulement, deviendra beaucoup plus important après le drainage du marais qui entoure la source.

Les gens de Settat disposent en outre, d'une soixantaine de puits profonds de 10 mètres, creusés çà et là. Quelques-uns sont larges et forment des bassins dont l'eau est utilisée avec des norias à chameaux pour irriguer les jardins intérieurs de Settat, qu'arrosent aussi des séguias alimentées par les sources extérieures. La nappe ne baisse en été que de quelques centimètres.

Sol et sous-sol.

Sol. — Aux abords de Settat, le plateau montre dans sa falaise les argiles compactes et les marnes colorées du lias, avec, au-dessus, des strates crétacées : calcaires blancs plus ou moins marneux, grès bruns et sables jaunâtres. Dans l'intérieur du pays, des dépôts crétacés plus anciens : calcaires à silex et calcaires blancs compacts. Du côté de la plaine, le pliocène superficiel repose sur le silurien qui pointe par dénudation et marque les frontières des cuvettes de Tirs, creusées dans le calcaire gréseux et les marnes peu argileuses (1).

(1) Lieutenant Delhomme, Notice sur Settat et la région de Settat. *Bull. Soc. Géogr. et Archéol. d'Oran*, sept. 1913, p. 293.

Étroitement dépendante des conditions du ruissellement, l'épaisseur de la bande de Tirs est très irrégulière; l'entraînement par les pluies, rares mais très fortes, suffit à accumuler dans les dépressions la terre enlevée des crêtes. Aussi voit-on, souvent, affleurer en plaques rocheuses l'assise qui lui sert de base, sur les flancs des ravins ou au sommet des groupes.

L'expérience et l'analyse ont affirmé la qualité exceptionnelle de ces terres noires, dans lesquelles la richesse chimique s'unit à la faculté précieuse de conserver l'humidité. Leur composition présente de multiples variantes, parce qu'elles proviennent de roches diverses, mais elles possèdent en général tous les éléments de la fertilité ; la surabondance d'argile, qui pourrait être nuisible, se trouve corrigée par une plus grande quantité d'humus et le manque possible de chaux, par les marnes des gisements voisins.

Le Tirs occupe une grande partie du territoire des Mzamza, dont le reste est *Sâhel* et *Harcha*. La terre des Mzamza est en général meuble, franche, et les éléments qui la constituent (sable, argile et calcaire) s'y font équilibre. Elle peut être considérée comme une terre de première qualité.

Les grandes étendues de bonne terre sont rares chez les Oulâd Bou Ziri, dont les Gheraba (1) sont les plus favorisés. Les terres *Tirs* et *Hamri* donnent de très belles récoltes. On trouve dans la tribu de bons pâturages dans les « *Zeraoula* » et dans la « *Ghâba* », région où aurait existé jadis une forêt qui n'a pas laissé de traces.

Il y a peu de terrains de culture chez les Oulâd Sidi Ben Dâoud. Quelques fractions ont de petites parcelles de terres « Tirs »; les terrains de pacage sont recherchés.

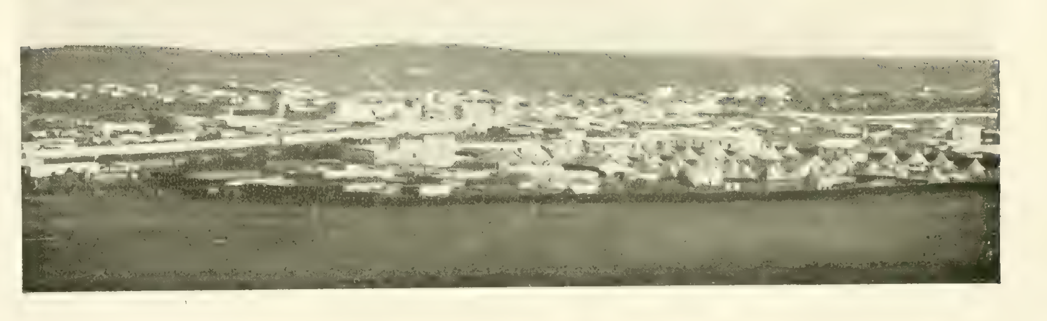
Sous-sol. — On a découvert un gisement de gypse aux Oulâd Bou Ziri, à une altitude voisine de 300 mètres, dans

(1) Fraction située près de Mechra ben Abbou.

une couche supérieure d'argile légèrement gréseuse, presque certainement liasique. Cette couche a quinze mètres environ d'épaisseur ; elle n'est encore exploitée que par les indigènes et superficiellement. On connaît un autre gisement dans le permotrias, à la sortie de l'Oued Settat, à l'endroit où il entaille la falaise du plateau crétacé. Nul doute qu'on ne doive trouver d'autres gisements dans cette falaise.

Les ressources en pierre à chaux sont extrêmement abondantes dans la partie N. du territoire de Settat et dans tout le plateau dit des « Mzamza », qui couvre en réalité la plus grande partie des Oulâd Sidi Ben Dâoud.

Les pierres calcaires et les grès siliceux, ou même les quartzites, affluent principalement dans les environs de l'Oumm Er-Rebîʿ et dans la vallée de l'Oued Kehibal.



Vue de Settat (côté Est).

(Cliché de M. P. Grébert, Phot. à Casablanca.)

SETTAT

La source autour de laquelle s'est construite l'agglomération actuelle, était autrefois, d'après la légende locale, un point de passage fréquenté par les caravanes. Pour camper à proximité de la source, les voyageurs devaient payer un droit aux fractions de tribu qui l'avoisinaient. Malheur à ceux qui s'y refusaient. Les seize têtes de seize voyageurs mal escortés, tués pour avoir refusé de payer, restèrent longtemps exposées auprès de la source pour l'exemple. De là une étymologie : *'Aïn Settachen Ras*, la source des seize têtes, puis Settat. Une autre étymologie fait intervenir le Zettata, par un changement de lettres hardi. **Origine du nom de Settat.**

Les tolba arabes aiment à donner une origine arabe aux noms propres. C'est un plaisir sans danger et qui dans le cas actuel n'exclue pas la possibilité d'une provenance berbère pour le nom de Settat.

La ville de Settat est située au milieu de la tribu des Mzamza. Elle ne remonte qu'à Moulay Ismaïl. Avant lui, l''Aïn Settat était de longue date le centre de groupement des Mzamza. C'est là que se tenait leur principal marché, avec sans doute des nouâlas et des cultures. Mais il n'existait encore, ni enceinte, ni Qaçba, ni maisons. **Historique de la ville.**

Moulay Ismaïl qui couvrit le Maroc de Qaçbas, pour

tenir les tribus en jalonnant les routes de postes fortifiés et de petites garnisons, fit construire à la même époque les Qaçba de Boul-ʿAouân et de Mediouna, et une grande enceinte crénelée (*soûr*) à ʿAïn Settat.

Cette enceinte n'était destinée d'abord, dit la tradition indigène, qu'à abriter le harem du Sultan pendant ses voyages de Fès à Marrâkech. ʿAïn Settat, où vivaient à peu près sédentairement, les Djeddour et les Oulâd Ghanam, fractions des Mzamza, était la demeure du Qâïd Ali ben El-Hasan, des Mediouna, nommé par Moulay Ismaïl au gouvernement des Mzamza.

A cette époque toutes les tribus ou fractions, des environs de Settat, se partageaient les terrains qui entourent la source et sur lesquels est bâtie la ville actuelle.

Les Djeddour (Mzamza) étaient propriétaires des terrains compris entre la route de Sidi Mohammed ben Bahloûl (Ben Ahmed) et celle de Guicer d'une part; entre cette dernière route et celle de la Qaçba des Oulâd Saïd d'autre part. Les Oulâd Saïd venaient aussi jusqu'à la source et possédaient la Qoudiya Zazia (fort Loubet). Les Oulâd El-Habti (Oulâd Ghanam, Mzamza) étaient propriétaires de tous les terrains compris entre la route des Oulâd Saïd et la route de Ber-Rechîd : c'est sur les terrains ayant appartenu à cette fraction qu'ont été construites la Qaçba et la partie N. de l'enceinte.

Le grand Soûq, situé à la porte actuelle de Ber-Rechîd formait la limite entre les Oulâd El-Habti et les Oulâd Ydder; ceux-ci étaient les seuls qui, pour aller à la source, eussent à traverser les terrains des fractions voisines des Djeddour. Leurs terres allaient jusqu'au marabout de Sidi ʿAbd El-Kerîm par leur fraction des Zqouriin, campée au-dessus de la Qoubba.

A la mort du Sultan Moulay Ismaïl, aucune construction ne s'élevait encore autour de la source. Ce n'est que sous Moulay Slimân que Settat commença à devenir une

agglomération importante. Il ne paraît pas, en effet, que les constructions qui transformèrent l'enceinte de Moulay Ismaïl en petite ville se soient développées avant la fin du dix-huitième siècle.

Les Châouïa, les Chtouka, les Tadla et les Chleuh de la région voisine furent réunis par Moulay Slimân, sous le commandement d'un grand Qâïd, El-Ghâzi ben Madani El-Mzamzi. Celui-ci se fixa à Settat où il appela de nombreuses familles des Oulâd Bou Rezg, en obligeant les chioukh des tribus à venir se fixer et à construire autour de l'enceinte, dans laquelle il bâtit lui-même une maison encore dénommée Dâr Bent El-Kostaoui (1). Il fit construire également l'enceinte, actuellement en ruines, d'un jardin situé à l'E. de Settat.

Les premiers successeurs d'El-Ghâzi, Ahmed ben 'Azzoûz et Chafaï, n'édifièrent pas de constructions nouvelles. Mais les chioûkh qui continuaient à habiter auprès de la Qaçba y avaient déjà élevé quelques maisons.

El-Bahloûl bâtit une maison, qui existe encore, entre l'enceinte de Dar Khalîfa et le Camp du 3e Goum.

Les descendants d'El-Ghâzi, qu'Ahmed, Chafaï et Bahloûl avaient laissés se réinstaller à Settat, après la mort de leur père, édifièrent aussi quelques constructions à Dâr Çâboûn et bâtirent tout un quartier, situé maintenant derrière l'Infirmerie indigène, où ils habitent encore.

El-Kebîr ben Madani fit édifier le Mellâh, et continua dans la Qaçba les constructions entreprises par ses prédécesseurs. Mais c'est surtout au Qâïd El-Hâdj El-Ma'ti que Settat doit son extension actuelle. Les murs de l'enceinte extérieure et ses portes, les boutiques qui bordent la rue centrale, et les murailles qui entourent le jardin au nord de la ville, le long de l'oued, tout cela fut son œuvre.

Le cercle de la Qaçba du Makhzen s'agrandissait peu à

(1) *El-Kostaoui*, « l'homme de la côte »; néologisme tiré de l'espagnol.

peu. Les différentes fractions qui entourent Settat avaient cessé de cultiver jusqu'à la source, en reportant leurs labours un peu plus loin, soit que les Qâïds les eussent désintéressés, soit qu'on les eut simplement repoussés de l'auotrité absolue que s'attribuaient les Qâïds et les gens du Makhzen. Il est probable que si ces tribus ont été désintéressées, comme le prétendent les descendants des Qâïds, ce dut être à peu de frais.

Il est à noter que jusqu'à l'arrivée des Français, les Qâïds avaient toujours considéré le terrain compris à l'intérieur de l'enceinte comme un terrain Makhzen; ils opposaient aux revendications des Djeddour et des Oulâd El-Habti l'intérêt supérieur du Makhzen, qui exigeait l'extension de la ville. Il semblerait néanmoins qu'il y ait eu au nom du Makhzen des arrangements plus ou moins imposés aux intéressés, s'il est exact que les héritiers des anciens Qâïds possèdent des titres constatant la renonciation des fractions aux terrains qu'elles revendiquent.

Le Makhzen semble en tout cas avoir approuvé pleinement El-Hâdj El-Maʿti au sujet de l'extension qu'il avait donnée à Settat. Vers 1885, une commission d'Oumana vint de Marrâkech pour reviser les biens Makhzen des Oulâd Bou Rezq et y incorporer notamment l'enceinte de la nouvelle ville; on n'a jamais retrouvé le dossier de cette enquête. Moulay ʿAbd El-ʿAzîz envoya quelques années plus tard une seconde commission à Settat; El-Hâdj El-Maʿti résistait à l'incorporation, et était encore en pourparlers avec le Sultan, quand les troupes françaises entrèrent dans la ville.

Description de la ville actuelle.

L'agglomération de Settat comprend un noyau de constructions bâties à la manière arabe, blanchies à la chaux et couvertes en terrasses; autour de ce noyau se trouve une enceinte de *nzâlât* ou groupements de *nouâïl*, parmi lesquelles on remarque quelques maisons isolées.

La ville actuelle comprend : la *Qaçba*, ancienne résidence

du Qâïd El-Hàdj El-Ma'ti, entourée d'un mur crénelé de 8 mètres de haut; les maisons indigènes d'habitation, au nombre de 200 environ, avec ou sans jardins, et dont quelques-unes sont louées à des Européens; une centaine de petites boutiques réparties sur les deux côtés de la route Casablanca-Marrâkech, qui traverse Settat, en formant une rue centrale de 30 mètres de large, et aussi sur le côté O. de la route Settat-Guicer; enfin le Mellâh, adossé à la Qaçba.

Il faut mentionner en outre une vingtaine de maisons, récemment construites pour les besoins des Européens et occupées par eux, et un groupe de bâtiments d'utilité publique (école, infirmerie, etc.).

La ville est d'ailleurs en voie de transformation, non seulement par le développement des constructions administratives, civiles et militaires dans la partie N. mais par l'ouverture de rues, d'avenues et de places.

La large avenue constituée par la partie de route Casablanca-Marrâkech qui traverse la ville, a reçu le nom de *Avenue du Capitaine-Loubet.* A droite et à gauche de cette avenue, au S. de la ville, se trouvent deux grands marchés. L'un est à la *Place d'Armes*, qui sert de souq intérieur et possède un marché couvert avec bascule; de là, part la route de Settat à Guicer, où s'embranche une nouvelle amorce de la route de Marrâkech. L'autre est à la *Place de France*, au bas de laquelle se trouve la source de Settat et d'où part la route des Oulâd Saïd et celle de Marrâkech.

Diverses rues : *Rue de Paris*, *Rue de l'Infirmerie indigène*, *Rue Sidi El-Oughimi*, etc. donnent de l'air à la ville et en permettent l'assainissement. De larges boulevards sont projetés en bordure de ville du côté E. Enfin un vaste jardin public avec pépinière est situé au centre même de la ville (Place de France).

Des murs qui entouraient la ville une partie seulement subsiste; mais les trois portes de Marrâkech, de Guicer et de Ber-Rechîd sont restées intactes.

Les Nzâlas.

On ne voit plus que peu de *Noudîl* indigènes dans la ville, mais elle se prolonge dans plusieurs directions par des quartiers extérieurs de huttes et de gourbis sous différents noms :

Nzâlat Ech-Cheikh ben 'Amer, à l'O. de la ville et au N. de la route des Oulâd Saïd. Elle est habitée par les Oulâd El-Hâdj Mbârek et les Cherqaoua.

Nzâlat Oulâd Si El-Kebîr, à l'O. de la ville et au S. de la route des Oulâd Saïd ; habitants : Doukkâla, Sma'la, Krakra.

Nzâlat Sidi El-Ghelimi, entre l'Oued et la rue centrale.

Dâr Çâboûn, au N.-E. C'est le quartier des filles publiques.

Nzâlat Oulâd Si El-Ghâzi, au S.-O.

Kaïmout, au S. près de la route de Guicer.

El-Mellâh El-Berrîni, à l'E. route de Ben Ahmed.

Comme tous les quartiers de la ville auxquels elles sont rattachées, ces *nzâïl* sont placées sous la surveillance de moqaddems, responsables de leur propreté et de leur sécurité qu'assurent la nuit des gardiens (*'assasa*).

Les habitants.

Les premiers habitants provenaient en majeure partie des Mzamza qui occupaient l'emplacement de la ville : les Djeddour (partie E. et S.) et les Oulâd Ghânem (partie O. et N.). Des étrangers vinrent peu à peu se grouper autour du noyau autochtone, en formant d'abord des *nzâla* séparées; mais ils se mélangèrent par la suite au reste de la population : seuls les noms de quartiers rappellent aujourd'hui la provenance de ces étrangers. Ce furent surtout des Doukkâla, des Krakra, des Smaala, des Cherqaoua et aussi des Draoua.

Les Juifs qui s'établirent dans le mellah construit par le Qâïd El-Kebîr ben Madani venaient principalement de Demnat, des Sraghna et de la montagne. Quelques-uns étaient originaires de Rabat, de Mazagan, de Casablanca, de toutes les villes du littoral.

A l'heure actuelle, ils ne demeurent plus tous dans le Mellah devenu trop exigu. Un vaste espace servant primitivement de *fondaq* avait été occupé par eux comme Petit Mellah, ils durent l'évacuer presque complètement à la suite d'inondations, et construisirent à proximité de la route de Qaçba Ben Ahmed un mellah extérieur, « El-Mellâh El-Berrâni ».

La population comprenait en février 1913 :

146 Européens ;

1.372 indigènes musulmans ;

514 Juifs (avec une synagogue et une école rabbinique).

Ces chiffres ont peu varié en 1914.

L'habitat.

Toutes les maisons de Settat sont bâties à la mode arabe, avec des toits en terrasses. Les murs sont le plus souvent en pisé de tuf tassé fait dans une sorte de caisson. Crépies ensuite à la chaux, ces constructions sont assez solides si l'enduit est suffisant.

Les constructions en pierre sont en général peu solides et mal faites : les maçons (*bennâïn*) indigènes emploient, en effet, de très petites pierres qu'ils mélangent sans méthode avec quelques gros blocs ; l'ensemble ne tient que grâce à un mortier (*berli*) riche en chaux (*djîr*).

Comme bois les indigènes se servent de fûts mal équarris et de *broumis*, perches de jeune thuya, de 2 m. 50 de longueur et de 0 m. 08 de diamètre environ, venant de la région boisée des Mdhakra et qu'on vend assez cher sur les marchés. La consommation considérable de ces *broumis* est une des causes de la ruine des forêts qui avoisinent les Chaouïa. Ils seraient avantageusement remplacés par des planches et des chevrons pour la construction des toitures.

Les matériaux de construction importés et achetés à Casablanca (fers à T, madriers, chevrons, planches, tôles, ciment, etc.) sont encore peu employés par les indigènes. Le prix de revient en est assez élevé.

Une grande maison louée au mois ou à l'année se paie de 5 à 20 R. H. par mois. Il y a environ 25 de ces maisons.

Une boutique donnant sur une des grandes rues et pouvant être utilisée par des Européens : 6 R. H. par pièce et par mois. Une chambre dans une des *nzâla*, 1 R. H. à 1 R. H. 1/2. Les noualas suivant leur qualité sont louées jusqu'à 2 R. H. par mois.

Les Mosquées. Les Qoubbas.

Il existe 5 mosquées à Settat.

La plus importante est la Djâma' el-Khotba ou Djâma' el-Kebîr, à l'intérieur de la Qaçba. La mosquée de Sidi El-Ghenîmi et du Khalîfa 'Abd Es-Salâm sont peu fréquentées ; la mosquée des Oulâd El-Ghâzi n'est plus qu'une école qoranique, de même que la djâma' Si Ahmed ben El-Ma'ti, la plus ancienne de toutes. Le personnel du culte comprend plusieurs *mouedhdhin*, un *imâm* et un *nâdir*.

Avant l'occupation, il y avait près de la ville un emplacement réservé pour la grande prière de l''Aïd.

Le pèlerinage de la Mecque attire chaque année 5 ou 6 indigènes à peine.

Les qoubbas. — A l'intérieur de la ville et dans ses abords immédiats, on trouve un certain nombre de qoubbas et de sanctuaires. Les qoubbas sont celles de Sidi El-Ghenîmi (Qaçba) et de Sidi 'Abd El-Kerîm (Est de la ville). Les *Ahouach* de Sidi El-'Arbi El-Kerkouri, de Lalla 'Aïcha et de Sidi 'Abd Es-Salâm sont situés autour de Sidi Bou 'Abîd.

Un bassin à ablutions est installé à peu de distance de la source.

Les confréries. — Un assez grand nombre d'indigènes sont affiliés à des confréries religieuses comme celles de Sidi Ahmed Et-Tidjani, de Sidi 'Abdallah En-Nâciri, de Sidi Ahmed El-Kittâni, de Sidi 'Ali ben Hamdouch, de Sidi M'hammed ben 'Aïsa.

Les habous. — Il n'existe de biens *habous* que dans la

ville de Settat. Ce sont des boutiques (*houânet*) dont les revenus (1.500 R. H. par an environ) servent à l'entretien des mosquées. Ces immeubles ont été constitués en habous à cet effet par le Qâïd El-Hâdj El-Ma'ti, de la tribu des Mzamza, et par ses descendants. Les biens habous de Settat sont administrés sous la surveillance du Qâdhi par un *Nâdir* qui dépend de la *Direction Générale des Habous* de Rabat.

CONDITION ÉCONOMIQUE

Les cultures.

La culture maraîchère est très en honneur à Settat.

Outre les jardins installés dans les fonds bien arrosés, Bled Tamdrost, ou autour des sources, 'Aïn Nezarh, on remarque de beaux jardins à proximité immédiate de la ville, particulièrement en bordure de l'oued Bou Moûsa. Ces jardins étaient autrefois la propriété du Makhzen ; ils sont passés dans les mains du qaïd et de quelques riches propriétaires. On y cultive toutes les espèces de légumes des régions tempérées : pommes de terre, patates, topinambours, choux, choux-raves, carottes, navets, pois, salades diverses, etc. Des plantations de figuiers et de grenadiers voisinent avec les carrés de culture ; on y remarque également de très beaux oliviers : mal soignés ils ne sont d'aucun rapport.

Les légumes fournis sont vendus à Settat même. La consommation de la ville, de la garnison et des environs immédiats a suffi jusqu'à nos jours à leur assurer un débouché. Mais cette culture locale est susceptible d'extension ; les jardins, qui couvrent une vingtaine d'hectares environ, pourraient occuper une surface bien plus grande si l'irrigation était mieux organisée et si le jardi-

nage utilisait les grands espaces où les céréales prennent une place précieuse.

Les indigènes utilisent d'une manière incomplète les eaux provenant de Settat ; ils se les partagent par entente amiable, et cela d'autant plus facilement que les maraîchers voisins sont généralement au service d'un même propriétaire.

Des méthodes de culture intensive produiraient d'excellents résultats, les jardins pouvant être irrigués, même en été.

Commerce. Le commerce qui se fait en dehors des marchés est un petit commerce de détail assez actif.

A côté des maisons françaises (épiceries, bazars, etc.) figurent une centaine de boutiques indigènes où se vendent les produits manufacturés d'importation que l'on trouve partout au Maroc : cotonnades venant surtout d'Angleterre et, avant la guerre, d'Allemagne ; porcelaines, verreries, quincaillerie, sucre, thé, épicerie, etc. Un certain nombre de ces boutiques contiennent des effets d'habillement indigène (caftans, serouals, etc.), parfois aussi des cuirs venant de Marrâkech. Les autres sont des cafés maures rudimentaires.

Le mouvement de ce petit commerce est difficile à évaluer ; il donne satisfaction à ceux qui l'entreprennent mais ne paraît pas susceptible d'extension dans l'état actuel de la ville.

Les marchands indigènes paraissent d'ailleurs s'occuper de leurs affaires avec une assiduité très modérée. Leurs boutiques sont comme d'habitude de petites pièces qui ne comportent pas de logements ; ils n'y passent guère que six à huit heures par jour, et la conversation avec les voisins ou les gens qui passent tient plus de place que le commerce proprement dit.

Industrie.

Il n'existe pas d'industrie indigène à Settat. Une fabrique de savons installée par les Juifs de Settat avait donné son nom au quartier *Dâr Çâboûn;* elle a été détruite pendant la *Siba*. Indépendamment des ustensiles d'usage journalier et domestique, étoffes et poteries, on peut mentionner comme produits fabriqués par les indigènes pour la vente, des objets en fibres de *doûm*, palmiers nains : Nattes, Bats (*barda*), Tellis, Couffins, mesures pour l'orge (*skoula* = 1 Tellis environ), Vans (*midouna*) et felidj de tentes.

La chaux et le charbon de bois sont également d'une fabrication courante.

Les Européens n'ont jusqu'ici essayé que de petites entreprises (moulins mus par une locomobile ou par un moteur à explosion).

Les ressources locales semblent devoir surtout favoriser les industries agricoles, qui pourraient prendre une grande extension.

Le travail du crin végétal de palmier nain serait sans doute susceptible de donner de bons résultats. Le palmier nain pousse en abondance et son arrachage aiderait au défrichement du sol arable.

La main-d'œuvre indigène non spécialisée est payée environ 1 P. H. 75 à 2 P. H. par jour.

Marchés.

Le marché hebdomadaire de Settat se tient le dimanche sur un vaste emplacement en pente, au N.-E. de la ville, près de la porte de Ber-Rechîd.

Un autre marché quotidien se tient sur la place d'Armes, sous marché couvert. On n'y vend en général que des denrées alimentaires, produits de Settat et des environs immédiats (pain, légumes, charbon, etc.), il sert à l'approvisionnement journalier de la ville.

Le Soûq El-Had, au contraire, est fréquenté non seulement par des indigènes des abords de Settat, mais encore par des gens de toutes les tribus environnantes : (Oulâd Bou

Ziri, Oulâd Sidi Ben Dâoud, Mzâb, Oulâd Saïd, etc.). Certains en assez grand nombre viennent du Tadla, des Sraghna, des Rehâmna. Sans être aussi bien approvisionné que les marchés de Casablanca, il offre des ressources qui manquent le plus souvent dans les marchés de l'intérieur.

Placé entre les marchés du vendredi et du mardi de Casablanca, il reçoit les vendeurs qui n'ont pas écoulé leurs marchandises à Casablanca le vendredi, et qui s'arrêtent en rentrant chez eux, ou ceux qui comptent pousser jusqu'à la côte, si les acheteurs leur font défaut au Souk El-Had.

Au total, 4.500 indigènes environ, allant et venant, assistent au Soûq El-Had de Settat, qui présente par conséquent une grande animation.

Il s'y fait un assez gros trafic de grains. On y trouve du bétail : bœufs, moutons et chèvres, quelques chevaux, des ânes et tous objets confectionnés dans le pays : charrues, bâts, tellis, nattes de palmier nain, plats, poteries. Les fruits et les légumes viennent de loin. Les bouchers, les marchands de peaux et de laines sont également nombreux. Les boutiques des Juifs marchands de cotonnades ou ferblantiers, les forgerons et les autres artisans ambulants forment des groupes importants.

On vend peu d'objets de provenance européenne à cause de la proximité de Casablanca qui approvisionne suffisamment les marchés de l'intérieur.

Le trafic total du marché de Settat (y compris le petit marché quotidien) peut être évalué à 1.500.000 P. H.

Écoles. Il existe actuellement à Settat une école franco-arabe. Elle comporte trois classes : deux pour les indigènes et une pour les enfants européens.

Une des deux classes est réservée à l'enseignement du Qoran et de la langue arabe, l'autre, à l'enseignement du

français (langage, lecture, écriture) ; on donne aux indigènes des notions d'arithmétique, etc. La classe se divise en deux cours : celui des « petits » et celui des « grands ». Les petits assistent le matin à la classe d'arabe, le soir à la classe de français ; l'inverse a lieu pour les grands. Des séances pratiques de jardinage et de menuiserie ont lieu deux fois par semaine.

Les enfants indigènes manifestent de l'empressement pour venir à l'école et les parents les y envoient eux-mêmes sans aucune pression. En mars 1914, ils étaient au nombre de 64.

Quant aux Européens, ils reçoivent l'enseignement suivant les méthodes et programmes en vigueur en France. L'école est mixte. Les élèves qui la fréquentent se composent de Français, d'Italiens et d'Espagnols. Ils étaient au nombre de 44 en mars 1914. Le personnel de l'école comprend : un Directeur spécialement chargé de l'enseignement du français aux indigènes, un instituteur français (classe européenne), un maître indigène (classe d'arabe).

Enfin, une école de l'Alliance israélite fonctionne à Settat.

Travaux publics.

Depuis l'occupation française de nombreux travaux ont été exécutés à Settat : assainissement de la ville, empierrement des routes, écoulement des eaux, aménagement des abords de la source. Des pompes et des abreuvoirs ont été mis à la disposition de la population. Enfin, la réfection des anciennes *séguias* a permis l'irrigation des jardins au sud de la ville.

Settat présente de grandes fondrières, creusées autrefois par les habitants, qui ont pris sur place leurs matériaux de construction (terre et tuf pour les murs en pisé) ; on s'occupe actuellement de les combler. Des études se poursuivent pour le dégagement du Mellah ; les rues tortueuses offrent déjà l'aspect de voies bien entretenues et les recoins

malpropres ont disparu presque entièrement. Des constructions convenables peuvent s'élever le long des rues, tracées avec méthode, en outre, l'emplacement du petit Mellâh qu'on déblaye peu à peu pourra être utilisé pour la création d'un quartier neuf, devant la qaçba.

De grands travaux restent à entreprendre en dehors de la ville. Les communications restent précaires. Les routes ne sont encore en effet que des pistes insuffisantes pour permettre les charrois en tous temps. D'autre part, la lenteur et le prix élevé des convois de chameaux rendent ce système de transport insuffisant.

Le système de l'alimentation de la ville en eau, pourra être transformé par la captation et l'adduction souterraine des eaux d''Aïn Nezarh ou d''Ali Moumen. On avait commencé au temps du Qaïd El-Kebir El-Madani.

Une *kheffâra* ou canalisation souterraine, réunissant des sortes de puits (*foggara* du Sud Algérien) drainait la vallée de la branche Est de l'Oued Bou Moûsa (route de Guicer) et amenait l'eau en abondance à la Qaçba du Qaïd et dans les jardins ; elle commençait à 'Aïn Khtar, source assez peu importante, dont les eaux s'infiltraient presque immédiatement dans le sol (Bir El-Djour). Vers 1898, au cours d'une période de désordre, on a cessé d'entretenir et la canalisation s'est comblée. On avait tenté par le même moyen l'adduction de l'eau dans les jardins du Dâr Khalîfa, mais les travaux sont restés inachevés.

Avenir de Settat.

Le pays des Châouïa se divise en deux parties du N.-E. au S.-E. : la région de la plaine qui s'étend jusqu'à l'Océan et la région du plateau, aux bords ravinés, qui s'enfonce vers le Tadla. Placée à la limite des deux zones, Settat leur sert d'intermédiaire.

Par sa situation sur la grande route de Casablanca à Marrâkech en un point où convergent toutes les routes qui viennent du S. et du S.-E. et que suivent les gens du

Tadla, les Beni-Meskîn, les Sraghna, les Rehîmna, les habitants du Haouz et les Berbères de la montagne, elle a l'importance qui s'attache à un lieu de passage obligatoire. C'est la seule ville de l'intérieur de la « Châouïa ».

Elle a pour elle sa situation, au milieu d'un pays fertile ; son emplacement est favorable à son extension et le site, pour n'être pas très pittoresque, est assez verdoyant et rompt avec la monotonie du territoire des Châouïa. Un climat agréable et des ressources nombreuses y rendent la vie facile.

Sans rivaliser avec les villes commerçantes du littoral, Settat a son avenir propre, comme centre agricole, où se rassembleront avant d'être dirigés sur la côte, les produits abondants de tout l'arrière-pays. Le traitement sur place de ces produits (minoteries, etc.) pourra aussi créer un petit mouvement industriel.

La voie ferrée Casablanca-Ber-Rechîd ne se prolonge pas jusqu'à Settat ; elle se dirige de Ber-Rechîd vers Boul-'Aouân à travers le territoire des Oulâd Saïd.

TRIBUS DE SETTAT

LES HABITANTS

Origines. Les origines des Mzamza, des Oulâd Bou Ziri et des Oulâd Sidi Ben Dâoud sont assez obscures. Il semble cependant que les éléments les plus anciens comme les plus considérables de ces tribus appartiennent à la famille autochtone des Maçmouda (Mzamza) et à celle des Çinhâdja (Oulâd Bou Ziri et Oulâd Sidi Ben Dâoud).

1) Mzamza. — A une époque difficile à préciser, on dit que les Oulâd Bou Rezq (Oulâd Saïd, Oulâd Bou Ziri, Oulâd Sidi Ben Dâoud et Zenata) étaient en guerre avec les Oulâd Bou 'Atya (Oulâd Harîz, Mzâb et Mdhakra). Ces derniers étaient victorieux. Les Oulâd Bou Rezq firent appel aux gens d'*Amizmiz*, qui leur envoyèrent 100 hommes d'armes. Ces guerriers s'établirent entre les belligérants et donnèrent naissance à la tribu des *Mzamza* dont le nom et la situation seraient ainsi expliqués. Il semblerait que les Maçmouda déjà installés en Tamesna aient demandé aide et assistance à *leurs frères de l'Atlas*.

On doit admettre également que les populations des environs de Settat ont été impressionnées par les Çinhadja. Les Araïr témoignent une vénération particulière au *Ouali* inconnu qui repose sous la qoubba de *Sidi Eç-Cinhâdji*, sur la route de Settat à Ras el-'Aïn.

Les Mzamza, comme d'ailleurs tous les Châouïa, se prétendent cependant d'origine arabe pure ; ils font remonter leur installation dans le pays à Ould Hasan ben Abou Saïd Eç-Çoubaïhi, au temps du Sultan Ya'qoûb ben 'Abd El-Haqq. Les Zoghba auraient eu ainsi une part prépondérante dans l'arabisation des Mzamza. On trouve également chez ces derniers, quelques familles des Djochem (Beni Djaber) venues isolément du Tadla et qui se sont fondues dans la masse.

Enfin, quoique les Mzamza s'en défendent énergiquement, il semble que les Berghouata aient laissé chez eux des traces de leur hérésie religieuse. Il y existerait encore maintenant certaines pratiques judaïsantes ou schismatiques.

Les Mzamza sont donc formés d'éléments berbères et d'éléments arabes intimement pénétrés ; mais il est difficile à l'heure actuelle de les délimiter avec précision.

Il est également difficile de suivre l'histoire de cette tribu. Aucun texte écrit ne permet de situer les événements dont les générations se sont transmis le souvenir, en les déformant. On retrouve dans les légendes des réminiscences des massacres ordonnés par les Sultans Idrisites et Almoravides, vers la fin du neuvième et onzième siècles, sur les Berghouata et les Beni Hassan Ghomara ; de la peste de 1347 qui détruisit la plus grande partie de la population. Les indigènes font remonter à cette date la disparition de la ville de Guicer, Medinat Keïsra, du nom du Sultan qui la fit construire antérieurement à la venue du Prophète, et dont tous les habitants succombèrent.

2) Oulâd Bou Ziri et Oulâd Sidi Ben Dâoud. — On a vu plus haut que les *Oulâd Bou Ziri* descendent de Ziri ben Monad par les généalogies symboliques et qu'ils appartiennent à la grande famille berbère des Çinhadja.

Aux Oulâd Bou Ziri se rattachaient à une époque relativement récente les Oulâd Sidi Ben Dâoud. Ils se disent descendants de Sidi Ben Dâoud, disciple de 'Abd El-'Azîz

ben Tebbâ et ami de Moulay Bou Chaïb, patron d'Azemmour. Sidi Mohammed ben Dâoud est regardé comme Chérif idrisite par les indigènes, mais les auteurs marocains s'accordent à le faire venir des Oulâd Bou Ziri ; il serait donc Berbère çinhâdji. Il est mort vers 935 H. (J.-C. 1528) et a été enterré à Azrâg dans le Tadla, près de Ghorm El-Alem (1).

D'après des renseignements recueillis auprès de Si Mohammed ben Bou Cheta, qâdhi de Settat, et de si Ahmed ben 'Abd Er-Rahman, qâdhi des Oulâd Saïd, les Oulâd Sidi Ben Dâoud seraient bien des Berbères çinhâdja et appartiendraient à la tribu des Oulâd Bou Ziri.

Ces derniers prétendent encore que les « Oulâd Sidi ben Dâoud sont une de leurs fractions et qu'ils n'ont qu'une importance minime ». Cette prétention des Oulâd Bou Ziri a donné lieu à une guerre entre les deux tribus, lors de la Siba qui a suivi la mort de Moulay El-Hasan ; les Oulâd Bou Ziri eurent plus de 400 tués et durent s'avouer vaincus.

D'après les indigènes, Sidi Ben Dâoud serait venu de la Saqiyat El-Hamra prêcher la guerre sainte aux Châouia et se serait installé chez les Oulâd Bou Ziri. Chassé par eux il se réfugia au Tadla. Plus tard, les Châouïa lui demandèrent de revenir au milieu d'eux, mais il refusa. Touché cependant par l'humilité et le repentir des Châouïa, qui firent à ses pieds de nombreuses *debîha*, Sidi Ben Dâoud permit à ses fils de les suivre :

Sidi Ahmed ben Tâleb, s'établit à Guicer (2) où son tombeau existe toujours.

(1) Cf. *Daouhat an-Nâchir* d'Ibn Askar, *Archives Marocaines*, tome XIX, pages 164-165 ; *Moumatti' El-Asmâ'*, page 49. Sidi Ben Dâoud n'a pas été enterré dans le Tamesna, comme le prétend Ibn 'Askar; il n'y possède même pas de qoubba.

(2) Guicer est situé dans la tribu des Oulâd Sidi Ben Dâoud, à une altitude de 485 mètres.

D'après la légende locale ce terme serait une abréviation pour *Portuguier*, la ville des Portugais. Guicer fut-il jamais portugais ? Il ne semble pas que les Portugais aient pénétré chez les Châouïa. Le qâïd Ben Châ'boun,

Sidi Mohammed ben El-Kebîr vint chez les Oulâd Harîz. Il est enterré à Mekret Sidi Mohammed ben El-Kebîr, dans la fraction des Krouta, des Oulâd Çalâh.

Sidi Khamlich (1), qui s'installa à Ras el-Aïn (dans les Mzâb); où on remarque sa qoubba. Il donna son nom à la fraction des Khemâlcha, que les Oulad Si Aïsa repoussèrent dans son habitat actuel.

Sidi Ahmed ben Tâleb eut trois fils : *'Abd El-'Azîz*, *Ceghîr*, *Sidi Zekkâk* et d'autres fils dont les noms sont perdus.

La descendance de 'Abd El-'Azîz forme les fractions ci-contre :	El-Hamadat. Oulâd Mamoun. Deghaghna. El-Habatat. Oulâd Ahmed.
Ceghîr est l'ancêtre des :	Oulâd El-Qâdhi. Oulâd Ceghîr. Ahl Ez-Zâouïa. El-Guezzâzra.
Sidi Zekkâk est revendiqué comme leur aïeul par les :	Oulâd Zekkâk ben El-Habti. Oulâd Zekkâk ben Ahmed. Oulâd Zemmouri. Oulâd El-Haouâri.

Avec les Oulâd Saïd, les Mzamza, les Oulàd Bou Ziri et

des Oulâd Sidi Ben Dâoud, fait remonter la fondation de Guicer à l'époque du Khalife Hâroùn Er-Rachîd.

Toujours est-il que les ruines d'une ancienne ville existent réellement. De nombreuses fondations émergent du sol; on reconnaît encore le tracé des rues, l'emplacement de quelques maisons, etc. Dans les environs se trouvent deux anciennes mines de fer, d'or suivant les indigènes; les galeries en sont praticables.

Une canalisation, *rektara*, aurait existé autrefois amenant l'eau à la ville; elle passait par un bosquet où se trouve la qoubba de Sidi Moùl El-Qerma et remontait assez loin dans le vallon; elle aboutissait près de la source qui alimente la localité. (D'après le moqaddem de Sidi Moùl El-Qerma.)

Histoire.

(1) Cf. *Salouat El-Anfas*, tome I, p. 26; Sidi Khamlich serait bien Çinhâdji Cette assertion confirme ce qui a été dit plus haut, à savoir que Sidi Ben Dâoud était un Berbère çinhadji et non un Chérif (arabe); si ce personnage avait réellement été Chérif, l'auteur de la *Daouhat an-Nâchir* (ARCHIVES MAROC., tome XIX), et celui du *Moumatti 'el-Asmâ* n'aurait certainement pas manqué de le dire.

les Oulâd Sidi Ben Dâoud formaient anciennement le groupe des Oulâd Bou Rezg

La variété des légendes populaires sur Settat (la fontaine des seize têtes, la fontaine du droit de passage (*Zettata*), etc.), permet d'assigner à coup sûr une origine ancienne aux droits prépondérants des Mzamza. Mais l'histoire des tribus disparaît devant celle des Qâïds de Settat. Il semble bien d'ailleurs que leur importance ne remonte qu'à Moulay Slimân, car après le premier Qâïd de Moulay Ismaïl, encore un peu légendaire, il y a une interruption, comblée par la prolongation excessive de sa carrière. Les commandements confiés aux Qâïds de Settat ont au reste été fort variables. Ils ont compris depuis la seule tribu des Mzamza jusqu'à la totalité des Châouïa et même davantage.

Les Qâïds de Settat.

Le premier Qâïd dont le souvenir soit conservé est ʿAli ben El-Hasan El-Mediouni, nommé par Moulay Ismaïl.

La tradition locale, légendaire, raconte que Moulay Ismaïl, venant de Marrâkech, était arrivé à Mediouna par une pluie battante. Parmi les gens venus pour le saluer, un berger, ʿAli ben El-Hasan, lui offrit le premier un abri. Le Sultan accepta et ʿAli fit de son mieux les honneurs de sa tente, tuant le mouton qui était son unique bien. Touché de cette hospitalité, Moulay Ismaïl lui promit une récompense et en partant lui remit une lettre écrite de sa main : « Si tu es pauvre et si tu as besoin de mon appui, lui dit-il, viens me voir à Fès, quand j'y serai de retour, et je récompenserai le service que tu m'as rendu ! »

Un jour, Ali acheta un cheval et se rendit à Fès pour se présenter au Sultan. Misérablement vêtu, ayant tout vendu pour se procurer une monture, il fut bafoué à son arrivée dans la ville, mis en prison et dépouillé. Aperçu par un vizir bienveillant qui avait accompagné le Sultan dans son voyage, il lui montra sa lettre et réussit à se faire présenter à Moulay Ismaïl, qui le nomma Qâïd de tous les Châouïa. Il commanda

le pays pendant « quarante ans à la satisfaction générale ».

Plus tard, sous le règne de Sidi Mohammed ben 'Abdallah, la tribu des Châouïa passa sous le commandement du Qâïd Bou Ziran El-Djâbri. Elle fut rattachée ensuite aux Doukkala ; l'ensemble de ce territoire fut confié à Mohammed ben Haddou Ed-Doukkâli. A la mort de ce dernier, en 1762, le même commandement fut donné par Sidi Mohammed ben 'Abdallah au Qâïd Mohammed ben Ahmed.

L'histoire particulière des qâïds de Settat saute de Moulay Ismaïl à Moulay Sliman. Quand ce dernier partit en 1210 (H.), de Meknès pour Marrâkech, où il allait se faire reconnaître, les Oulad Bou Rezq vinrent au devant de lui, pour l'aider à soumettre les Oulâd Bou-Atiya et les Oulâd Harîz, chez lesquels se trouvait Moulay 'Abd El-Mâlek ben Idrîs, cousin du Sultan et qui s'était révolté contre lui.

Ce fut ainsi aux Oulâd Bou Rezq que Moulay Slimân dut la soumission des Châouïa. Il les en récompensa en nommant un chef des Mzamza, El-Ghâzi ben El-Madani, Qâïd de tous les Châouïa et des tribus voisines jusqu'au delà de Rabat, des Chtouka, des Tadla et des Chleuh leurs voisins (1). El-Ghâzi exerça ce commandement de 1792 à 1818 (H. 1206-33).

(1) *Commandement d'El-Ghazi ben Madani.*

1° Châouïa, comprenant :

Oulâd Bou Rezg.	Mzamza. Oulâd Bou Ziri. Oulâd Sidi Ben Dâoud. Oulâd Saïd et Gdana. Beni Meskîn.
Oulâd Bou 'Atiya.	Oulâd Harîz. Mzâb. Mdhakra.
Chehaouna.	Ziyaïda. Mediouna. Oulâd Ziyân. Zenata. Oulâd 'Ali.

2° Chtouka ;
3° Tadla ;
4° Arab ;
5° Beni Ahsen.

El-Ghâzi se fixa à Settat, dont il fit le centre administratif de toute son immense province. Il avait comme Khalîfa son frère, Si El-Madani Bel-Madani ; d'autres Khalîfas siégeaient à Rabat, à Boul-Dja'd et à Qaçba Tadla. Il n'y avait aucun Qâïd sous ses ordres ; seuls des chioûkh commandaient les différentes fractions, où les Khalîfas faisaient de fréquentes visites.

Moulay 'Abd Er-Rahman le destitua et disloqua son commandement. Mais l'importance et l'illustration des « Caïds de Settat » se trouvaient consacrées par la grande situation d'El-Ghâzi, dont le souvenir est resté très vivace. Moulay Hafîdh, son arrière-petit-fils par les lignées maternelles, en a entièrement bénéficié, lors de la campagne de Settat.

Les descendants du Qâïd El-Ghâzi ben El-Madani, encore très nombreux à Settat, n'ont pu communiquer qu'un seul document relatif au commandement de Si El-Ghâzi : une lettre du Sultan datée du 25 Dou El Hidja 1219 (27 mars 1805), dont voici la traduction :

Louange à Dieu seul !

Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille !

Sceau de Moulay Slimân.

A notre ami Si El-Ghâzi. — Que le salut soit sur toi accompagné de la miséricorde de Dieu et de Ses bénédictions. Ensuite, j'ai reçu ta lettre ainsi que les Beni Khirân que tu m'as envoyés. Tu as dit juste, puisse Dieu te combler de Ses bienfaits et être satisfait de toi. Salut ! 25 Dhoûl-Hidja 1219 (27 mars 1805).

Fais connaître aux Beni Khirân que je désire les installer chez les Ourdigha comme tribu makhzen. Dieu nous protégera par eux des maux des Berbères du Tadla tout entier. Si des désordres se produisent chez les Zaer ou chez d'autres, nous leur ordonnerons de les manger (piller) et de les combattre.

Ils seront mes soldats dans l'intérêt des musulmans, s'il plaît à Dieu (qu'Il soit exalté !) Salut !

La mort du Qâïd El-Ghâzi, décédé à Rabat vers 1818 (H. 1233), fut suivie d'une période de Siba qui dura six ans (1818-1824) et durant laquelle les tribus furent livrées à l'anarchie. Après lui les qâïds de Settat forment une sorte de dynastie administrative, unique dans l'histoire des Châouïa.

Le successeur d'El-Ghâzi, El-Bahloûl ben Bahloûl des Mzamza, troisième Qâïd, n'a plus sous son commandement que les Oulâd Bou Rezq et les Chtouka. Les Beni Meskîn étaient détachés des O. Bou Rezq pour être rattachés aux Seraghna.

Les enfants d'El-Ghâzi qui s'étaient enfuis à Rabat, revinrent sous le Qâïd Bahloûl et mirent en valeur la moitié de la superficie occupée par le Settat actuel, dont El-Bahloûl leur laissa la jouissance.

N'ayant pas voulu verser entre les mains de Moulay 'Abd Er-Rahman les perceptions qu'il faisait dans son qâïdat, El-Bahloûl fut appelé à Fès et jeté en prison. On raconte même qu'il avait voulu faire assassiner le Sultan un jour que celui-ci passait à Settat. Il faut croire qu'il dut payer une forte rançon, car le même Sultan lui donna ensuite la charge de Qâïd d'Oudjda.

Le quatrième Qâïd était Ahmed ben 'Azzoûz, des Mzamza également; il exerça le même commandement (1834-1839) et habita la Qaçba de Settat. En 1835 il fit construire la Qaçba d'Aïn Baïdha sur la route de Guicer, à 8 kilomètres de Settat ; mais il pillait sa tribu, dépouillait les voyageurs et se rendait odieux à tous. Les indigènes se mirent en Siba, chassèrent le Qâïd et démolirent sa Qaçba ; il n'en subsiste plus que des ruines.

Le cinquième Qâïd, Ech-Chafaï (1839-1845), est peu connu et a laissé peu de souvenirs.

Il ne faut pas confondre ce Qâïd avec le Qâïd Chafaï des Beni Meskîn. Il avait aussi habité la Qaçba de Settat et reconstruisit une petite Qaçba également ruinée, sous le nom de Qaçba El-Hamra, sur la route de Settat à Qaçba Ben Ahmed, à environ 4 kilomètres de Settat. Cette qaçba fut rasée dans les mêmes conditions que celle d'Ahmed ben 'Azzoûz à 'Aïn Baidha. Chafaï se retira alors.

A ce moment, le pays était très troublé par les événements d'Algérie auxquels le Maroc avait pris part en donnant asile à 'Abd El-Qader. Le fils du Sultan Moulay 'Abd Er-Rahman, Si Mohammed, fut battu à Isly par le maréchal Bugeaud. Le prince de Joinville bombarda Tanger et fit occuper l'île de Mogador. Les Châouïa se mirent de nouveau en Siba. Moulay 'Abd Er-Rahman avait certainement apprécié Bahloûl à Oudjda (occupé peu de temps avant par les troupes françaises), car il résolut de le renvoyer à Settat et de l'y nommer Qâïd.

Après Chafaï les Qâïds de Settat n'ont plus que le commandement des Mzamza; les Oulâd Bou Ziri, Oulâd Saïd, etc., leur ayant été enlevés à cause de la rébellion des tribus.

Bahloûl ben Bahloûl (1845-1854), sixième Qâïd de Settat, exerça ses fonctions pendant huit ans, mais finit par être emprisonné sur l'ordre de Moulay 'Abd Er-Rahman.

El-Kebîr ben El-Madani, neveu et Khalîfa de Bahloûl, fut nommé à sa place (1854-77); c'est le septième Qâïd. Il eut d'abord sous son commandement les Oulâd Saïd, les Oulâd Sidi ben Dâoud et les Oulâd Bou Ziri, mais le Makhzen les lui retira successivement à la suite de querelles sanglantes entre les Mzamza. El-Kebîr ben El-Madani mourut à Settat.

Le huitième Qâïd, El Hâdj El-Ma'ti (1877-1908) commandait les Mzamza et les Gdana. Pendant son commande-

ment, Settat s'était beaucoup développée et il a laissé un souvenir durable chez les Mzamza.

Son fils, 'Ali Ould El-Hâdj El-Ma'ti est actuellement le Qâïd de la tribu. Dévoué à 'Abd El 'Aziz, il fit bon accueil aux Français et facilita de son mieux leur installation à Settat. Successeur de son père, il est le neuvième Qâïd. Nommé en 1908, le Qâïd 'Ali occupe encore une partie de la Qaçba, mais il s'est fait construire en ville une grande maison d'habitation. Il possède une grande partie des immeubles de Settat en commun avec les 75 autres héritiers d'El-Hâdj El-Ma'ti et a, chez les Mzamza, de grandes terres bien cultivées.

La conquête française.

Dès les premières opérations autour de Casablanca, l'occupation de Ber-Rechîd et de Settat parut nécessaire. La seconde ville était devenue le refuge des réguliers que Moulay Hafîd avait envoyés sous le commandement de son neveu Moulay Rechîd, pour soutenir les tribus Châouïa. Ce noyau de réguliers comprenait de 4 à 5.000 hommes, avec quelques canons Krüpp et Canet. Il s'était replié sur Settat après la prise de Mediouna. D'autre part, Moulay Hafîd était venu s'installer avec toutes ses forces au gué de Mechra 'ech-Chaïr, sur la frontière même des Châouïa.

Les troupes françaises partirent de Ber-Rechîd le soir du 14 janvier 1908, et le 15, après un engagement assez violent, elles entraient dans la Qaçba. Mais les instructions gouvernementales comportaient l'évacuation. Une seconde fois, le 9 février, Settat fut encore reprise par nos troupes, après un combat assez dur. Cette fois, on démolit à la mélinite et la région fut dévastée, mais des raisons de politique européenne empêchèrent encore d'occuper la ville. La mehalla hafidienne pouvait donc se reconstituer et continuer à pousser les tribus de l'arrière Châouïa à la résistance. En

quittant Settat, le général d'Amade se dirigea vers le Sud-Ouest, et la Mehalla de Moulay Hafîd dût repasser l'Oumm Er Rebi'a, si bien que le 13 mars, quand nos troupes repassèrent par Settat, elles trouvèrent le pays tranquille. Néanmoins, la proximité du camp de la mehalla hafidienne toujours à Mechra' ech-Chaïr, empêchait la soumission complète des Mzamza. C'est seulement après le combat de Sidi El Ourimi, le 15 mars, que les Mzamza firent en partie leur soumission.

Le 5 avril 1908, le général d'Amade ayant appris que la mehalla hafidienne de Moulay Rechîd avait repassé l'Oumm Er-Rebî' et repris Settat, se dirigea immédiatement sur la petite ville qui fut réoccupée le 6 avril sans combat. Mais dans la nuit du 7 au 8 les contingents de Moulay Hafîd revinrent à l'attaque. Ils furent refoulés et poursuivis de crête en crête jusqu'au delà de l''Aïn Baïdha, à plus de 10 kilomètres au Sud de Settat. La mehalla hafidienne se replia alors sur l'Oumm Er-Rebî'.

Cette fois, après avoir déblayé les environs immédiats de Settat, le général d'Amade fit mettre la ville en état de défense en y laissant une garnison, la « colonne mobile des Mzamza », affectée au territoire des Mzamza; la pacification devint alors possible et s'étendit peu à peu à tout le territoire de Settat.

Il ne paraît pas douteux que, dans toutes ses tentatives sur Settat, Moulay Hafîd ait bénéficié des souvenirs laissés par le Qaïd El-Ghâzi dont il est le descendant, en ligne maternelle : 'Aliya, mère de Moulay Hafîd, était la petite-fille de Bel-Ghâzi.

Descendance de Si El-Ghazi ben El-Madani, Qâïd des Châouïa sous Moulay Slimân.

Si El-Ghâzi ben El-Madani a laissé sept enfants : cinq garçons et deux filles. Ce sont :

1) El-'Aroûsi,
2) Çalâh,
3) El-'Arbi,
4) 'Abd Es-Salâm,
5) Mohammed,
6) Khadoudja,
7) 'Aïcha.

1) *El-'Aroûsi.*

Il a eu trois enfants, dont les deux premiers de Hendasa et le dernier d'une autre femme.

a) Smaïn (Marrâkech), père de Ahmed (Settat) ;
b) Mina, décédée.
c) Zohra (Settat).

2) *Çalâh.*

Il a eu six enfants, dont l'un de Hâdja Dâouïa bent El-Hâdj Saïd (Oulâd Saïd) et les autres de Fâtma bent Bou Chaïb El-Merzougui.

a) Ben 'Abdallah, né en 1287 (= 1871) ; décédé.
- Mohamed, ex-Qâïd des Mzamza et ancien 'Allâf de Moulay Hafîd.
  - Mohammed.
- El-Ma'ti, à Settat, ex-*amîn* à Safi.
- El-Madani, à Settat.
  - Mohammed à Settat ;
  - El-Arbi à Settat.
- Habîba.
  - Ahmed.
  - Abdallah.
  - Ahmed.
  - Mina.
  - Zohra (décédée).
- Hafsa, mariée à Allâl ben Abd Es-Salâm.
- Khadîdja, mariée à El-Madani ben Abd Es-Salâm.

b El-Ghâzi Eç-Çeghîr (décédé).
- Zakkanî, décédé à Fès.
  - Ahmed.
  - El-ʿArbi.
  - Mokhtâr.
  - Khadoudja, mariée à Moulay Bou Beker, frère de Moulay Haiîd.
- Ahmed, à Settat.
- Mokhtâr, *id.*
- El-ʿArbi, dans les Gdana, chez sa mère.
- Khadoudj, à Marrâkech.

c) Halʿma, mariée à El-ʿArbi de la zâouïa de Aïn Marh, puis à Abd Er-Rahman; elle vit chez Moulay Bou Beker.
- Khelîl, à Marrâkech.
- Ahmed.
- ʿAïcha bent El-Hâdj El-ʿArbi, mariée à Çaliah.
- Malika, à Marrâkech.

d) Qâsem (décédé).
- El-Kebîr, vit chez les Mzamza
- Mouçtafa, décédé
- Fâtma, mariée à El-Maʿti ben ʿAbdallah.
- Khadoudj.
- Malika. } vivent chez leur oncle maternel El-
- ʿAïcha. } Hâdjeb, des Mzâb.
- Zohra, vit avec son frère El-Kebîr.

e) Idris (décédé).
- ʿAïcha, à Marrâkech.

f) El-ʿAliya, femme de Moulay Hasan (décédée).
- *Moulay Abd El-Hajîd*, ex-sultan du Maroc.
- Moulay Bou Beker, Khalîfa à Marrâkech.

3) *El-ʿArbi* (Marrâkech).

Deux femmes :
- Fâtma bent Mohammed ben ʿAbbâs (décédée).
- Yâqoût, esclave.

Il n'a laissé qu'un fils, Idris, qu'il a eu d'une négresse et qui vit à Marrâkech chez Idrîs Ould El-Hâdj Menou.

4) *'Abd Es-Salâm.*

- *a*) Mohammed ben 'Abd Es-Salâm (décédé en 1906).
  - 'Allâl ben 'Abd Es-Salâm (Settat).
    - Abd Es-Salâm, 15 ans, à Settat.
    - El-'Alami, *id.*, *id.*
    - Mohammed, 10 ans, *id.*
    - Ahmed, 8 ans, *id.*
    - Mouçtafa, vit à Settat.
    - Malika, mariée à Mokhtâr.
  - El-Hâdj Qâsem (Settat).
    - Mohammed, 15 ans, à Settat.
    - Ahmed, 12 ans, *id.*
    - Bou Chaïb, vit à Settat.
    - Halîma, *id.*
    - Khadoudj, 7 ans, à Settat.
  - El-Madani (Settat).
    - 'Abd El-Qâder, à Settat.
    - Mohammed, *id.*
    - Fâtima, *id.*
    - Rabi'a, mariée à Tâhar (El-Gsar).
    - Amia, *id.*
  - Idris (Settat).
    - El-Ghâzi, à Settat, 8 ans.
    - Tika, *id.*, 5 ans.
  - Mohammed, 12 ans, Oulâd 'Aroûs.
  - El-Hâdj Mhammed, décédé.
  - Haîma, mariée chez les Oulâd B. Z. M.
  - 'Aïcha, à Settat, chez le Hâdj Qâsem.
  - Zohra (Oulâd 'Aroûs).
  - Mina (*id.*).
  - Khadoudj, mariée à Settat à Si Ahmed El-'Abdî.
- *b*) Sellâm Marié à Djdia des Mouâlîn El-Oued.
  - El-Hâdj Bou Chaïb (60 ans ; à Settat)
    - Mohammed, à Settat.
    - Qâsem, *id.*, 16 ans.
    - Djilâli, *id.*, 14 ans.
    - Er-Rqiâ, *id.*,
    - Sadiah, *id.*,
    - Zorah. *id.*
  - Ahmed (Moualin El-Oued).
  - El-Mouçtafa, 20 ans (El-Gsar).
  - Djilâli (Mouâlîn El-Oued).
  - Halâma, mariée à 'Ali (El-Gsar).
  - Mina, mariée à Djilâli (*id.*)
  - Halima, mariée dans la ville de Salé.
  - X, à Salé.
  - Khadidja, mariée (chez les Oulâd 'Aroûs).

5) *Mohammed.*

a) El-Hadj Çeddiq; mariée à Zermouna (Settat).
- Mokhtâr, décédé.
- Tâhaer, à Marrâkech ; 25 ans.
- 'Abd Es-Salâm, à Settat ; 26 ans.
- El-Madani, *id.*; 20 ans.
- Idrìs, à Marrâkech.
- Halîma, *id.*
- Fâtma (zâouïa du Hâdj El-'Arbi ; mariée au Hâdj Mohammed).
- El-'Aliya (zâouïa du Hadj El-'Arbi).

b) Ahmed, décédé en 1911.

6) *Khadoudj.*

(décédée en 1312 = (J. C. 1895).

a) Mohammed bel-Kebîr ; marié à Fâtima (Settat); décédé en 1908.
- Mohammed, à Fès ; 13 ans.
- Ahmed, à Settat ; 10 ans.
- Tama, (à Settat)
  - Mohammed, à Settat, 12 ans.
  - El-Arbi, *id.*. 15 ans.
  - X, Oulâd Ghanem.
- Çafia, à Settat.

b) Bou Chaïb Bel-Kebir, décédé.

7) *'Aïcha.*

Organisation administrative.

Le Sultan Moulay Ismaïl avait divisé la tribu des Châouïa en cent douars ou circonscriptions pour le paiement de l'impôt. Les Mzamza furent groupés en six sixièmes, *sett souâtet*, payant chacun un sixième de l'impôt exigé.

Ces *sett souâtet* sont les suivants :

1° Mouâlîn El-'Aloua. — Oulâd 'Aroûs et Araïr ;
2° Oulâd Ydder. — Mouanig et Oulâd Ydder proprement dits ;
3° Derbâla. — Merâziq, Oulâd 'Ali, Ananat et Oulâd Ghannâm ;
4° Mouâlîn El-Oued (Tamdrost). — Kraryîn, Naïm et Lebna ;
5° Oulâd Hâmed. — Djeddat et Oulâd Mançour ;
6° Beni Medjrich et Oulâd El-Oribi. — Henchach, Oulâd Mâlek, Oulâd El-Hassan, Guelâlcha et Khedâdra.

Actuellement les Mzamza se divisent en huit groupements commandés par des Chioûkh :

1° Oulâd 'Aroûs, 17 fractions, 350 tentes.
2° Araïr, 6 fractions, 305 tentes.
3° Oulâd Ydder, 2 fractions importantes, 300 tentes.
4° Derbala, 6 fractions, 250 tentes.
5° Mouâlîn El-Oued, 3 fractions, 150 tentes.
6° Oulâd Hâmed, 96 tentes.
7° Beni Medjrich, 16 tentes.
8° Baour, 82 tentes.

Les Oulâd Bou Ziri comprenaient anciennement les Oulâd Bou Ziri Gharaba et les Oulâd Bou Ziri Cheraga. Ils sont commandés par le Qâïd Tounsi ould Bahloûl, et comprennent 8 groupements.

1° Oulâd M'hammed, 5 fractions, 155 tentes.
2° Oulâd 'Amrân, 6 fractions, 182 tentes.
3° Oulâd Yesef, 6 fractions, 182 tentes.
4° Touama, 1 fraction, 108 tentes.
5° Mellita Mouâlîn Tirs, 5 fractions, 110 tentes.
6° Oulâd Haffif, 10 fractions, 300 tentes.
7° Touâlet, 4 fractions, 346 tentes.
8° El-Arba'a, 6 fractions, 170 tentes.

Les Oulâd Sidi Ben Dâoud comprenaient autrefois

deux grandes fractions : les Oulâd 'Abd El-'Aziz et les Oulâd Çeghîr. Lors de la révocation du Qâïd Mes'oûd ben Tounza le nouveau qâïd se vit attribuer trois fractions des Oulâd Bou Ziri : les Rima, les Seninât et les Beni Agrin.

Les Oulâd Sidi Ben Dâoud se composent de 5 groupements, dont les fractions sont commandées chacune par un cheikh :

1° Oulâd 'Abd El-'Aziz, 9 fractions, 561 tentes.
2° Oulâd Ceghîr, 9 fractions, 222 tentes.
3° Rima, 6 fractions, 221 tentes.
4° Seninat.
5° Beni Agrin.

TABLEAU DE COMMANDEMENT DU TERRITOIRE DE SETTAT

Mzamza

Qâïd : Si 'Ali ben El-Hâdj El-Ma'ti.
Khalifa : Si Bou Beker ben El-Hâdj El-Ma'ti.

Oulâd 'Aroûs

		Nombre de tentes
Cheikh Amer ben Bou Azza El-Ouarani (habite chez les Oulâd Abderrahman).	Oulâd Si El-Ghâzi	5
	Oulâd 'Abd Er-Rahman	25
	Oulâd El-Mesnaoui	14
	El-Maata	10
	Oulâd Hammou Eç-Çeghîr	6
	El-Behalla	7
	Menaçra	40
	Djeddour, 9 maisons et	47
	Zaouïa Nâciriya de Sidi 'Abdallah	7
	Zaouïa Oulâd ben Sba	25
	Zaouïa Oulâd Moulay 'Amor Chérif	31
Cheikh Si Mohammed ben Ec-Çeghîr.	El-Kouaousa	20
	Douab	25
	El-Medadha	15
	Oulâd Chaïb	15
	Oulâd El-Baghdadi : Oulâd Khouia Ahmed	39
	Oulâd El-Baghdadi : Zaouïa Ouled ben Hameida	8
	Zaouïa Si El-Hâdj El-'Arbi, 9 maisons	22

El-Araïr.

Cheikh	Fraction		Nombre de tentes
Cheikh Idrîs ben Tâher.	Oulâd Hamdoûn		45
	Cheraqa		23
	Selaouyin		30
	Rouaouna		20
Cheikh Ahmed ben Masrar.	Oulâd ʿAli ben ʿAmor		68
	Ahl Ez-Zaouïa (1)		35
Cheikh Si Mohammed ben Hadjâdj.	Jehaouna.	Oulâd Azoüz	41
		Oulâd Kebîr	20
		Oulâd Chaïb	22

Oulad Ydder.

Cheikh	Fraction	Nombre de tentes
Cheikh El-Kebîr ben ʿAïsa.	El-Amamcha	156
	Edladla	
	Oulad Slimân	
	El-Mouanig	
	El-Kouahla	
	Oulâd Bouquellou	
Cheikh Toumi bel-Hâdj Bou ʿAzza.	El-Gharaba	134
	Oulâd Saʿd	

Derbala.

Cheikh	Fraction	Nombre de tentes
Cheikh Ben ʿAbbâs ben Bou ʿAzza.	Merâzig	55
	Oulâd ʿAli	35
	Ananat	23

(1) Les Ahl Ez-Zâouïa sont originaires des Oulâd Sidi Ben Dâoud de Sidi El-Hâdj El-ʿArbi. Ils comprennent : les Oulâd El-ʿAmri (15 tentes) et les Bessitat (20 tentes).

Les premiers sont encore dénommés Mouâlîn Zourqa, les seconds Mouâlîn Sidi Reghaï, du nom de la Qoubba de ce ouali.

Les Ahl Ez-Zâouïa ont leur habitat autour de ʿAïn Zourka et de ʿAïn Zourqech. Ces sources arrosent des jardins de figuiers.

Les Ahl Ez-Zâouïa, qui ont été rattachés aux Mzamza, sont limités du côté de la Qibla par les Oulâd Si ʿAïsa des Mzâb, au S. (*Yamîn*) par les Oulâd Yahya des Oulâd Saïd, à l'O. (*Ghouroûb*) et au N. (*Chimâl*) par les Mzamza.

		Nombre de tentes.
Cheikh El-Hâdj ben 'Amor.	Nzâlat El-Hâdj Mohammed Ber-Rahhâl	121
	Oulâd Ghenam Zaouïa Djebala, Oulâd El-Habti, 7 maisons et . . .	9
	Mouâlîn el Oued.	
Cheikh Qasem bel-Hâdj Mohammed dit : Bou Kharta.	Naïm	44
	Lebna	36
Cheikh Ahmed ben El-Fqïh.	Khrariyîn	65
	Oulâd Hâmed.	
Cheikh Qâsem ben El-Hâdj Ahmed dit : Qsâem El-K'hal.	Oulâd Hâmed et Djeddat	96
	Beni Medjzich.	
Cheikh El-Hâdj Qâsem ben 'Amor.	Beni Medjzich et Oulâd El-Oribi. .	60
	Baour.	
Cheikh Si Mohammed ben El-Hâdj Djilâli .	Oulâd Yahya . . . . ; Oulâd Mta'. . . . . ; Chorfa Mouâlîn Saniya . . . ; Baour Ahl Zoukch	82

Qâdhi : Si Mohammed ben Bou Cheta.

'Adoul :

Si El-Hâdj 'Ali bel-'Abbâs, Settat.
'Abdallah ben Boucheta, —
Mohammed ben 'Abd Er-Rhaman, —
'Ahmed ben Abdallah, —
Ahmed ben Çalâh, —
El-Hâdj 'Abd EsSalâm ben Bou Cheta,—
Ahmed ben El-Yamani, —
Si Djilâli ben 'Abdallah Djeddaoui El-Grar,
Mohammed bel-Kebîr Er-Remani, —
Si M'hammed ben Djilâli El-Mzâbi.

OULÂD BOU ZIRI.

Qaïd : Tounsi ben El-Bahloûl.
Khalîfa : Sellâm ould Bahloûl.

Oulâd M'hammed.

		Nombre de tentes.
Cheikh Zitoûni ben Kourtiya.	Oulâd Moûsa	43
	Souakka	29
	El-Bedaoua	23
	'Amârna	18
Moqaddem El-Hâdj Tâher bel-Hâdj Mohammed.	Zâouïa Cherqaouïa de Kechacha	40

Oulâd Amram.

Cheikh Si 'Abbâs bel-Habti.	Oulâd El-Mesnaoui	98
Cheikh Abd El-Qâder ben Mohammed.	Oulâd Bou Djemâ'	17
	Khechachna	21
	Zâouïa Chorfa Oulâd Moulay 'Abdallah ben Hoseïn	6
	Zâouïa Oulâd Sidi 'Ali ben Brâhîm	10
	Zâouïa Si 'Abd En-Nebi	30

Oulâd Ysef.

Cheikh 'Abîda ben Mohammed.	Oulâd El-Qâïd Moûsa	34
	Oulâd Saïd ben 'Ali	28
	El-Aouïna	18
	Derqaoua (?)	8
Cheikh El-'Arbi ben 'Omar.	Oulâd Slimân	37
	El-Bahoura	57

Touama.

		Nombre de tentes.
Cheikh Mohammed ben Djilâli ben Mahdjoûb.	Zâouïa Oulâd Sidi Rahhâl	6
Cheikh Mohammed ben Djilâli ben Tahra.	El-Bkhitat	17
	Oulâd Slimân	21
	Zâouïa Cherqaouïa	10
	Oulâd Chamba	15
	Oulad 'Aïsa. Zâouïa Oulâd Sidi Rahhâl	16

Mellita Moudâlîn Tirs.

Cheikh Si Çalâh ben Mohammed.	El-Gouteïbat.	51
	Oulâd Haddo	20
	Oulâd El-Hasan	13
	Sebabha	19
	Rouâouna.	6

Oulâd Haffif.

Cheikh Mohamed ben Hammou.	Oulâd Hamitti	52
	Zenazna	33
	Derbala	44
	Oulâd Djerrâr	10
	Djedoura	64
	Zâouïa Zechaïch	10
	Oulâd Rahho	22
	Oulâd Ghilân	20
	Oulâd Gaïd	16
	Oulâd Bou Kaîna	22

Touâlet.

Cheikh 'Abd El-Qâder ben Mohammed ben Tâher.	El-Biod	142

		Nombre de tentes.
Cheikh 'Ali ben Qaddoûr El-'Amri.	Oulâd Amer	113
	Zâouïa Sidi Mohammed ben Tebba.	6
Cheikh Si Mohammed bel-Moqaddem Ez-Zerouâli.	Zraoula	86

El-Arba'a.

Cheikh Mohammed ben El-Mbârek ben El-'Arbi.	Mellita Ahl El-Oued	47
	El-Amiryîn Mouâlîn Redjaïn	20
	Beni Zerara	25
	Zâouïa Sidi Ech-Cherqi	8
Cheikh Djilâli ben El-'Arbi El-'Amiri.	El-Amiryîn Mouâlîn Haoud Chekaoui	51
	El-Kouada	15

'Adoul.

Mohammed ben Tâher ben El-Mekki.	Habite aux Oulâd Bou Ziri.
Si Ahmed bel-Hâdj Ma'ti	—
El-'Arbi bel-Hâdj	—
Bou Chaïb ben El-'Arbi ben Guerrâr.	—
Mohammed ber-Rehhâl	—
Mohammed ben El-'Arbi ben Guerrâr.	—
El-'Arbi ben Ahmed ben Brâhîm.	—
Bou Chaïb ben 'Azzoûz	—
Ahmed ben Hammou	—

Oulâd Sidi ben Dâoud.

Qâïd : Ben Chahboun ben Mohammed.
Khalîfa : 'Aïsaoui ben Mohammed.

Oulâd 'Abd El-'Azîz.

Cheikh Mohammed ben Bou 'Azza.	Oulâd Zekkâk bel-Habti	75
	Oulâd Zekkâk ben Ahmed	95

		Nombre de tentes.
Cheikh El-Kebir ben El-Hâdj.	El-Hammâdat	76
Cheikh Mohammed ben Bedda.	Oulâd Ahmed (on les appelle Mouâlîn Beni Meskîn, parce qu'ils sont les voisins de ces derniers, ou encore Mouâlîn Kanniba)	74
Cheikh Mohammed ben Reghaï.	Dekhachna	37
	Oulad El-Mamoun	70
Cheikh Djilâli ben Mohammed.	El-Habatat	47
	El-Guenazra (1).	53
Cheikh Dâoudi bel-Ma'ti.	Khemâlcha (2)	34

Oulâd Çeghîr.

(Huit de leurs tentes sont installées chez les Khemâlcha.)

Cheikh Mohammed ben Saïdiya.	Oulâd Ceghîr	63
	Oulâd El-Qâdi	65
Cheikh El-Hâdj Ahmed ben Zahar.	Oulâd El-Haouâri	54
	Oulâd Zemmoûri	28
	Oulâd Reghaï (ce sont des Oulâd El-Mamoûn ; depuis longtemps séparés de leurs frères ils sont installés près des Oulâd Zemmouri avec sept tentes des Oulâd Ahmed.)	

Rima.

Cheikh Djilâli ben Hammou.	Oulâd Idrîs	29
	Oulâd El-Khâdem	35
	El-Haïna	25
	Cheroua	15

(1) Les Guenazra habitent les environs de Bir 'Aroûs, que les indigènes prétendent avoir été creusé par les chrétiens (*naçara*).

(2) Les Khemlâcha, voisins des Mzâb, sont une fraction turbulente, qui ne peut dépasser 40 tentes : selon la tradition, les naissances ne peuvent que balancer les décès. En raison de leur petit nombre ils se sont depuis longtemps rattachés aux Oulâd 'Abd El-'Azîz.

		Nombre de tentes.
Cheikh Mohammed bel-'Abbâs ben Semon.	Zeraoula	87
Cheikh El-Ma'ti ben Bou Senna.	Mouâlîn el-Hadjeb (Seninat)	30

Seninat.

Cheikh M'hammed ould El-Hâdj 'Abbâs.	A'châch	10
	Seninat	75
Cheikh Ahmed ben Çalâh.	Herarda Mouâlîn et-Tirs	30
	Oulâd Ysef et Reghaghoua	32
	Felâlha	20
	Sman	31
	El-Kouada	5
Cheikh Si Bel-'Abbâs ber-Rahhâl.	El-Ourârka	58
	Oulâd Hamida	18
	Oulad Ahmed	30
	Zouïtna	12
	Zâouia de Sidi Zouïtina	16

Beni Agrin.

Cheikh Si 'Abd Es-Selâm ben Taïbi.	El-Bessara	38
	Rouâouna	22
	Oulâd Bou Beker	11
	Nouadja	41
	Mekensa	8

'Adoul.

Mohammed ben Hammou habite chez les Oulâd Sidi Ben Dâoud.
Sidi Mohammed ben El-Hâdj —
'Abd Es-Selâm ben Tâhâr —
Ahmed ben El-Hâdj Çalâh —

Le Culte. Les mosquées réparties sur le territoire de Settat (tribus des Mzamza, Gdana, Oulâd Bouziri et Oulâd Sidi Ben Dâoud), sont au nombre d'une trentaine, dont six dans la ville de Settat, savoir : celle de la Qaçba, où se fait la prière du vendredi, et cinq autres plus ou moins délaissées : Sidi El-Ghenîmi, Oulâd El-Ghâzi, El-Krâkra, Sidi Ahmed El-Ma'ti El-'Aroûsi et El-Hâdj El-Ma'ti El-Kerkouri.

Dans la banlieue de Settat se dresse un mur de Mçalla, devant lequel se fait en plein air la grande prière du 'Aïd El-Kebîr et du 'Aïd Eç-Çeghîr.

En tribu, de simples tentes font la plupart du temps office de mosquée ; leur nombre peut s'élever au total à une soixantaine. Mais la pratique de la prière collective étant très peu en honneur, ces mosquées ou tentes-mosquées sont plutôt utilisées comme écoles coraniques.

Les édifices religieux ne devant leur entretien qu'à la piété ou à la générosité des fidèles, ils sont assez mal entretenus.

A Settat, on connaît comme habous quatorze magasins ou boutiques donnant ensemble un revenu mensuel de 320 pesetas hasani.

Le nadir des habous est Si El-Bokhari.

Les Châouïa sont assez indifférents en matière de religion et les pratiquants sont l'exception. L'observation du jeûne du Ramadan lui-même, subit ici de nombreuses transgressions. On va rarement en pèlerinage à la Mecque.

Cette indifférence religieuse n'exclut pas les réveils du fanatisme, comme l'a prouvé Bou 'Azzaoui. Les notables musulmans reconnaissent d'ailleurs que l'occupation française a facilité l'exercice du culte (1). Il est certain que les manifestations extérieures du culte, telles que la prière

(1) Peut-être par une sorte de protestation silencieuse contre l'occupation étrangère.

publique de l'Aïd El-Kebîr et de l'Aïd El-Çeghîr, n'étaient pas toujours possibles en temps de Siba.

PERSONNEL DES MOSQUÉES. — Les mosquées sont desservies par un imam et pourvues quelquefois, à Settat et dans les zâouïas d'un muezzin. La principale occupation de cet imam qui est forcément taleb consiste, en dehors de la célébration des prières, à apprendre le Qoran aux enfants. Il est rétribué par les indigènes dont il reçoit pour l'année de 30 à 40 douros (100 à 133 francs). Il est en outre nourri quand il est célibataire et reçoit quelquefois un terrain de labour tout ensemencé.

Sanctuaires.

Les Qoubbas disséminés sur l'ensemble du territoire sont au nombre d'une centaine, non compris les enclos de pierres, *haouïta* ou *haouch*, qui entourent les sépultures des musulmans de sainteté notoire, ni les tombes creusées près des arbres à ex-votos.

Les « marabouts » des Qoubbas sont vénérés individuellement par les habitants du voisinage, mais certains de ces mausolées sont des lieux de pèlerinage qui attirent les étrangers de plus ou moins loin.

A l'intérieur du sanctuaire, sur le tombeau du saint qu'il abrite, les fidèles viennent faire des prières, sacrifier des animaux, allumer des bougies, brûler de l'encens (*ned*), déposer une obole pour demander des grâces temporelles. Certains pèlerinages ont pour objet d'obtenir la pluie pendant les années de sécheresse, ou la guérison de maux physiques causés par les esprits (*djenoûn*).

Les pèlerinages périodiques, outre leur caractère religieux, donnaient prétexte, avant l'occupation française, à des fêtes toutes profanes. C'étaient de véritables foires, les *mousem*, qui revenaient chaque année après la moisson.

Le *mousem* était agrémenté de fantasias et de concerts organisés par des chanteurs (*chiyakh*) ou des chanteuses (*chikhat*) rémunérés par les auditeurs qui rivalisaient de

générosité. Les cavaliers, revêtus de leurs habits de parade, montaient leurs plus beaux chevaux. On faisait largement bombance avec la chair des moutons ou des veaux sacrifiés en l'honneur du saint.

Ces *mousem* ne se tiennent plus dans le territoire de Settat depuis l'ère d'anarchie (Siba) qui a précédé l'occupation française; quelques autres pèlerinages n'ont cessé qu'après les événements de Casablanca.

Les points de pèlerinages les plus connus sont :

Mzamza :

Sidi El-Ghenîmi et Sidi Bou ʿAbîd, à Settat.

Oulâd Bouallala, près de la source ʿAïn Nezzagh, à quelques kilomètres de Settat.

Sidi Qâsem, du tombeau duquel jaillit une source réputée miraculeuse.

Sidi El-ʿAïdi.

Oulâd Ben Sebʿâ.

Sidi Makhloûf.

Sidi Qâsem Zemmâl.

Sidi Mesîammer Tarha descendant de Moulay Idris et père de Sidi El-Ghenîmi.

Oulâd Bouziri :

Sidi Mohammed ber-Rahhâl qui attirait les Rehâmna et les Beni Meskîn.

Sidi Zouitina.

Sidi Mohammed Moûl Taraza (le possesseur du chapeau). On vient de loin prêter serment sur le tombeau de ce saint dont l'on coiffe le chapeau pour la circonstance. Celui qui a fait un faux serment en est puni par la gale dont il est atteint peu après son parjure.

Sidi Bou-Roumana (l'homme à la grenade).

Sidi Bel-ʿAbbâs Bou Ktoub.

Sidi Mesaoud.

Sidi bel-ʿAbbâs Rahhâli.

Sidi ʿAïsa ben Reghaï.

Sidi Mohammed Boul-ʿAnouâr.

Ridjâl Feriyat (4 marabouts).

Sidi ʿAli Boul-Karkouba.

Sidi Hadjâdj.

Sidi Mesaoud ben ʿAmara.

Oulâd Sidi Ben Dâoud :

Sidi Mohammed Moûl El-Kerma.
Sidi 'Abd Es-Samad.
Lalla Rima.

Pèlerinage juif. — A proximité de Sidi Mesaoud, sur le territoire de la tribu des Oulâd Bou Ziri, les Juifs du Maroc vénèrent la sépulture d'un rabbin de Jérusalem, connu sous le nom de Dad, qui serait venu mourir en ce lieu, il y a environ deux siècles. Les Juifs de Rabat y organisent, tous les ans, vers la fin du printemps, un grand pèlerinage. Les pèlerins font généralement un séjour de vingt-quatre ou quarante-huit heures; quelques-uns prolongent leur séjour toute une semaine. Avant d'entrer dans le mausolée, bâti il y a quelques années, les pèlerins ont soin de se purifier par une immersion dans la rivière voisine. Sur le tombeau, ils font brûler des bougies et sacrifient des animaux, et se livrent à leurs dévotions en récitant notamment les psaumes de David.

Confréries et Zâouïas.

Dans les tribus de Settat on trouve des *Mokhtâriya*, *Nâciriya*, *Tidjaniya*, *Derqaoua*, *Cherqaoua*, *'Aïsaoua*, *Hamâdcha*, *Touhamiya*, *Bou 'Azzaouïa et Kittaniya* auxquelles on peut ajouter la secte de Mâ El-'Aïnin.

Mokhtâriya. — La confrérie est une branche des Qadriya. Elle doit son nom à Sidi Mokhtâr El-Kebîr El-Kounti (de Kounta) qui vivait à la fin du dix-huitième siècle. Elle comptait Mâ El-Aïnin, le célèbre agitateur du Sahara parmi ses principaux représentants. Elle a été propagée jadis chez les Châouïa, par le faqîh Ben Daho, d'Azemmour, qui avait reçu l'initiation de Sidi Mokhtâr lui-même. Les adeptes du territoire étaient autrefois groupés autour d'un moqaddem, qui avait presque toujours été pris parmi les ascendants du Qâdhi de Settat, Si Mohammed ben Bou Cheta.

Mais, à la mort du père du Qâdhi, on a négligé de lui donner un successeur.

A quelques kilomètres de cette ville existe la zâouïa de Si El-Hâdj El-'Arbi El 'Abdouni, lequel, de son vivant, se partageait le Cheikhat avec Si Mohammed ben Bou Cheta. Il aurait été faire du prosélytisme jusqu'à Tlemcen. Sa zâouïa, construite sous le sultan Sidi Mohammed, a été abandonnée pendant la Siba et réoccupée après les événements de Casablanca, par les fils de Si El-Hâdj El-'Arbi.

Non loin de Temassin, chez les Oulâd Bou Ziri, on retrouve les ruines d'une autre zâouïa, dite des Oulâd Ben Bekri, du nom de son fondateur Mekki ben Bekri, des Oulâd Sidi 'Ali ben Brâhîm. Mais la zâouïa où les Qadria de l'ouest prennent le mot d'ordre est à Marrakech. Il en existe cependant un autre à Casablanca. Le Qâïd El-Hâdj El-Ma'ti récemment décédé avait contribué à sa restauration.

La tribu des Mzamza comprend une centaine d'adeptes des Mokhtâriya dont une dizaine de femmes, et celle des Oulâd Sidi ben Dâoud une dizaine. Aux Oulâd Bou Ziri, on n'en connaît qu'un : le faqîh Ben Mebkhoût. Cette confrérie reste correcte dans ses rapports avec les autorités françaises.

Nâciriya. — Cet ordre, dont la principale zâouïa est à Tamegrout, dans le haut Dra'a, possède une zâouïa influente chez les Châouïa, à proximité de Settat (Sidi Makhloûf), avec Si El-Hâdj Ahmed ben 'Abdallah pour moqaddem. Cette zâouïa a été construite il y a plus de cent ans par le Qâïd Bel-Ghâzi. On y enseignait autrefois la grammaire et le droit, outre le Qoran.

La zâouïa compte une cinquantaine de khouan chez les Mzamza. Les Oulâd Bou Ziri en ont une soixantaine, dont vingt femmes.

Hors des pays Châouïa, c'est chez les Goundafa, les Glaoua et les Mtouga que les Nâçiryîn sont les plus nombreux.

Tidjaniya. — Les zâouïas marocaines de cet ordre se

réclament de Sidi Ahmed Tidjani enterré à Fès; ses descendants Si El-Bachîr et Si Ahmed, d'ʿAïn Madhi, ont pour agent à Fès, Si Mohammed Guennoûn. Les seules relations qui existent entre Fès et ʿAïn Madhi consistent dans un envoi annuel de cadeaux, par Tanger. En grand honneur chez les membres du Makhzen et dans la classe commerçante, cet ordre nous a autrefois témoigné de l'hostilité au Maroc.

Les Tidjaniya ont de nombreux adeptes dans la province des Doukkâla où ils possèdent une dizaine de zâouïas. Ils en avaient une qui a disparu dans la Qaçba des Oulâd Saïd dite Dâr El-Ayyâchi.

A Settat, ils comptent environ soixante khouan; une quarantaine dans la tribu des Mzamza; quelques-uns aux Oulâd Sidi Ben Dâoud, et aux Oulâd Bou Ziri. Leur représentant, à Settat, est Si Ahmed El-Filâli; ils ont une zâouïa à Settat; une autre près de Talouït.

Derqaoua. — Cette Voie compte une dizaine d'adeptes à Settat et d'assez nombreux représentants, une centaine, dans la tribu des Guedana, avec trois petites zâouïas.

La première est bâtie à El-Aounot, auprès du *Maqâm* (1) dit de Sidi Mohammed ben El-ʿArbi fondateur de la Voie. Il y vient des pèlerins de Marrâkech, des Doukkâla et de l'Oued Draʿa. Cette zâouïa, habitée par une quinzaine de khouan, a pour chef le moqaddem Bou ʿAzza bel-Hâdj Ahmed. Les deux autres sont l'une chez les Mezellefin et la seconde, à Henina.

Cherqaoua. — Cet ordre se rattache, comme origines, aux Naciria; il a été fondé à Boul-Djaʿd par Sidi Mʿhammed Ech-Cherqi, auquel les Cherqaoua modernes doivent leur nom. Si El-Hâdj Mohammed ben Dâoud, chef de la zâouïa de Boul-Djaʿd, mort il y a quelques années, était son descendant.

(1) Pièce ou enceinte où la prière se fait en commun.

Les Cherqaoua possèdent chez les Guedana, la Zâouïa El-Mir, qui comprend une quinzaine de maisons et dont le moqaddem se nomme Si 'Abd Er-Rahman ben Hâdj Mekki, est Qâïd des Guedana, en résidence à Settat. Avant la période d'anarchie marquée par la mise à sac des Qaçbas, des gens des Doukkâla, des 'Abda et de Marrâkech venaient y apprendre le Qoran. L'enseignement qoranique n'est plus donné qu'aux enfants de la zâouïa.

Une autre zâouïa dite Zâouïa Kechacha est située aux Oulâd Bou Ziri, à 3 kilomètres environ de l'Oumm Er-Rebî', près de Mechra' Ben Abbou, et a pour chefs les frères Hadj Tâhâr et El-'Abbâs, fils de Hâdj Et-Tounsi. A cette zâouïa se rendent quelquefois des malades atteints de syphilis (*nouar*). Le Cheikh de la zâouïa crache sur les plaies, prononce quelques invocations (*do'a*) à Dieu, et le malade doit guérir.

La zâouïa de Sidi Mohammed ben Tebba, dans la tribu des Oulâd Sidi Ben Dâoud, a aussi un groupe de khouan : les Abd El Nabaouiyn. Aux Oulâd Bou Ziri enfin deux groupements de khouan : les Semâan et les 'Azizyîn. Les Cherqaoua du territoire sont au nombre de quelques centaines.

'Aïsaoua. — Cet ordre ne possède de zâouïa qu'à Casablanca. Ses affiliés sont assez nombreux dans la tribu des Mzab. Il est représenté à Settat par le moqaddem El-'Ayyâchi ben Raho El-Mzamzi et par quelques khouan dans la tribu des Mzamza.

Hamâdcha. — Cette confrérie se rattache par ses doctrines aux 'Aïsaoua, et comme eux procède des doctrines Djazoulites en même temps que du Qadirisme. Ses adeptes sont en assez grand nombre dans la plupart des villes importantes du Maroc où ils possèdent des zâouïas.

La zâouïa principale est dans le Zerhoûn, à Sidi 'Ali ben Hamdouch, près de Moulay Idrîs.

Touhamiya. — Cette tâïfa, plutôt connue en Algérie sous la dénomination de Taïbia et dont le chef est le « Chérif

d'Ouzzan », doit ici son nom à son principal réorganisateur Moulay Touhami ben Mohammed, mort en 1715. Elle n'a que de rares affiliés dans la tribu des Oulâd Bou Ziri.

Bou 'Azzaouïa. — Confrérie toute locale, qui a pour fondateur Si Mohammed Ould Taïbi El-Bou'azzaoui. Originaire, semble-t-il, de la tribu berbère des Zayân, ce marabout s'est surtout fait connaître par ses appels à la Guerre sainte chez les Châouïa et jusque dans le Haouz, avant et pendant les événements de Casablanca, puis, par sa campagne d'agitation contre le Sultan 'Abd El-'Azîz. Il était né dans la tribu des Mzâb et alla tout d'abord se fixer dans celle des Oulâd Saïd où il fonda une zâouïa.

Hostiles à notre influence, les sectateurs de Bou 'Azzaoui forment le groupe le plus nombreux des adeptes du tessaouf chez les Châouïa. Répandus surtout chez les Mzâb, ils sont au nombre de 2.500 environ dans les tribus de Settat. Ils avaient aux Oulâd Sidi Ben Dâoud une zâouïa aujourd'hui abandonnée. Daoudi ben Chaboun, Qâïd de cette tribu, et ses frères passent pour être des leurs.

Chez les Mzamza le personnage le plus marquant est le moqaddem El-Hâdj Qâsem ben 'Abd Es-Selâm, beau-père de Bou Azzaoui et parent par la ligne maternelle de l'ex-Sultan Moulay Hafîdh. Il quitta le pays pour aller à Marrâkech, puis à Fès, après l'occupation de Settat par nos troupes.

Kittaniyîn.—A l'instar des Bou'azzaouïa, les Kittaniya forment une Voie d'institution récente. Ils sont ainsi désignés du nom de leur fondateur, le Chérif Sidi Mohammed ben 'Abd El-Kebîr El-Kittani, qui a contribué, mais moins que l'agitateur Bou 'Azzaoui, à la chute d''Abd El-'Azîz. Les premiers adeptes furent recrutés chez les Zemmour Chleuh, dans la région de Mékinès. La zâouïa principale était à Fès, les autres à Boul-Dja'd, Marrâkech, Casablanca, Rabat et Salé. Elles ont toutes été fermées par ordre de Moulay Hafîdh,

après l'incarcération et la mort de Sidi Mohammed El-Kittani. L'influence de cet ordre est circonscrite entre Fès et Mârrâkech. Ses adeptes sont au nombre de quelques milliers. A Settat, ils sont une quarantaine. Ils avaient dans la ville une zâouïa qui a été démolie pendant la Siba ; le sultan Moulay Yoûsef en a autorisé la réouverture.

L'attitude des Kittaniyîn est déférente et correcte envers les autorités françaises.

Sectateurs de Mâ el-'Aïnin. — Le célèbre agitateur avait groupé autour de lui un certain nombre de disciples qui lui continuent leur fidélité et le considèrent comme l'initiateur d'une « voie » nouvelle. Ils sont clairsemés, avec des tendances antifrançaises.

Tireurs (*Rema ou Rimaïa*). — Malgré leur rôle dans les guerres contre les Portugais, ces sociétés semblent n'avoir plus de caractère religieux. Avant l'arrivée des Français, leurs membres se réunissaient de temps à autre pour assister à des exercices auxquels présidait un moniteur (*moqaddem er-rema*) et qui étaient suivis de parties de chasse. Ces réunions fournissaient l'occasion de bombances et de divertissements variés. Aux Oulâd Bou Ziri les Rema avaient une réunion annuelle de ce genre, à Ferki.

Les Chorfa Beni Agrin.

Les Beni Agrin ont longtemps appartenu à la grande tribu des Oulâd Bou Ziri.

Lors de notre installation dans la région de Settat, les Oulâd Bou Ziri furent gouvernés par deux Qâïds : Si Tounsi Ould Bahloûl et Mesaoud Ould Tounza. Ce dernier ayant été relevé de ses fonctions pour exactions, son commandement fut réparti entre les Qâïds Tounsi et Ben Chaboun des Oulâd Sidi Ben Dâoud. Le premier reçut les Touâlet, les Larba'a et les Touama et le second, les Rima, les Seninat et les Beni Agrin.

Nommés aussi Mouâlîn Oued Qaïbal, d'après leur habitat

actuel, les Beni Agrin, descendent, disent-ils, de Sidi Mohammed ben Idrîs, père de 12 fils :

Mohammed, Ahmed, ʿAbdallah, ʿAmar, ʿAmran, Dâoud, Bel-Qâsem, ʿAïsa, Yahyya, ʿAli, Katsir, Hamza.

L'aîné, Sidi Mohammed, serait l'ancêtre de 9 tribus :

Les *Oulâd Bou Sebaʿa*, 12 tentes, appartiennent aux Oulâd ʿAroûs des Mzamza et habitent près des Qoubbas de leur ancêtre, à 5 kilomètres au sud de Settat.

Oulâd Bou Rhamoûn (Rehâmna).

Oulâd Bou Zekkaria (Doukkala).

Oulâd Si Bou ʿAnân (ʿAbda).

Beni Jermoun (Beni Agrin).

Djatiyouna (Segharna).

Tertghiouna (Boul-Djaʿd).

Haniata, ce sont les Haïna des Rima, quelques tentes se sont détachées du groupe pour s'installer chez les Seninat et les Chliyat.

El-Friqiya; cette dénomination comprend tous les descendants de Sidi Mohammed qui se sont dispersés en Ifrikiya.

Les *Beni Agrin* se subdivisent en :

Ourarka.	Ourarka	28 tentes.
	Azaouza	30 —
Oulâd Hameïda.	Tenadja.	18 —
	Souatlâ.	
Oulâd Ahmed.	Oulâd Ahmed ben ʿAyâd	14 —
	Mouâlîn Ras el-Aïn.	16 —
El-Bessara.	Oulâd ʿAli bel-Bosri.	12 —
	Oulâd ʿAli.	12 —
	Kedadra.	14 —
Rouâouna.	Draïssia.	10 —
	Oulâd Allâl	12 —
Oulâd BouBeker.	Oulad Az.	4 —
	Oulad Nedjma	7 —
Nouajha.	Brahma.	12 —
	Nouajha	29 —
Zouatna.		12 —
Mekensa.		8 —
		238 tentes.

Les Beni Agrin sont détenteurs de trois dhâhirs chérifiens leur reconnaissant la qualité de Chorfa et leur attribuent la propriété de la Séguiyat El-Qiban. Ces dhâhirs leur ont été délivrés par les Sultans :

Moulay ʿAbd Er-Rahman ben Hichâm, le 24 Qaʿda 1241 (30 juin 1826). — Moulay El-Hasan, le 29 de Rabîʿ II de l'an 1308. — Moulay ʿAbd El-ʿAzîz, le dernier jour de Djoumada II de l'an 1320.

1°

Dahir de Moulay El-Hasan.

Reproduction du Dhâhir de Moulay ʿAbd Er-Rahman ben Hichâm.

Louange au Dieu unique !

Que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur et maître Mohammed, sa famille et ses compagnons et leur accorde le salut !

(Sceau de Moulay El-Hasan ben Mohammed ben ʿAbd El-Rahman).

Ce noble, élevé, grand et glorieux dhâhir devra rester entre les mains des détenteurs, les Chorfa Banou Djarmoun, habitant la Séguiyat Qiban entre les Châouïa et Ibn Meskîn. Nous avons, par la toute-puissance, la force, la grâce et la bénédiction divines, renouvelé en leur faveur les droits à eux conférés par les dhâhirs de nos nobles ancêtres (puisse Dieu sanctifier leurs âmes !) et nous leur avons accordé le bénéfice de la considération et du respect avec le droit sacré d'administration (?) nous les avons pris sur les épaules de la bienveillance. Nous leur avons, en matière d'administration et d'exemption de toutes charges, conservé les droits et privilèges détenus par leur père susnommé. Il ne devra leur être imposé aucune charge : la coutume établie à leur égard n'est pas enfreinte ; rien n'est ajouté à leur condition, rien n'en est retranché. Ces prescriptions s'appliquent à eux, à leur famille et à leurs proches parents ; quiconque cherchera à les tourner n'aura qu'à s'en prendre à lui-même. Nous leur accordons les bénéfices de la Zakât et du ʿAchoûr afin qu'ils en disposent au profit de leur foqarâ qui le méritent, et cela de leur plein gré sans qu'aucun de nos serviteurs ou des fonctionnaires de notre Gouvernement ait à intervenir. Nous leur reconnaissons le droit de souveraineté dans la Séguiyat Qiban tel que le détenait leur père : nous leur confirmons, comme cela était pour leurs ancêtres, le droit d'inspection de la Séguiyat ; leur souveraineté s'éten-

dra aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Sokra, sans que cela puisse donner lieu à des contestations ou oppositions.

Nos fonctionnaires et gouverneurs devront se conformer aux prescriptions de ce dhâher, qui ne devront être enfreintes en aucun cas.

Le 29 du mois sacré de Rabî II de l'an 1308.

2°

Dhâhir de Moulay 'Abd El-'Azîz.

Louange au Dieu unique !

Que Dieu répande ses bénédictions sur Notre Seigneur Mohammed et sur sa famille.

(Sceau de Moulay 'Abd El-'Azîz ben El-Hasan.)

Par cette lettre (Dieu rehausse sa valeur et la porte au-dessus des sphères de la félicité !) nous déclarons, par la toute-puissance du Dieu éternel et bon, accorder à ceux qui la détiennent, les Chorfa Beni Djarmoûn, habitant la Séguiyat El-Qiban entre les Châouïa et les Beni Meskîn, le privilège de l'estime et de la considération et les placer sur l'épaule de la vénération et du respect. Nous n'insisterons pas davantage sur leur qualité de Chorfa ; nous ne nous étendrons pas là-dessus. Nul, à l'aller comme au retour, ne devra toucher à eux.

Nos serviteurs et les fonctionnaires de notre Gouvernement Chérifien devront prendre cette lettre en considération et veilleront à ce que cet ordre ne soit jamais transgressé.

Notre ordre agréable à Dieu a été donné le dernier jour de Djoumada II de l'an 1320.

Particularité des Beni Agrin. — La fraction des Beni Agrin passe pour fournir un grand nombre de cheikhât. L'épouse seule a droit au respect ; la fille et la sœur sont presque entièrement libres de leurs personnes. Les Beni Agrin occupent un pays pauvre et caillouteux et la prostitution est pour eux une ressource.

Les cheikhât des Beni Agrin sont particulièrement renommées pour la finesse de leurs traits : elles rivalisent sous ce rapport avec les Fâsiyât. « Elles doivent la blancheur de leur teint à la qualité des eaux du pays. »

Les Beni Agrin des Oulâd Bouziri (actuellement des Oulâd Sidi Ben Dâoud), partagent depuis des temps reculés avec les Oulâd Fâres et les Djemouha des Oulâd Mrâh (Mzâb) le privilège d'envoyer des cheïkhât dans les diverses tribus, mais les joueurs de violon (*Kamindja*) viennent des Doukkâla.

Fêtes locales. A Settat, comme ailleurs, les indigènes célèbrent encore des fêtes non musulmanes, survivance des traditions préislamiques. Ce sont des fêtes rattachées à l'année julienne dont le calendrier est employé par les cultivateurs et les jardiniers.

La fête de Younaïr (Januarius) se célèbre au milieu de janvier. Dans chaque famille, on égorge autant de poulets qu'il y a de personnes et on prépare un plat connu sous le nom de *Haoudz* ou *Hajouza*, composé de sept espèces de légumes.

Le jour de l'*'âchoûra*, 10 de moharrem, premier mois de l'année musulmane, feux de joie avec danses d'hommes et de femmes, au son de la *ta'ridja*, tambourin de terre cuite. C'est la fête de l'année musulmane et en même temps la commémoration de la mort de Hoseïn, petit-fils du Prophète. Les enfants font des simulacres d'enterrement, en creusant une fosse pour enterrer avec le cérémonial habituel une poupée faite d'un os entouré de chiffons.

Le 24 Jouniou (juin), on célèbre l'*Ancera*, du vieux mot hébraïque qui servait aux Maures d'Espagne pour la Saint-Jean. Des feux de paille ou d'herbes allumés à l'aube dans les champs, ou au milieu des parcs, assurent la protection des récoltes et du bétail, comme à nos Rogations. C'est pendant la nuit qui suit que les sorciers préparent leurs philtres, avec des débris de cadavres, ou du couscouss fabriqué avec la main d'un squelette.

Enfin, après l''Aïd El-Kebîr, il y a une sorte de carnaval avec déguisements et quêtes.

CONDITION ÉCONOMIQUE

Habitat.

Les tribus du territoire sont surtout composées de cultivateurs sédentaires groupés à proximité de leurs terres dans des douars composés de *nouaïl.*

Dans les régions Sud (Oulâd Bouziri et Oulad Sidi Ben Dâoud) peu favorables à la culture et remplies de pâturages la tente remplace plus souvent la nouala, et la population y est moins dense.

Par contre, dans les Tirs de la plaine de Ber-Rechîd et en quelques points du plateau dit des Mzamza, on rencontre un certain nombre de maisons isolées, entourées de tentes et de *nouâïl*, habitées en général par un chef ou un riche indigène.

Les nouâlas qui sont l'habitat le plus répandu aux alentours de Settat sont constituées par du chaume disposé sur une carcasse de perches de fenouil ou de roseaux. Rares dans la région, des hautes tiges de fenouil sont apportées de chez les Ourdigha et vendues sur les marchés où l'on trouve également des roseaux provenant des Beni Agrin. Un certain nombre de grandes nouâlas sont montées sur murettes et constituent un abri relativement confortable.

Le prix moyen d'une nouâla est de 60 P. H.

La tente ou kheïma est faite de bandes de flîdj cousues ensemble et fabriquées dans les douars avec des fibres de doum (palmier nain). Ces bandes peuvent être employées dans les maisons pour recouvrir le sol; elles sont vendues quelquefois sur les marchés.

Souvent les douars sont constitués en *got'a* : ils sont alors entourés d'un fossé, dont les terres sont rejetées à l'intérieur.

Cultures. Céréales.

Les indigènes s'adonnent à des cultures variées; celle des céréales, considérée d'ailleurs comme une obligation religieuse, est de beaucoup la plus importante.

L'outillage agricole se réduit à la charrue (*mahrath*) dont le modèle est celui qu'on rencontre couramment au Maroc, aussi bien qu'en Algérie et en Tunisie. Les labours sont faits à 10 centimètres de profondeur. Si les indigènes n'emploient pas un outillage plus complet et plus perfectionné, c'est qu'ils ne le connaissent pas encore, mais il est à croire qu'ils finiront par l'adopter volontiers ; quelques-uns ont déjà adopté le chariot, récemment introduit dans le pays.

L'indigène utilise le fumier comme engrais, mais les terres, riches en général, ne réclament guère d'amendement. Une culture plus intensive pourra peut-être amener à faire usage des phosphates, dont on signale la présence dans les environs de Guicer et d'El-Boroûdj.

Les cultures se divisent en deux catégories : les cultures d'automne, *El-Griba* ou *Bekriya* (blé, orge, fèves), et les cultures tardives, *El-Maʿẓoûẓiya*, dont les semailles se font en second lieu (lin, pois chiches, fenugrec, coriandre, lentilles).

Les propriétaires riches ont un peu d'assolement en général par l'alternance de la culture *Bekriya* et de la culture *Maʿẓoûẓiya* (1).

Céréales. — C'est la culture la plus importante. Elle donne d'ailleurs de bons résultats. Le sol s'y prête à peu près partout et de grands espaces encore incultes pourraient être mis en valeur, mais l'indigène ne cultive que les meilleures terres.

A moins de circonstances particulières comme la sécheresse, la récolte est habituellement satisfaisante. Les ma-

(1) On appelle terre *bernicha* une terre qui a été cultivée l'année précédente ; selon la culture dont elle a été l'objet, on l'appelle *bernicha* de blé ou d'orge, de maïs, etc. La terre qui n'a pas été cultivée l'année précédente ou depuis plusieurs années s'appelle *ragda*, terre reposée.

ladies sont inconnues. Aux alentours de Settat, les cultures sont dans la proportion de 2/5 de blé pour 3/5 d'orge. Le maïs et le millet viennent ensuite.

La culture des céréales se fait d'après les vieilles méthodes (semailles sous raies) qui donnent un bon rendement. La culture à l'européenne ne pourrait peut-être pas beaucoup mieux.

On peut évaluer les ensemencements à 120 kilogrammes d'orge et 100 kilogrammes de blé à l'hectare.

Le rendement moyen est de :

Blé :
- 30 *tellis*, soit 250 à 300 *baoui* par grande charrue,
- 20 *tellis*, soit 160 à 200 *baoui* par charrue moyenne,
- 10 *tellis*, soit 80 à 100 *baoui* par petite charrue,

soit environ 35 hectolitres par hectare.

Orge :
- 40 *tellis*, soit 350 *baoui* par grande charrue,
- 25 *tellis*, soit 200 à 250 *baoui* par charrue moyenne,
- 12 *tellis*, soit 100 *baoui* environ par petite charrue,

soit 45 hectolitres par hectare.

Le blé pèse en moyenne 80 kilogrammes l'hectolitre, l'orge 55.

Le plus souvent les « charrues » sont ensemencées moitié en blé, moitié en orge, surtout chez les petits propriétaires qui n'en possèdent qu'une. Ils mettent alors en silos le surplus de leur récolte. Chez un grand nombre d'indigènes ce surplus est assez considérable pour donner lieu à un important mouvement d'exportation sur Casablanca.

Les blés cultivés dans la région de Settat sont des blés durs ; les indigènes en distinguent trois espèces auxquelles ils donnent les noms qui se rapportent à la forme de leur épi :

La première espèce (très bonne qualité), « *hadiricha* »,

vient dans les bonnes terres et donne un grain gros et court.

La deuxième (bonne qualité), « *ẓeriʿa* », a l'épi plus long et moins rempli, avec un grain plus allongé.

La troisième, « *dradiya* », a un épi court et épanoui ; elle donne un grain plus petit et de peau légèrement rouge ; en raison de son prix relativement bas, elle est demandée par les boulangers.

Cultures diverses.

A côté des céréales, les indigènes cultivent par ordre d'importance : le lin, les pois chiches, les fèves, le fenugrec et le coriandre.

Toutes ces cultures sont faites en vue de l'exportation, sauf les fèves qui sont réservées à la consommation locale : La *harira*, soupe du matin, est faite en grande partie avec des fèves.

Le lin appartient à l'espèce des lins d'hiver ou lins chauds dont la graine est estimée et la tige médiocre. Aussi ne récolte-t-on à Settat que la graine. Les tiges séchées sont données comme fourrage aux chameaux.

Le fenugrec, *holba*, est vendu en grains à Casablanca, les tiges desséchées sont utilisées comme combustible.

Le coriandre, *kesbour*, dont la production est assez faible, s'exporte.

Cultures fourragères.

Les prairies naturelles sont peu nombreuses autour de Settat ; ce sont le plus souvent d'étroites bandes, près des sources, le long des oueds et dans les fonds humides. Les terrains en friche sont utilisés comme pâturages ; mais ils n'offrent que des ressources insuffisantes par temps de sécheresse. Aussi les fourrages artificiels seraient-ils des plus utiles dans la région, où d'ailleurs le terrain se prêterait bien à leur culture. Mais les indigènes ne les connaissent pas : ils se contentent de faucher l'herbe haute et abondande du printemps, sans prendre soin de la conserver.

Dans les années normales, la production suffit à peine aux besoins locaux.

Au cours des périodes sèches, quand il ne subsiste plus comme verdure que les plantes à feuilles épaisses et à bulbe, le palmier nain et l'asphodèle, le bétail bovin est vite éprouvé; il n'en est pas de même pour les moutons, qui paissent alors l'herbe courte et l'asphodèle; le gros bétail, les chevaux, les chameaux, ne mangent durant cette période que du *teben* (paille), conservé en meules, pour les besoins des douars.

Le « doûm » ou palmier nain.

Le *doûm*, ou palmier nain, abonde dans les terrains incultes, et même dans les terres cultivées, où on en remarque de nombreuses touffes ; si elles y prennent de la place elles offrent du moins l'avantage de conserver un peu la rosée et d'entretenir une légère humidité dans ces terres qui souvent ont à souffrir de la sécheresse.

Le *doûm* est employé à de nombreux usages :

On en brûle les feuilles et les racines pour chauffer les fours à pain, les fours à chaux, les *hammâm*, etc. Les feuilles arrachées dans les terrains en friche et destinées à cet usage (non choisies) se vendent o P. H. 75 la charge; les feuilles médianes arrachées à part sont tressées et valent o P. H. 50 le cent.

Quant aux racines, on ne les enlève qu'au cours des travaux de labour ou de défrichement ; elles constituent un assez bon combustible (prix : 2 P. H. 50 la charge de chameau ; 1 P. H. la charge d'âne).

En outre, la partie supérieure de la racine, travaillée par les femmes des douars sert à fabriquer les *flïdj* avec lesquelles se fait la *kheïma* (tente).

Avec les feuilles de *doûm* on tresse des cordes de toute grosseur, des nattes, des *tellis*, des couffins, des bâts, objets d'un usage constant et extrêmement répandus chez les indigènes.

Élevage. L'élevage peut être une source de revenus appréciables dans le territoire de Settat. En 1912, le recensement a accusé 850 chevaux, 7.400 vaches, 89.000 moutons, 1.600 juments, 1.680 chameaux, 18.500 chèvres, 2.600 bœufs, 6.115 ânes.

En 1913, ces chiffres ont baissé d'une façon très sensible, par suite du manque d'eau qui a desséché les pâturages. Beaucoup d'animaux sont morts faute de nourriture et les indigènes en ont vendu le plus possible. Le dénombrement du bétail était le suivant en 1913 : chameaux, 1.232 ; bœufs, 5.900 ; chevaux, 1.150 ; mulets, 270 ; ânes, 2.900 ; moutons, 19.200 ; chèvres, 4.800.

Les chevaux sont rares. L'élevage du porc tenté par les colons européens donne d'excellents résultats.

D'après des renseignements fournis par les qâïds, on aurait abattu en 1912 tant sur les marchés qu'en dehors : 600 bœufs aux Oulad Bouziri et 2.000 chez les Mzamza. Ces chiffres sont restés sensiblement les mêmes en 1913.

Les marchés extérieurs où Settat s'approvisionne en bœufs et en vaches sont :

El-Arba'a des Faqîh ben Çalâh ;

Et-Tleta des Beni Aoukil ;

El-Arba'a des Sraghna ;

El-Arba'a des Rehamna ;

Es-Sebt des Brikyîn (Rehâmna).

Bovins. — Autour de Settat même l'élevage des bovines n'est pas très important. Les pâturages sont rares et médiocres, ce n'est que dans la région de *Araïr* (S. E. de Settat) et surtout dans les terres de *Sâhel* entre Settat et Ber-Rechîd (Mouâlîn el-Grar, etc.), qu'on trouve des éleveurs, possédant de 150 à 200 têtes de bétail. Ils envoyaient autrefois leurs bêtes à Tanger pour l'exportation.

Prix ordinaire des bovins :

Bœufs 1re qualité, 60 douros Hi et au-dessus.

Taureaux sujets moyens, 35 à 40 douros Hi environ.

Taureaux 1re qualité, 50 douros H[i] environ.

Vaches 1re qualité, 30 douros H[i].

Vaches moyennes, 25 douros, H[i].

Les indigènes ne font aucune différence entre les sujets au point de vue de la race. Du reste, la production locale ne suffisant pas à leurs besoins, ils achètent souvent des bovins venant des Doukkâla, des 'Abda, du Haouz et obtiennent ainsi des croisements extrêmement variés, mais toujours d'assez petite taille. La saillie est gratuite en tribu. Le lait se donne en tribu, mais il se vend à Settat.

Ovins. — Il n'y a pas de différence entre la race des ovins de Settat et celle des ovins des régions voisines; on distingue cependant les moutons du Tadla de ceux de Settat; leur taille est moins élevée; ils sont plus gros. L'élevage des moutons, aux environs de Settat, ne produit que la quantité nécessaire à la consommation locale, mais le reste du territoire offre une surproduction abondante. La laine et les peaux s'écoulent à Casablanca, et aussi sur les marchés ruraux, où des commerçants en gros les achètent à 2 p. h. 50, la toison complète.

Le prix des moutons est de 15 à 20 p. h.

Chèvres. — Elles sont rares, car le terrain est peu propice (présence du « skoum », asperge sauvage, malsaine) prix moyen à Settat 12 p. h.

Chevaux. — On ne trouve à Settat comme chevaux que ce qui est nécessaire aux habitants (dans la tribu des Mzamza, 151 chevaux, 521 juments et 122 poulains en 1912). Ces chiffres ont baissé d'un tiers en 1913. Un grand nombre proviennent de l'extérieur : Tadla, Haouz, 'Abda. L'indigène se défait difficilement de son cheval, même quand le fourrage devient rare et coûteux comme en 1912-1913. Pas de modèle de cheval bien défini ; sujets communs. Prix de 50 à 110 p. h.

Chameaux. — L'élevage des chameaux ne se pratique pas sur le territoire de Settat. On les amène des Rahâmna

et surtout du Sous, après les moissons. Les plus riches propriétaires en ont au plus une quinzaine qu'ils emploient ou qu'ils louent pour les transports. Prix moyen à Settat 375 p. h.

Porcs. — Élevage entrepris depuis quelques années par les Européens qui possédaient en 1913 226 porcs prêts à être vendus, 156 truies et 234 petits. — bénéfice 100 p. 100. On tue les animaux à Settat; on y fabrique de la charcuterie qui se vend sur place ou s'expédie dans les Postes des environs.

Marchés. Les marchés hebdomadaires de la tribu des Mzamza sont au nombre de trois.

Le *Soûq El-Had*, se tient à Settat sur un emplacement en pente situé au N.-E. de la ville et adossé contre elle près de la porte de Ber Rechîd. Il est fréquenté par les indigènes du voisinage de Settat et aussi par des gens de toutes les tribus environnantes (Oulâd Bou Ziri, Oulâd Sidi Ben Dâoud, Mzâb, Oulâd Saïd, etc.). Certains en assez grand nombre viennent du Tadla sud, des Sraghna, des Rehâmna, du Haouz. Placé entre les marchés du vendredi et du mardi de Casablanca, il reçoit les vendeurs qui n'ont pas écoulé leurs marchandises à Casablanca, le vendredi et qui, rentrant chez eux, s'arrêtent avec ceux qui, venant en sens inverse, comptent pousser jusqu'à la côte, si les acheteurs leur font défaut au Soûq el-Had. — Entre ces deux courants le Soûq el-Had de Settat est fréquenté par 4 ou 5.000 indigènes.

Il s'y fait un gros trafic de grains. On y trouve : du bétail (bœufs, moutons, chèvres), quelques chevaux, des ânes et tous les objets confectionnés dans le pays, charrues, bâts, tellis, nattes de palmier nain, plats, poteries, etc... Les fruits et légumes y sont apportés de loin. Les bouchers et les marchands de peaux, de laines, sont nombreux. Les juifs, marchands de cotonnade, les ferblantiers, les forgerons et autres artisans ambulants forment

des groupes importants. Mais on vend très peu d'objets de provenance européenne à cause de la proximité de Casablanca.

Le trafic annuel du marché de Settat (y compris le petit marché quotidien) peut être évalué à 1.500.000 pesetas hasani. La mise en adjudication de ce marché est en moyenne de 5.000 p. h. par mois, soit 60.000 p. h. par an. Les droits du marché sont en moyenne de 4 p. 100.

Le second marché *Souq et-Tleta* est à Sidi Qâsem Zemal ; il est peu important et local ; il est fréquenté par les Mzamza et par les Oulâd Harîz de Ber-Rechîd.

Le troisième, *Soûq el-Khemîs* de Bou Zarzer, n'est pas plus important; on n'y voit que les Oulâd Saïd et des Mzamza.

L'importation des cotonnades, du sucre, thé, bougies, etc... sur ces marchés est fort active de même l'exportation des grains et laines, qu'on peut évaluer à elle seule, à plus d'un million par an.

Un seul marché, aux Oulâd Bou Ziri; le *Soûq et-Tenîn*, assez important et fréquenté par les tribus de la rive droite de l'Oued Oumm Er-Rabî'. On y importe une quantité appréciable de sucre, thé, bougies, etc. L'exportation des laines et grains des Oulâd Bou Ziri équivaut à celles des Mzamza.

Deux marchés aux Oulâd Sidi Ben Dâoud. 1° Le *Soûq et-Tleta*, local et de peu d'importance, à El-Hasba, sur la limite des Oulâd Sidi ben Daoud et Oulâd Bou Ziri.

2° Le *Soûq el-Djoum'a* (marché du vendredi) à 'Aïn Guicer, 32 kilomètres de Settat, sur la route Settat à Dâr Chafaï. On y vend beaucoup de grains, de laines et de moutons; peu d'importations. Il est surtout fréquenté par les Beni Meskîn, les Oulâd Bou Ziri et les Mzamza. Les laines des Oulâd Sidi Ben Dâoud sont recherchées par les marchands de Casablanca.

Impôts. *Droits de marchés.* — La perception est confiée à un adjudicataire. Ils sont en moyenne de : 2.500 pesetas hasani par mois.

Produit des impôts en 1911, 1912 et 1913 :

		P. H.	Moyenne
'Achoûr	1911	430.642	192.289
	1912	83.573	
	1913	62.654	
Zakât	1911	102.756	109.365
	1912	158.180	
	1913	67.130	
Taxe sur les marchés	1911	100.000	134.612
	1912	126.412	
	1913	177.425	

Poids et mesures. La *Notice sur Settat et la Région de Settat* (1) à laquelle sont empruntées en grande partie les données qui précèdent, consacre une mention spéciale aux mesures et poids. En voici le résumé :

Le service des Goums a commencé à introduire la notion de la mesure des distances par kilomètres et par pauses de marche. Mais cette notion est exceptionnelle. Les indigènes comptent usuellement par étapes, gîtes et points d'eau pour les grandes distances. Pour les plus petites on emploie parfois le *Mhriq el-'Aoud*, distance que peut parcourir un cheval au grand galop, sans arrêt ; cette mesure approximative et vague représente en moyenne 5 kilomètres environ.

Au-dessous, il n'y a que les mesures à base humaine.

Gama, pour la hauteur et la profondeur ; brasse de 1 m. 60.

Khatoua, pas de 0,75 à 0,80.

Drâ', coudée, 0,50 environ.

(1) Par le lieutenant Delhomme, du Service des Renseignements.

Puis les mesures avec la main et les doigts comme le *Chber* (le pouce : 0,20 environ).

Dans l'agriculture, les surfaces agraires s'évaluent en :

Grande charrue	=	10 à 12 hectares.
Charrue moyenne	=	8 à 10 —
Petite charrue	=	6 à 8 —

Les mesures de capacité portent les noms suivants :

Baoui, 2 doubles décalitres ;

Karoui, 1 double décalitre ;

Nouç Karoui, 1 décalitre ;

Temna, 1/4 de *Karoui* ou 5 litres.

Pour le sel, on se sert d'une mesure spéciale, le *Stati*, qui représente environ 1 litre 25.

Pour l'huile, on emploie l'*Ouqiya*, 1 décilitre environ.

Le mètre cube, commence à se montrer à Settat sous le nom de *Metro*, pour les pierres à bâtir et aussi pour la chaux.

Comme poids, les indigènes emploient le *Quentar* (quintal) qui vaut en général une cinquantaine de kilogrammes, mais se compose aussi d'un nombre déterminé de *R'tal* ou livres, dont la valeur varie suivant les objets pesés.

Le *R'tal el-Attâri* ou de l'épicier en usage pour : sucre, thé, bougie, laine, poil de chèvre, clou de girofle, briquets, pèse 20 Douros Hasani (D. H.) et le *R'tal el-Khaddâri* qui sert pour les légumes, secs ou verts, les fruits, l'huile, pèse 65 D. H.

De même l'*Ouqiya* de beurre pèse 120 D. H. et l'*Ouqiya* de miel : 240.

Ces mesures sont, en théorie, étalonnées au moyen de masses en fer ou de pierres de grosseurs variables, que le Mohtaseb est chargé de contrôler dans les grandes villes. Mais le principe de l'évaluation approximative est parfaite-

ment admis, comme on s'en rend compte par l'exemple du *Chouâri* ou charge d'âne, employé comme mesure dans la vente des charbons, des légumes, des fruits, et par celui du *Tellis* ou demi-charge du chameau, pour les grains.

Routes. De nombreuses pistes mettent Settat en communication avec les régions voisines :

Route Casablanca-Marrâkech : Par Ber-Rechîd, Settat Mechra' Ben Abbou.

Route Settat-Guicer : Dâr Chafaï-El-Boroûdj ; Dâr Chafaï-Mechra' Ben Khallou-Sraghna ; Ouallatou-El Boroûdj-Tadla-Sud.

Toutes deux sont des pistes améliorées de 30 mètres de large, limitées par des fossés ; elles sont très carrossables.

Piste de Settat aux Oulâd Saïd. Elle est accidentée, mais carrossable.

Piste de Settat à Qaçba Ben Ahmed par Ras El-Aïn ; elle est très accidentée et peu carrossable.

De Settat à Qaçba Ben Ahmed par Sidi Mohammed ben Bahloûl ; cette piste, non carrossable et très accidentée est plus courte que la première.

De Settat à Talouit et Souq et-Tnîn par 'Ali Moumen (dessert la tribu des Oulâd Bou Ziri) ; c'est une piste bonne et carrossable.

De Settat à Sidi Barka ; assez bonne piste mais médiocrement carrossable ; elle double la route de Mechra' Ben Abbou jusqu'à 14 km. de Settat.

De Settat à Dar Ma'achat ; piste médiocre ; elle dessert la plaine à l'O. de la route Settat-Ber-Rechîd.

De Settat à Sidi El-'Aïdi ; assez bonne piste ; elle dessert la plaine à l'Est de la route Settat-Ber-Rechîd.

Colonisation. Settat est fréquemment visité par des représentants de diverses firmes commerciales qui y possèdent soit des maisons, soit des propriétés rurales.

C'est en effet un centre agricole important et les résultats obtenus par les indigènes avec leurs moyens rudimentaires sont excellents.

L'exploitation directe n'a été tentée par des Européens que dans de faibles proportions : quelques jardins de culture maraîchère, un essai de plantation de vigne sont seuls à signaler ; l'élevage des cochons entrepris par quelques commerçants donne de bons résultats.

La participation des colons ne s'est guère faite jusqu'à présent que par l'achat de la terre, dont la culture continue dans les mêmes conditions qu'auparavant, et par l'association agricole qui aide le propriétaire à faire les frais de l'exploitation. On voit parfois une maison sur les terres des Européens, mais ce sont des indigènes qui y vivent, il n'existe pas encore d'installation agricole modèle aux abords de Settat. La superficie des propriétés des colons ou des sociétés commerciales autour de la ville même, est d'environ 300 hectares, représentant une valeur approximative de 50.000 francs.

La plupart des Européens fixés à Settat sont des commerçants ; les colons proprement dits n'existent pas encore.

Quarante-neuf individus isolés ou en famille formaient la population européenne de Settat en décembre 1912.

Français, 33;
Espagnols, 4;
Italiens, 6;
Allemands, 1;
Suisse, 1;
Grec, 1.

Ces chiffres ont augmenté; en 1913, le recensement de la fin de l'année accusait 161 Européens dont 90 Français, 33 Italiens, 25 Espagnols, 4 Allemands, 2 Américains, 1 Autrichien et un Suisse.

A la même date les entreprises et commerces de Settat se répartissent en :

Entrepreneur de bâtiments, menuiserie : 1 ;
Banque, 1 ;
Hôtel, cafés, restaurants, 3 ;
Bazar avec débit, 3 ;
Débit de boissons, 6 ;
Épiciers, 3 ;
Charcutiers, 3 ;
Commerce de peaux, 1 ;
Carriers, maçons, 2 ;
Menuisiers, 2.

Propriété immobilière.

Alors qu'en tribu, la propriété est familiale et collective, à Settat et aux environs immédiats le régime urbain tend à la propriété individuelle, ce qui a facilité les ventes à quelques étrangers. Mais on constate l'exercice fréquent du droit de « *chefâʿa* », en cas d'indivis.

Autour de la ville, la propriété foncière est déjà morcelée par fractions de une, deux charrues (voir mesures locales). Les grandes terres d'un seul tenant sont rares. Il y a d'ailleurs une assez grande quantité de terres en friche, faute d'animaux de labour ou de ressources. L'association agricole qui a augmenté de plus d'un tiers depuis 1907 pourrait remédier en grande partie à cet état de choses.

Le prix de vente des terres a considérablement haussé durant ces dernières années :

Le prix moyen de l'hectare à la campagne est passé de 80 P. H. en 1906 à 160 P. H, en 1912 ; en ville de 150 P. H. à 300. A la fin de 1913, l'hectare de terres tirs valait de 150 à 200 francs ; celui de terres Sâhel défrichées 80 francs et non défrichées de 20 à 50 francs.

Association agricole.

L'association agricole qui permet d'acquérir l'expérience du pays sans engager de gros capitaux serait à recommander, quoiqu'il devienne possible d'installer des fermes euro-

péennes, même à une certaine distance de la ville ; le pays est très sûr ; les indigènes feraient bon accueil aux colons qui ne prétendraient pas s'approprier indûment leurs biens, mais viendraient seulement exploiter leurs propres domaines.

Exemple d'emploi d'un capital de 10.000 francs.

Association avec un indigène pour une étendue de 10 hectares de terre :

Avances à faire à l'indigène.
1° L'Européen fournit la moitié des semences : il a droit à la moitié de la récolte.
2° L'Européen fournit en plus les bêtes et la totalité des semences : il a droit aux 4/5 de la récolte.
3° Le colon pourvoit aux labours, il fournit 1 bœuf sur 2 et la moitié de la semence ; il a droit à la moitié des récoltes.

Élevage des animaux :

Valeur moyenne des animaux en P. H.		P. H.		P. H.
	Chameaux	400	Moutons	20
	Bœufs	250	Chèvres	12
	Chevaux	450	Chapons	4
	Mulets	500	Poulets	2
	Anes	100		

Association pour les moutons avec un indigène :

Le colon auquel appartient les animaux a droit sans aucun frais aux toisons et à la moitié des produits, pour les bœufs aux deux tiers du bénéfice.

Détail d'emploi de 10.000 francs (année de production moyenne) :

DÉPENSES

	Francs
Achat d'un terrain	3.500 »
Défrichage en partie comp. par le *doum*	500 »
Troupeaux de labours : 3 paires de bœufs	1.200 »
Troupeaux de rapport. 100 moutons	1.500 »
Troupeaux de rapport. 10 truies	300 »
Instruments de labour : 2 charrues indigènes, 1 française	140 »
Outils divers : faulx, pioches, faucheuses	250 »
2 charrettes	800 »
Semences pour 25 hectares d'orge	800 »
— — 25 — de blé	750 »
Imprévu	260 »
TOTAL du capital	10.000 »

RECETTES

		Francs	
Récoltes	Orge	3.500 »	
	Blé	4.000 »	
Troupeaux	Moutons	1.000 »	Après défalcation des frais d'entretien des gardiens.
	Porcs	500 »	
	Total	9.000 »	

		Francs
A déduire pour	Entretien du propriétaire	3.000 »
	Nourriture des animaux	1.000 »
	Installations, imprévu	1.000 »
	Total à déduire	5.000 »
	Reste net	4.000 »

Le travail. Salaires des ouvriers. La journée de travail est habituellement à Settat de 10 heures pour les ouvriers européens et de 11 heures pour les ouvriers indigènes.

Les Européens (maçons, menuisiers, plâtriers), sont payés de 12 à 15 francs par jour.

Les indigènes :

Maçons, menuisiers, forgerons, de 4 à 6 P. H. par jour.

Carriers, terrassiers, de 3 à 4 P. H. par jour.

Manœuvres de 1.50 à 2 P. H. par jour.

La plupart des ouvriers européens ne viennent jusqu'ici à Settat qu'avec la certitude d'y trouver du travail. Ils peuvent y vivre en dépensant de 3 à 5 francs par jour.

Le paiement des salaires se fait à la semaine.

Le travail des enfants (14 à 17 ans environ) est utilisé surtout chez les Européens, qui les engagent comme domestiques ou comme « garçons » dans leurs débits ou magasins. Ils sont payés de 20 à 30 P. H. par mois et nourris.

L'apprentissage existe dans de faibles proportions chez les forgerons, les maréchaux, les menuisiers et les tailleurs indigènes. Les séances pratiques de travaux manuels de l'École franco-arabe pourront préparer de jeunes enfants à leur apprentissage.

Transport de marchandises.

Le transport des marchandises se fait presque exclusivement à dos de chameau au prix moyen de 1 R. H. par chameau et par jour ; le retour devant être payé, le prix de revient varie suivant la durée du déplacement. Il est impossible de traiter à forfait.

Prix des transports. — Settat-Casablanca : 15 P. H. par chameau, soit 10 P. H. le quintal.

Settat-Marrâkech : 60 P. H. par chameau soit 40 P. H. le quintal.

Le transport par voitures, jusqu'à présent très coûteux est resté presque entièrement réservé au service des transports militaires (prix approximatif 0 fr. 06 à 0 fr. 07 par quintal et par kilomètre); mais les travaux du chemin de fer à voie étroite de Ber-Rechîd à Settat ont commencé à la fin de 1912).

Matériaux de construction.

On trouve sur place en abondance la pierre à bâtir et la chaux. La pierre à bâtir s'extrait des carrières ouvertes à Settat même ; elle va d'un grès assez dur à un calcaire grossier, friable et médiocre. On trouve aussi une sorte de pierre « d'Angoulême » facile à scier et à tailler qui durcit à l'air et fournit de beaux moellons.

La chaux est fabriquée un peu partout ; un grand nombre d'indigènes savent construire les fours à chaux, la bonne pierre abonde dans les couches superficielles et le combustible employé (*doûm*) n'est pas coûteux.

Le plâtre (qu'on pourrait fabriquer avec les gypses du gisement des Oulâd Bou Ziri) n'est guère utilisé par les indigènes ; on se le procure à Casablanca.

Le sable est rare ; on le remplace tant bien que mal par du tuf criblé.

La tuile n'est pas employée (toutes les maisons étant recouvertes en terrasses), non plus que la brique. Les carreaux de ciment servent de revêtements ou dallages de luxe, dans les constructions indigènes où le sol est

le plus souvent en béton non recouvert. Les boiseries (portes, fenêtres) peuvent être fournies par les menuisiers indigènes qui les fabriquent en général avec des bois médiocres, provenant de vieilles caisses par exemple. Des ferrures européennes, de qualité inférieure, sont en vente à Settat chez les marchands de quincaillerie.

MATÉRIAUX de construction	PRIX	OBSERVATIONS
Chaux	20 fr. le n° 3	Se trouve sur place.
Pierre à bâtir. . .	5 fr. le n° 3	Se trouve sur place, prix moyen variable suivant qualité.
Plâtre.	110 à 120 fr. la tonne	Vient de Casablanca.
Ciment	150 fr. la tonne	id.
Carreaux de ciment.	38 fr. le 100 environ	id.
Madriers.	2 fr. 60 le mètre courant	Vient de Casablanca, sujets à de fréquentes variations.
Planches.	4 fr. 25 le mètre carré	Vient de Casablanca.
Fers à T.	30 à 31 fr. le quintal	id.
Tôles ondulées . .	4.50 à 4.75 la tôle de 2m 13	id.



Une porte de Settat.

(Cliché de la Compagnie Marocaine.)

APPENDICE

APPENDICE

I

STATISTIQUES COLLECTIVES

Pour résumer les renseignements donnés d'autre part sur les tribus Châouïa, on a groupé ici un ensemble de statistiques récapitulatives ; elles sont antérieures à la suppression des circonscriptions militaires dont le souvenir reste indiqué par une distinction des dates.

CIRCONSCRIPTIONS CIVILES AVANT 1914 :	1) *Casablanca-banlieue* (Mediouna, Zenata et Oulâd Ziyân et Souâlem) ; 2) Contrôle *Ber-Rechîd* (Oulâd Harîz); 3) *Boucheron*, ou *El-Gara* (Mdhakra et Oulâd 'Ali) ; 4) *Boulhaut*, ou *Sidi Ben Sliman* (Ziyaïda).
CIRCONSCRIPTIONS CIVILES DEPUIS 1914 :	5) *Settat* (Mzamza, Oulâd Bou Ziri et Oulâd Sidi Ben Dâoud); 6) *Qaçba Oulâd Saïd* (Oulâd Saïd): 7) *Qaçba Ben Ahmed* (Mzâb et A'chach).

Contrôle de Casablanca-banlieue.

Tribus : **Zenata, Mediouna, Oulâd Ziyân** (et *Souâlem*).
Superficie : 134.600 hectares.
Surface cultivée : 54.082 hectares.

Population (1913)	Indigènes	Hommes . . .	8.048	22.121 âmes
		Femmes . . .	7.864	
		Garçons. . . .	3.558	
		Filles	2.651	
	Européens.			86
				22.207

Animaux	Bovins	15.800
	Ovins	40.500
	Chèvres	7.500
	Chameaux	1.800
	Chevaux.	1.512
	Mulets	400
	Anes	4.500
	Porcs.	»

Taxe des marchés : Six marchés. — 800 P. H. pour les plus forts; 400 P. H. pour les autres.

Prix des terrains : 80 à 100 P. H. l'hectare cultivé ; 35 à 50 P. H. l'hectare en friches.

Achat par les Européens : 5.919 hectares.

Cultures : (blé, orge, lin, fenugrec, fèves, maïs, pois chiches, coriandre, figues, raisins, légumes).

Contrôle de Ber-Rechîd.

Tribu : **Oulâd Harîz.**
Superficie : 120.000 hectares.
Surface cultivée : 45.300 hectares.

Population	Hommes.	7.500	25.000
	Femmes	8.000	
	Enfants	9.500	

Animaux	Chameaux	1.250
	Bœufs	9.300
	Chevaux.	1.250
	Mulets	400
	Anes	2.900
	Moutons	25.000
	Chèvres	3.400

Taxe des marchés : En 1914 : Souq et-Tnîn : 400 P. H.; Soûq et-

Tlata : 600; Souq el-Arba'a : 900; Souq el-Khemîs Foqra : 1.450; Souq el-Khemîs Tala'out : 1.100 ; Soûq El-Djem'a : 2.300 : Soûq es-Sebt : 1.900.

Montant total de la taxe en 1913 : 1.350 P. H.

Prix des terrains : Tirs : 200 à 250 francs; Sahel : 60 à 100 francs.

. *Culture :* blé, orge, maïs, lin, pois chiches, fenu grec, coriandre, fèves, peu de culture maraîchère.

Contrôle du Camp du Boucheron.

Tribus : **Mdhakra** et **Oulâd 'Ali**. Avec fractions de Zaers (non Châouïa).

Superficie : 70.000 hectares.

Surface cultivée : 34.000 hectares.

Population	Indigènes		20.000
	Européens	Français	17
		Algériens	4
		Américains	1
		Grecs	1
		Habitants :	20.023

Animaux	Chevaux	900
	Juments	500
	Poulains	1.000
	Bovins	800
	Ovins	25.000
	Mulets	300
	Anes	2.000

Prix des terrains : 300 à 500 francs l'hectare.

Achats par les Européens : 1.082 hectares.

Cultures : blé, orge, lin, maïs, pois chiches.

Contrôle du Camp Boulhaut

Tribu : **Ziyaïda**.

Superficie : 95.000 hectares.

Surface cultivée : 17.040 hectares.

Population	Indigènes	Hommes	3.400	10.800
		Femmes	3.900	
		Enfants	3.500	
	Européens	Français	73	115
		Espagnols	26	
		Allemands	10	
		Italiens	6	
			Habitants :	10.915

Animaux	Chameaux	726
	Chevaux	1.090
	Bovins	12.950
	Ovins	31.681
	Mulets	71
	Anes	1.640

Taxe des marchés	Mouâlîn El-Ghâba (Boulhaut).	2.000 P. H.
	Mouâlîn El-Ghâba (Aïn Benoua)	2.000 —
	Moualin El-Outa	4.000 —
	Beni Oura	2.000 —
	Fedhalat	2.600 —
		12.000 P. H.

Prix des terrains : 120 à 150 francs l'hectare.

Achats par les Européens : Peu de terres à acheter qui ne soient pas l'objet de contestations.

Cultures : blé, orge, pois chiches.

Contrôle de Settat.

Tribus : **Mzamza, O. Bouziri, O. Sidi Ben Dâoud.**

Superficie : 200.000 hectares.

Surface cultivée : 36.532 hectares.

Population : 29.000 habitants.

Animaux (1)	Bœufs	5.900
	Moutons	19.200
	Chèvres	4.800
	Chameaux	1.232
	Anes	2.900
	Chevaux	1.150
	Mulets	270

Taxe des marchés : 250.000 P. H. : 12 = 20.917 P. H. par mois.

Prix des terres : 20 à 200 francs l'hectare.

Achats des terres par les Européens : 300 hectares.

Cultures : orge, blé, lin, pois chiches, coriandre, fenugrec.

Contrôle des Oulâd Saïd (Qaçbat El-ʿAyyâchi).

Tribu : **Oulâd Saïd.**

Superficie : 145.000 hectares.

Surface cultivée : 50.960 hectares.

Population : Indigènes, 38.581.

(1) En 1913 le nombre d'animaux est très inférieur à celui de 1912, à cause de la sécheresse.

Animaux	Chevaux	1.235
	Chameaux	2.214
	Bœufs	11.569
	Moutons	81.902
	Mulets	516
	Anes	5.000

Taxe des marchés : 7 à 8.000 P. H. par mois.

Prix des terrains : tirs : 220 P. H. en moyenne chez les Mouâlîn El-Hofra (très riches) ; 110 P. H. chez les Gdana (moins riches) ; Hamri : 55 P. H. Remel : 35 P. H.

Achats par les Européens : 3.650 hectares.

Cultures : Orge, blé, maïs, lin, coriandre, fenugrec, fèves, pois chiches.

Contrôle de Qaçba Ben-Ahmed.

Tribus : **Mzâb El-A'ohâch.**

Superficie : 190.000 hectares.

Surface cultivée : 99.080 hectares.

Population : 45.872 habitants.

Animaux	Chevaux	3.200
	Chameaux	2.870
	Bœufs	12.970
	Moutons	137.608
	Mulets	260
	Anes	8.450

Taxe des marchés : 102.000 P. H. en 1912.

Prix des terres : 100 à 150 P. H.

Terres achetées :

Cultures : blé, orge, lin, fenugrec.

RÉCAPITULATION

Superficie : 1.050.000 hectares.

Surface cultivée : 400.000 hectares.

Population : 200.000 habitants.

Animaux.

Chevaux.	Bovins.	Ovins.	Mulets.	Anes.	Chameaux.	Chèvres.
—	—	—	—	—	—	—
15.000	75.000	500.000	2.500	35.000	12.000	100.000

Année 1913 (mauvaise). — Nombre d'hectares ensemencés.

	Orge	Blé	Pois chiches	Maïs	Fèves	Fenugrec	Coriandre	Lin	Millet	Sorgho	Jardins
Oulâd Ziyân (et Souâlem), Mediouna et Zenata . . . . (Casablanca-banlieue.)	19.786	13.096	3.500	10.000	3.000	1.200	500	1.500	—	—	1.500
Oulâd Harîz . . . . (Ber-Rechid.)	20.000	8.000	800	3.000	4.000	4.000	3.000	2.500	—	—	—
Ziyaïda. . . . . (Camp Boulhaut.)	9.800	6.000	400	800	40,09	—	—	—	—	—	—
Mdhakra et Oulâd 'Ali . . . (Camp du Boucheron.)	11.960	13.520	6.500	4.000	1.000	2.000	500	7.000	—	—	200
Mzamza, Oulâd Bou Ziri et Oulâd Sidi Ben Dâoud . . (Settat.)	17.648	11.389	500	800	556	2.286	147	2.970	96	—	140
Mzab et A'châch . . . . . (Qaçba Ben Ahmed.)	48.000	23.000	4.500	180	1.000	1.000	200	20.000	—	—	1.200
Oulâd Saïd . . . . (Qaçbat El-'Ayyâchi.)	23.090	18.270	1.500	1.600	1.500	800	900	900	200	2.000	200
Totaux.	150.284	93.275	17.700	20.380	11.096,09	11.286	5.247	34.870	296	2.000	3.240

Total des hectares ensemencés : 349.674,09

Année 1913 (mauvaise). — Kilogrammes semés par hectare.

	Orge	Blé	Pois chiches	Maïs	Fèves	Fenugrec	Coriandre	Lin	Millet	Sorgho	Jardins
Oulâd Ziyân (et Souâlem), Mediouna et Zenata . . . . (Casablanca-banlieue.)	85	90	45	50	50	50	50	50	»	»	»
Oulâd Harîz. . . . . (Ber-Rechid.)	95	80	50	5	120	32	8	50	»	»	»
Ziyaïda. . . . . (Camp Boulhaut.)	90	100	40	30	50	»	»	»	»	»	»
Mdhakra et Oulâd 'Ali . . . (Camp du Boucheron.)	60	90	40	35	50	100	100	50	»	»	»
Mzamza, Oulâd Bou Ziri et Oulâd Sidi Ben Dâoud . . (Settat.)	110	90	50	18	60	25	12	18	»	»	»
Mzâb et A'châch . . . . . (Qaçba Ben Ahmed.)	80	85	40	40	65	85	40	30	»	»	»
Oulâd Saïd . . . . (Qaçbat El-'Ayyâchi.)	80	100	30	20	80	30	30	40	50	20	»
Moyenne	85,71	90,71	42,14	28,28	67,85	53,66	40	39,66	50	20	»

Année 1913 (mauvaise). — Rendement pour un à l'hectolitre.

	Orge	Blé	Pois chiches	Maïs	Fèves	Fenugrec	Coriandre	Lin	Millet	Sorgho	Jardins
Oulâd Ziyân (et Souâlem), Mediouna et Zenata . . . . (Casablanca-banlieue.)	3,5	3,5	12,5	12,5	3,5	3,5	7,5	7,5	»	»	»
Oulâd Harîz. . . . . (Ber-Rechîd.)	1	1,5	»	»	»	2	2	6	»	»	»
Ziyaïda. . . . . (Camp Boulhaut.)	17,5	12,5	8	60	30	»	»	»	»	»	»
Mdhakra et Oulâd 'Ali . . . (Camp du Boucheron.)	2	1,5	1,5	3	4	4	4	1	»	»	»
Mzamza, Oulâd Bou Ziri et Oulâd Sidi Ben Dâoud . . (Settat.)	La récolte de 1913 n'a pas eu de rendement ; la plupart des propriétaires n'ont même pas recueilli l'équivalent de leur semence.										
Mzab et A'châch . . . . . (Qaçba Ben Ahmed.)	12,5	12	10	10	12	12	12	12	»	»	»
Oulâd Saïd . . . . (Qaçbat El-'Ayyâchi.)	11,5	6,5	4,5	7	»	»	4,5	10,5	4,5	10	»
Moyenne	8	6,25	7,30	18,5	16,5	5,37	6	7,20	4,5	10	»

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES

4026. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie.

4026. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.